



RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY
PONTOISE**

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	Objectif
 ENGAGEMENT	Identifier rapidement nos engagements clés
 FOCUS	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
 RESPONSABILITE	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Gestion du document	Auteur	Validation	Date
Jean-Paul MICHELET	Sarah ISSA	Jean-Hubert HALLOUIN	28/06/2022

Avant-propos



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2021

Monsieur Le Président,

Je suis heureux de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** pour l'année 2021. Vous y retrouverez l'ensemble des informations techniques, économiques et environnementales relatives à la gestion de votre service d'eau potable.

L'année 2021 fut une année particulièrement riche pour nos équipes qui ont su se mobiliser et développer des solutions innovantes, dans un contexte sanitaire sans précédent, pour assurer une continuité et une performance des services de l'eau et de l'assainissement.

Cette année fut aussi celle de nouvelles avancées pour les activités Eau France de Veolia, où nous avons voulu mettre l'accent sur ce qui fait notre engagement : l'expertise métier au service de la promesse que nous faisons à tous nos clients, quelle que soit la taille des collectivités, quel que soit leur contexte.

Cette promesse, c'est tout d'abord d'apporter une eau de qualité. Une eau bonne pour la santé, mais aussi une eau bonne pour l'environnement. Que de la source au rejet dans le milieu naturel nous prenions soin de cette ressource si importante pour nous et pour notre planète dans le contexte de l'urgence climatique.

Nous en sommes convaincus, l'eau sera l'enjeu majeur du XXI^{ème} siècle au même titre que l'énergie ou le déchet, ce qui nous donne l'obligation d'agir en tant que décideurs et en tant que professionnels. Notre outil Kairos, conçu en collaboration avec des Partenaires Experts et les données publiques nous permet de prévoir où auront lieu les plus grandes difficultés climatiques et il est évident qu'aucun territoire ne sera totalement épargné par les changements profonds dans le cycle de l'eau qu'amène le réchauffement climatique. Nous devons dès aujourd'hui agir ensemble, pour protéger l'eau, garantir son accès à tous et lui donner plusieurs vies.

Cette année fut aussi pour nous celle permettant d'engager la construction du champion mondial de la transformation écologique, intégrant la plupart des activités internationales de Suez, tout en garantissant une concurrence saine en France. Cette fusion à l'international nous permettra de créer plus de solutions transverses et agir pour la Transformation écologique.

Enfin, l'activité Eau de Veolia en France a voulu garder son ADN Français : un service client 100% Français, une proximité territoriale forte. Nous sommes fiers de notre héritage et nous voulons avec vous, pour vous, nous projeter vers l'avenir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Pierre Ribaute,
Directeur Général, Eau France

PRESENTATION Eau France

Au cours des quatre dernières années, « Osons 20/20 ! », notre précédent projet stratégique, a permis de redonner des bases solides à l'Eau France pour accompagner nos clients.

Au cœur de cette transformation se trouve **l'écoute** de toutes nos parties prenantes :

- ✓ de nos clients collectivités, avec de nouveaux « Contrats de Service Public » sur-mesure et flexibles, où notre rémunération est basée sur une performance que nous définissons ensemble, avec nos modules digitaux d'hypervision qui recueillent et analysent en temps réel et en toute transparence les informations du terrain, pour rendre le service de l'eau plus efficace pour tous
- ✓ des citoyens-consommateurs, guidés par le principe de «Relation Attentionnée» et nous appuyant sur la mesure de leur satisfaction tout à long leur parcours mais aussi sur leurs réclamations, pour améliorer toujours davantage le service, mieux anticiper leurs besoins, développer de nouveaux services et de leur donner les moyens de s'informer et d'agir sur leur consommation d'eau, leur "empreinte eau"
- ✓ des territoires et des industriels, en apportant des solutions locales et partenariales qui répondent à leurs enjeux spécifiques.
- ✓ de nos salariés, en donnant à chacun les moyens de travailler en sécurité, de se former, de s'engager et de grandir dans l'entreprise, avec plus de responsabilités confiées à ceux qui agissent sur le terrain, directement à vos côtés

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec « **Impact Eau France** » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique et ainsi être "créateurs d'utilité".

- ✓ Par une transformation verte : en élargissant nos offres sur l'eau potable et l'assainissement à l'ensemble du cycle de l'eau et du climat.
- ✓ Par une **transformation inclusive au sens large** : en embarquant et en accompagnant dans cette transformation écologique l'ensemble de nos parties prenantes, en nous appuyant sur leurs différences, en co-construisant les solutions et en partageant les enjeux, les responsabilités et les résultats.

Veolia est le leader et LA référence du cycle de l'eau en France, pour le compte des collectivités publiques et des industriels.

Nos équipes maîtrisent le traitement et le suivi de la qualité de l'eau à toutes les étapes de son cycle, depuis le prélèvement dans la ressource naturelle jusqu'au rejet dans le milieu. Au-delà de notre expertise, nous innovons au quotidien pour rendre nos services, procédés de traitements et installations toujours plus performantes, au service d'une eau et d'un assainissement de qualité.

24,9 millions de personnes desservies en eau potable

2051 usines de dépollution des eaux usées gérées

6,9 millions de clients abonnés

14,8 millions d'habitants raccordés en assainissement

1,6 milliard de m3 d'eau potable distribués

1,2 milliard de m3 d'eaux usées collectées et dépolluées

2172 usines de production d'eau potable gérées

Contribuer au progrès humain, une raison d'être qui résonne dans l'opinion

La raison d'être de Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. C'est dans cette perspective que Veolia se donne pour mission de "Ressourcer le monde", en exerçant son métier de services à l'environnement.

Veolia s'engage sur une performance plurielle. Nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

OFFRES INNOVANTES VEOLIA



ACTEUR MAJEUR DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX,

Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.

VIGIE COVID-19



Veolia, l'IPMC (CNRS-Université Côte d'Azur), la start-up IAGE et le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM), collaborent sur l'optimisation de Vigie Covid-19, leur solution pionnière permettant de détecter et quantifier dans des temps records la présence du SARS-CoV-2 dans les eaux usées. Cette méthode a déjà permis de détecter et quantifier les variants alpha, bêta, gamma, puis le variant delta et depuis le variant Omicron. Aujourd'hui utilisée de manière expérimentale en complément des données cliniques existantes, la présence du Sars-Cov-2 dans les eaux usées a le potentiel de devenir un nouvel indicateur d'aide à la gestion de la pandémie.

Le laboratoire national de référence (LNR) vient ainsi de lancer un processus d'harmonisation et de consolidation des méthodes de surveillance, nommé

par les ministères de la Santé et de la Transition écologique. Vigie Covid-19 est la plus opérationnelle en Europe pour la quantification du SARS-CoV-2 dans les eaux usées. Grâce aux techniques de criblage PCR, elle permet également d'identifier la présence de mutations connues issues de variants existants du virus et d'évaluer leurs concentrations. Puis, les procédés de séquençage fournissent une identification des mutations ainsi que les proportions des différents variants. La campagne sur le variant Omicron, réalisée par Veolia et ses partenaires au mois de décembre 2021 sur une douzaine de sites municipaux et industriels répartis en Europe, a permis de poursuivre la mise au point de la solution Vigie Covid-19 et de constater les avancées significatives suivantes :

- ❑ Il suffit de deux semaines pour lancer une campagne de suivi d'un nouveau variant ;
- ❑ Le criblage PCR d'un échantillon ne nécessite désormais que quelques heures à une journée ;
- ❑ Le séquençage d'un échantillon prend moins d'une journée sans mise au point préalable ;
- ❑ Les résultats sont exploitables dès la survenue du nouveau variant sur un territoire.

OFFRES INNOVANTES VEOLIA



DIABOLO
par VEOLIA



LE CHARBON ACTIF EN TOUTE CONFIANCE

L'instruction DGS du 18 décembre 2020 est venue clarifier un flou réglementaire au sujet des métabolites de pesticides dits "pertinents", et préciser les modalités de gestion des métabolites "non pertinents".

Cette nouvelle instruction pesticides entraîne une dynamique d'évolution du contrôle sanitaire dans les régions, qui va faire émerger de nombreuses situations de non-conformités liées aux métabolites de pesticide. Certains métabolites sont déjà connus, d'autres non.

Le charbon actif est le traitement recommandé pour la plupart des métabolites de pesticides.

- ❑ Pour choisir le charbon le mieux adapté à chaque problématique locale (nature et concentration des métabolites, fluctuations saisonnières ou météorologiques, influence de la matrice de l'eau) et **choisir le meilleur charbon actif** Veolia a développé Diabolo, une solution modulaire pour en toute confiance **choisir le charbon qu'il vous faut.**
- ❑ Diabolo est une solution mobile, rapide et peu coûteuse pour en toute sécurité choisir la meilleure solution.

TÉLÉO



"TELEO ALARMES CONSTITUE LA TOUR DE CONTRÔLE DU TÉLÉRELEVÉ."

Veolia Eau poursuit le développement de la suite logicielle TELEO pour exploiter toute la richesse du télérelevé.

Ce module permet entre autres :

- ❑ de contribuer à sécuriser la qualité de l'eau distribuée en mettant en évidence les phénomènes de retour d'eau.
- ❑ de garantir l'exhaustivité des recettes du service de l'eau grâce à la détection des consommations sur points d'eau sans abonnement et des suspicions de fraude (compteurs retournés).
- ❑ D'identifier les désordres potentiels sur les installations privées des consommateurs grâce aux alarmes fuite - écoulement permanent et risque de gel.

En 2021, grâce aux alarmes "suspicion de fuite" poussées par mail, courriel ou courrier, 57000 fuites ont été réparées par nos consommateurs, pour une économie globale de 3 millions de m3 (environ 1000 piscines olympiques). Un geste utile tant pour la planète que pour le portefeuille des consommateurs !

À l'hiver 2020-2021, ce sont 23 000 consommateurs qui ont bénéficié d'une alarme "risque de gel de votre compteur", leur permettant de prendre les mesures nécessaires pour éviter un fâcheux désagrément.

Sommaire

1.	L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE.....	10
1.1	Un dispositif à votre service.....	11
1.2	Présentation du contrat.....	18
1.3	Les chiffres clés.....	21
1.4	L'essentiel de l'année 2021.....	22
1.5	Les indicateurs réglementaires 2021.....	29
1.6	Autres chiffres clés de l'année 2021.....	30
1.7	Le prix du service public de l'eau.....	32
2.	LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION	38
2.1	Synthèse des éléments à retenir.....	39
2.2	Les consommateurs abonnés du service	41
2.3	La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous.....	46
2.4	Données économiques.....	53
3.	LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE.....	58
3.1	Synthèse des éléments à retenir.....	59
3.2	L'inventaire des installations.....	61
3.3	La sectorisation du réseau d'eau potable.....	69
3.4	L'inventaire des réseaux.....	72
3.5	Les indicateurs de suivi du patrimoine	81
3.6	Gestion du patrimoine.....	84
4.	LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE	95
4.1	Synthèse des éléments à retenir.....	96
4.2	La qualité de l'eau	99
4.3	La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau	109
4.4	La maintenance du patrimoine	183
4.5	L'efficacité environnementale	198
4.6	CYO, acteur économique et social du territoire.....	202
4.7	Les recommandations de CYO sur les évolutions à prévoir	205
5.	RAPPORT FINANCIER DU SERVICE	213
5.1	Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE).....	214
5.2	Situation des biens.....	219
5.3	Les investissements et le renouvellement	220
5.4	Les engagements à incidence financière	232
6.	ANNEXES	236

6.1	<i>Les données consommateurs par commune</i>	237
6.2	<i>Le synoptique du réseau</i>	238
6.3	<i>L'attestation d'assurance</i>	240
6.4	<i>La qualité de l'eau</i>	241
6.5	<i>Fiches ARS CYO</i>	275
6.6	<i>Le bilan énergétique du patrimoine</i>	276
6.7	<i>Liste des IJT</i>	280
6.8	<i>Les engagements spécifiques au service</i>	316
6.9	<i>Reconnaissance et certification de service</i>	327
6.10	<i>Actualité réglementaire 2021</i>	333
6.11	<i>Glossaire</i>	347
6.12	<i>Listes d'interventions</i>	353
6.13	<i>Branchements neufs</i>	369
6.14	<i>Annexes financières</i>	375

1.

L'ESSENTIEL DE
L'ANNÉE



En tant que délégataire, CYO s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'eau. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)

1.1 Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

Bureau d'accueil de Cergy – 13 rue de la Pompe BP 98449 – 95807 Cergy Pontoise Cedex



COMMENT CONTACTER VOTRE CONSEILLER ?

Pour toutes les **démarches des consommateurs**, le site d'accueil de Cergy, service public essentiel de proximité, **demeure ouvert à vos administrés** selon les modalités suivantes, pour garantir la sécurité de chacun :

- L'accès au site d'accueil s'effectue **avec ou sans rendez-vous**. Un dispositif de **prise de rendez-vous en ligne** est mis à disposition :
 - sur internet via le site <http://www.cyodirect.fr>
 - ou par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h
- La planification par rendez-vous permet de **limiter le temps d'attente** et de s'assurer plus aisément que la **distanciation physique** est respectée. Les plages de rendez-vous sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h30 à 16h00.

VOS CONSEILLERS SONT A VOTRE ECOUTE



UN ACCUEIL DANS LE RESPECT ABSOLU DES GESTES BARRIERES

Nous mettons en œuvre un **respect absolu des gestes barrières** et des consignes des autorités de santé. Ainsi, le **port d'un masque est indispensable, à l'intérieur de nos sites**. Lors de leur rendez-vous, nous demandons aux consommateurs de se munir de leur masque et de leur propre stylo. Par ailleurs, une désinfection très régulière de nos locaux est effectuée.



TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER

Face à une situation dont on ne saurait évaluer avec certitude la durée, les équipes de CYO sont plus que jamais **mobilisées pour mettre à disposition des citoyens consommateurs du service d'eau de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, un panel complet de services numériques.**



Le site internet <http://www.cyodirect.fr> à disposition offre **tous les services nécessaires** pour simplifier la vie de vos administrés (traitement des demandes, informations sur la qualité de l'eau, son prix, informations sur les travaux en cours, modalités de règlement des factures...). Chaque consommateur a notamment accès à un **espace personnel sécurisé**, pour effectuer toutes ses démarches en toute sérénité.

Qu'il s'agisse de transmission des relevés de compteurs, de règlement de factures voire de questions ou de réclamations sur le service, de nombreux consommateurs ont eu recours ces derniers mois à ces outils digitaux.



LES INTERLOCUTEURS CYO A VOS COTES

Le Territoire Cergy-Vexin s'appuie sur des services locaux, relais de proximité, qui assurent le bon fonctionnement des installations sur le terrain (usines, réseaux...) au plus près des besoins locaux.



ALAIN BOUVROT
Directeur du Développement



GREGOIRE KOWALSKI
Production eau



JEAN-PAUL MICHELET
Directeur des Opérations



XAVIER SALOMON
Réseau eau



SANAA SAMIHI
Responsable Consommateurs



ROMAIN COLLET
Travaux neufs - réseau eau



Contact consommateurs

0 969 360 402
24h/24 7j/7
www.cyodirect.fr

Siège de la Région Île-de-France

28 boulevard Pesaro
92000 NANTERRE Cedex
01 55 67 60 00

Veolia Eau France

30 rue Madeleine Vignot
93300 AUBERVILLIERS
01 85 57 70 00

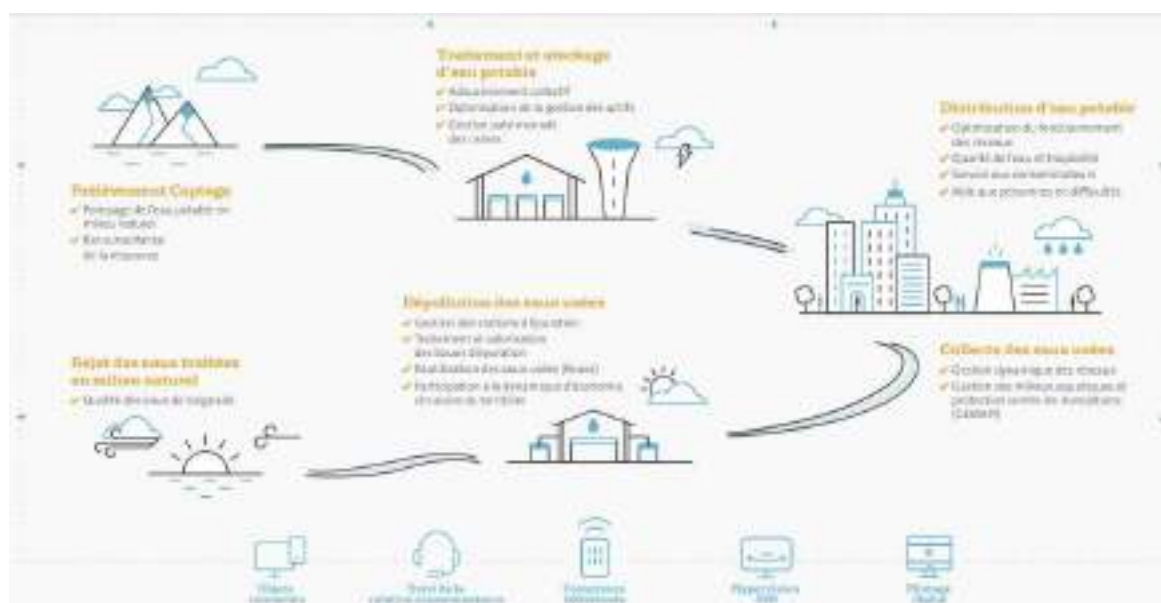
LE TERRITOIRE CERGY-VEXIN : PROCHE DE VOUS AU QUOTIDIEN

L'activité opérationnelle de **Veolia en Ile-de-France** se répartit en **6 entités appelées territoires**. Ces entités assurent, sur leur périmètre, la gestion de l'ensemble des services qui leur sont confiés.

Basé à **Cergy**, le **Territoire Cergy-Vexin** anime et pilote l'activité de ses services implantés sur le **département du Val d'Oise**. Il s'appuie sur une équipe de **100 collaborateurs expérimentés** pour **assurer l'ensemble des missions liées à la gestion des services d'eau et d'assainissement**, et pour le compte de clients industriels. Cette organisation de proximité se calque sur les périmètres de compétence de nos clients afin de simplifier nos échanges. Le maillage permet à chaque collectivité couverte d'être située à **moins d'une vingtaine de kilomètres d'une implantation locale de Veolia**.



Au quotidien, le Territoire Cergy-Vexin met tout en œuvre pour atteindre des **objectifs d'excellence en matière de sécurité, d'environnement, de performance économique et opérationnelle, de gestion des ressources humaines et de développement**. Ces ambitions étant accompagnées d'une volonté forte de rendre concret le **changement de culture managériale** en mettant en application le principe de subsidiarité, c'est-à-dire la « **pyramide inversée** ».



UNE ASTREINTE MOBILISABLE 365J/AN ET 24H/24

→ Vos urgences 7 jours sur 7, 24h sur 24



Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.

Un seul numéro : 0 969 368 667

L'exploitation est optimisée de manière à perturber le moins possible les usagers de services.

→ Présentation de l'astreinte



L'organisation du Territoire Cergy-Vexin s'appuie sur **trois services mutualisés à l'échelle de la région** :

- Le service **achats et approvisionnements** ;
- Le service en charge des **systèmes de management** ;
- Le service en charge de l'**ingénierie** ;

L'astreinte est mobilisable sur site pour effectuer un constat à la suite d'un signalement.

L'organisation de l'astreinte est décrite dans le tableau ci-dessous :

Astreinte	Qualification	Nombre d'agents sur une semaine
Direction régionale	Cadre	1
Pivot / responsable coordination	Cadre	1
Production Usine	Technicien	1
Exploitation Eau (réseaux)	Technicien	2
	Agent	2
Maintenance	Technicien électromécanique	1
	Technicien automatismes	1
Plombier clientèle	Technicien	1

La direction des opérations régionale est mobilisable en astreinte 24h/24 afin d'assister les opérationnels sur des problématiques de qualité de l'eau et de télégestion.

→ *Astreinte et renforcement éventuel*

La **continuité du service** est un objectif primordial qui suppose de :

- **prévenir les risques techniques** via une politique de maintenance et de renouvellement des installations ;
- **détecter les alertes en continu** grâce au système de télésurveillance des installations de production et de distribution ;
- **intervenir 24h/24 et 365 j/an**, à toute alerte en se donnant les moyens :
 - o de recevoir des appels des usagers et de la Collectivité via le Centre Service Clients ;
 - o d'un service d'astreinte structuré ;
 - o de mobiliser les partenaires et matériels ;

Un soutien permanent et proche de vous, grâce à notre organisation :

- une **implantation locale à Cergy** ;
- une **astreinte technique spécifique** pour la gestion des usines ;
- une **astreinte disponible et joignable** pour les usagers au **0 969 360 402** ;
- une **astreinte régionale** : mise à disposition de l'ensemble des moyens de Veolia Ile-de-France en cas de crise (unités de secours, équipes de renforts, laboratoire d'analyse 24h/24, entreprises partenaires, groupes électrogènes),
- une **équipe dédiée au suivi de la qualité de l'eau** pour la veille réglementaire et le contact régulier avec les autorités sanitaires.

1.2 Présentation du contrat

Données clés

✓ Déléataire	CYO
✓ Périmètre du service	BOISEMONT, CERGY, COURDIMANCHE, ERAGNY, JOUY LE MOUTIER, MAURECOURT, MENU COURT, NEUVILLE SUR OISE, OSNY, PONTOISE, PUISEUX PONTOISE, SAINT OUEEN L'AUMONE, VAUREAL
✓ Numéro du contrat	YO011
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	01/01/2009
✓ Date de fin du contrat	31/12/2026
✓ Prestations du contrat	Analyses, Compteurs eau froide, Distribution, Elévation, Entretien et travaux réseau, Assistance technique, Facturation, Facture pour compte de tiers, Gestion abonnés, Gestion clientèle, Gestion plans réseau, Lavage réservoirs, Maintenance, Modélisation hydraulique réseau, Ouvrages, Perception redevance assainissement, Production, Produits chimiques, Radio relevé compteurs, Recherche de fuite, Relevé compteurs, Surveillance qualité eaux, Télégestion, Transfert eau potable, Vente en gros eau potable extérieure, Branchements, Branchements plomb, Cartographie, Comptes rendus.

✓ Liste des avenants

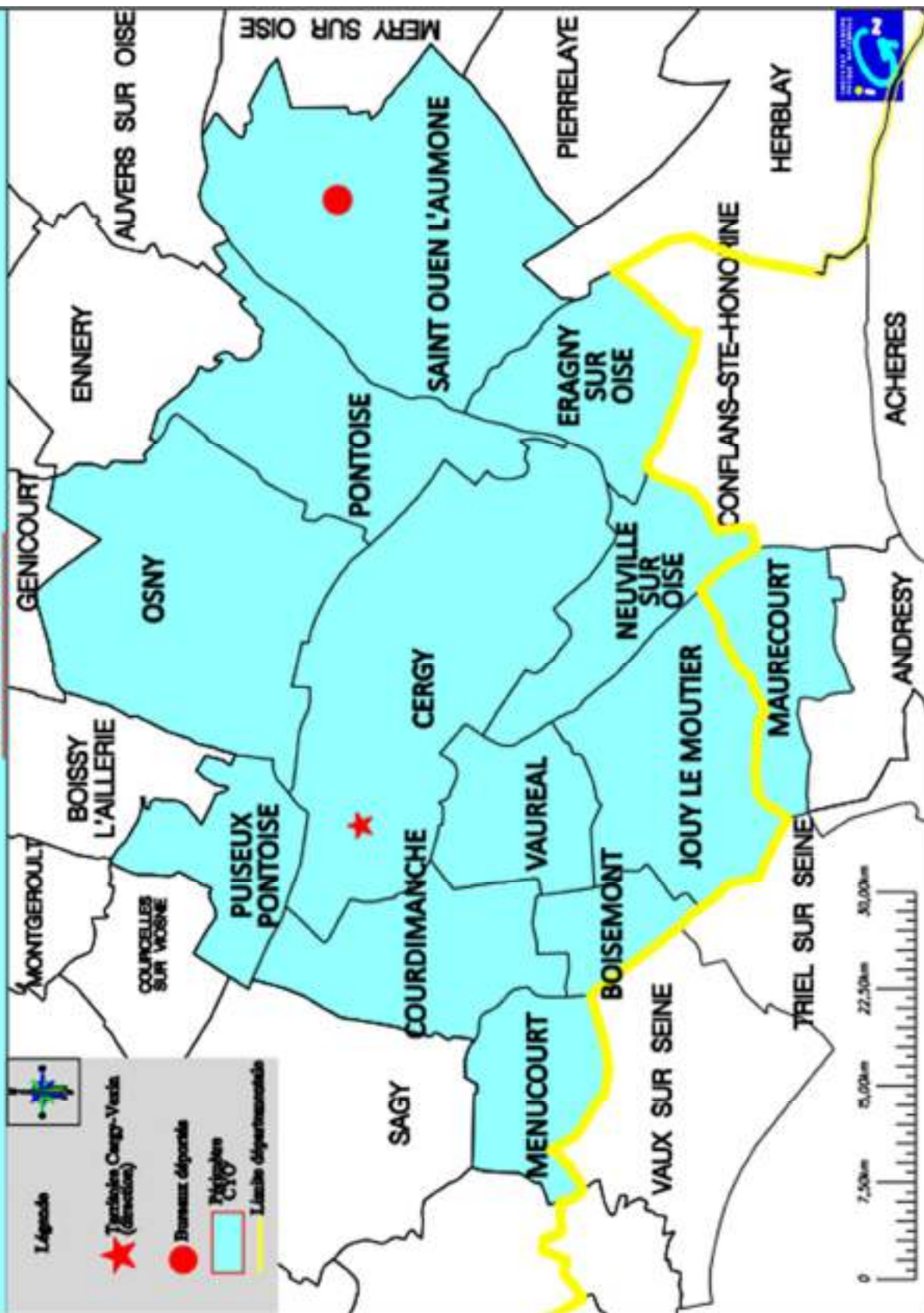
Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
4	23/01/2016	Définition des modalités d'exploitation des bornes monétiques, prise en compte de l'impact financier de la « loi Warsmann », substitution d'indices, modification des conditions de souscription des contrats d'abonnement suite à la « loi Hamon ».
3	17/07/2013	Intégration de la commune de Maurecourt, intégration d'ouvrages, substitution d'indices, modification des statuts de la société dédiée.
2	01/03/2011	Règlementation puits et forages, additif au RS. Modification du Bordereau des prix et du bordereau des prix complémentaire.
1	01/01/2009	Transfert du contrat de la SFDE (référence précédent contrat V5000) à la société CYO (YO011)

✓ Engagements vis-à-vis des tiers

En tant que délégataire du service, CYO assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Date d'effet	Tiers engagé
Convention d'échange	24/02/2020	Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)
Convention de fourniture	25/09/2001	Syndicat Mixte Rationnel d'alimentation en eau potable
Convention d'achat Conflans - Neuville	01/01/2009	Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)
Convention de vente Eragny – Conflans	01/01/2009	Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)
Convention d'achat Andrésy – Maurecourt	19/06/2013	Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)
Convention de vente Maurecourt – Andrésy	19/06/2013	Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)
Convention d'achat Boissy L'Aillierie	01/01/2013	Société Française de Distribution d'Eau (SFDE)
Convention de vente Boissy L'Aillierie	01/01/2013	Société Française de Distribution d'Eau (SFDE)
Achat d'eau SIAEP Ennery Livilliers Hérouville	01/01/2013	Société Française de Distribution d'Eau (SFDE)
Convention de vente Montgeroult	01/01/2013	Société Française de Distribution d'Eau (SFDE)
Vente d'eau Génicourt	01/01/2013	Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO)
Convention d'achat Triel (Cordon de l'Hautil)	26/03/2015	Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)
Convention d'achat Triel (Jouy Hameau Eancourt)	26/03/2015	Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)
Convention de vente Boisemont – Triel	26/03/2015	Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)
Convention de vente de CYO à Courcelles	01/07/2016	Société Française de Distribution d'Eau (SFDE)
Convention d'achat par CYO à Courcelles	01/07/2016	Société Française de Distribution d'Eau (SFDE)

Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise (VAL D'OISE) **Contrat CYO**



1.3 Les chiffres clés

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE

Chiffres clés



212 801

Nombre d'habitants desservis



40 178

Nombre d'abonnés
(clients)



11

Nombre d'installations de
production



15

Nombre de réservoirs



1 019

Longueur de réseau
(km)



100,0

Taux de conformité
microbiologique (%)



89,8%

Rendement de réseau (%)



147

Consommation moyenne (l/hab/j)

1.4 L'essentiel de l'année 2021

1.4.1 Principaux faits marquants de l'année

ALIMENTATION MAJORITAIRE PAR LE SEDIF :

Suite aux conséquences de la pollution au chrome sur la ressource de l'usine de Meulan, la production de l'usine de Saint-Martin-la-Garenne a été utilisée pour alimenter préférentiellement les communes des Mureaux, Juziers, Mézy, Hardricourt et Meulan. CYO n'a été en mesure d'alimenter la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) via Saint-Martin-la-Garenne qu'à hauteur de 5000m³/j au lieu de 22000 m³/j habituellement. CYO a donc sollicité les interconnexions avec le réseau du SEDIF afin de satisfaire les besoins de la CACP. Cet import supplémentaire a débuté depuis le 5 avril 2019.

En octobre 2019, Veolia a réalisé des travaux d'aménagement hydraulique sur l'adduction venant de Saint-Martin-la-Garenne. Dès lors, une alimentation de la CACP via cet import était à nouveau possible à hauteur de 15000 m³/j.

A la demande de la CACP, l'alimentation majoritaire de l'eau par le SEDIF a été pérennisée. La CACP dispose ainsi d'une alimentation pérenne en eau adoucie qui couvre la majorité des besoins d'alimentation en eau de la Communauté d'Agglomération, tout en anticipant les évolutions réglementaires relatives au traitement des micropolluants.

Une convention de fourniture d'eau a été signée entre le SEDIF, la CACP et CYO le 24/02/2020. Cette convention définit les termes financiers, de volume et de qualité de l'eau fournie.

CRISE SANITAIRE COVID-19 :

En 2021, dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, CYO a mis en œuvre les dispositions suivantes :

- le travail continu, en présentiel ou en télétravail chaque fois que c'est possible,
- pour ceux dont la présence sur le lieu de travail est requise, des autorisations de circulation, spécifiques leur ont été délivrées afin de se rendre là où leurs activités l'exigent,
- des cellules de crise ont été activées localement et à tous niveaux, nous permettant de nous adapter en permanence à l'évolution de la situation et des consignes diffusées par les autorités locales et nationales,
- mise à la disposition de tous nos salariés sans discontinuer depuis le début de cette crise de l'ensemble des équipements et produits nécessaires à la continuité de nos activités (masques chirurgicaux, masques FFP2, plexiglas, gel hydro alcoolique et gants),
- Les dispositions prises pour assurer le bon fonctionnement du service public de l'eau pendant les périodes de confinement et de déconfinement par l'application stricte des gestes barrière,
- Accueil clientèle sur rendez-vous dans nos locaux de Cergy rue de la Pompe.

Les effectifs présents ont permis à CYO d'assurer normalement le service public d'eau potable sur la CACP.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION FAISANT SUITE A L'AUDIT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC REALISE EN 2020 :

- Réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CACP par CYO qui permettra de déterminer différentes orientations d'évolution de l'alimentation de la CACP ainsi qu'une proposition de programme de travaux de sécurisation. Ces éléments serviront de base à la rédaction d'un avenant n°5 au contrat d'affermage
- Afin de structurer la gouvernance, mise en place d'un suivi régulier à deux niveaux (réunion mensuelle et comité de pilotage trimestriel)
- Développement de la gestion patrimoniale sur la base de la GMAO existante :

CYO a mis en place en 2021 un bilan mensuel et annuel de la maintenance et de l'exploitation, ce bilan est présenté annexe 6.8 - Les engagements spécifiques au service. Il s'agit d'une synthèse des ordres d'intervention générés sur l'année et portant sur les activités curatives, préventives d'exploitation et de maintenance des installations. Elle permet de visualiser la répartition de ces ordres d'intervention par catégorie d'activité. Le bilan est transmis mensuellement à la CACP dans le cadre des réunions de copilotage du contrat.

CYO a défini le niveau de criticité de chaque équipement (pompe, capteur, etc...) pour optimiser la priorisation des renouvellements. La prochaine étape pour aller vers l'Asset Management (Gestion d'actifs) consiste à procéder au recensement et à la description complète de tous les équipements présents sur toutes les installations (année, caractéristiques techniques, modèle, marque, ...). Il permet de prioriser les opérations du programme de renouvellement.

- Sur le plan financier, établissement d'une méthode de présentation des CARE
- Etablissement de nouveaux indicateurs plus pertinents pour le suivi de la qualité et de la continuité du service au client
- Accès à la plateforme Hubgrade réunissant les outils digitaux de suivi d'exploitation du service d'eau potable

AUDIT DES COMPTEURS DE SECTORISATION PAR LA CACP :

Au cours de l'année 2021, la CACP a procédé au contrôle de l'ensemble des équipements (compteurs et débitmètres) servant au calcul des ratios d'exploitation.

Elle a procédé également à l'analyse des données patrimoniales relatives aux équipements de comptage de la sectorisation (documentations techniques, certificats de calibration, plans de récolement, programme de renouvellement, documentation descriptive de la sectorisation).

Le bureau d'étude missionné par la CACP a validé globalement le fonctionnement du système.

Il a recommandé au délégataire la réalisation d'actions mineures pour l'améliorer (mise à jour documentaire, complétion de la base de plans de récolement).

Une majorité des points a été réglée en 2021, le solde sera traité en 2022.

Bienvenue dans votre agence de Cergy !

Un nouvel espace d'accueil attentionné pour les abonnés de CYO

Pour accueillir les abonnés de CYO de manière attentionnée, dans un espace confortable, clair et en toute confidentialité, le Territoire Cergy-Vexin a repensé son accueil clientèle.

Les travaux d'aménagement ont été étudiés en collaboration étroite avec la Direction Consommateurs Nationale de Veolia, un bureau design et tous les salariés des services consommateurs.

Ces travaux s'inscrivent dans les nouveaux standards de l'accueil attentionné et d'aménagement des accueils client de Veolia Eau France. Ils prennent en compte l'accueil des clients mais également le confort de travail et l'ergonomie des postes de travail des salariés.



Le Territoire Cergy-Vexin a inauguré son nouvel accueil clientèle de Cergy le 14 janvier 2022.

L'inauguration a eu lieu le 14 janvier en présence notamment du conseiller délégué à l'Eau et de la DGA de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Cet évènement a été l'occasion d'exposer, outre le nouvel accueil, les **démarches entreprises par CYO** sur le territoire Cergy-Vexin pour **développer l'accueil attentionné de nos consommateurs** :

- outil IRIS Waterp,
- l'application mobile CYO,
- la démarche Eau Solidaire avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,
- projet d'amélioration du process de remontée des index consommateurs afin de d'améliorer la qualité des factures émises,



1.4.2 Bilan des principales actions destinées à assurer l'information et l'accueil de la clientèle

- tenue à jour du site internet www.cyodirect.fr : tarifs actualisés, alerte travaux, accueil sur rendez-vous des abonnés
- Lettre de l'eau n°7 de juillet 2021 - Fonds solidarité Eau : comment en bénéficier ?



1.4.3 Evolutions réglementaires

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs CYO se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences particulières pour votre service.

Dérèglement climatique et résilience des territoires : des nouvelles obligations importantes pour les collectivités dans le domaine de l'eau !

La Loi du 22 août 2021 portant *lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* (dite loi « *climat et résilience* ») fait écho aux préoccupations et aux défis considérables soulevés par le dérèglement climatique pour les citoyens, les territoires et les services publics locaux.

Cette loi comporte un large éventail de dispositions comme les **diagnostics de vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations** afin d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal.

Cet objectif a par ailleurs été précisé par la loi du 25 novembre 2021 qui *visait à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels*. Ainsi, pour les

territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus, cette loi introduit de **nouvelles obligations en matière d'information des populations sur les risques et les mesures de sauvegarde associées** ainsi qu'un renforcement des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

Dans le domaine de l'alimentation en eau potable, la loi *climat et résilience* pose le principe que les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes marins constituent des éléments essentiels du patrimoine de la Nation du fait de leur contribution à la lutte contre la pollution. En quelques articles, cette Loi vient renforcer l'intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques et consacre ainsi l'importance stratégique de l'eau potable dans le code de l'environnement. Ainsi :

- ✓ Les masses d'eau souterraines qui comprennent des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable devront être identifiées. Les SDAGE (Schéma directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) devront également identifier les "zones de sauvegarde" des masses d'eau souterraines où des mesures de protection seront instituées afin de garantir la disponibilité et la qualité des ressources à long terme afin de "satisfaire en priorité les besoins de la consommation humaine".
- ✓ Les communes et EPCI compétents en eau potable devront compléter leur schéma de distribution d'eau potable par un diagnostic des ouvrages et équipements nécessaires à la distribution d'eau potable, complété d'un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement des ouvrages et équipements.

En outre, **l'enjeu de la rareté de l'eau** a également donné lieu à la publication de plusieurs textes réglementaires en 2021. Notamment, un décret du 23 juin 2021 est venu préciser la gestion des situations de crise liées à la sécheresse. Ce texte vise à anticiper et prévenir les conflits d'usages susceptibles de survenir en situation de crise. Ce décret renforce la mise en place d'une stratégie d'évaluation des volumes prélevables, qui permet de développer des activités humaines dans le respect des écosystèmes aquatiques.

Dans l'ensemble de ces domaines, vos équipes de CYO peuvent vous aider à définir des plans d'actions précis, réaliser des études et des diagnostics de vos ouvrages ou de votre territoire, hiérarchiser les actions en vous accompagnant particulièrement dans la méthodologie pour respecter ces nouvelles contraintes réglementaires qui s'imposent à vous dès aujourd'hui.

Crise relative à l'approvisionnement et hausse des cours des matières premières : suspension temporaire des pénalités de retards applicables.

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz, électricité etc. Leurs cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, actualisée au 29 juillet 2021, en précise les contours.

Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

Métabolites de pesticides : des nouveaux critères de gestion qui changent tout !

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de cette instruction, les Agences Régionales de Santé (ARS) renforcent progressivement le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement conduit à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

Cette situation nouvelle va s'amplifier au cours des prochains mois et de nombreux services d'eaux vont devoir faire face à une situation de non-conformité. En outre, pour les services concernés, cette situation de non-conformité perdurera dans le temps en raison de la persistance des métabolites de pesticides dans les ressources en eau.

Cette instruction, en renforçant le contrôle sanitaire des eaux distribuées et en nécessitant potentiellement la mise en place d'actions de préventions, de modification ou de création de traitement des eaux produites, entraîne un impact contractuel et financier certain sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs CYO vont donc rapidement se rapprocher de vous pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences pour votre service de cette instruction dès 2022.

Transposition de la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : vers toujours plus de qualité et de services pour l'eau potable !

La Directive (2020/2184 du 16 décembre 2020) actualise celle de 1998. Elle "revalorise l'eau du robinet" au travers de plusieurs évolutions majeures :

1. Elle exige de donner une information plus complète aux consommateurs sur la qualité de l'eau potable ;
2. Elle renforce les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur huit nouvelles substances ;
3. Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux. Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau, et la compréhension de leur vulnérabilité ;
4. Elle vise à garantir l'accès à l'eau pour tous, notamment pour les populations vulnérables (sans abris, réfugiés, squats...),

Cette directive sera transposée en droit français **au plus tard le 12 janvier 2023**. Cette transposition comportera un volet législatif qui donnera lieu à une ordonnance dédiée (conformément à la loi 2021-1308 du 8 octobre 2021).

Le volet réglementaire de cette transposition sera porté par un décret et une quinzaine d'arrêtés (nouveaux ou modifiés). La majorité de ces textes entreront en application au 1^{er} janvier 2023. C'est le cas notamment des arrêtés définissant les modalités de réalisation du contrôle sanitaire par les ARS et de surveillance par la Personne Responsable de la Production et Distribution de l'Eau (PRPDE), qui est au centre de ce dispositif essentiel pour la qualité de l'eau.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs CYO se rapprocheront de vous, lorsque ces nouveaux textes seront publiés, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

1.5 Les indicateurs réglementaires 2021

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	208 845	212 801
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	1,99 €/m ³	2,09 €/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	99,8 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	98,4 %	99,3 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	110	110
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	87,6 %	89,8 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	6,31 m ³ /jour/km	5,64 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	6,11 m ³ /jour/km	4,91 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,39 %	0,40 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	81 %	86 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	28	26
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	2 573	8 117
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	3,27 u/1000 abonnés	3,01 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,0 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	2,22 %	1,31 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	7,48 u/1000 abonnés	5,13 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.6 Autres chiffres clés de l'année 2021

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	2 458 034 m³	2 510 907 m³
VP.059	Volume produit	Délégataire	2 230 553 m³	2 450 961 m³
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	11 126 232 m³	10 606 559 m³
	Volume mis en distribution (m³)	Délégataire	13 276 008 m³	12 959 069 m³
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	26 211 m³	32 792 m³
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	11 615 653 m³	11 621 908 m³
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	222	225
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre d'installations de production	Délégataire	11	11
	Capacité totale de production	Délégataire	11 790 m³/j	11 790 m³/j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	15	15
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	28 015 m³	28 015 m³
	Longueur de réseau	Délégataire	1 014 km	1 019 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	744 km	746 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	2 648 ml	2 784 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	38 525	38 939
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	6	9
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	6	7
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	149	146
	Nombre de compteurs	Délégataire	39 625	40 008
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	1 860	2 986
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de communes	Délégataire	13	13
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	39 714	40 178
	• Abonnés domestiques	Délégataire	39 714	40 178
	• Abonnés en loi SRU	Délégataire	3 415	3 533
	• Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	0	0
	Volume vendu	Délégataire	11 644 136 m³	11 521 033 m³
	• Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	11 563 359 m³	11 422 582 m³
	• Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	0 m³	0 m³
VP.061	• Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	80 777 m³	98 451 m³
	Consommation moyenne	Délégataire	151 l/hab/j	147 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	291 m³/abo/an	288 m³/abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	87 %	73 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui

1.7 Le prix du service public de l'eau

LA FACTURE 120 M³

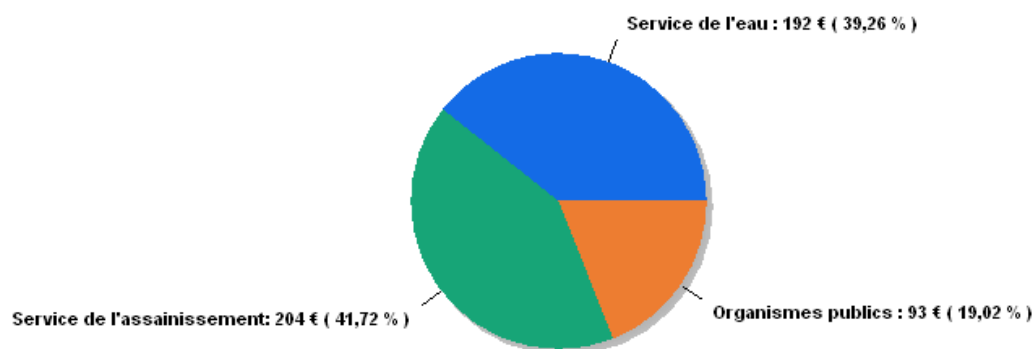
En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de CERGY, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier, est la suivante :

CERGY Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2022	N/N-1
Part délégataire			167,60	176,84	5,51%
Abonnement			33,49	34,78	3,85%
Consommation	120	1,1838	134,11	142,06	5,93%
Part syndicale			8,40	8,40	0,00%
Consommation	120	0,0700	8,40	8,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0545	5,04	6,54	29,76%
Organismes publics			45,60	45,60	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	45,60	0,00%
Total € HT			226,64	237,38	4,74%
TVA			12,47	13,06	4,73%
Total TTC			239,11	250,44	4,74%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,99	2,09	5,03%

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m³ pour la commune de CERGY :

Facture 120m³ / Répartition du prix du service de l'Eau



Les factures type par commune sont présentées en annexe.

LE PRIX DE L'EAU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Au **1er janvier 2022**, le prix de l'eau, toutes taxes et redevances comprises, est de **3,98 euros TTC le m³** (1 000 litres) pour 12 communes (hors Maurecourt et Boisemont pour le versant de l'Hautil) soit **0,0039 centimes d'euro le litre** (sur la base d'une facture annuelle 120 m³). C'est le prix d'un mètre cube pour une consommation annuelle de 120 m³ avec abonnement.

Pour rappel, la consommation annuelle de 120m³ est la **consommation de référence définie par l'INSEE pour une famille de 3 à 4 personnes**.

Un prix de l'eau différent s'applique pour 2 communes de la CACP:

- **Maurecourt** : Cette commune a intégré la Communauté d'Agglomération au 1er juillet 2012. Le prix de l'eau au **1er janvier 2022** est de **3,94 euros TTC le m³**.
- **Boisemont versant de l'Hautil** : Les eaux usées des abonnés de Boisemont situés sur le bassin versant de l'Hautil sont acheminées vers une autre station d'épuration (Les Grésillons). Ces abonnés paient un prix de l'eau au **1er janvier 2022** de **4,25 euros TTC le m³**.

LES COMMENTAIRES SUR L'EVOLUTION DES PRIX UNITAIRES

→ *Le tarif du délégataire*

Le coefficient d'actualisation K, appliqué pour la part délégataire Eau, est révisé trimestriellement (janvier, avril, juillet, octobre). Le coefficient K a varié de 1,116275 à 1,159172 entre le 01/01/2021 et le 01/01/2022.

→ *Dates de délibération des parts et redevances*

Les dates de délibération pour les tarifs au 01/01/2022 sont les suivantes :

- 21/12/2021 : date de délibération de la part Assainissement Non Collectif (ANC) du SIARP
- 21/12/2021 : date de délibération de la redevance de collecte du SIARP
- 22/12/2021 : date de délibération de la taxe de protection de la ressource en eau de la CACP
- 07/02/2022 : date de délibération de la redevance de transport du SIARP (pour Boisemont versant de l'Hautil)

→ *La part Agence de l'Eau – Lutte contre la pollution*

Instituée au profit des agences financières de bassin par la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 (article 14) et le décret n°66-700 du 14 septembre 1966, et modifiée par une nouvelle instruction en date du 23 décembre 1981 (BODGI 3 B-5-81). Cette redevance, déterminée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, s'applique sur les m³ d'eau consommés.

Sa valeur s'établit à **0,3800 €/m³ à le 01/01/2021 et le 01/01/2022**.

UN TARIF EQUITABLE

Le service de l'eau de la CACP dispose d'un **tarif équitable** qui permet aux abonnés de bénéficier directement d'une **économie sur leurs factures**, en adoptant un **comportement éco-citoyen**.

Le niveau de consommation détermine en effet le montant de l'abonnement, révisé chaque année : celui-ci est fixé à 34,76 euros par an (hors TVA), pour une consommation inférieure à 150 m³ ; il augmente ensuite par tranche de 30 m³.

Ainsi, en étant attentif à avoir une consommation responsable, les abonnés du service de l'eau peuvent bénéficier d'un tarif moins élevé. Les frais d'accès au service sont de 54,24 euros (hors TVA) tous clients sans déplacement.

Abonnement – Au-delà 1^{ère} année (part distributeur) – Tous clients.

Volume forfaitaire	Prix de base (€ / Trimestre HT)	Prix 01/04/2022 (€ / Trimestre HT)	Nombre d'abonnés 2021 (au 01/04/2022 sur la base des volumes consommés 2021)	Répartition 2021 par tranches
0 à 150 m ³	7,50	8,69	31 628	78,79%
151 à 180 m ³	11,25	13,04	2 568	6,40%
181 à 210 m ³	15,00	17,39	1 428	3,56%
211 à 240 m ³	18,75	21,73	802	2,00%
241 à 270 m ³	22,50	26,08	456	1,14%
271 à 300 m ³	26,25	30,43	279	0,70%
301 à 330 m ³	30,00	34,78	190	0,47%
331 à 360 m ³	33,75	39,12	147	0,37%
361 à 390 m ³	37,50	43,47	108	0,27%
390 à 420 m ³	41,25	47,82	99	0,25%
421 à 450 m ³	45,00	52,16	89	0,22%
451 à 480 m ³	48,75	56,51	70	0,17%
481 à 510 m ³	52,50	60,86	69	0,17%
511 à 540 m ³	56,25	65,20	56	0,14%
541 à 570 m ³	60,00	69,55	49	0,12%
571 à 600 m ³	63,75	73,90	48	0,12%
601 à 1 200 m ³	68,75	79,69	672	1,67%
1 201 à 1 800 m ³	87,50	101,43	363	0,90%
1 801 à 3 600 m ³	100,00	115,92	430	1,07%
3 601 à 9 000 m ³	150,00	173,88	402	1,00%
9 001 à 18 000 m ³	350,00	405,71	146	0,36%
18 001 à 30 000 m ³	875,00	1014,28	31	0,08%
30 001 à 45 000 m ³	1187,50	1376,52	6	0,01%
Au-delà de 45 000 m ³	1300,00	1506,92	6	0,01%
TOTAL			40 142	100,0%

Facture Standard

Comparatif des prix en vigueur
Référence au 01/01/2022
Comparé au 01/01/2021

Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Tous clients de l'Agglomération de Cergy-Pontoise exceptés ceux
de Maurecourt et de Boiesmont versant de l'Hautil

	Qté	Euro				Variation
		01/01/2021		01/01/2022		
		Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	%
Distribution de l'eau						
Abonnement						
Abonnement - Au delà 1ère année (part distributeur)	4	8,3721	33,49	8,6938	34,78	3,84%
Consommation						
Consommation (part distributeur) (m3)	120	1,1176	134,11	1,1838	142,06	5,92%
Protection de la ressource en eau (C.A.C.P.) (m3)	120	0,0700	8,40	0,0700	8,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0,0420	5,04	0,0545	6,54	29,76%
Total Distribution de l'eau			181,04		191,77	5,93%
Collecte et traitement des eaux usées						
Consommation						
Transport & qualité des rivières (C.A.C.P.) (m3)	120	0,1600	19,20	0,1600	19,20	0,00%
Traitement (Station Cergy - Neuville) (m3)	120	0,9115	109,38	0,9368	112,42	2,78%
Collecte (S.I.A.R.P.) (m3)	120	0,5093	61,12	0,6043	72,52	18,65%
Total Collecte et traitement des eaux usées			189,70		204,13	7,61%
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,00%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00%
Redevance Voies navigables de France (m3)	120	0,0102	1,22	0,0102	1,22	0,00%
Total Organismes publics			69,02		69,02	0,00%
TOTAL HT de la Facture en Euro			439,76		464,93	5,72%
TOTAL TTC de la Facture en Euro			463,29		489,35	5,63%
Prix TTC du m3 hors abonnement en Euro			3,57		3,77	5,77%

Facture Standard

Comparatif des prix en vigueur

Référence au 01/01/2022

Comparé au 01/01/2021

Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Clients de Maurecourt

	Qté	Euro				Variation
		01/01/2021		01/01/2022		%
		Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau						
Abonnement	4	8,3721	33,49	8,6938	34,78	3,84%
Abonnement - Au delà 1ère année (part distributeur)						
Consommation						
Consommation (part distributeur) (m3)						
Protection de la ressource en eau (C.A.C.P.) (m3)	120	1,1176	134,11	1,3838	166,06	23,82%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0,0700	8,40	0,0700	8,40	0,00%
	120	0,0420	5,04	0,0545	6,54	29,76%
Total Distribution de l'eau			181,04		215,77	19,18%
Collecte et traitement des eaux usées						
Consommation	120	0,1700	20,40	0,1700	20,40	0,00%
Collecte (Lyonnaise des Eaux) (m3)						
Redevance Communale (m3)						
Redevance Syndicale (S.I.A.R.H) (m3)						
Redevance Assainissement – Consommation (part S.IAA.P) (m3)						
Total Collecte et traitement des eaux usées			216,85		223,88	3,24%
Organismes publics						
(taxes et redevances)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,00%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)						
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)						
Total Organismes publics			67,80		67,80	0,00%
TOTAL HT de la Facture en Euro			465,69		507,46	8,97%
TOTAL TTC de la Facture en Euro			490,84		535,22	9,04%
Prix TTC du m3 hors abonnement en Euro			3,80		4,15	9,44%

Facture Standard

Comparatif des prix en vigueur

Référence au 01/01/2022

Comparé au 01/01/2021

Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Clients de Boisemont versant de l'Hautil

			Euro				Variation
Qté	01/01/2021		01/01/2022		%		
	Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT			
Distribution de l'eau							
Abonnement	4						
Abonnement - Au delà 1ère année (part distributeur)		8,3721	33,49	8,6938	34,78	3,84%	
Consommation							
Consommation (part distributeur) (m3)		120,00	1,1176	134,11	1,1838	142,06	5,92%
Protection de la ressource en eau (C.A.C.P.) (m3)	120,00	0,0700	8,40	0,0700	8,40	0,00%	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120,00	0,0420	5,04	0,0545	6,54	29,76%	
Total Distribution de l'eau			181,04		191,77	5,93%	
Collecte et traitement des eaux usées							
Consommation							
Collecte (S.I.A.R.P.) (m3)	120,00	0,5086	61,03	0,6043	72,52	18,82%	
Redevance Assainissement, Transport & Epuration (Part S.I.A.R.P.) (m3)	120,00	0,7224	86,69	0,7832	93,98	8,42%	
Redevance Assainissement – Consommation (part S.I.A.A.P.) (m3)	120,00	0,6710	80,52	0,7250	87,00	8,05%	
Total Collecte et traitement des eaux usées			228,24		253,50	11,07%	
Organismes publics							
(taxes et redevances)							
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,00%	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00%	
Total Organismes publics			67,80		67,80	0,00%	
TOTAL HT de la Facture en Euro			477,08		513,07	7,54%	
TOTAL TTC de la Facture en Euro			498,21		535,53	7,49%	
Prix TTC du m3 hors abonnement en Euro			4,15		4,46	7,49%	

2.

LES
CONSOMMATEURS
DE VOTRE SERVICE
ET LEUR
CONSOMMATION



CYO fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

2.1 Synthèse des éléments à retenir

Cette section vise à synthétiser les principaux indicateurs du chapitre 2 « Les consommateurs de votre service et leur consommation » :

- Indicateurs descriptifs du service et de son patrimoine
- Indicateurs de performance du service

Elle vise également à synthétiser les principaux faits marquants de l'année, décrire les principaux résultats à retenir et apporter des éléments d'information sur les projets en cours et à venir.

INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	39 714	40 178
Bornes de puisage monétiques : nombre de clients	Délégataire	17	13
Bornes de puisage monétiques : nombre de badges	Délégataire	73	70
Abonnements SRU : nombre de résidences	Délégataire	111	119
Abonnements SRU : contrats d'abonnement établis en application de la loi SRU	Délégataire	3 415	3 533
Taux de clients mensualisés	Délégataire	23,2 %	25,2 %
Taux de clients prélevés hors mensualisation	Délégataire	33,5 %	33,4 %
Nombre de factures émises au cours de l'année	Délégataire	166 059	166 932
Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	28	26
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	2 573	8 117
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	3,27 u/1000 abonnés	3,01 u/1000 abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,0 %
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	2,22 %	1,31 %
Taux de réclamations écrites	Délégataire	7,48 u/1000 abonnés	5,13 u/1000 abonnés

ENQUETE DE SATISFACTION DES CONSOMMATEURS DU CYO

Afin de répondre aux demandes exprimées lors de l'audit du service de l'eau de la CACP réalisé en 2020, CYO a missionné l'IPSOS afin de réaliser une enquête de satisfaction auprès de 160 consommateurs de la CACP. Réalisée d'avril à septembre 2021, cette enquête de satisfaction a été menée par le biais d'interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Le résultat de cette enquête est synthétisé dans ce chapitre présenté plus en détail en annexe.

Perspectives 2022 : Les résultats de cette enquête seront étudiés conjointement entre CYO et la CACP lors d'une réunion de travail. A l'issue de cette réunion, des axes d'amélioration et des actions seront déterminés et mis en œuvre. Une nouvelle enquête sera réalisée en 2022.

IRIS, NOUVEAU SYSTEME DE GESTION DE LA RELATION AVEC LE CONSOMMATEUR.

IRIS est le nouveau système de gestion de la relation avec le consommateur basé sur la technologie salesforce (numéro 1 sur le marché des outils de gestion de la relation client). Avec IRIS, les pratiques de la gestion de la relation consommateur s'alignent avec l'état de l'art actuel de la relation client.

CYO est le 1^{er} périmètre de Veolia Eau France à bénéficier de cet outil. Avec le nouvel outil IRIS, le nombre de réclamations (téléphone, courrier, mail) ainsi que leur délai de traitement par le service consommateurs pourra être communiqué. A cette occasion, l'outil a été présenté à la CACP.

RECOUVREMENT DES CREANCES

Le taux d'impayés est en baisse, il s'établit à 1,31% en 2021 contre 2,22% pour l'année 2020.

Le territoire Cergy-Vexin a mis en place plusieurs démarches amiables de recouvrement :

- à l'échelle du territoire : relances par appels sortants, e-mail et sms
- à l'échelle régionale : mise en place d'une 3ème relance par courrier en 2020 ainsi que des envois mensuels de sms de relance

La méthodologie générale de recouvrement du territoire Cergy-Vexin est détaillée dans ce chapitre.

2.2 Les consommateurs abonnés du service

→ Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	38 562	39 101	39 393	39 714	40 178	1,2%
Nombre total d'habitants desservis (estimation)	205 742	207 503	208 006	208 845	212 801	1,9%

→ Les données par commune

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre total d'abonnés	38 562	39 101	39 393	39 714	40 178	1,2%
BOISEMONT	305	309	316	344	348	1,2%
CERGY	7 362	7 462	7 498	7 602	7 711	1,4%
COURDIMANCHE	1 635	1 682	1 685	1 767	1 828	3,5%
ERAGNY	3 266	3 275	3 337	3 382	3 407	0,7%
JOUY-LE-MOUTIER	4 624	4 636	4 662	4 662	4 723	1,3%
MAURECOURT	1 388	1 426	1 449	1 446	1 444	-0,1%
MENUCOURT	1 787	1 834	1 830	1 877	1 912	1,9%
NEUVILLE-SUR-OISE	640	643	642	647	649	0,3%
OSNY	4 479	4 519	4 571	4 592	4 622	0,7%
PONTOISE	4 134	4 177	4 187	4 188	4 191	0,1%
PUISEUX-PONTOISE	211	209	217	225	228	1,3%
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	4 463	4 561	4 602	4 593	4 607	0,3%
VAUREAL	4 268	4 368	4 397	4 389	4 508	2,7%



Répartition des abonnés par commune

En 2021, on dénombre 40 178 abonnés au service de l'eau sur la CACP, soit une augmentation de 1,2% par rapport à l'année 2020 (+ 464 abonnés). Quatre communes concentrent à elles seules 52,8% des abonnés au service de l'eau : Cergy (19,2%), Jouy-le-Moutier (11,8%), Pontoise (11,5%) et Saint-Ouen-l'Aumône (11,5%). Les communes affichant les plus forts taux d'augmentation entre 2020 et 2021 sont quant à elles : Courdimanche (+3,5%), Vauréal (+2,7%), et Menucourt (1,9%).

→ Les utilisateurs de bornes de puisage monétiques



Afin de répondre aux besoins d'utilisateurs souhaitant **s'alimenter ponctuellement** en eau potable **directement sur le réseau public**, sans branchement particulier **pour des volumes importants**, et dans la perspective d'**améliorer la maîtrise des volumes prélevés et la gestion contrôlée et sécurisée de l'utilisation de l'eau**, la CACP a souhaité procéder à **l'installation de bornes de puisage monétiques**.

Les conditions techniques et financières d'exploitation de ces bornes monétiques par CYO sont encadrées par l'avenant n°4 au contrat datant du 23/01/2016.

Ces bornes de puisage monétiques sont des appareils de distribution de volumes importants, autorisant le raccordement d'utilisateurs munis d'un badge monétique :

- dispositif de puisage à contrôle d'accès par badge monétique rechargeable
- protection sanitaire par clapet antipollution performances type EA
- logiciel de gestion et rechargement et de badges



Le nombre d'utilisateurs des bornes de puisage monétiques par année est disponible dans le tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de clients	28	36	17	17	13	-30,8%
Nombre de badges	160	188	216	73	70	-4,1%

Comment utiliser les bornes de puisage monétiques ?



L'abonné doit tout d'abord se procurer un badge prépayé, disponible sur simple présentation d'un bon de commande de la collectivité ou d'une entreprise à l'agence CYO de Cergy.

Dans le cadre de la souscription d'un abonnement relatif à l'utilisation d'une des 13 bornes monétiques installées sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, CYO délivre gratuitement à l'abonné un badge monétique sur lequel est crédité le volume d'eau demandé par l'utilisateur et pré-payé par ce dernier : **l'abonnement et la délivrance du badge monétique sont gratuits.**

Une fois délivré, le badge prépayé est sous la responsabilité de l'abonné.

→ Les abonnements SRU

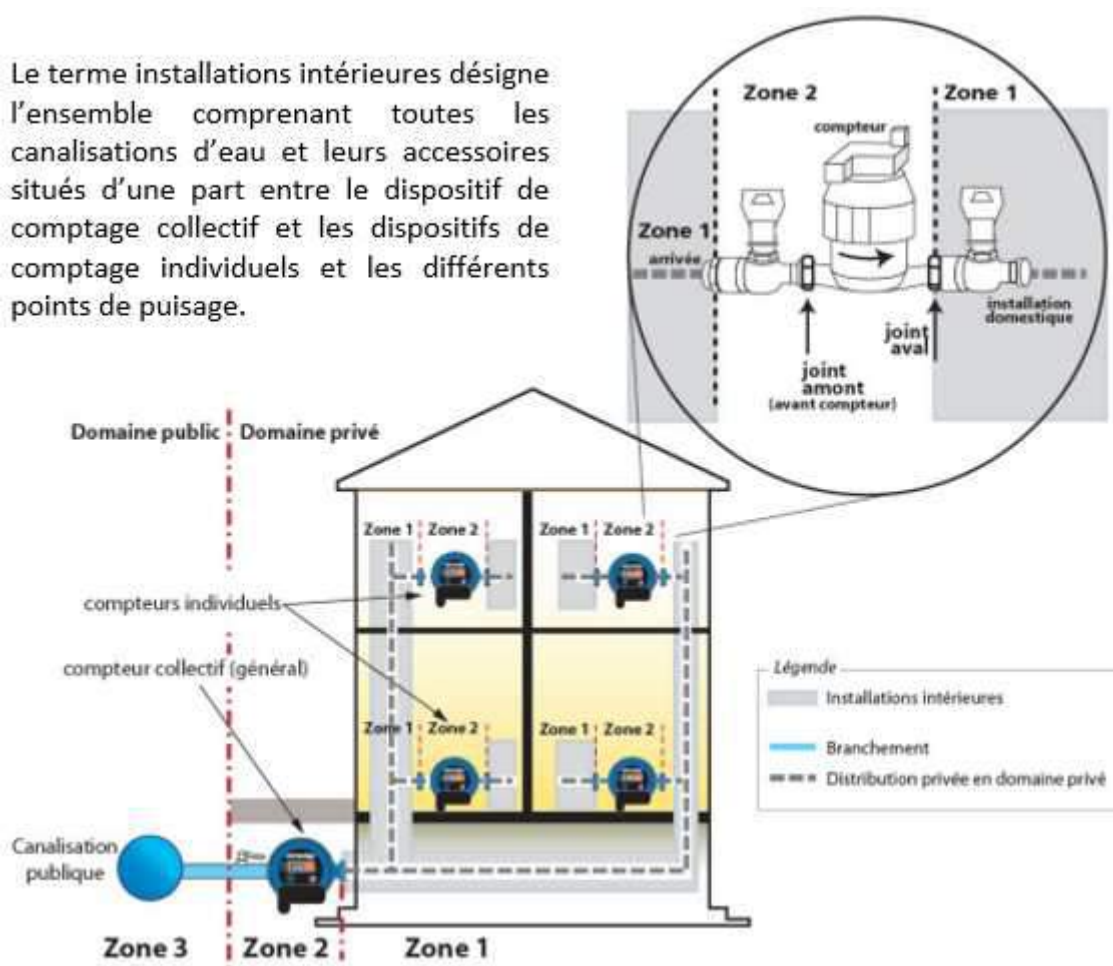


L'article 93 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 et le décret d'application n°2003-408 du 28 avril 2003 encadrent les modalités de mise en oeuvre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau au sein de l'habitat collectif.

La loi SRU permet la mise en oeuvre d'un **comptage individuel de l'eau en habitat collectif**, par l'installation de **compteurs individuels par le distributeur d'eau** qui permettent **la facturation individuelle pour chaque logement**.

Les abonnés sont **le responsable de l'immeuble** (compteur général maintenu de façon à facturer la consommation des espaces collectifs) et **les occupants de chaque logement** (compteurs individuels permettant la facturation individuelle de chaque logement). Le responsable de l'immeuble prend à sa charge la différence de volume entre l'ensemble des compteurs individuels et le compteur général. Les "installations intérieures" restent ainsi sous la responsabilité du gestionnaire de l'immeuble (voir figure ci-dessous).

Le terme installations intérieures désigne l'ensemble comprenant toutes les canalisations d'eau et leurs accessoires situés d'une part entre le dispositif de comptage collectif et les dispositifs de comptage individuels et les différents points de puisage.



Les bénéfices du dispositif SRU sont :

- une meilleure maîtrise des consommations des usagers
- une meilleure équité économique à l'échelle de l'habitat collectif
- une gestion facilitée pour les responsables d'immeubles

LOI SRU, ARTICLE 93



Les **compteurs individuels** sont rendus **obligatoires pour des constructions neuves d'immeuble à usage principal d'habitation** (article L. 135-1 du code de la construction et de l'habitation), contrairement aux **constructions anciennes** pour lesquelles la mise en place de compteurs individuels se fait **à la demande du propriétaire** (immeubles à usage principal d'habitation en copropriété dont le permis de construire a été déposé antérieurement au 1^{er} novembre 2007).

Pour les constructions anciennes, le déploiement ou non du dispositif SRU, s'étudie **en fonction de la situation de chaque immeuble**, dans la mesure où il représente une **charge financière supplémentaire** due à la répercussion du **coût des travaux d'individualisation**.

La rentabilité d'une individualisation s'appréhende sur le long terme dès lors qu'elle dépend aussi d'une meilleure maîtrise des consommations.

Les abonnements SRU	2019	2020	2021	N/N-1
Résidences	100	111	119	7,2%
Contrats d'abonnement établis en application de la loi SRU	3 089	3 415	3 533	3,5%

→ Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre annuel de demandes d'abonnement	268	333	465	392	639	63,0%
Nombre de clients mensualisés	5 868	6 719	8 282	9 208	10 128	10,0%
Taux de clients mensualisés	15,2 %	17,2 %	21,0 %	23,2 %	25,2%	
Nombre de clients prélevés hors mensualisation	11 959	12 673	12 995	13 319	13 412	0,7%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	31,0 %	32,4 %	33,0 %	33,5 %	33,4%	

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

La synthèse ci-dessous présente **l'activité clientèle au cours de l'exercice 2021** pour les demandes par motif **quelque soit le canal d'entrée** (courrier, e-mail, téléphone, accueil physique) :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
ABONNEMENT / RESILIATION	246	220	313	263	325	379	386	312	330	340	272	1	3 387
AUTRES	1 789	1 414	1 726	1 214	1 280	1 534	1 342	1 215	1 328	1 397	1 136	248	15 623
CHANGEMENT PAYEUR	0	2	2	1	2	3	1	0	1	0	0	0	12
DEGREVEMENT	32	26	53	34	32	37	30	31	40	29	23	6	373
DUPLICATA	27	22	32	25	17	16	8	9	5	13	6	0	180
MENSUALISATION	139	73	129	57	53	91	52	60	72	55	39	1	821
RECLAMATION	30	17	40	42	42	35	21	30	13	24	14	3	311
RENSEIGNEMENT	5	2	12	3	4	14	13	22	13	6	5	0	99
TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TELE RELEVÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 268	1 776	2 307	1 639	1 755	2 109	1 853	1 679	1 802	1 864	1 495	256	20 806

→ **Facture émises**

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de factures émises au cours de l'année	139 541	167 608	168 750	166 059	166 932	0,53%

Le nombre de factures s'élève à 166 932 en 2021 contre 166 059 en 2020.

Pour rappel, la facturation CYO a fait face à des difficultés en fin d'année 2017 qui ont eu pour effet un report d'un certain nombre de factures en 2018.

2.3 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le **baromètre de satisfaction** réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ la **qualité de l'eau**
- ✓ la **qualité de la relation avec le consommateur abonné** : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- ✓ la **qualité de l'information** adressée aux abonnés

En 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.

Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés. En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✓ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✓ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Satisfaction globale	86	86	86	87	73	-14
La continuité de service	95	95	96	94	92	-2
La qualité de l'eau distribuée	77	75	78	79	72	-7
Le niveau de prix facturé	55	56	61	59	53	-6
La qualité du service client offert aux abonnés	80	76	76	82	71	-11
Le traitement des nouveaux abonnements	85	89	83	87	72	-15
L'information délivrée aux abonnés	76	70	73	71	72	+1



Enquête de satisfaction des consommateurs du CYO

Afin de répondre aux demandes exprimées lors de l'audit du service de l'eau de la CACP réalisé en 2020, CYO a missionné l'IPSOS afin de réaliser une enquête de satisfaction auprès de 160 consommateurs de la CACP.

Réalisée d'avril à septembre 2021, cette enquête de satisfaction a été menée par le biais d'interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire).

Le résultat de cette enquête est présenté en annexe.

Indicateurs de performance de la satisfaction des consommateurs du CYO	2021
Continuité de l'alimentation en eau	97
Qualité du contact téléphonique	92
Disponibilité des agents du service de l'eau	81
Manière dont le service de l'eau répond aux attentes de ses clients	76
Qualité du service client	74
Qualité de l'eau distribuée	66
Goût de l'eau	63
Informations données par le service de l'eau	61
Manière dont le service de l'eau vous aide à gérer votre consommation d'eau	55
Niveau de prix qui vous est facturé	49



Perspectives 2022

Les résultats de cette enquête seront étudiés conjointement entre CYO et la CACP lors d'une réunion de travail. A l'issue de cette réunion, des axes d'amélioration et des actions seront déterminés et mis en œuvre.

Une nouvelle enquête sera réalisée en 2022.

Composition de votre eau !



Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.



→ Les 5 promesses aux consommateurs de CYO

Par ces 5 promesses, CYO concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».

#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »

#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »

#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »

#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

→ Permanence téléphonique

CYO assure une permanence téléphonique à disposition des usagers; 7j/7 et 24h/24 en cas d'urgence.



	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Permanence téléphonique (24h/24, 7j/7)	100%	100%	100%	100%	100%	0,0%

La synthèse des résultats liés à la permanence téléphonique est disponible en annexe.

→ Le taux de respect d'ouverture des branchements [D151.0]&[P152.1]

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants.

Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement. Ce délai ne prend pas en compte le temps de réalisation d'un branchement proprement dit (qui dépend de nombreux facteurs), mais uniquement le délai entre la demande d'ouverture du branchement (donc achevé) et l'ouverture du branchement proprement dite.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1	1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	268	333	465	392	639
Nombre de branchements ouverts dans le délai	268	333	465	392	639

→ Les interruptions non-programmées du service public de l'eau

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le **taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1]** est calculé à partir du nombre de **coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant**.

En 2021, ce taux pour votre service est de **3,01 / 1000 abonnés**.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	2,85	2,56	2,46	3,27	3,01
Nombre d'interruptions de service	110	100	97	130	121
Nombre d'abonnés (clients)	38 562	39 101	39 393	39 714	40 178

La liste détaillée des arrêts d'eau non programmés est disponible en annexe. Elle indique la localisation de l'arrêt d'eau, le type d'intervention réalisée, la durée de l'arrêt d'eau et le nombre de logements impactés.

→ Les interruptions programmées du service public de l'eau

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le **taux d'occurrence des interruptions de service programmées** est calculé à partir du **nombre de coupures d'eau qui ont fait l'objet d'une information au moins 24h avant**.

En 2021, ce taux pour votre service est de **1,34 / 1000 abonnés**.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'occurrence des interruptions de service programmées (pour 1 000 abonnés)	0,65	0,87	1,47	1,23	1,34
Nombre d'interruptions de service	25	34	58	49	54
Nombre d'abonnés (clients)	38 562	39 101	39 393	39 714	40 178

La liste détaillée des arrêts d'eau programmés est disponible en annexe. Elle indique la localisation de l'arrêt d'eau, le type d'intervention réalisée, la durée de l'arrêt d'eau et le nombre de logements impactés.

→ Le taux de réclamations écrites

En 2021, le taux de réclamations écrites [P155.1] pour votre service est de **5,13 / 1000 abonnés**.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de réclamations écrites [P155.1]	1,24	1,38	0,81	7,48	5,13
Nombre de réclamations écrites	48	54	32	297	206
Nombre d'abonnés (clients)	38 562	39 101	39 393	39 714	40 178



Taux de réclamations écrites

On constate depuis 2020 une très forte augmentation des réclamations comptabilisées (297 en 2020 et 206 en 2021 contre 32 en 2019).

En 2020, nos chargés de clientèle ont été sensibilisés à la comptabilisation et la traçabilité des réclamations, ce qui a eu pour effet une meilleure quantification des réclamations par notre service consommateurs.

→ Les motifs principaux de réclamations écrites

Une demande émanant d'un consommateur est enregistrée comme réclamation lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- ✓ Le consommateur **manifeste une insatisfaction**
- ✓ Le consommateur **remet en cause CYO**
- ✓ Le consommateur **attend le traitement de sa demande**

Le bilan des demandes et des réclamations écrites (courrier et e-mail) sur le périmètre CYO est disponible ci-dessous :

MOIS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	TOTAL
COMPTEURS	5	1	5	6	1	0	2	1	0	7	3	0	31
ABONNEMENTS	1	0	2	0	2	1	3	1	1	0	2	0	13
RÉSILIATIONS	1	0	0	5	3	4	0	3	0	2	3	0	21
FACTURES (ESTIMÉ, RELEVÉS, RECOUVREMENT, AUTRE)	4	4	8	19	10	8	6	9	6	10	3	3	90
PRÉLEVEMENT / MENSUALISATION	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
ASSURANCE FUITES	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2
INTERVENTIONS EAU POTABLE	1	0	0	1	3	1	1	1	1	0	1	0	10
QUALITÉ	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
QUALITÉ EAU	1	2	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	5
DOMMAGES CAUSES	0	0	0	0	0	2	1	2	2	0	0	0	7
ERREURS ADMINISTRATIVES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
MÉDIATION	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2
LIBRE RÉCLAMATION	3	0	2	1	5	1		4	1	4	0	0	21
TOTAL	17	7	17	33	24	20	15	21	12	23	14	3	206

Les motifs principaux de demandes d'information et des réclamations

44% des réclamations portent sur la facturation (90 en 2021). Néanmoins le nombre de réclamations sur la facturation est faible au regard du nombre de factures émises en 2021. Ce motif comprend plusieurs sous-catégories : estimation, relevé, recouvrement, et autres qui porte essentiellement sur les demandes d'échéanciers de paiement.

Ces demandes ont été prises en compte.

Il faut noter que VEOLIA a dédié au niveau national un service pour l'établissement et l'envoi des factures de CYO. Il s'agit de la mise en place d'un service dédié pour le pilotage de la facturation et l'amélioration des processus d'échange avec le territoire qui reste localement en charge du traitement des réclamations des consommateurs.



Les réclamations portant sur la qualité de l'eau :

En 2021, on dénombre 5 réclamations écrites relatives à la qualité de l'eau qui portent sur :

- Une coloration de l'eau du robinet chez un abonné situé sur le secteur de Pontoise Haut (ZD Pontoise) en janvier 2021. Cette réclamation a déclenché une prise de rendez-vous sur place avec des techniciens CYO pour réaliser une purge sur le réseau. L'abonné se trouve sur une antenne en bout de réseau. Ces phénomènes de coloration sont dus à des décrochages de dépôts qui se forment au fil du temps sur les parois des canalisations, il s'agit principalement de dépôts de fer. Un rinçage est opéré régulièrement pour prévenir ce phénomène d'accumulation de dépôts en bout d'antenne.
- La présence de calcaire chez un abonné situé sur le secteur de Pontoise Haut (ZD Pontoise) en Février 2021. La portion de réseau concernée est alimentée par un achat d'eau au SIE d'Ennery-Livilliers-Hérouville. La présence de calcaire dans l'eau n'ayant pas d'incidence sur la santé, aucune norme ne fixe le seuil maximal de la dureté de l'eau. Dans la réponse apportée à l'abonné, le délégataire a indiqué l'accès sur www.veoliaeau.fr à toutes les informations et conseils nécessaires pour limiter l'entartrage dû au calcaire dans la rubrique «L'eau et vous, mes questions calcaire, tartre, dureté». La fiche ARS 2019 sur la qualité de l'eau du secteur concerné lui a également été transmise.
- Une amélioration de la dureté de l'eau d'un abonné sur le secteur Eragny Sud (ZD CACP Boucle Sud) en Février 2021.
- Une coloration de l'eau du robinet chez un abonné situé sur le secteur Osny Pigeonnier (ZD Osny Pigeonnier) en juin 2021. Cette coloration fait suite à une intervention sur le réseau. Ces phénomènes de coloration sont dus à des décrochages de dépôts de fer qui se forment au fil du temps sur les parois des canalisations. Cette réclamation a déclenché une prise de rendez-vous sur place avec des techniciens CYO pour réaliser une purge sur le réseau.
- Une contamination bactérienne après compteur sur le secteur d'Osny l'Oseraie (ZD CACP Boucle Nord) en septembre 2021. Cette réclamation a déclenché une prise de rendez-vous sur place avec des techniciens CYO dès le lendemain. Après investigation, la contamination s'est avérée être localisée sur le réseau d'eau chaude de l'abonné.



IRIS, nouveau système de gestion de la relation avec le consommateur.

Avec le nouvel outil IRIS, le nombre de réclamations (téléphone, courrier, mail) ainsi que leur délai de traitement par le service consommateurs pourra être communiqué. A cette occasion, l'outil a été présenté à la CACP.

IRIS ? KEZAKO ?

IRIS est le nouveau **système de gestion de la relation avec le consommateur**, dit CRM (Customer Relationship Management), basé sur la **technologie Salesforce** (numéro 1 sur le marché des outils de gestion de la relation client). Le déploiement de cette solution sera généralisé par Veolia sur toute la France. Avec IRIS, les pratiques de gestion de la relation consommateur s'alignent avec l'état de l'art actuel de la relation client. IRIS permet notamment de :



Remettre le **CONSOMMATEUR** au centre de la relation avec Veolia

Centraliser et optimiser la captation des **CONTACTS** quelque soit le canal de communication

Une vision exhaustive sur le cycle de vie des **DEMANDES** du consommateur, de la sollicitation jusqu'à la clôture

La nouvelle solution de gestion de la relation consommateur permet une **VISION 360** du consommateur ainsi qu'une **TRAÇABILITÉ OPTIMALE** de l'ensemble de ses demandes :



En choisissant une **SOLUTION SALESFORCE**, leader mondial sur le marché de la gestion de la relation client, Veolia s'inscrit dans une **BOUCLE D'AMÉLIORATION CONTINUE** pour **OFFRIR LA MEILLEURE EXPÉRIENCE AU CONSOMMATEUR**

MÉTHODE AGILE

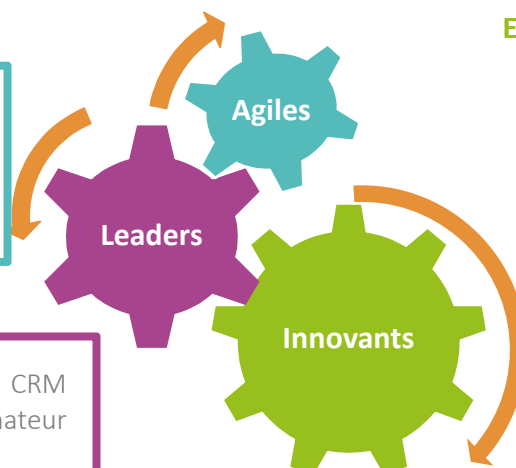
La conception de cette solution adopte une démarche incrémentale et itérative. Ceci garantit un alignement permanent avec les attentes du consommateur

VEOLIA X SALESFORCE

Appel au leader mondial sur le marché du CRM pour assurer une relation avec le consommateur constamment conforme à l'état de l'art

EN AVANT-PREMIÈRE

CYO est le 1^{er} périmètre de Veolia Eau France à bénéficier de la nouvelle solution de gestion de la relation client



2.4 Données économiques

→ Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2021 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

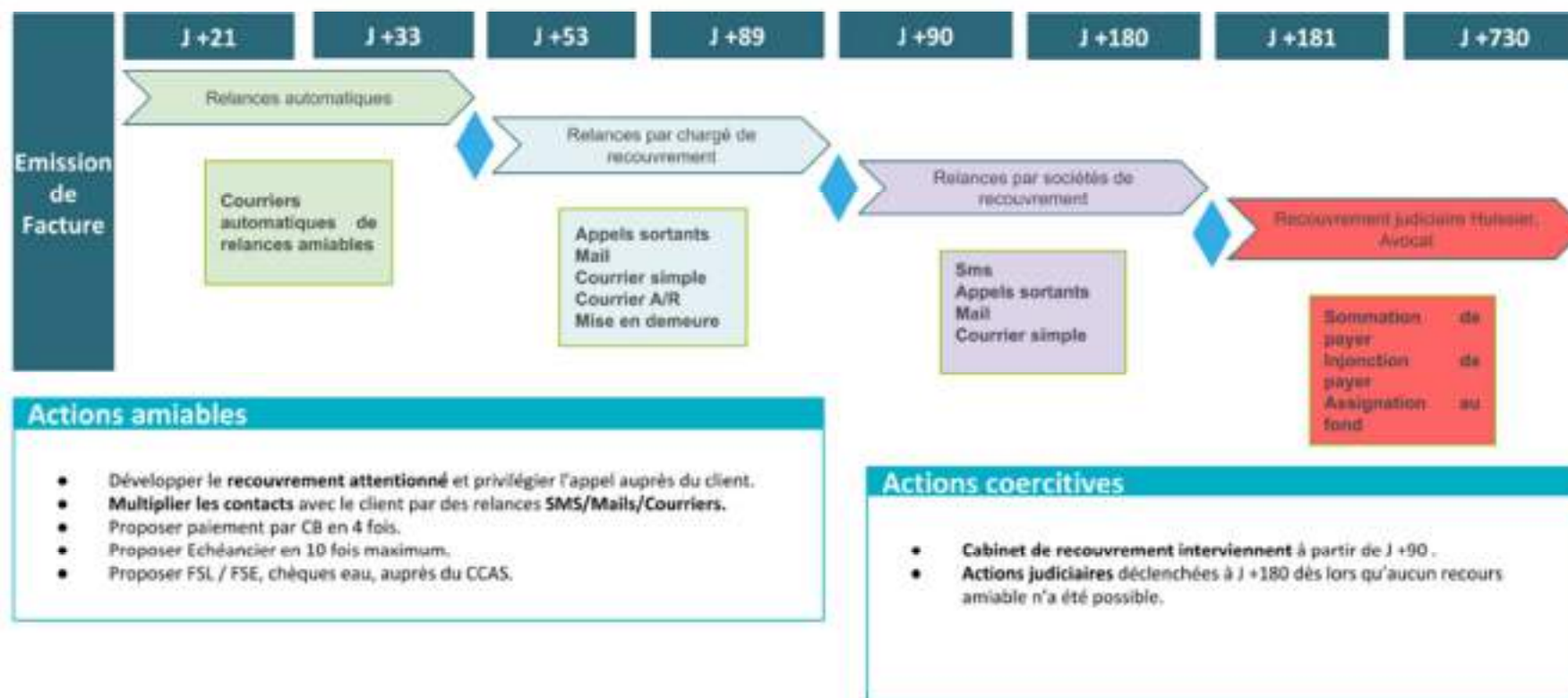
C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'impayés	1,65 %	2,26 %	2,14 %	2,22 %	1,31%
Montant facturé N - 1 en € TTC	39 934 774	37 834 855	45 261 535	44 476 388	43 734 990

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

Recouvrement des créances Territoire Cergy-Vexin



Recouvrement des créances

Le territoire Cergy-Vexin a mis en place plusieurs démarches amiables de recouvrement :

- à l'échelle du territoire : relances par appels sortants, e-mail et sms
- à l'échelle régionale : mise en place d'une 3^{ème} relance par courrier en 2020 ainsi que des envois mensuels de sms de relance

La figure ci-dessus synthétise la méthodologie générale de recouvrement du territoire Cergy-Vexin.

→ Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]

Assurer l'accès de tous au service public et l'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour CYO. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ **Urgence financière** : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau,
- ✓ **Accompagnement** : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées,
- ✓ **Assistance** : pour les foyers en grande difficulté financière, CYO participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2021, le montant des abandons de créance s'élevait à 8 117 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	17	11	35	28	26
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	4 093	4 310	4 705	2 573	8 117
• Dont versements à des fonds de solidarité par le délégataire (€)	1 511	983	2 485	2 400	3 146
Nombre de chèques eau utilisés	125	155	145	90	110
Montant des chèques eau utilisés (€)	40 055	58 495	52 657	31 444	46 657
Volume vendu selon le décret (m ³)	11 077 455	11 417 205	11 426 994	11 644 136	11 521 033
Indicateur du décret [P109.0] (€/m ³)	0,0040	0,0055	0,0050	0,0029	0,0048

L'indicateur du décret **[P 109.0]** est de 0,0048 €/m³ pour 2021. Cet indicateur correspond au montant des chèques eau ajouté au montant des abandons de créances et des versements à un fonds de solidarité par le délégataire divisé par le volume vendu.



Montant des abandons de créance et total des aides accordées

En partenariat avec les services sociaux, CYO s'engage à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès à l'eau.

Pour les foyers en grande difficulté financière, CYO participe au dispositif « eau » intégré au Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre d'une convention signée entre Veolia Eau et le département du Val d'Oise.

En 2021, 26 dossiers ont été instruits pour un montant de 8 117 €.

→ Bilan du Fond solidarité Eau

QU'EST-CE-QUE LE FONDS DE SOLIDARITE EAU ?

Conformément à l'article 34 du contrat de délégation, le délégataire CYO et le délégant (la CACP) ont convenu de la **mise en place d'un fonds de solidarité afin d'aider les personnes en difficulté**. Le fonds de solidarité a été effectivement mis en œuvre en mai 2010.

Le fonds de solidarité eau est destiné aux usagers en situation difficile et leur permet de régler une partie de leur facture d'eau. Ainsi, il est **ouvert à tous les habitants** de la CACP, **qu'il s'agisse d'habitats collectifs comme individuels**, sur appréciation de la situation des candidats.

Ce dispositif de solidarité s'est concrétisé par l'intermédiaire d'une convention signée entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes qui la composent.

CYO apporte, par ce dispositif de solidarité, une ressource supplémentaire aux différents services sociaux sous forme dématérialisée. Cette ressource supplémentaire est attribuée par les **Centres Communaux d'Actions Sociales des communes (CCAS)**. L'octroi du Fonds de Solidarité Eau repose sur le niveau de ressources du demandeur ainsi que sur l'importance et la nature des difficultés rencontrées.

Le bilan Fond Solidarité Eau 2021 est disponible dans le tableau ci-dessous :

Commune	Solde au 31/12/2020 (€)	Bailleur		Particulier		Montant dotation 2021 (€)	Montant utilisé par CCAS (€)	Solde au 31/12/2021 (€)	% utilisé par commune
		Nombre de dossiers	Montant (€)	Nombre de dossiers	Montant (€)				
BOISEMONT	390,51	0	0	0	0	76,54	0	467,05	0,0
CERGY	87 461,58	12	8 386,75	20	7 529,20	19 702,66	15 915,95	91 248,29	34,1
COURDIMANCHE	4 888,35	0	0	4	1 874,03	1 433,62	1 874,03	4 447,94	4,0
ERAGNY	23 369,4	12	7 122,30	0	0,00	4 754,19	7 122,30	21 001,29	15,3
JOUY-LE-MOUTIER	19 899,19	2	441,02	13	5 452,46	4 583,45	5 893,47	18 589,17	12,6
MAURECOURT	2 324,53	0	0,00	0	0,00	1 006,77	0	3 331,30	0,0
MENUCOURT	8 963,32	0	0,00	8	2 815,88	1 548,42	2 815,88	7 695,86	6,0
NEUVILLE-SUR- OISE	2 313,02	0	0,00	0	0,00	453,34	0	2 766,36	0,0
OSNY	18 964,57	1	66,74	3	331,63	3 794,52	398,37	22 360,72	0,9
PONTOISE	46 615,21	0	0,00	4	1 879,47	8 519,27	1 879,47	53 255,01	4,0
PUISEUX PONTOISE	405,54	0	0,00	0	0,00	79,48	0	485,02	0,0
SAINT-OUEN -L'AUMÔNE	41 865,84	3	348,33	6	3 070,00	8 389,75	3 418,33	46 837,26	7,3
VAUREAL	20 145,4	3	799,67	19	6 539,31	4 492,19	7 338,98	17 298,61	15,7
TOTAL	277 606,46	33	17 164,81	77	29 491,98	58 834,20	46 656,78	289 783,88	100,0



Fonds Solidarité Eau

Le nombre de dossiers « solidarité eau » traités en 2021 s'élève à 110 pour un montant de 46 656,78 €.



Initiation d'une démarche « eau solidaire » en 2021

En 2021, une démarche de réflexion avec la CACP a été engagée pour optimiser l'utilisation du Fond Solidarité Eau.

Ce travail collaboratif est mené avec les équipes de la CACP, les élus, et CYO dans une logique de co-construction.

L'objectif visé est double : bien comprendre les enjeux du territoire, afin d'identifier des actions pertinentes à mettre en place.

En complément de l'utilisation par les CCAS des communes, CYO propose que les actions de la démarche eau solidaire pourraient être portées au débit du FSE.

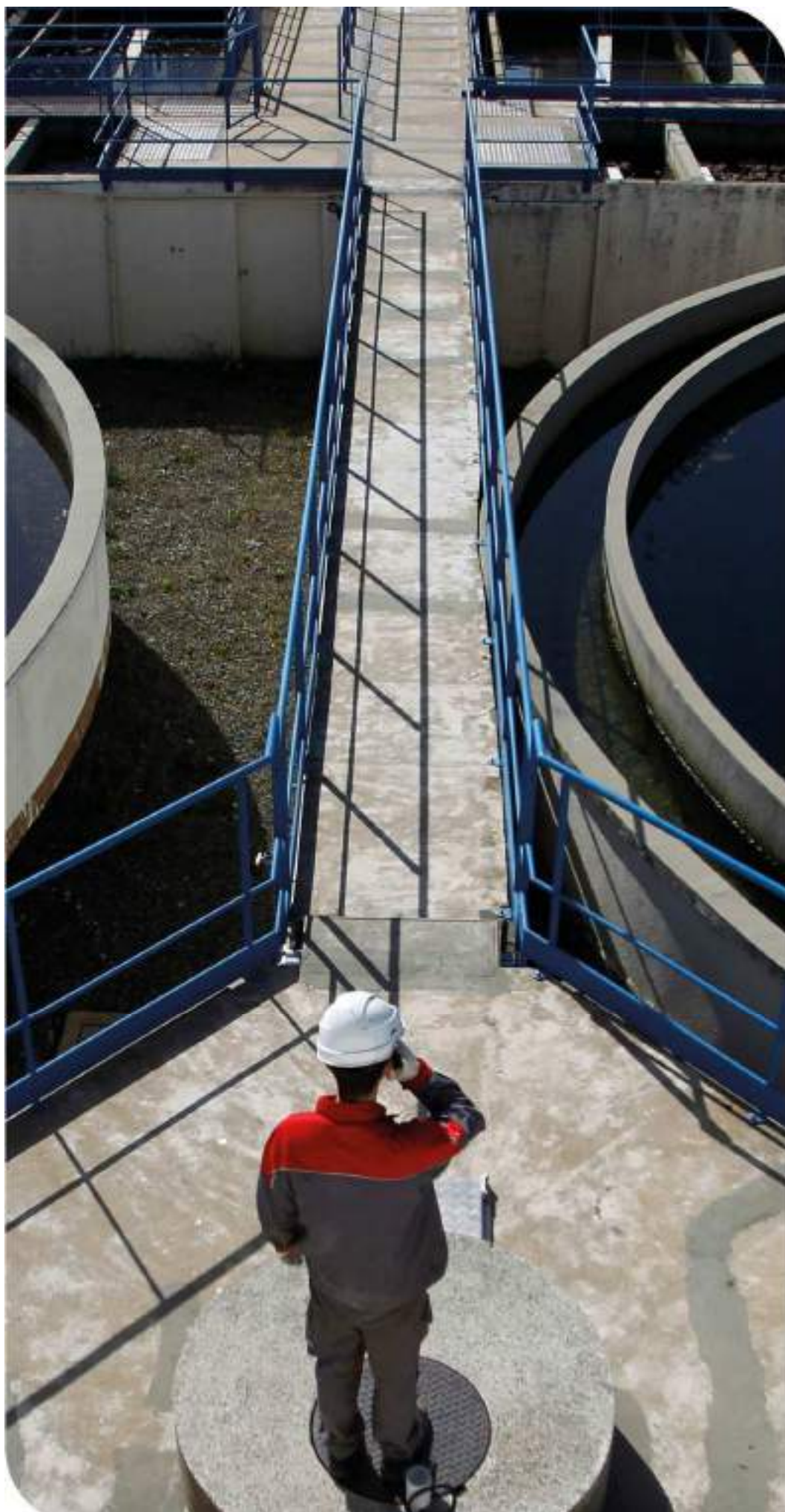
→ Les échéanciers de paiement

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	599	665	511	514	680

3.

LE PATRIMOINE DE
VOTRE SERVICE



Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

3.1 Synthèse des éléments à retenir

Cette section vise à synthétiser les principaux indicateurs du chapitre 3 « Le patrimoine de votre service » :

- Indicateurs descriptifs du service et de son patrimoine
- Indicateurs de performance du service

Elle vise également à synthétiser les principaux faits marquants de l'année, décrire les principaux résultats à retenir et apporter des éléments d'information sur les projets en cours et à venir.

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Nombre d'installations de production	Délégataire	11	11
Capacité totale de production	Délégataire	11 790 m³/j	11 790 m³/j
Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	15	15
Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	28 015 m³	28 015 m³
Longueur de réseau	Délégataire	1 014 km	1 019 km
Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	744 km	746 km
Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	2 648 ml	2 784 ml
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,39%	0,40%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		110	110
Nombre de poteaux d'incendie et bouches d'incendie	Délégataire	2 037	2 057
Nombre de branchements	Délégataire	38 525	38 939
Nombre de branchements en plomb	Délégataire	6	9
Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	6	7
Nombre de branchements neufs	Délégataire	149	146
Nombre de compteurs	Délégataire	39 625	40 008
Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	1 860	2 986
Taux de radio-équipement des compteurs	Délégataire	99,7%	99,8%

LE DEPLOIEMENT DU RADIO-RELEVÉ

Au 31/12/2020, le nombre de compteurs radio-équipés était de 39 511 et il restait 114 compteurs à équiper. CYO a équipé 405 compteurs avec un module radio au cours de l'année 2021 (pour un total de 39 916 compteurs au 31/12/2021). En 2021, les actions et le suivi régulier des compteurs non encore équipés ont permis de passer à un excellent taux d'équipement de 99,8%, il reste seulement 92 compteurs à équiper.

Les actions se sont portées en particulier sur :

- Les campagnes d'appels sortants pour prise de rendez-vous avec l'abonné
- Les maintenances des modules

LE RENOUVELLEMENT DE RESEAU

Depuis l'intégration de la commune de Maurecourt, le linéaire de réseau moyen contractuel en diamètre équivalent 100 mm à renouveler est de 3 651 ml (article 40.2.1 du contrat de délégation). Le linéaire de réseau renouvelé en 2021 par CYO s'élève à 2 784 ml tous diamètres confondus. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable s'élève donc à 0,40 %. Le linéaire de réseau renouvelé en 2021 par CYO correspond à 3 665,8 ml de canalisations « équivalent diamètre 100 mm » et le linéaire moyen renouvelé sur les 5 dernières années est de 3 757,0 ml équivalent DN100.

BRANCHEMENTS PLOMB 2021

Au 31/12/2020, il restait 6 branchements plomb à renouveler. Au cours de l'année 2021, CYO a procédé au renouvellement de 7 branchements plomb.

CYO a par ailleurs découvert 10 branchements plomb au cours de l'année 2021 dans le cadre de diverses interventions lors desquelles nous trouvons des branchements en plomb sur la partie enterrée alors que la partie visible au niveau du compteur est dans un autre matériau :

- renouvellement de canalisations,
- interventions ponctuelles sur réparations de fuites,
- interventions d'autres entreprises pour des travaux divers.

Il reste ainsi 9 branchements plomb connus restant au 31/12/2021 sur la CACP. CYO poursuit le renouvellement de ces branchements plomb en 2022.

Le renouvellement de la majorité des branchements plomb connus restant comporte des difficultés techniques ou d'accès qui nécessitent des études spécifiques au regard du positionnement de l'ouvrage en domaine privé. Enfin, trois abonnés refusent l'accès pour procéder aux travaux.

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Depuis 2020, l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du Réseau d'eau potable (ICGPR) de la CACP s'établit à 110 points. Le contrat de délégation établissait comme objectif l'atteinte d'un Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du réseau d'eau potable de 100 en fin de contrat. Cet objectif est atteint depuis 2017.

Les 10 points manquant pour atteindre l'indice maximal de 120 points correspondent à l'exigence VP.242 relative à « la localisation et la description des ouvrages annexes et servitudes ». En l'occurrence, pour le contrat CYO, il ne manque que l'établissement exhaustif des conventions de servitude.

CYO apportera son concours à la CACP pour la recherche de servitudes manquantes en fournissant la liste des ouvrages pour lesquels une convention devra être passée et assistera la CACP pour la préparation et la mise en vigueur de ces conventions.

3.2 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Installation de production avec captage in situ	Capacité de production (m ³ /j)
Captage de Vauréal	1 345
Forage de Vallée Millet Sable	700
Forage de Courdimanche	360
Forage de Montgeroult Stade Sable	500
Forage de Montgeroult Stade Craie	500
Puits de Cergy 1	625
Puits de Cergy 3	2 160
Installations de production avec captage in situ	6 190

Installation de production	Capacité de production (m ³ /j)
Déferrisation de l'Echauguette	900
Usine de Menucourt	4 700
Installations de production	5 600



Sources d'alimentation des installations de production de la CACP :

- La déferrisation de l'Echauguette située à Osny est alimentée par les forages Osny Sade et Osny Huillet.
- L'usine de Menucourt est alimentée par les forages de Sagy-Chardronville et de Condécourt.

Installation de production alimentant une installation de production	Débit nominal des pompes (m ³ /h)	Capacité de stockage (m ³)
Forage Osny Sade	15	120 (bâche de l'Echauguette)
Forage Osny Huillet	25	
Forage de Condécourt	125	200 (bâche de Menucourt)
Forage de Sagy-Chardronville	70	

Installation de production	Capacité de production (m ³ /j)
Installations de production avec captage in situ	6 190
Installations de production	5 600
Capacité totale	11 790



Installations de production avec captage in situ en arrêt d'exploitation :

- Forage de Courdimanche en arrêt d'exploitation
- Forage de Vauréal en arrêt d'exploitation
- Forage de Vallée Millet Sable en arrêt d'exploitation
- Forage de Montgeroult Stade Sable en arrêt d'exploitation
- Forage de Montgeroult Stade Craie en arrêt d'exploitation

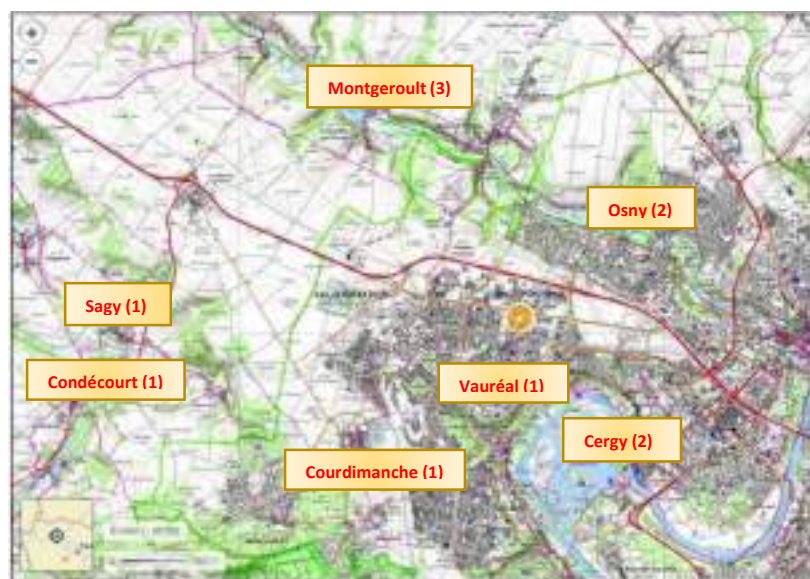


Figure : Communes d'implantation des captages de la CACP

Nom	Commune	Création	Type d'ouvrage	Z sol (m NGF)	Prof. (m / sol)
Vauréal	Cergy	1944	Source	30	5,2
Osny Huillet	Osny	1956	Forage	37	29
Courdimanche	Courdimanche	1958	Forage	115	78
Cergy 1	Cergy	1967	Puits	24	12
Sagy Chardronville	Sagy	1969	Forage	43	50
Cergy 3	Cergy	1976	Puits à drains	23	10
Osny Sade	Osny	1981	Forage	30	34
Condécourt	Condécourt	1986	Forage	42	74
Vallée Millet Sable	Montgeroult	1987	Forage	45	22
Bray 1/ Stade Sable	Montgeroult	1988	Forage	45	24
Bray 2 / Stade Craie	Montgeroult	1988	Forage	45	62

Filières de traitement des usines de Menucourt et de l'Echauguette :



Etapes de traitement de l'usine de Menucourt :

- traitement d'élimination des produits phytosanitaires par filtration sur charbon actif en grains
- dénitrification par traitement sur résines échangeuses d'ions
- désinfection par injection de chlore gazeux

Etapes de traitement de l'usine de l'Echauguette :

- traitement de déferrisation biologique
- désinfection au chlore gazeux

Bâche de reprise, réservoir et château d'eau	Capacité de stockage (m ³)
Bâche de reprise de la station de Menucourt	200
Bâche de reprise de la station d'Osny l'Echauguette	120
Réservoir Relais de Boismont	120
Réservoir de Boismont 2 x 2000 m ³	4 000
Réservoir de Boismont 2 x 4000 m ³	8 000
Réservoir de Boismont 75 m ³	75
Réservoir de Cergy le Clos Billes Avenue de l'Entreprise	750
Réservoir de Courdimanche 250 m ³	250
Réservoir du Bois d'Aton à Courdimanche 2500 m ³	2 500
Réservoir de l'Oseraie Osny (2 x 2500 m ³)	5 000
Réservoir de Pontoise Rue Claude Debussy	1 500
Réservoir de Saint Ouen l'Aumône Rue d'Epluches	500
Réservoir de Saint Ouen l'Aumône Rue du Parc	1 000
Réservoir d'Osny Le Pigeonnier	1 000
Réservoir d'Osny Marcouville 3000 m ³	3 000
Capacité totale	28 015

Nom	Commune	Capacité (m ³)	Nombre de cuves	Hauteur (m)	TP (m)	R (m)	S (m)
Réservoir de Courdimanche 250 m ³	COURDIMANCHE	250	1	4,50	TP : 182,50	R : 178,00	S : 151
Réservoir Relais de Boismont	BOISEMONT	120	1	3,00	TP : 173,20	R : 170,20	S : -----
Réservoir de Boismont 75 m ³	BOISEMONT	75	1	3,00	TP : 211,00	R : 208,00	S : 189,00
Bâche de reprise de la station de Menucourt	MENUCOURT	200	2	4,00	TP : 98,80	R : 94,80	S : 96,80
Réservoir de Boismont 2 x 2000 m ³	BOISEMONT	4000	2	6,15	TP : 194,00	R : 187,85	S : 191,00
Réservoir de l'Oseraie Osny (2 x 2500 m ³)	BOISEMONT	5000	1: enterrée 2: sur tour	10,90	TP : 125,00	R : 114,10	S : 97,69
Réservoir de Boismont 2 x 4000 m ³	BOISEMONT	8000	1: bicuve 2: monocuve	4,50	TP : 147,00	R : 142,50	S : 145,50
Réservoir du Bois d'Aton 2500 m ³	COURDIMANCHE	2500	1	4,00	TP : 150,00	R : 146,00	S : -----
Réservoir de Cergy les Clos Billes	CERGY	750	2	4,60	TP : 92,24	R : 87,64	S : 90,24
Réservoir d'Osny le Pigeonnier	OSNY	1000	2	8,00	TP : 122,00	R : 114,00	S : 85,00
Bâche de reprise d'Osny l'Echauguette	OSNY	120	1				
Réservoir de Pontoise rue Claude Debussy	PONTOISE	1500	1	2,50	TP : 78,10	R : 75,60	S : 78,55
Réservoir d'Osny Marcouville 3000m ³	OSNY	3000	3	10,80	TP : 113,30	R : 102,50	S : 84,50
Réservoir rue d'Epluches	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	500	1	6,00	TP : 78,70	R : 72,70	S : 51,80
Réservoir rue du Parc	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	1000	1	7,60	TP : 72,80	R : 65,20	S : 45,30



Bâches de reprise, réservoirs et châteaux d'eau de la CACP

Le réservoir de Courdimanche 250m³ est actuellement vide suite à l'arrêt du forage de Courdimanche.



Réservoir de Boisemont 2 x 2000 m³



Réservoir du Bois d'Aton à Courdimanche 2500 m³



Réservoir de Cergy les Clos Billes



Réservoir de Boisemont 2 x 4000 m³



*Réservoir Relais de Boisemont
120 m³*



*Réservoir de Boisemont
75m³*



*Réservoir de Courdimanche
250m³*



*Réservoir d'Osny Marcouville
3000m³*



*Réservoir d'Osny le Pigeonnier
1000 m³*



*Réservoir de l'Oseraie Osny
(2 x 2500m³)*



*Réservoir de Pontoise rue Claude
Debussy
1500 m³*



*Réservoir de Saint-Ouen-
l'Aumône rue d'Epluches
500 m³*



*Réservoir de Saint-Ouen-l'Aumône
rue du Parc
1000 m³*

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m ³ /h)	Capacité de stockage (m ³)
Reprise Boisemont	2 x 80 m ³ /h	120 m ³
Reprise Boisemont 2 x 4000 m ³	2X125 m ³ /h	2 x 4000 m ³
Reprise Claude Debussy	3 x 400 m ³ /h	1500 m ³
Reprise de l'Oseraie	3 x 185 m ³ /h	2 x 2500 m ³
Reprise de Marcouville	2 x 180 m ³ /h + 1 x 360 m ³ /h	3 x 1000 m ³
Reprise de Menucourt	2 x 250 m ³ /h	200 m ³
Reprise Osny du Clos Fleuri	10 m ³ /h	Sans stockage
Surpression Boisemont 75 m ³	3 x 15 m ³ /h	75 m ³
Usine de Surpression de Cergy Place de la République	20 m ³ /h	Sans stockage
Usine de Surpression de Condorcet Neuville sur Oise	2 x 500 m ³ /h	Sans stockage
Usine de Surpression de Jouy le Moutier Rue d'Eancourt	3 x 36 m ³ /h	Sans stockage
Usine de Surpression de Maurecourt Le Fay	2 x 6,62 m ³ /h	Sans stockage
Usine de Surpression de Pontoise les Larris	4 x 400 m ³ /h	Sans stockage

Autres installations sur le réseau d'eau potable	Qualification
Chambre de vannes	Bien de retour
Vannes électriques Pl. Carnot	Bien de retour
Vanne motorisée de Courdimanche Aval Rond Point du Miroir	Bien de retour
Sectorisation de Cergy Compteur la Croix Maheux Boulevard du Port	Bien de retour
Sectorisation de Pontoise Compteur Hauts de Marcouville	Bien de retour
Compteur de Vente Boisemont Rue de la Ferme	Bien de retour
Sectorisation de Menucourt Compteur Cote 170 Déviation de Courdimanche	Bien de retour
Sectorisation de Jouy le Moutier Compteur Place de l'Eglise	Bien de retour
Sectorisation de Cergy Débitmètre Avenue des Essarts	Bien de retour
Sectorisation d'Osny Compteur Chemin des Hayettes	Bien de retour
Sectorisation de Saint Ouen l'Aumône Compteur Liesse	Bien de retour
Sectorisation de Cergy Débitmètre Rue des Mérites	Bien de retour
Sectorisation de Cergy Débitmètre Rue du Petit Albi	Bien de retour
Sectorisation de Saint Ouen l'Aumône Compteur Quai du Halage	Bien de retour
Sectorisation de Pontoise Compteur Stand de Tir	Bien de retour
Sectorisation de Jouy le Moutier Compteur Rue des Valanchards	Bien de retour
Sectorisation de Neuville sur Oise Débitmètre DN 100	Bien de retour
Sectorisation de Neuville sur Oise Débitmètre DN 400	Bien de retour
Sectorisation de Maurecourt rue des Saules	Bien de retour
Sectorisation de Pontoise boulevard Jean Jaurès	Bien de retour
Compteur d'achat d'eau quartier du Haut de l'Hermitage	Bien de retour
Compteur d'achat d'eau Maurecourt Quai Boubou Dado	Bien de retour
Compteur d'achat d'eau Maurecourt résidence de l'Eperon	Bien de retour
Compteur d'achat d'eau Maurecourt résidence le Clos des Fauvettes	Bien de retour
Compteur d'achat d'eau Maurecourt rue du Bel Air	Bien de retour
Compteur de vente d'eau Maurecourt château du Fay	Bien de retour
Compteur de vente d'eau Maurecourt ferme de la Barbannerie	Bien de retour
Compteur d'Achat Saint Ouen l'Aumône BG02	Bien de retour
Compteur d'Achat Saint Ouen l'Aumône BG01	Bien de retour
Vanne motorisée d'Osny Rue du Clos Fleuri	Bien de retour
Vanne motorisée de Cergy RN14	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 07 d'Eragny Rue de la Gare	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 08 d'Eragny Avenue Roger Guichard	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 06 d'Eragny Avenue Roger Guichard	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 33 de Jouy le Moutier Rue de l'Eglise	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 32 de Jouy le Moutier Hameau d'Ecancourt	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 19 de Osny Clinique Ste Marie	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 09 de Pontoise Avenue du Général Schmitz	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 14 de Pontoise Rue Maria Deraismes	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 13 de Pontoise Rond Point Leclerc	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 03 de Saint Ouen l'Aumône Lycée E. Rostand	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 04 de Saint Ouen l'Aumône Avenue de Gaulle	Bien de retour
Equipements de régulation de pression 44 et 45 de Neuville sur Oise Bvd Condorcet	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 23 de Boisement Rue de la Mairie	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 30 de Courdimanche CD 22 Rue de Vexin	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 25 de Menucourt Route de Courdimanche	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 24 de Menucourt Déviation de Courdimanche	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 26 de Menucourt Rue Joliot Curie	Bien de retour

Autres installations sur le réseau d'eau potable	Qualification
Equipement de régulation de pression 27 de Menucourt Rue du Potager	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 28 de Menucourt Cote du Parc	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 29 de Menucourt Route de Saillancourt	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 02 de Saint Ouen l'Aumône Air Liquide	Bien de retour
Equipement de régulation de pression 47 de Saint Ouen l'Aumône Maubuisson	Bien de retour
Equipement de régulation de pression de Boisemont Avenue du Maréchal Leclerc	Bien de retour
Equipement de régulation de pression de Cergy Avenue du Nord	Bien de retour
Equipement de régulation de pression de Menucourt Grande Pièce	Bien de retour
Equipement de régulation de pression d'Eragny Avenue de Gaulle et des Fresnes	Bien de retour
Equipement de régulation de pression de Jouy le Moutier rue des Saules	Bien de retour
Equipement de régulation de pression de Maurecourt rue du Bel Air	Bien de retour

3.3 La sectorisation du réseau d'eau potable

DEFINITION ET OBJECTIFS D'UNE SECTORISATION

Une sectorisation consiste à **diviser le réseau hydraulique existant en plusieurs secteurs de distribution et étages de pression** par l'intermédiaire d'**extrémités d'antennes**, de **vannes fermées** et d'appareils de comptage appelés «**compteurs de sectorisation** ».



Les objectifs d'une sectorisation sont multiples :

- Assurer une surveillance des **volumes distribués par secteur** et des **débits** sur une plage temporelle et spatiale plus fine
- Optimiser le pilotage de l'activité de **recherche de fuites** grâce au **suivi des débits de nuit** et de **l'indice linéaire de pertes en réseau**
- Minimiser les incidents sur le réseau, leurs impacts sur les usagers (interruptions de service non programmées) et améliorer la qualité de service
- Maintenir ou améliorer le **rendement du réseau de distribution**



Sectorisation du réseau d'eau potable de la CACP

CYO a procédé à l'installation de 15 postes de débitmétrie en réseau à partir de 2009 de manière à sectoriser le réseau d'eau potable de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. Le réseau de CYO est ainsi découpé en 21 secteurs de distribution.



Quelle est la différence entre le rendement de réseau et le ratio d'exploitation ?

Le rendement de réseau est un indicateur de performance réglementaire calculé avec une définition officielle. Il porte sur l'ensemble du réseau de la CACP (rendement global du réseau de la CACP). La sectorisation permet de calculer des ratios d'exploitation définis contractuellement sur les secteurs de distribution (portions du réseau de la CACP).



Objectifs contractuels de ratio d'exploitation

Conformément à l'article 24.2 du contrat de délégation, le délégataire s'engage sur un objectif de ratio d'exploitation global de 84% minimum, avec un gain de 1% tous les 3 ans pendant 9 ans (86% à partir de l'exercice 2015), en assurant par ailleurs un ratio d'exploitation minimum de 78% par secteur de distribution.



Compteur 37B



Compteur 43



Compteur 26



Débitmètre A



Débitmètre B



Débitmètre H



Débitmètre I



Débitmètre J



Débitmètre L



Débitmètre N



Débitmètre S3



Débitmètre V



Débitmètre Y

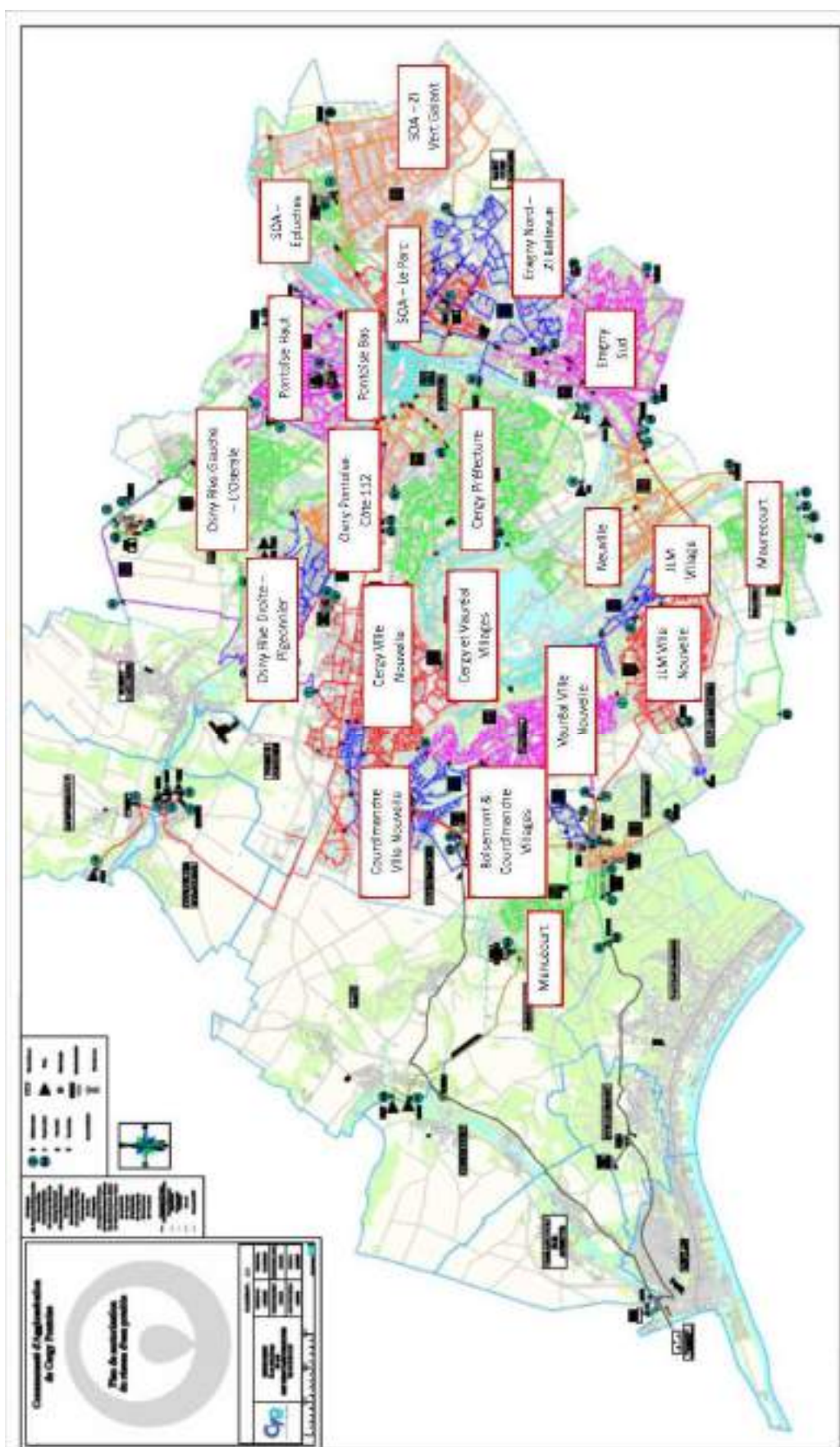


Débitmètre Z



Débitmètre AH

Carte de la sectorisation



3.4 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de distribution,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements en domaine public,
- ✓ des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ Les réseaux de distribution

Canalisations	Linéaire (ml)	Qualification
Canalisations d'adduction	3 714	Bien de retour
Canalisations de distribution	742 442	Bien de retour

→ Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	1 001,1	1 004,4	1 006,7	1 013,9	1 018,7	0,2%
Longueur d'adduction (ml)	3 714	3 714	3 714	3 714	3 714	0,0%
Longueur de distribution (ml)	997 404	1 000 693	1 003 032	1 010 141	1 015 015	0,2%
<i>dont canalisations</i>	733 161	735 169	735 317	740 466	742 442	0,3%
<i>dont branchements</i>	264 243	265 524	267 715	269 675	272 573	0,0%
Equipements						
<i>poteaux d'incendie</i>	1 895	1 916	1 930	1 958	1 973	0,8%
<i>bouches d'incendie</i>	51	55	61	79	84	6,3%
Branchements						
Nombre de branchements	37 749	37 932	38 245	38 525	38 939	1,1%

Nouveau référentiel patrimonial pour Veolia Eau France

Le nouveau référentiel patrimonial pour Veolia Eau France est construit sur une solution Open Source QGIS. La mise en place de ce nouvel SIG a entraîné un changement des règles topologiques de construction des ouvrages et équipements présents dans les bases de données qui peut avoir un impact sur la ventilation des ouvrages et équipements présentés dans l'inventaire patrimonial du contrat.



A titre d'illustration : Certains ouvrages en bordure de commune peuvent potentiellement changer de commune d'affectation au sein du contrat

Répartition des canalisations par commune

Commune	Linéaire (ml)
BOISEMONT	13 644
CERGY	147 852
COURDIMANCHE	36 753
ERAGNY	63 316
JOUY-LE-MOUTIER	69 690
MAURECOURT	20 021
MENUCOURT	25 313
NEUVILLE-SUR-OISE	16 382
OSNY	89 772
PONTOISE	81 418
PUISEUX-PONTOISE	8 375
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	110 991
VAUREAL	57 077
HORS TERRITOIRE CACP	5 553
Longueur totale (ml)	746 156

Répartition des canalisations par secteur

Secteur de distribution	Linéaire (ml)
Adduction	3 714
Boisemont et Courdimanche village	16 982
Boucle Nord	12 620
Cergy Préfecture	63 081
Cergy Ville Nouvelle	83 937
Courdimanche Ville Nouvelle	40 403
Eragny Nord - ZI de Bellevue	38 104
Eragny Sud	53 332
Jouy le Moutier Village	16 901
Jouy le Moutier Ville Nouvelle	49 220
Maurecourt	19 813
Menucourt	24 109
Neuville	16 127
Osny la Groue	42 408
Osny Pigeonnier	22 596
Osny Pontoise	19 668
Pontoise Bas	24 691
Pontoise Haut	37 915
Saint Ouen l'Aumône – Epluches	13 161
Saint Ouen l'Aumône - Le Parc	25 194
Saint-Ouen-l'Aumône ZI du vert Galant	44 266
Transit entre réservoirs	1 121
Vauréal et Cergy Villages	18 873
Vauréal Ville Nouvelle	57 920
Longueur totale	746 156

Répartition des canalisations par matériau

Matériau	Linéaire (ml)
Acier	1 911
Amiante Ciment	17 108
Béton	54
Béton armé avec tôle	6 943
Fonte Ductile	73 907
Fonte Grise	23 662
Fonte indéterminée	520 201
Polychlorure de Vinyle	17 404
Polyéthylène Basse Densité	1 028
Polyéthylène Haute Densité	83 938
Longueur totale (ml)	746 156

Répartition des canalisations par diamètre

Diamètre	Linéaire (ml)
Diamètre 25 (mm)	42
Diamètre 32 (mm)	57
Diamètre 40 (mm)	2 527
Diamètre 42 (mm)	119
Diamètre 50 (mm)	33 051
Diamètre 60 (mm)	61 620
Diamètre 63 (mm)	52 668
Diamètre 75 (mm)	5881
Diamètre 80 (mm)	16 591
Diamètre 90 (mm)	530
Diamètre 100 (mm)	126 842
Diamètre 110 (mm)	1 692
Diamètre 125 (mm)	13 476
Diamètre 140 (mm)	4
Diamètre 150 (mm)	182 713
Diamètre 160 (mm)	1 500
Diamètre 180 (mm)	126
Diamètre 200 (mm)	96 109
Diamètre 225 (mm)	130
Diamètre 250 (mm)	22 893
Diamètre 300 (mm)	53 290
Diamètre 350 (mm)	798
Diamètre 400 (mm)	36 690
Diamètre 500 (mm)	24 397
Diamètre 600 (mm)	12 412
Longueur totale (ml)	746 156

→ *Les poteaux incendie et bouches incendie*

Répartition des poteaux incendie et bouches incendie par commune

COMMUNE	Nombre de poteaux incendie	Nombre de bouches incendie
BOISEMONT	28	0
CERGY	485	30
COURDIMANCHE	69	3
ERAGNY	155	17
JOUY-LE-MOUTIER	137	1
MAURECOURT	47	0
MENUCOURT	45	1
NEUVILLE-SUR-OISE	42	0
OSNY	202	12
PONTOISE	204	7
PUISEUX-PONTOISE	25	0
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	405	11
VAUREAL	129	2
HORS TERRITOIRE CACP	0	0
Total	1 973	84

Répartition des poteaux incendie par secteur

Secteur de distribution	Nombre de poteaux incendie	Nombre de bouches incendie
Adduction	0	0
Boisemont et Courdimanche village	43	0
Boucle Nord	1	0
Cergy Préfecture	230	8
Cergy Ville Nouvelle	233	13
Courdimanche Ville Nouvelle	109	8
Eragny Nord - ZI de Bellevue	146	0
Eragny Sud	125	17
Jouy le Moutier Village	38	1
Jouy le Moutier Ville Nouvelle	85	1
Maurecourt	47	0
Menucourt	47	0
Neuville	42	0
Osny la Groue	98	6
Osny Pigeonnier	49	5
Osny Pontoise	82	2
Pontoise Bas	52	2
Pontoise Haut	92	4
Saint Ouen l'Aumône – Epluches	41	0
Saint Ouen l'Aumône - Le Parc	53	5
Saint-Ouen-l'Aumône ZI du vert Galant	195	6
Transit entre réservoirs	2	0
Vauréal et Cergy Villages	37	6
Vauréal Ville Nouvelle	126	0
Longueur totale	1 973	84

→ Les branchements en domaine public

Branchements	2021	Qualification
Nombre de branchements	38 939	Bien de retour
Longueur de branchements (ml)	272 573	Bien de retour

La longueur de branchements calculée est de 272 573 ml en 2021.

Les dispositions contractuelles prévoient que **l'ensemble des branchements plomb** sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (sauf Maurecourt) **soit renouvelé avant le 31 décembre 2013**.

Renouvellement des branchements plomb	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de branchements	37 749	37 932	38 245	38 525	38 939	1,1%
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>	12	13	9	6	9	50,0%
<i>% de branchements plomb restant au 31 décembre</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0%
<i>Branchements plomb découverts pendant l'année</i>	9	20	4	3	10	233,3%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	12	19	8	6	7	16,7%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) par le Délégué et par la Collectivité

Branchements plomb 2021



Au 31/12/2020, il restait 6 branchements plomb à renouveler. Au cours de l'année 2021, CYO a procédé au renouvellement de 7 branchements plomb. CYO a par ailleurs découvert 10 branchements plomb au cours de l'année 2021 dans le cadre de diverses interventions lors desquelles nous trouvons des branchements en plomb sur la partie enterrée alors que la partie visible au niveau du compteur est dans un autre matériau : renouvellement de canalisations, interventions ponctuelles sur réparations de fuites, interventions d'autres entreprises pour des travaux divers. Il reste ainsi 9 branchements plomb connus restant au 31/12/2021 sur la CACP.

CYO poursuit le renouvellement de ces branchements plomb en 2022. Le renouvellement de la majorité des branchements plomb connus comporte des difficultés techniques ou d'accès qui nécessitent des études spécifiques au regard du positionnement de l'ouvrage en domaine privé. Enfin, trois abonnés refusent l'accès pour procéder aux travaux.

La liste des branchements plombs connus restant au 31/12/2021 par commune est présentée ci-dessous :

Commune	Nombre de branchements	Dont branchements en plomb
BOISEMONT	354	0
CERGY	6 875	2
COURDIMANCHE	1 780	0
ERAGNY	3 421	0
JOUY-LE-MOUTIER	4 786	0
MAURECOURT	1 421	0
MENUCOURT	1 801	0
NEUVILLE-SUR-OISE	685	0
OSNY	4 588	0
PONTOISE	4 344	6
PUISEUX-PONTOISE	205	0
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	4 395	1
VAUREAL	4 284	0
TOTAL	38 939	9

Le détail des branchements plomb renouvelés en 2021 est présenté en partie 3.5.2.

→ Les compteurs

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs	38 523	39 057	39 393	39 625	40 008	0,97 %	Bien de retour
Âge moyen du parc compteurs (an)	6,8	7,1	7,0	7,3	7,4	1,37 %	

Répartition du parc compteurs par commune

COMMUNE	Nombre de compteurs au 31/12/2021
BOISEMONT	345
CERGY	7 689
COURDIMANCHE	1 816
ERAGNY	3 384
JOUY-LE-MOUTIER	4 705
MAURECOURT	1 437
MENUCOURT	1 906
NEUVILLE-SUR-OISE	637
OSNY	4 600
PONTOISE	4 177
PUISEUX-PONTOISE	225
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	4 585
VAUREAL	4 502
TOTAL	40 008

Répartition du parc compteurs par diamètre

Diamètre	15	20	30	40	50	60	80	100	>100
Nombre de compteurs	35 494	2 045	563	1 221	49	465	28	89	54
Pourcentage	90,2 %	5,2 %	1,4 %	3,1 %	0,1 %	1,2 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %

Pyramide du parc compteurs de CYO

Année de pose	< 1996	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de compteurs	15	0	4	3	4	2	1	19	95

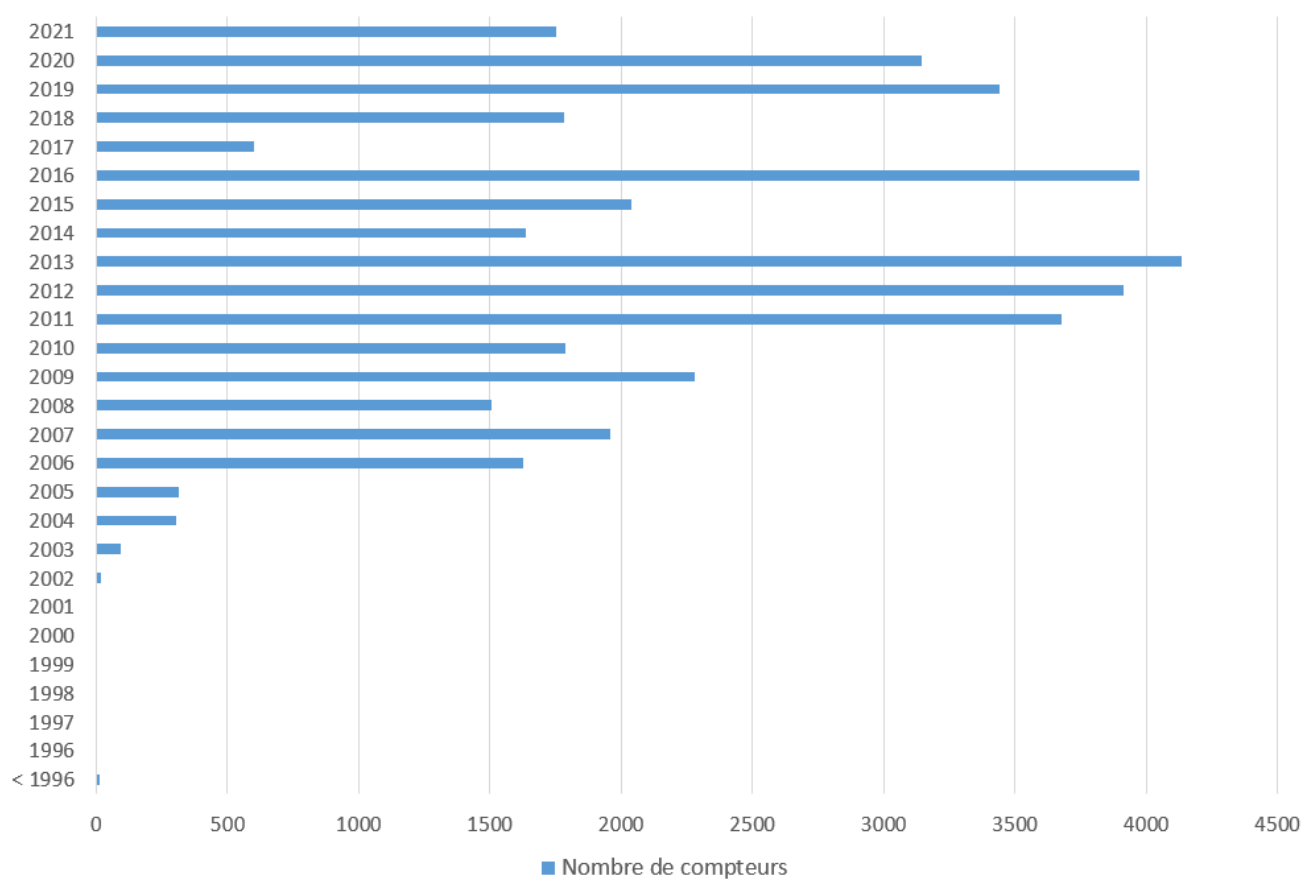
Année de pose	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de compteurs	306	312	1624	1960	1505	2281	1786	3678	3911

Année de pose	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de compteurs	4134	1638	2036	3971	601	1780	3443	3145	1754

Demandes de vérification de compteurs

L'année 2021 a fait l'objet de 3 demandes de vérification de compteurs à la demande d'abonnés du service. Les résultats se sont révélés conformes à l'arrêté du 6 mars 2007, § 5.

Pyramide du parc compteurs CYO



Le déploiement du radio-relevé

Les dispositions contractuelles prévoient que **l'ensemble des compteurs actifs** installés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (hors Maurecourt) **soit équipé, avant le 31 décembre 2013, d'un dispositif permettant d'en assurer le relevé à distance.**

L'objectif de **radio-équipement des compteurs de la commune de Maurecourt** est fixé contractuellement **au 30/06/2014.**

Le niveau d'équipement du parc des compteurs est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	Nombre de compteurs au 31/12/2021			Taux d'équipement au :				
	Radio-équipés	Restant à équiper	Total	31/12/21	31/12/20	31/12/19	31/12/18	31/12/17
BOISEMONT	344	1	347	99,7	100,0	100,0	100,0	100,0
CERGY	7 670	19	7 689	99,8	99,8	99,6	99,4	99,1
COURDIMANCHE	1 807	9	1 816	99,5	99,4	99,7	99,5	99,5
ERAGNY	3 371	13	3 384	99,6	99,6	99,5	99,3	98,9
JOUY-LE-MOUTIER	4 698	7	4 705	99,9	99,5	99,8	99,7	99,7
MAURECOURT	1 434	3	1 437	99,8	99,9	99,9	99,7	99,9
MENUCOURT	1 902	4	1 906	99,8	99,4	99,7	99,3	99,0
NEUVILLE-SUR-OISE	634	3	637	99,5	99,4	99,5	99,5	99,7
OSNY	4 589	11	4 600	99,8	99,9	99,6	99,8	99,8
PONTOISE	4 168	9	4 177	99,8	99,7	99,7	99,5	99,3
PUISEUX-PONTOISE	225	0	225	100,0	99,1	99,5	100,0	99,0
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	4 575	10	4 585	99,8	99,7	99,8	99,7	99,5
VAURÉAL	4 499	3	4 502	99,9	99,9	100,0	99,6	99,6
TOTAL	39 916	92	40 008	99,8	99,7	99,7	99,6	99,4

Le déploiement du radio-relevé sur la CACP

Au 31/12/2020, le nombre de compteurs radio-équipés était de 39 511 et il restait 114 compteurs à équiper.

CYO a équipé 405 compteur avec un module radio au cours de l'année 2021 (pour un total de 39 916 compteurs au 31/12/2021). En 2021, les actions et le suivi régulier des compteurs non encore équipés ont permis de passer à un excellent taux d'équipement de 99,8%, il reste seulement 92 compteurs à équiper.

Les actions se sont portées en particulier sur :

- Les campagnes d'appels sortants pour prise de rendez-vous avec l'abonné
- Les maintenances des modules



→ Les équipements de surveillance du réseau

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise est équipée d'**analyseurs de chlore en continu permettant de surveiller le résiduel de chlore sur le réseau d'eau potable**. La liste de ces équipements de surveillance est disponible ci-après :

Installation	Nombre d'analyseurs de chlore en continu
Réservoir de Boisemont 2 x 2000 m ³	1
Réservoir de Boisemont 2 x 4000 m ³	1
Réservoir de Courdimanche 250 m ³	1
Réservoir du Bois d'Aton à Courdimanche 2500 m ³	1
Réservoir de l'Oseraie Osny (2 x 2500 m ³)	2
Réservoir de Pontoise Rue Claude Debussy	1
Réservoir de Saint Ouen l'Aumône Rue d'Epluches	1
Réservoir de Saint Ouen l'Aumône Rue du Parc	1
Réservoir d'Osny Le Pigeonnier	1
Réservoir d'Osny Marcouville 3000 m ³	1
Puits de Cergy Puits 3	1
Usine de Menucourt	1
Usine de Production d'Eau Potable de Montgeroult Stade	1
Captage de Vauréal	1
Déferrisation de l'Echauguette	1
Usine de Surpression de Condorcet Neuville-sur-Oise	1
Usine de Surpression de Pontoise les Larris	1
TOTAL	18

Les emplacements de ces analyseurs de chlore en continu sont consultables sur le synoptique général de fonctionnement du réseau d'eau potable de la CACP en annexe.

3.5 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - CYO met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

3.5.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,38	0,42	0,42	0,39	0,40
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	733 161	735 169	735 317	740 466	742 442
Longueur renouvelée totale (ml)	2 391	4 293	2 826	2 648	2 784
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	2 391	4 293	2 826	2 648	2 784
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	4 515	4 238,9	2 983,8	3 381,7	3 665,8
Longueur moyenne renouvelée par le délégataire sur les 5 dernières années équivalent DN100 (ml)	3 903,3	3 926,6	3 839,3	3 766,1	3 757,0

Objectifs contractuels de renouvellement de réseau



Depuis l'intégration de la commune de Maurecourt, le linéaire de réseau moyen contractuel en diamètre équivalent 100 mm à renouveler est de 3 651 ml (article 40.2.1 du contrat de délégation).

Le linéaire de réseau renouvelé en 2021 par CYO s'élève à 2 784 ml tous diamètres confondus. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable s'élève donc à 0,40 %.

Le linéaire de réseau renouvelé en 2021 par CYO correspond à 3 665,8 ml de canalisations « équivalent diamètre 100 mm » et le linéaire moyen renouvelé sur les 5 dernières années est de 3 757,0 ml équivalent DN100.

Remarque : En application de l'article R 1334-23 du code de la santé publique, l'arrêté du 1er juin 2015 complète les obligations incombant aux maîtres d'ouvrage et aux exploitants de réseaux lors de travaux de renouvellement, d'entretien et de démantèlement de canalisations contenant de l'amiante-ciment (repérage préalable, information du Guichet Unique de l'Inéris, modalités d'interventions sur ce type de canalisations). L'existence de canalisations en amiante-ciment et la présence d'amiante dans les enrobés bitumineux occasionnent des surcoûts importants pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisations.

En 2022, une discussion devra s'engager entre la CACP et CYO afin de prendre en compte ces surcoûts dans le compte de renouvellement des canalisations.

3.5.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'**objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux**.

Il faut que l'Indice de Connaissance et de Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l'année 2021 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100	100	100	110	110

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux

Depuis 2020, l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du Réseau d'eau potable (ICGPR) de la CACP s'établit à 110 points.



Le contrat de délégation établissait comme objectif l'atteinte d'un Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du réseau d'eau potable de 100 en fin de contrat. Cet objectif est atteint depuis 2017.

Les 10 points manquant pour atteindre l'indice maximal de 120 points correspondent à l'exigence VP.242 relative à « la localisation et la description des ouvrages annexes et servitudes ». En l'occurrence, pour le contrat CYO, il ne manque que l'établissement exhaustif des conventions de servitude.

CYO apportera son concours à la CACP pour la recherche de servitudes manquantes en fournissant la liste des ouvrages pour lesquels une convention devra être passée et assistera la CACP pour la préparation et la mise en vigueur de ces conventions.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	0
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:		120	110

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2021 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. CYO se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.



Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux

Un travail de consolidation des classes d'âge et années de pose a été réalisé en 2017, plus de 90km ont été renseignés. Au cours de l'année 2020, CYO a procédé au dénombrement et à la localisation des branchements sur les plans de réseau, permettant d'atteindre un Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux de 110 points.

Dans le cadre de sa mission, **CYO procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales** à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

3.6 Gestion du patrimoine

Nouveau référentiel patrimonial de Veolia Eau France

Le nouveau référentiel patrimonial pour Veolia Eau France est construit sur une solution Open Source QGIS. La mise en place de ce nouvel SIG a entraîné un changement des règles topologiques de construction des ouvrages et équipements présents dans les bases de données qui peut avoir un impact sur la ventilation des ouvrages et équipements présentés dans l'inventaire patrimonial du contrat. A titre d'illustration : Certains ouvrages en bordure de commune peuvent potentiellement changer de commune d'affectation au sein du contrat.

3.6.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ Les installations

Installations	Catégorie	Opération réalisée dans l'exercice
BOISEMONT RELAIS DE BOISEMONT 120 M3		
BACHE 120M3		
PORTILLON	Génie-civil	Renouvellement
STATION DE REPRISE		
POMPE KSB N 1	Electromécanique	Renouvellement
MENUCOURT STATION DE TRAITEMENT		
TRAITEMENT		
MATERIAU FILTRANT RESINE	Electromécanique	Rénovation
POMPE DE REPRISE N1	Electromécanique	Rénovation
POMPE DE REPRISE N2	Electromécanique	Renouvellement
ONDULEUR AUTOMATE	Electromécanique	Renouvellement
VANNE AUTOMATIQUE BY PASSE ECHANGEUR	Electromécanique	Rénovation
CHLOROMETRE N 1	Electromécanique	Renouvellement
CLAPET CLASAR POMPE N 1	Electromécanique	Renouvellement
CLAPET CLASAR POMPE N 2	Electromécanique	Renouvellement
ONDULEUR SUPERVISION	Electromécanique	Renouvellement
SONDE DE NIVEAU BACHE EAU FILTEREE	Electromécanique	Renouvellement
CABLE POMPE REPRISE N 2	Electromécanique	Renouvellement
VARIATEUR POMPE REPRISE N 2	Electromécanique	Renouvellement
HYDRAULIQUE POMPE REPRISE N 2	Electromécanique	Rénovation

Installations (suite 1)	Catégorie	Opération réalisée dans l'exercice
BOISEMONT RESERVOIR 2X4000M3 RUE DE LA FERME		
RESERVOIR 1A 1000 M3		
DESHUMIDIFICATEUR	Electromécanique	Renouvellement
ETANCHEITE TOIT TERRASSE LOCAL VANNE CUVE N°1	Génie-civil	Renouvellement
RESERVOIR 1B 3000 M3		
ETANCHEITE INTERNE CUVE 2	Génie-civil	Renouvellement
ECHELLE DE CUVE EXTERIEURE CUVE N°1	Génie-civil	Renouvellement
STATION DE REPRISE		
DESHUMIDIFICATEUR	Electromécanique	Renouvellement
CERGY STATION DES LARRIS		
CERGY STATION DES LARRIS		
AUTOMATE	Electromécanique	Renouvellement
CERGY POSTE CENTRAL BUREAU		
GTC		
GTC CLE PANO RUNTIME	Electromécanique	Rénovation
OSNY RESERVOIR SUR TOUR 1000 M3 PIGEONNIER (OSNY)		
CHAUSSÉE J. CESAR		
TELEGESTION	Electromécanique	Renouvellement
OSNY ECHAUGUETTE		
STATION DE DEFERRISATION		
DESHYDRATEUR D'AIR	Electromécanique	Renouvellement
TELEGESTION	Electromécanique	Renouvellement
COMPTEUR REPRISE ECHAUGUETTE VERS OSERAIE	Electromécanique	Renouvellement
OSNY MISSIPIPI RUE DE L'ECHAUGUETTE		
PUITS HUILLET		
POMPE FORAGE	Electromécanique	Renouvellement
OSNY RESERVOIR DE MARCOUVILLE		
REPRISE MARCOUVILLE		
ALARME ANTI INTRUSION	Electromécanique	Renouvellement
ANALYSEUR DE CHLORE	Electromécanique	Renouvellement
HYDRAULIQUE CANIVEAU POMPES REPRISES	Electromécanique	Rénovation
CLOTURE	Génie-civil	Rénovation
GRANDE CUVE		
ETANCHEITE INTERNE GRANDE CUVE	Génie-civil	Rénovation
TRAPPE ACCES GRANDE CUVE	Génie-civil	Renouvellement
EVACUATION PLUVIALE	Génie-civil	Renouvellement
GARDES CORPS REZ DE CHAUSSÉE	Génie-civil	Renouvellement
CHAMBRE DE VANNES FILE N 2		
DEBITMETRE 300 MM	Electromécanique	Renouvellement
CHAMBRE DE VANNES DISTRIBUTION OSNY		
DEBITMETRE 400 mm	Electromécanique	Renouvellement

Installations (suite 2)	Catégorie	Opération réalisée dans l'exercice
PONTOISE RUE CLAUDE DEBUSSY		
STATION DE REPRISE		
SONDE DE NIVEAU N° 2	Electromécanique	Renouvellement
VANNE ANNULAIRE	Electromécanique	Renouvellement
ONDULEUR	Electromécanique	Renouvellement
ST OUEN L'A. CH DE COMPTAGE PL CARNOT QUAI ECLUSE		
CHAMBRE COMPTAGE PLACE CARNOT QUAI ECLUSE		
VANNE ELECTRIQUE DN 400	Electromécanique	Renouvellement
ST OUEN L'A. RESERVOIR 1000M3/H2O RUE DU PARC		
RESERVOIR		
SECURISATION GC RESERVOIR	Génie-civil	Rénovation
ST OUEN L'A. RESERVOIR 500M3 EPLUCHES		
RESERVOIR		
TELEGESTION	Electromécanique	Renouvellement
ANALYSEUR DE CHLORE	Electromécanique	Renouvellement
CERGY PUITIS HUILLET N1 CERGY		
CHEMIN DU BORD DE L'EAU		
POMPE FORAGE	Electromécanique	Renouvellement
CERGY PUITIS HUILLET N3		
CERGY RUE DES PATIS		
ANTI INTRUSION	Electromécanique	Renouvellement
CERGY CHAMBRE DE VANNE PL. DE LA REPUBLIQUE		
INTERCOM RESEAU VILLAGE - VILLE NOUVELLE		
SATELLITE DE TELEGESTION	Electromécanique	Renouvellement
VANNE ELECTRIQUE	Electromécanique	Renouvellement
OSNY RESERVOIR DE L' OSERAIE 5000 M3		
CUVE HAUTE(2500 m3)07044O01		
ANTI BELIER	Electromécanique	Renouvellement
VARIATEUR FREQUENCE POMPE 2	Electromécanique	Renouvellement
CYO MAURECOURT07044O01		
STATION SUPPRESSION MAURECOURT		
POMPE SUPPRESSION N1	Electromécanique	Renouvellement
SURPRESSEUR DE NEUVILLE		
SURPRESSEUR		
POMPE N 2	Electromécanique	Renouvellement
FILTRES VARIATEURS POMPE 1	Electromécanique	Renouvellement
FILTRES VARIATEURS POMPE 2	Electromécanique	Renouvellement
GRILLE DE PROTECTION FILTRE VARIATEUR 1	Electromécanique	Renouvellement
GRILLE DE PROTECTION FILTRE VARIATEUR 2	Electromécanique	Renouvellement

Installations (suite 3)	Catégorie	Opération réalisée dans l'exercice
SECTORISATION CYO		
MENUCOURT COTE 170		
ECHELLE DE DESCENTE	Génie-civil	Renouvellement
BOUCLES NORD OSNY (petit Albi)		
TRANSMETTEUR TELEGESTION	Electromécanique	Renouvellement
COTE 112 CITE F COMBES PONTOISE		
TELEGESTION TELBOX	Electromécanique	Renouvellement
ECHANGE OSNY PONTOISE DB HAYETTES		
TELEGESTION	Electromécanique	Renouvellement
ECHANGE VAUX SUR SEINE BOISEMONT		
CLAPET DN300	Electromécanique	Renouvellement
ECHANGE OSNY BOISEMONT		
COMPTEUR DN150	Electromécanique	Renouvellement



Etanchéité toit terrasse local vanne cuve n°1 Boisemont 2x4000m3



Etanchéité interne cuve n°2 Boisemont 2x4000m3



Réservoir de Marcouville (distribution Osny), renouvellement du débitmètre DN400



Relais de Boisemont 120m³, renouvellement du portillon

→ Les compteurs

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur. Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1^{er} décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Il n'y a pas d'obligation contractuelle d'âge en matière de renouvellement des compteurs, le délégataire élabore donc son programme de renouvellement des compteurs pour respecter la réglementation citée ci-dessous :

- Pour les petits compteurs (15mm à 30mm) : renouvellement préventif des compteurs, pour n'avoir aucun compteur de plus de 15 ans à échéance au 31/12/2026
- Pour les gros compteurs (40mm à 250mm) : renouvellement des compteurs de plus de 15 ans (classe C) ou 12 ans (classe B), pour respecter cette obligation

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de compteurs remplacés sur l'année civile :

Renouvellement des compteurs	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de compteurs	39 057	39 393	39 625	40 008	1,0%
Nombre de compteurs remplacés	2 852	3 279	1 860	2 986	60,5%
Taux de compteurs remplacés	7,3	8,3	4,7	7,5	59,0%

→ Les réseaux, branchements et compteurs

Réseaux	Quantité renouvelée dans l'exercice
Réseau (lot)	
CANALISATION EAU DIA: 0- 74 MIL.: 4	787
CANALISATION EAU DIA: 75- 99 MIL.: 4	260
CANALISATION EAU DIA: 100- 149 MIL.: 4	1370
CANALISATION EAU DIA: 150- 199 MIL.: 4	560
CANALISATION EAU DIA: 200- 249 MIL.: 4	170
CANALISATION EAU DIA: 250- 349 MIL.: 4	200
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20 MIL.: 4	234
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE DIA: 0- 74 MIL.: 4	12
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE DIA: 75- 99 MIL.: 4	3
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE DIA: 100- 149 MIL.: 4	26
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE DIA: 150- 199 MIL.: 4	12
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE DIA: 200- 249 MIL.: 4	2
VENTOUSES DIA: 20- 40	52
COMPTEURS EAU	2800

Renouvellements réalisés par la collectivité :

Au cours de l'année comptable 2021, la collectivité n'a pas réalisé d'opérations de renouvellement de réseaux, branchements et compteurs d'eau.

Renouvellements réalisés par le délégataire :

Au cours de l'année comptable 2021, le délégataire a procédé au renouvellement de 234 branchements dans le cadre d'opérations de renouvellement de canalisations.

Le délégataire a également procédé au renouvellement de 55 vannes à opercule - vidanges et 52 ventouses. 2800 compteurs d'eau ont été renouvelés au cours de l'exercice comptable 2021.



Objectifs contractuels de renouvellement de réseau

Depuis l'intégration de la commune de Maurecourt, le linéaire de réseau moyen contractuel en diamètre équivalent 100 mm à renouveler est de 3 651 ml (article 40.2.1 du contrat de délégation). Le linéaire de réseau renouvelé en 2021 par CYO s'élève à 2 784 ml tous diamètres confondus, ce qui correspond à 3 665,8 ml de canalisations « équivalent diamètre 100 mm ». Le linéaire moyen renouvelé sur les 5 dernières années est de 3 757,0 ml équivalent DN100.

La liste des opérations de renouvellement de canalisations 2021 est synthétisée dans le tableau ci-après :

Commune	Secteur	Voie	Diamètre	Linéaire posé	Linéaire équivalent 100 mm
CERGY	CERGY PREFECTURE	CHEMIN DUPUIS VERT	200 mm	157 ml	226,08 ml
CERGY	CERGY PREFECTURE	PLACE DU MONTOIR	50 mm	83 ml	68,89 ml
COURDIMANCHE	BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	CHEMIN DE PONTOISE	63 mm	78 ml	64,74 ml
ERAGNY	ERAGNY SUD	CHEMIN DES BEAUX VENTS	50 mm	87 ml	72,21 ml
ERAGNY	ERAGNY SUD	RUE DES ETOURNEAUX	63 mm	115 ml	95,45 ml
JOUY-LE-MOUTIER	JOUY-LE-MOUTIER VILLE NOUVELLE	ALLEE DU PARC	75 mm	40 ml	33,2 ml
JOUY-LE-MOUTIER	JOUY-LE-MOUTIER VILLE NOUVELLE	AVENUE DU VAST	63 mm	76 ml	63,08 ml
JOUY-LE-MOUTIER	JOUY-LE-MOUTIER VILLE NOUVELLE	RUE DU BOILE	50 mm	25 ml	20,75 ml
JOUY-LE-MOUTIER	JOUY-LE-MOUTIER VILLE NOUVELLE	RUE DU BOILE	75 mm	59 ml	48,97 ml
JOUY-LE-MOUTIER	JOUY-LE-MOUTIER VILLE NOUVELLE	RUE DES CERISIERS	75 mm	99 ml	82,17 ml
JOUY-LE-MOUTIER	JOUY-LE-MOUTIER VILLE NOUVELLE	RUE DES JOUANES	50 mm	35 ml	29,05 ml
JOUY-LE-MOUTIER	JOUY-LE-MOUTIER VILLE NOUVELLE	RUE DES JOUANES	75 mm	70 ml	58,10 ml
OSNY	OSNY PIGEONNIER	CHEMIN DE LA COLONNE	100 mm	430 ml	430 ml
OSNY	OSNY PIGEONNIER	RUE DE L'EGLISE	50 mm	46 ml	38,18 ml
PONTOISE	PONTOISE BAS	BOULEVARD JEAN JAURES	63 mm	27 ml	22,41 ml
PONTOISE	PONTOISE BAS	BOULEVARD JEAN JAURES	180 mm	92 ml	122,36 ml
PONTOISE	PONTOISE BAS	CHEMIN DU RUISSEAU	100 mm	186 ml	186 ml
PONTOISE	PONTOISE BAS	QUAI DU POTHUIS	150 mm	127 ml	154,94 ml
PONTOISE	PONTOISE BAS	RUE DES ARQUEBUSIERS	150 mm	70 ml	85,40 ml
PONTOISE	PONTOISE BAS	RUE DE L'OISE	100 mm	56 ml	56 ml
PONTOISE	OSNY PONTOISE	SENTE DES ORTIES	50 mm	57 ml	47,31 ml
PONTOISE	OSNY PONTOISE	RUE DU CLOS DE MARCOUVILLE	100 mm	174 ml	174 ml
PONTOISE	OSNY PONTOISE	RUE DES NOYERS	100 mm	186 ml	186 ml
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – LE PARC	RUE D'ORAISON	50 mm	50 ml	41,50 ml
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – LE PARC	RUE LE NÔTRE	100 mm	159 ml	159 ml
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – ZI VG	RUE DE LA GARE	600 mm	200 ml	1 100 ml
TOTAL :				2 784 ml	3 665,79 ml

3.6.2 Les travaux neufs réalisés

→ Les installations

Travaux réalisés par le délégataire :

Le délégataire n'a pas réalisé de travaux neufs sur installations dans le cadre de l'année 2021.

Travaux réalisés par la Collectivité :

En fin d'année 2021, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise a engagé des travaux de sécurisation des ouvrages :

- Réservoir de Boisemont 2x2000 m³ : sécurisation de la clôture, pose de trappes double enveloppe sur les deux cuves du réservoir, sécurisation des ventilations des deux cuves.
- Usine de Menucourt : pose de trappes double enveloppe sur les bâches de stockage.
- Réservoir de Courdimanche 2500 m³ : sécurisation des ventilations de la cuve.
- Réservoir des Clos Billes : pose de trappes double enveloppes, réalisation d'un SAS de sécurité
- Réservoir le Pigeonnier : remplacement de la clôture et du portail

Ces travaux se poursuivent en 2022.

→ Les réseaux, branchements et compteurs

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

Réseaux (Canalisations et accessoires, branchements, compteurs)		Quantité réalisée dans l'exercice
Réseau		
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20 Plomb		6
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ		1416

Pour l'année 2021, les travaux de renouvellement de branchements plomb réalisés par la Collectivité figurent au tableau suivant :

Au cours de l'année 2021, la collectivité n'a pas réalisé d'opérations de renouvellement de branchements plomb.

La liste détaillée des branchements plomb renouvelés par la délégataire en 2021 est présentée ci-dessous :

Commune	Secteur	Année	Rue	Matériau
JOUY-LE-MOUTIER	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	2021	GRANDE RUE	PLOMB
MAURECOURT	MAURECOURT	2021	RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	PLOMB
OSNY	OSNY PIGEONNIER	2021	RUE ARISTIDE BRIAND	PLOMB
PONTOISE	PONTOISE BAS	2021	RUE DE LA ROCHE	PLOMB
PONTOISE	PONTOISE BAS	2021	RUE DE LA ROCHE	PLOMB
PONTOISE	PONTOISE BAS	2021	RUE DE LA ROCHE	PLOMB
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – LE PARC	2021	AVENUE DE VERDUN	PLOMB

→ Les branchements neufs

Branchements neufs réalisés par la Collectivité :

La Collectivité n'a pas réalisé de branchements neufs dans le cadre de l'année 2021.

Branchements neufs réalisés par le délégataire :

Année	Commune	Secteur	Nombre
2021	BOISEMONT	BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	6
2021	TOTAL BOISEMONT		6
2021	CERGY	CERGY PREFECTURE	11
2021	CERGY	CERGY VILLE NOUVELLE	11
2021	CERGY	COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	1
2021	CERGY	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	2
2021	TOTAL CERGY		25
2021	COURDIMANCHE	BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	2
2021	COURDIMANCHE	COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	1
2021	TOTAL COURDIMANCHE		3
2021	ERAGNY	ERAGNY SUD	14
2021	TOTAL ERAGNY		14
2021	JOUY-LE-MOUTIER	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	9
2021	JOUY LE MOUTIER	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	9
2021	JOUY LE MOUTIER	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	1
2021	TOTAL JOUY LE MOUTIER		19
2021	MAURECOURT	MAURECOURT	2
2021	TOTAL MAURECOURT		2
2021	MENUCOURT	MENUCOURT	2
2021	TOTAL MENUCOURT		2
2021	NEUVILLE-SUR-OISE	NEUVILLE	6
2021	TOTAL NEUVILLE-SUR-OISE		6
2021	OSNY	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	10
2021	OSNY	OSNY PIGEONNIER	14
2021	OSNY	PONTOISE HAUT	2
2021	TOTAL OSNY		26
2021	PONTOISE	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	1
2021	PONTOISE	OSNY PONTOISE	10
2021	PONTOISE	PONTOISE BAS	3
2021	PONTOISE	PONTOISE HAUT	6
2021	TOTAL PONTOISE		20
2021	PUISEUX-PONTOISE	CERGY VILLE NOUVELLE	2
2021	TOTAL PUISEUX-PONTOISE		2
2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	ERAGNY NORD – ZI DE BELLEVUE	3
2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – EPLUCHES	7
2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – LE PARC	3
2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – ZI DU VERT GALANT	3
2021	TOTAL SAINT-OUEN-L'AUMÔNE		16
2021	VAUREAL	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	1
2021	VAUREAL	VAUREAL VILLE NOUVELLE	4
2021	TOTAL VAUREAL		5
2021	TOTAL		146

Les principales opérations d'extensions de réseau figurent au tableau suivant :

Commune	Secteur	Date	Adresse	Diamètre	Matériau	Linéaire	Nature des travaux
BOISEMONT	BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	2021	AVENUE DES CÔTEAUX	63 mm	PEHD	60 ml	EXTENSION
CERGY	CERGY VILLE NOUVELLE	2021	ZAC CLOSBILLES	63 mm	PEHD	15 ml	RACCORDEMENT
CERGY	CERGY VILLE NOUVELLE	2021	ZAC CLOSBILLES	100 mm	FONTE	340 ml	RACCORDEMENT
CERGY	CERGY VILLE NOUVELLE	2021	ZAC LINANDES	200 mm	FONTE	110 ml	RACCORDEMENT
CERGY	CERGY VILLE NOUVELLE	2021	ZAC LINANDES	150 mm	FONTE	220 ml	RACCORDEMENT
CERGY	CERGY PRÉFECTURE	2021	ZAC MARJOBERT	150 mm	FONTE	340 ml	RACCORDEMENT
CERGY	CERGY PRÉFECTURE	2021	ZAC MARJOBERT	200 mm	FONTE	55 ml	RACCORDEMENT
COURDIMANCHE	COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	2021	BOULEVARD DE LA CRÊTE	150 mm	FONTE	20 ml	EXTENSION
COURDIMANCHE	BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	2021	RUE FLEURY	50 mm	PEHD	35 ml	EXTENSION
COURDIMANCHE	COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	2021	ZAC BOIS ATON - Venelles A et B	100 mm	FONTE	290 ml	RACCORDEMENT
COURDIMANCHE	COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	2021	ZAC BOIS ATON - Venelles C et D	100 mm	FONTE	220 ml	RACCORDEMENT
ÉRAGNY	ÉRAGNY SUD	2021	RUE JACQUES BREL	63 mm	PEHD	80 ml	EXTENSION
JOUY-LE-MOUTIER	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	2021	GRANDE RUE	63 mm	PEHD	190 ml	RACCORDEMENT
JOUY-LE-MOUTIER	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	2021	RUE DE MAURECOURT	63 mm	PEHD	70 ml	RACCORDEMENT
OSNY	OSNY L'OSERAIE	2021	CHEMIN DE BUSAGNY	50 mm	PEHD	20 ml	EXTENSION
PONTOISE	PONTOISE BAS	2021	CHEMIN DE LA PELOUSE	63 mm	PEHD	65 ml	EXTENSION
PONTOISE	PONTOISE BAS	2021	CHEMIN DE LA PELOUSE	150 mm	FONTE	135 ml	EXTENSION
PONTOISE	OSNY PONTOISE	2021	RUE DES ÉCURIES	150 mm	FONTE	70 ml	RACCORDEMENT
PONTOISE	OSNY PONTOISE	2021	RUE DU PREMIER DRAGON	63 mm	FONTE	60 ml	EXTENSION
VAURÉAL	VAUREAL VILLE NOUVELLE	2021	AVENUE BORIS VIAN	150 mm	FONTE	160 ml	RACCORDEMENT
VAURÉAL	VAUREAL VILLE NOUVELLE	2021	AVENUE BORIS VIAN	63 mm	PEHD	310 ml	RACCORDEMENT
VAURÉAL	VAUREAL VILLE NOUVELLE	2021	AVENUE GANDHI	150 mm	FONTE	35 ml	EXTENSION



Les principales opérations réalisées par la collectivité ou des tiers

Les travaux d'extension de réseau et de raccordement au réseau existant ont été réalisés par CYO dans le cadre des travaux attribués à titre exclusif au contrat de délégation.

4.

LA PERFORMANCE
ET L'EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE
POUR VOTRE
SERVICE



Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

4.1 Synthèse des éléments à retenir

Cette section vise à synthétiser les principaux indicateurs du chapitre 4 « La performance et l'efficacité opérationnelle pour votre service » :

- Indicateurs descriptifs du service et de son patrimoine
- Indicateurs de performance du service

Elle vise également à synthétiser les principaux faits marquants de l'année, décrire les principaux résultats à retenir et apporter des éléments d'information sur les projets en cours et à venir.

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Volume prélevé	Délégataire	2 458 034 m ³	2 510 907 m ³
Volume produit	Délégataire	2 230 553 m ³	2 450 961 m ³
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	11 126 232 m ³	10 606 559 m ³
Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	13 276 008 m ³	12 959 069 m ³
Volume de service du réseau	Délégataire	26 211 m ³	32 792 m ³
Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	11 615 653 m ³	11 621 908 m ³
Nombre de fuites réparées	Délégataire	222	225
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	99,8 %	100,0 %
Taux de conformité des paramètres physico-chimiques	ARS (1)	98,4 %	99,3 %
Rendement du réseau de distribution	Délégataire	87,6 %	89,8 %
Ratio d'exploitation	Délégataire	28 015 m ³	28 015 m ³
Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	6,31 m ³ /jour/km	5,64 m ³ /jour/km
Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	6,11 m ³ /jour/km	4,91 m ³ /jour/km
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Délégataire	81 %	86 %
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Volume vendu	Délégataire	11 644 136 m ³	11 521 033 m ³
• Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	11 563 359 m ³	11 422 582 m ³
• Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	0 m ³	0 m ³
• Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	80 777 m ³	98 451 m ³
Consommation moyenne	Délégataire	151 l/hab/j	147 l/hab/j
Consommation individuelle unitaire	Délégataire	291 m ³ /abo/an	288 m ³ /abo/an

OBSERVATIONS SUR LES DEPASSEMENTS DES LIMITES DE QUALITE

En 2021, on dénombre une non-conformité du contrôle officiel pour les paramètres physico-chimiques et aucune pour les paramètres microbiologiques.

Le taux de conformité des prélèvements microbiologiques s'établit donc à 100% et le taux de conformité physico-chimique s'établit donc à 99,3% pour le contrôle officiel de l'ARS.

Pour rappel, un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

La non-conformité en nickel a été observée le 02 juillet à la crèche de la Lune Enchantée, à Cergy. Ces teneurs ne valent que pour le point d'utilisation où elles sont respectivement mesurées. Compte-tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

CONFORMITE DES ANALYSES CVM REALISEES PAR L'ARS SUR LE RESEAU DE LA CACP

Au cours de l'année 2021, les 25 analyses réalisées sur le réseau de distribution de la CACP par l'ARS se sont révélées conformes.

Le schéma directeur hydraulique du réseau de distribution lancé par CYO en 2021 permettra d'identifier les tronçons de canalisations en PVC dont le temps de contact est susceptible de favoriser le relargage de CVM.

Ces tronçons feront alors l'objet d'un suivi analytique renforcé. Si les analyses confirment la présence de CVM, il faudra envisager le renouvellement de ces tronçons.

REDEFINITION DES UNITES DE DISTRIBUTION DE LA CACP EN 2022

Suite aux conséquences de la pollution au chrome sur la ressource de l'usine de Meulan, la production de l'usine de Saint-Martin-la-Garenne a été utilisée pour alimenter préférentiellement les communes des Mureaux, Juziers, Mézy, Hardricourt et Meulan. CYO n'a été en mesure d'alimenter la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) via Saint-Martin-la-Garenne qu'à hauteur de 5000m³/j au lieu de 22000 m³/j habituellement. CYO a donc sollicité les interconnexions avec le réseau du SEDIF afin de satisfaire les besoins de la CACP. Cet import supplémentaire a débuté depuis le 5 avril 2019. En octobre 2019, Veolia a réalisé des travaux d'aménagement hydraulique sur l'adduction venant de Saint-Martin-la-Garenne. Dès lors, une alimentation de la CACP via cet import était à nouveau possible à hauteur de 15 000 m³/j

A la demande de la CACP, l'alimentation majoritaire de l'eau par le SEDIF a été pérennisée. La CACP dispose ainsi d'une alimentation pérenne en eau adoucie qui couvre la majorité des besoins d'alimentation en eau de la Communauté d'Agglomération.

Ce changement d'alimentation a amené à l'ARS, CYO et la CACP à redéfinir les Unités de Distribution du réseau d'eau potable. L'unité de distribution (UDI) correspond à un ensemble de canalisations de distribution de l'eau potable au sein duquel la qualité de l'eau délivrée est considérée comme homogène.

L'ARS pourra établir ainsi les programmes d'analyses et rédiger des fiches info-factures reflétant la qualité d'eau délivrée depuis le changement d'alimentation. Ces fiches sont transmises aux abonnés annuellement avec la facture d'eau, elles visent à les informer sur la qualité de l'eau qui leur est délivrée.

VOLUMES DE SERVICE ET VOLUMES DES CONSOMMATEURS SANS COMPTAGE

Les volumes de service du réseau (utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution d'eau : nettoyage des réservoirs, purges de réseau, lavage de canalisations, eaux prélevées par les analyseurs de chlore en continu, désinfection après travaux, etc.) et les volumes consommateurs sans comptage (essais de poteau incendie, bornes fontaines sans compteurs, manœuvres incendie, services des espaces verts sans compteurs, lavage de la voirie, etc.) sont estimés grâce à la méthode ASTEE des volumes non comptabilisés.

En accord avec la CACP, les volumes détournés sur les campements ont été estimés et pris en compte dans les volumes consommateurs sans comptage selon une méthode établie en concertation.

RENDEMENT DE RESEAU ET RATIO D'EXPLOITATION

Le rendement de réseau est un indicateur de performance réglementaire calculé avec une définition officielle. Il porte sur l'ensemble du réseau de la CACP (rendement global du réseau de la CACP). Ce rendement s'établit à 89,76% en 2021.

La sectorisation permet de calculer des ratios d'exploitation définis contractuellement sur les secteurs de distribution (portions du réseau de la CACP). La non-atteinte des objectifs contractuels est soumise à pénalité financière. Pour rappel, les objectifs contractuels de ratio au 31/12/2021 sont :

- Un ratio global fixé à 86%
- Un ratio minimum par secteur fixé à 78%

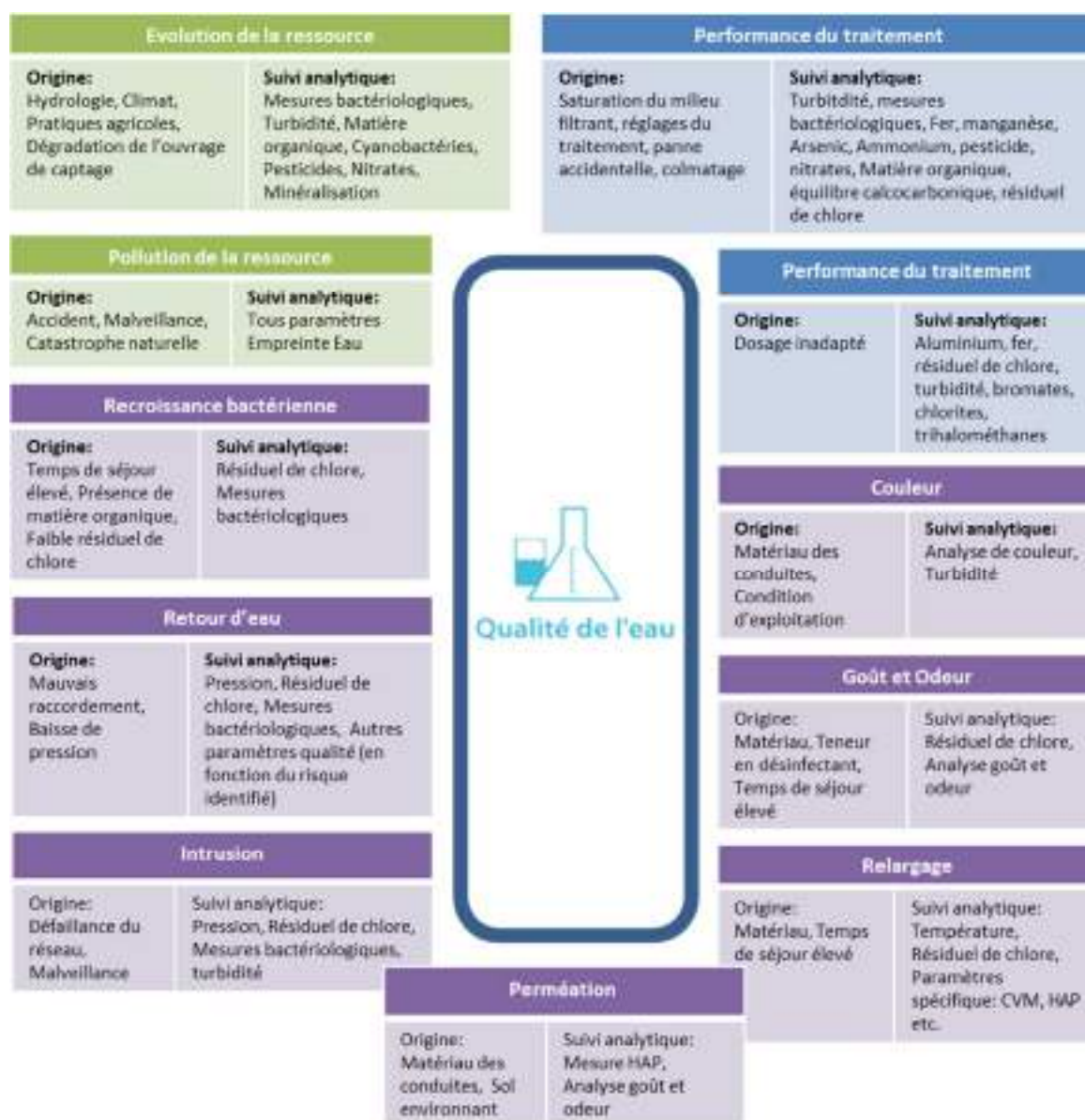
L'objectif du ratio global est donc atteint au titre de l'exercice 2021 puisqu'il s'établit à un très bon niveau de 89,68%.

Les secteurs de Saint-Ouen-l'Aumône ZI du Vert-Galant et de Vauréal Ville Nouvelle ne répondent pas à l'objectif contractuel de ratio minimum fixé à 78%. Les évolutions des ratios d'exploitation par secteur sont commentées dans ce chapitre. Pour les deux secteurs ne répondant pas à l'objectif contractuel de 78%, des actions correctives que CYO va mener en 2022 y sont détaillées.

4.2 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'**enjeu prioritaire de performance des services**. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...). La figure ci-dessous explicite les différents mécanismes de dégradation de la qualité de l'eau en réseau.



4.2.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, CYO fait le choix de **compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS)**, par un **plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée**. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le **contrôle réglementaire réalisé par l'ARS** porte sur l'ensemble des **paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques**. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	2718	343	121
Physico-chimique	15949	1255	3061

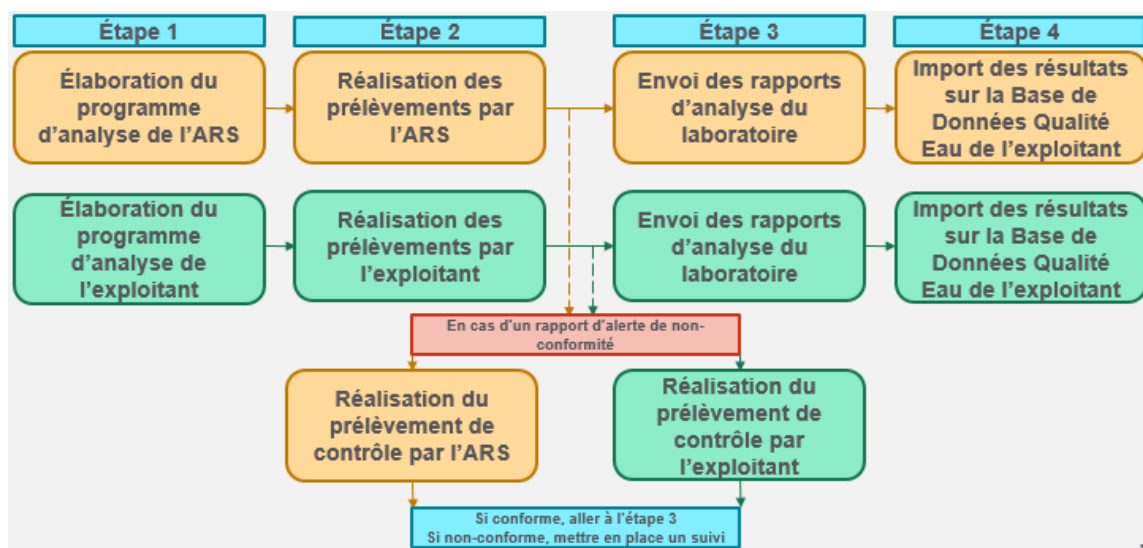


Figure : Organisation du contrôle de la qualité de l'eau et gestion des non-conformités



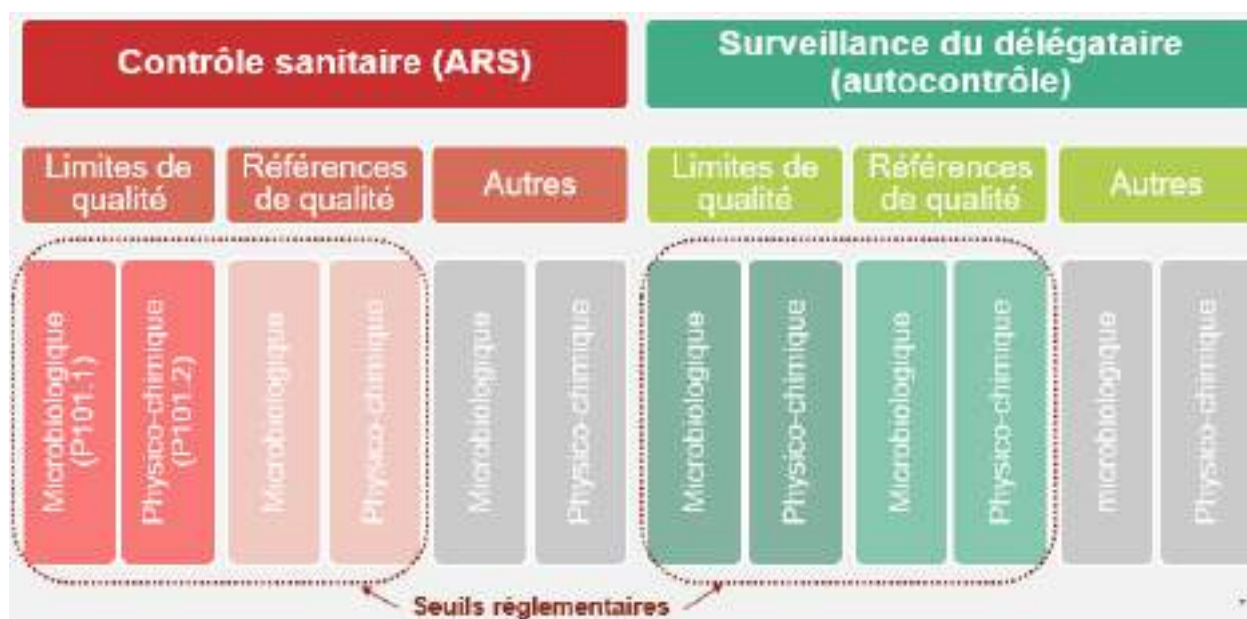
Le contrôle de la qualité de l'eau, gestion des non-conformités

Pour toute non-conformité observée, un prélèvement de contrôle est réalisé. Si la non-conformité n'est pas confirmée par le second prélèvement de contrôle, l'ARS et CYO déclarent la non-conformité levée (pas d'action corrective déclenchée). La non-conformité initiale reste toutefois comptabilisée dans notre système de suivi des dépassements.

4.2.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des **limites de qualité** et des **références de qualité définies par la réglementation** :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.



Cette évaluation est synthétisée dans plusieurs tableaux présentés dans les sections suivantes et font appel à trois définitions qu'il convient de rappeler :

- Un prélèvement** correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires)
- On appelle **résultat d'analyse** chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi, pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).
- Un prélèvement est donc déclaré non conforme si au moins un des paramètres le constituant est non conforme à une limite de qualité.**

→ Conformité des paramètres analytiques

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Nickel	0	22	1	0	26	0	20 µg/l



Observations sur les dépassements des limites de qualité

La non-conformité en nickel a été observée le 02 juillet à la crèche de la Lune Enchantée, à Cergy. Ces teneurs ne valent que pour le point d'utilisation où elles sont respectivement mesurées. Compte-tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Bactéries Coliformes	0	2	2	0	454	63	0 n/100ml
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	4	2	7	20	11	2 Qualitatif
Température de l'eau	6	33,2	1	0	490	31	25 °C
Turbidité	0	5,3	1	0	450	64	2 NFU

Observations sur les dépassements des références de qualité

Les non-conformités en coliformes ont été observées dans le cadre du programme de contrôle sanitaire :

- le 26 janvier à la crèche Babilou la Clef des Chants, à Osny. Le prélèvement de contrôle du 03 février n'a pas confirmé cette valeur. La non-conformité a donc été levée par l'ARS et par CYO.
- le 18 octobre à l'école des Genottes, à Cergy. Le prélèvement de contrôle du 09 novembre n'a pas confirmé cette valeur (les vacances de la Toussaint ont retardé le recontrôle). La non-conformité a donc été levée par l'ARS et par CYO.

Les non-conformités en équilibre calco-carbonique ont été observées :

- le 18 mars aux réservoirs de l'Hautil 2x4000 de Boismont dans le cadre du programme de contrôle sanitaire
- le 27 mai aux réservoirs de Marcouville à Pontoise dans le cadre du programme de contrôle sanitaire
- les 25 janvier, 19 avril, 17 mai, 12 juillet, 09 août, 06 septembre et 02 novembre à l'usine de production de Menucourt dans le cadre du programme de surveillance du délégataire

Ce paramètre est étroitement lié au pH de l'eau. Les valeurs de pH mesurées lors de ces non-conformités ne correspondaient pas au pH moyen attendu sur ces points, ce qui explique ces dépassements en équilibre calco-carbonique.

La non-conformité en température a été observée le 04 août à la piscine de l'Axe Majeur de Cergy dans le cadre du programme de contrôle sanitaire.

La non-conformité en turbidité a été observée le 10 décembre au groupe scolaire des Linandes dans le cadre du programme de contrôle sanitaire. Le prélèvement de contrôle du 14 janvier n'a pas confirmé cette valeur (les vacances de Noël ont retardé le recontrôle). La non-conformité a donc été levée par l'ARS et par CYO.

→ Composition de l'eau du robinet

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de

l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par CYO.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	50,90	172,10	38	mg/l	Sans objet
Chlorures	17	130	63	mg/l	250
Fluorures	0	290	26	µg/l	1500
Magnésium	2,80	23,80	38	mg/l	Sans objet
Nitrates	2	49	68	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,18	46	µg/l	0,5
Potassium	1,90	5	33	mg/l	Sans objet
Sodium	8,90	18	34	mg/l	200
Sulfates	4,80	140	63	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	10,31	49,49	69	°F	Sans objet

4.2.3 L'évolution de la qualité de l'eau

→ Historique des données du contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

	2017	2018	2019	2020	2021
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	99,75 %	99,38 %	99,79 %	99,79 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	401	322	474	469	454
Nombre de prélèvements non conformes	1	2	1	1	0
Nombre total de prélèvements	402	324	475	470	454
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique	99,60 %	100,00 %	100,00 %	98,43 %	99,27 %
Nombre de prélèvements conformes	248	127	152	125	136
Nombre de prélèvements non conformes	1	0	0	2	1
Nombre total de prélèvements	249	127	152	127	137

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Observations sur les dépassements des limites de qualité



En 2021, on dénombre une non-conformité du contrôle officiel pour les paramètres physico-chimiques et aucune pour les paramètres microbiologique. Pour rappel, un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

La non-conformité en nickel a été observée le 02 juillet à la crèche de la Lune Enchantée, à Cergy. Ces teneurs ne valent que pour le point d'utilisation où elles sont respectivement mesurées. Compte-tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

→ Chlorure de Vinyle Monomère



Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

En 2021, comme les années précédentes, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont continué d'appliquer l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. La plupart des ARS appliquent une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations précédemment repérées comme à risques. Il s'agit avant tout des canalisations susceptibles d'être concernées par le phénomène de migration du CVM compte-tenu de leurs caractéristiques patrimoniales (période de pose) et hydrauliques (temps de contact de l'eau dans la canalisation).



Conformité des analyses réalisées par l'ARS sur le réseau de la CACP

Au cours de l'année 2021, les 25 analyses réalisées sur le réseau de distribution de la CACP par l'ARS se sont révélées conformes.

Remarque : L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 modifie l'instruction no DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ». En cas de dépassements de la limite de qualité, l'instruction du 29 avril 2020 modifie aussi les délais impartis pour rétablir la qualité de l'eau en fonction des concentrations observées en CVM. Pour autant, cette nouvelle instruction préconise comme prioritaire la mise en œuvre de solutions définitives, fondées essentiellement sur le remplacement des canalisations, plutôt que le recours aux purges (solution considérée non-pérenne)."



Le schéma directeur hydraulique du réseau de distribution lancé par CYO en 2021 permettra d'identifier les tronçons de canalisations en PVC dont le temps de contact est susceptible de favoriser le relargage de CVM.

Ces tronçons feront alors l'objet d'un suivi analytique renforcé.

Si les analyses confirment la présence de CVM, il faudra envisager le renouvellement de ces tronçons.

Communes	Longueur totale de réseau (ml)	Longueur totale en PVC (ml)	Longueur totale en PVC < 1980 (ml)	Longueur totale de réseau PVC de date Inconnue	Longueur totale de réseau en matériau inconnu
BOISEMONT	13 644	2 196	1 054	0	0
CERGY	147 852	482	246	0	0
COURDIMANCHE	36 752	1 331	547	0	0
COURCELLES-SUR-VIOSNE ⁽¹⁾	3 532	0	0	0	0
ERAGNY	63 316	90	0	0	0
JOUY-LE-MOUTIER	69 690	66	66	0	0
MAURECOURT	20 021	411	0	0	0
MENUCOURT	25 313	475	285	0	0
MONTGEROULT ⁽¹⁾	2 022	0	0	0	0
NEUVILLE-SUR-OISE	16 382	0	0	0	0
OSNY	89 772	10 461	9 875	0	0
PONTOISE	81 418	716	716	0	0
PUISEUX-PONTOISE	8 377	0	0	0	0
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	110 990	1 176	504	0	0
VAUREAL	57 077	0	0	0	0
TOTAL	746 158	17 404	13 293	0	0

(1) Linéaire hors territoire CACP



Chlorure de Vinyle Monomère : situation sur votre service

On trouve des canalisations en PVC de date antérieure à 1980 essentiellement sur la commune d'Osny.

Sur 17 404 ml de canalisations en PVC, on dénombre 13 293 ml de canalisations dont la date est antérieure à 1980 et notamment 9 875 ml dont la date est antérieure à 1980 ml sur la commune d'Osny.

On ne dénombre pas de canalisations en PVC de date de pose inconnue ni de canalisations de matériau à ce jour inconnu sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

→ **Perchlorates**

Par application du principe de précaution et sur la base de seuils très protecteurs, la Direction Générale de la Santé a mis en ligne par le biais de son site internet des recommandations concernant la consommation d'eau contenant des perchlorates. Ces recommandations concernent :

- La limitation d'utilisation d'eau dont la teneur en ions perchlorates dépasse 4µg/l pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois
- La limitation de consommation d'eau dont la teneur dépasse 15µg/l pour les femmes enceintes et allaitantes.

A fortes doses, cette substance non cancérigène pourrait avoir une incidence sur la production d'hormones thyroïdiennes. Pour autant, à ce jour, ni l'OMS, ni l'Union Européenne, ni aucune autre autorité de santé n'ont fixé de norme maximale internationale quant à l'ingestion de perchlorates. Ainsi pour les autres catégories de la population, il n'y a pas lieu de restreindre la consommation d'eau du robinet aux niveaux d'exposition actuellement mis en évidence.

Situation sur votre service en 2021

Perchlorates

Mélange Sagy Condécourt :

CYO a réalisé en 2021 un suivi analytique de perchlorates sur les ressources en eau alimentant le mélange des forages Sagy et Condécourt. La teneur moyenne en perchlorates est de 4,35 µg/l. L'eau prélevée des forages de Sagy et Condécourt n'est pas directement mise en distribution, elle est traitée sur l'usine de Menucourt

Usine de Menucourt :

CYO a réalisé en 2021 un suivi en perchlorates sur l'eau traitée. L'eau distribuée par l'usine de Menucourt présente une concentration en perchlorates inférieure aux seuils de recommandation.

Forages de Vauréal et de Courdimanche :

Deux forages ont été mis en arrêt d'exploitation suite à la détection de perchlorates :

- Pour le captage de Vauréal, arrêt d'exploitation depuis le 28/04/2017
- Pour le forage de Courdimanche, arrêt d'exploitation depuis le 22/05/2017



→ **Sélénium**



Depuis le 11/01/2019, les forages de l'adduction de la Vallée de la Viosne (Montgeroult Stade Sable, Montgeroult Stade Craie, Vallée Millet Sable) ont été mis en arrêt d'exploitation suite au dépassement de la norme en sélénium sur le forage de Montgeroult Stade Sable. La dilution obtenue sur le point de mélange de Mirapolis ne permettait plus de se rendre conforme à la norme en sélénium (limite de qualité fixée à 10 µg/L), contrairement aux années précédentes.

→ **Dureté de l'eau**

La dureté de l'eau ou titre hydrotimétrique, c'est-à-dire sa teneur en calcium et magnésium, s'exprime en degré français (°F). On distingue ainsi les eaux « douces » (moins de 20 °F), « moyennement dures à dures » (de 20 °F à 35 °F) et « très dures » (plus de 35 °F).

CHANGEMENT D'ALIMENTATION DE LA CACP A PARTIR D'AVRIL 2019

Suite aux conséquences de la pollution au chrome sur la ressource de l'usine de Meulan, la production de l'usine de Saint-Martin-la-Garenne a été utilisée pour alimenter préférentiellement les communes des Mureaux, Juziers, Mézy, Hardricourt et Meulan. CYO n'a été en mesure d'alimenter la CACP via Saint-Martin-la-Garenne qu'à hauteur de 5000 m³/j au lieu de 22000 m³/j habituellement. CYO a donc sollicité les interconnexions avec le réseau du SEDIF afin de satisfaire les besoins de la CACP. Cet import supplémentaire a débuté le 5 avril 2019. En octobre 2019, Veolia a réalisé des travaux d'aménagement hydraulique sur l'adduction venant de Saint-Martin-la-Garenne. Dès lors, une alimentation de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise via cet import était à nouveau possible à hauteur de 15000 m³/j.

A la demande de la CACP, l'alimentation majoritaire de l'eau par le SEDIF a été pérennisée par la signature d'une convention d'achat d'eau tripartite entre la CACP, CYO et le SEDIF. La CACP dispose ainsi d'une alimentation pérenne en eau adoucie qui couvre la majorité des besoins d'alimentation en eau de la Communauté d'Agglomération, tout en anticipant les évolutions réglementaires relatives au traitement des micropolluants.

REDEFINITION DES UNITES DE DISTRIBUTION DE LA CACP EN 2022

Ce changement d'alimentation a amené à l'ARS, CYO et la CACP à redéfinir les Unités de Distribution du réseau d'eau potable. L'unité de distribution (UDI) correspond à un ensemble de canalisations de distribution de l'eau potable au sein duquel la qualité de l'eau délivrée est considérée comme homogène.

Au cours de l'année 2021, CYO a mis en place une campagne de prélèvements portant sur la dureté de l'eau sur le périmètre de la CACP afin de redéfinir de nouvelles Unités de Distribution (UDI / ZD). Cette campagne de prélèvement a débuté en juin 2021 et s'est terminée fin décembre 2021.

Cette campagne de mesure a été réalisée à une fréquence hebdomadaire sur 29 points de prélèvement :

- 14 points de prélèvement en sortie de production et sur les réservoirs
- 15 points de prélèvement sur le réseau de distribution (ces points ont été sélectionnés de manière à couvrir le périmètre de la CACP de manière homogène)

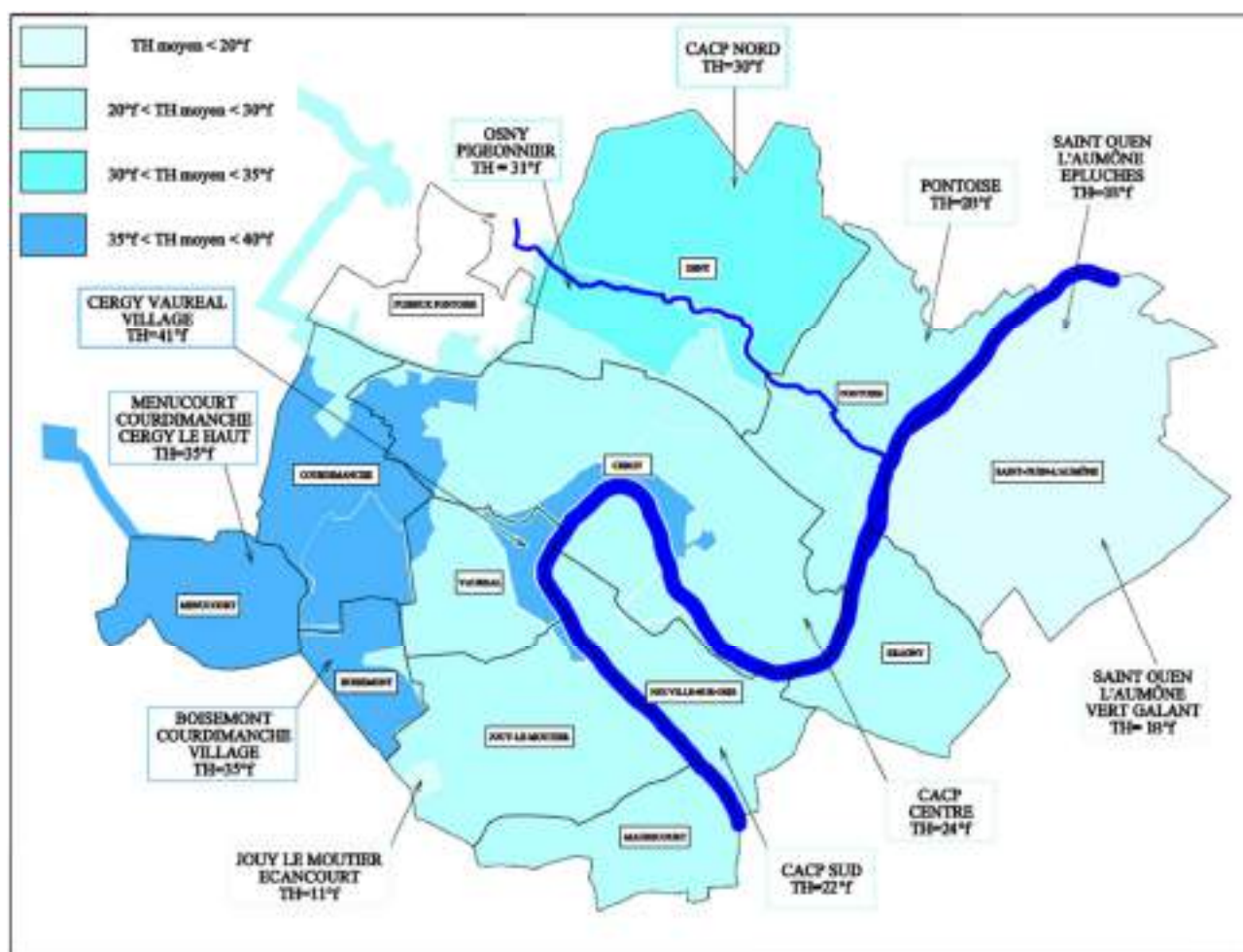
A partir des résultats obtenus lors de cette campagne de mesure du délégataire et des résultats du programme de contrôle sanitaire 2021 de l'ARS, les Unités de Distribution ont été redéfinies en fonction des plages de dureté cartographiées et des secteurs hydrauliques préexistants.

L'ARS pourra ainsi établir les programmes d'analyses et rédiger des fiches info-factures reflétant la qualité d'eau délivrée depuis le changement d'alimentation. Ces fiches sont transmises aux abonnés annuellement avec la facture d'eau, elles visent à les informer sur la qualité de l'eau qui leur est délivrée.

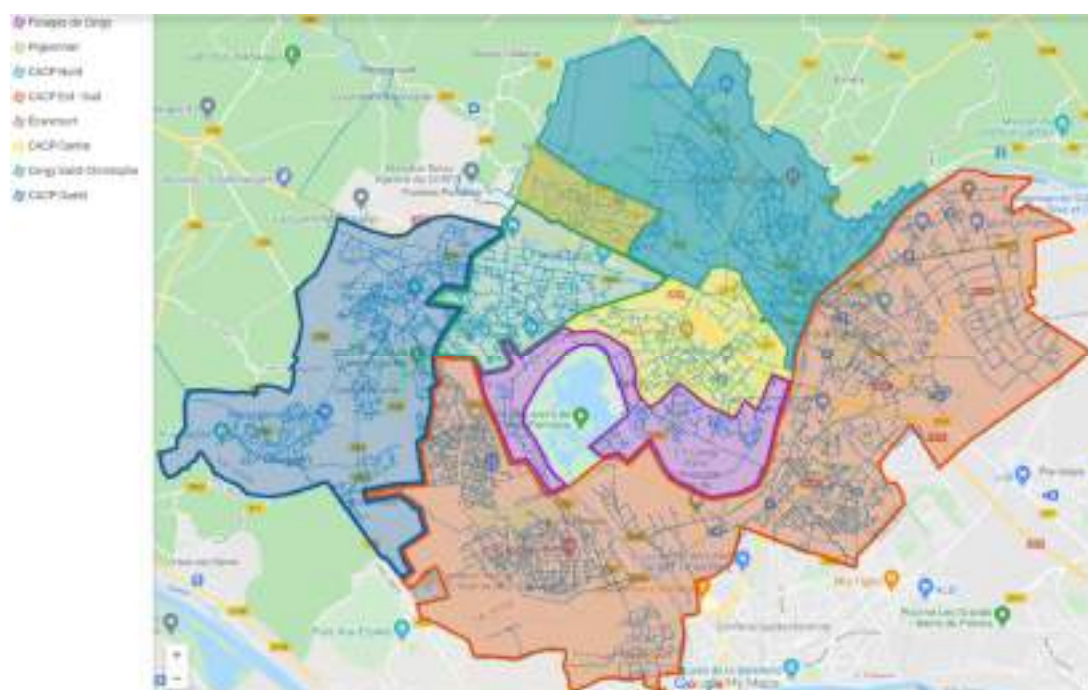
Ces Unités de Distribution seront utilisées par l'ARS et par CYO à partir de 2022.

Remarque : le réseau de la CACP est un réseau extrêmement maillé, qui se caractérise par des parcours de l'eau multiples pour un même point de livraison si bien que l'on peut constater des inversions de sens d'écoulement. Sur certains secteurs, plusieurs ressources en eau sont sollicitées pour alimenter le réseau de distribution, induisant une forte variabilité de la dureté au cours de la journée. De ce fait, les plages de dureté définies pour les nouvelles UDI présentées dans la figure ci-après sont des moyennes observées lors de la campagne de mesures. Il est possible sur les secteurs faisant intervenir plusieurs sources d'alimentation que les valeurs constatées soient ponctuellement en dehors de cette plage de dureté.

Répartition géographique des différentes Unités de Distribution en 2021



Répartition géographique des différentes Unités de Distribution à partir de 2022



4.3 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

4.3.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit

→ *L'origine de l'eau alimentant le service*



L'eau distribuée aux usagers de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise provient soit :

- des ressources propres (forages) présentes sur son territoire ;
- des ressources importées produites à l'usine de Saint-Martin-la-Garenne ;
- des ressources importées produites à l'usine de Méry-sur-Oise.

→ *Achats d'eau*

Au 01/01/2022 , le prix hors taxes du m³ acheté s'élevait à :

SEDIF	
Part fixe annuelle :	1 828 750 €
Part variable (< 20°f) :	0,4598 €
Part variable (> 20°f) :	0,3658 €

ENNERY	
Part distributeur	0,3022 €
Surtaxe	0,1250 €

→ *L'origine de l'eau prélevée alimentant le service*

Dénomination	Situation (adresse)	Nappe sollicitée	Débit maximum	Débit exploité	Nombre de pompes	Traitement
Puits de Courdimanche - Station CD 22	Rond-point du miroir, Courdimanche	Sables de Cuise	20 m ³ /h 480 m ³ /j 175 000 m ³ /an	0 m ³ /h	1	Chloration
Montgeroult - Forage de Vallée Millet Sable	Le Pré des Veaux, Montgeroult	Alluvions Viosne, Sables Yprésien	25 m ³ /h 550 m ³ /j 199 000 m ³ /an	0 m ³ /h	1	Chloration
Montgeroult Bray 1 (Forage Stade Sable)	Ruelle du Bray, Montgeroult	Sables Yprésien	23 m ³ /h 505 m ³ /j 184 500 m ³ /an	0 m ³ /h	1	Chloration
Puits Montgeroult Bray 2 (Stade Craie)	Ruelle du Bray, Montgeroult	Craie	21 m ³ /h 462 m ³ /j 168 500 m ³ /an	0 m ³ /h	1	Chloration
Source de Lavoir / Forage de Vauréal	Rue de Vauréal, Cergy RN 322	Lutécien	35 m ³ /h 840 m ³ /j 306 000 m ³ /an	0 m ³ /h	2	Chloration
Forage Cergy 1 - Rue du Port d'Eragny	Chemin du Bord de l'Eau, Cergy	Alluvions Oise		9,5 m ³ /h	1	Chloration
Forage Cergy 3 - Chemin des Patis	Chemin des Patis, Cergy	Alluvions Oise		88 m ³ /h	2	Chloration
Condécourt - Forage Etang de la Pissote	Prairie / Etang de la Pissotte, Condécourt	Craie		125 m ³ /h	1	Traitement des pesticides (Filtres à Charbon Actif en Grains) Traitement des nitrates (Résines échangeuses d'ions) Chloration
Forage de Sagy Chardronville	Hameau de Chardronville / Pont sur l'Aubette / CD 28, Sagy	Craie	1700 m ³ /j	70 m ³ /h	2	Traitement des pesticides (Filtres à Charbon Actif en Grains) Traitement des nitrates (Résines échangeuses d'ions) Chloration
Osny Puits Huillet	Mississippi Est / Rue de l'Échauguette, Osny	Sables Yprésien	1 440 m ³ /j	15 m ³ /h	1	Déferrisation Chloration
Osny Forage Sade	Le Parc, Osny	Sables Yprésien	480 m ³ /j	10 m ³ /h	1	Déferrisation Chloration



Figure : Nappes sollicitées par les sources, puits et forages de la CACP.



Figure : Coupe géologique

→ **Le volume prélevé**

Les autorisations de prélèvement maximales par unité de production sont les suivantes :

	Débit horaire (m³/h)	Volume journalier (m³/jour)
Forage de Montgeroult Stade Craie	21	462
Forage de Montgeroult Stade Sable	23	505
Puits de Cergy Puits 1	-	-
Puits de Cergy Puits 3	-	-
Forage de Courdimanche	20	480
Usine de Production d'Eau Potable de Menucourt	222	4 700
Forage de Vallée Millet Sable	25	550
Captage de Vauréal	35	840
Usine de Production d'Eau Potable d'Osny Rue Henri Lechauguette	40	960

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume prélevé (m³)	3 218 009	3 217 115	2 649 063	2 458 034	2 510 907	2,2%
Captage de Vauréal	62 586	0	0	0	1	100,0%
Forage Osny Sade	130 829	124 976	90 939	68 488	157 434	129,9%
Forage Osny Huillet	123 126	124 610	87 194	102 873	67 942	-34,0%
Forage Vallée Millet Sable	220 402	233 619	7 485	188	54	-71,3%
Forage de Courdimanche	27 696	34	89	120	146	21,7%
Forage Montgeroult Stade Craie	170 501	171 801	5 134	0	0	0%
Forage Montgeroult Stade Sable	171 635	173 645	87 651	14 907	15 261	2,4%
Cergy Puits 1	66 448	84 307	78 492	73 514	82 064	11,6%
Cergy Puits 3	743 995	723 019	758 221	693 178	701 465	1,2%
Forage Sagy Chardronville	556 358	578 912	513 644	536 782	536 141	-0,1%
Forage Condécourt	944 433	1 002 191	1 020 214	967 985	950 398	-1,8%
Volume prélevé par nature d'eau (m³)						
Eau souterraine non influencée	3 218 009	3 217 115	2 649 063	2 458 034	2 510 907	2,2%

Le volume produit par ressource est détaillé ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume prélevé (m³)	3 218 009	3 217 115	2 649 063	2 458 034	2 510 907	2,2%
Besoin des usines	28 371	34 072	130 047	227 481	59 946	-73,6%
Volume produit (m³)	3 189 637	3 183 042	2 519 016	2 230 553	2 450 961	9,9%
Captage de Vauréal	62 586	0	0	0	0	0%
Usine de déferrisation de l'Echauguette	250 407	247 140	176 589	162 135	209 890	29,5%
Forage Vallée Millet Sable	220 402	233 619	7 345	0	0	0%
Forage de Courdimanche	27 696	0	0	0	0	0%
Forage Montgeroult Stade Craie	170 501	171 801	5 080	0	0	0%
Forage Montgeroult Stade Sable	171 635	173 645	5 466	0	0	0%
Cergy Puits 1	66 448	84 307	78 492	73 514	82 064	11,6%
Cergy Puits 3	743 995	723 019	758 221	507 882	701 465	38,1%
Usine de production de Menucourt	1 475 967	1 549 511	1 487 823	1 487 021	1 457 542	-2,0%



Sources d'alimentation des installations de production de la CACP :

- La déferrisation de l'Echauguette située à Osny est alimentée par les forages Osny Sade et Osny Huillet.
- L'usine de Menucourt est alimentée par les forages de Sagy-Chardonville et de Condécourt.

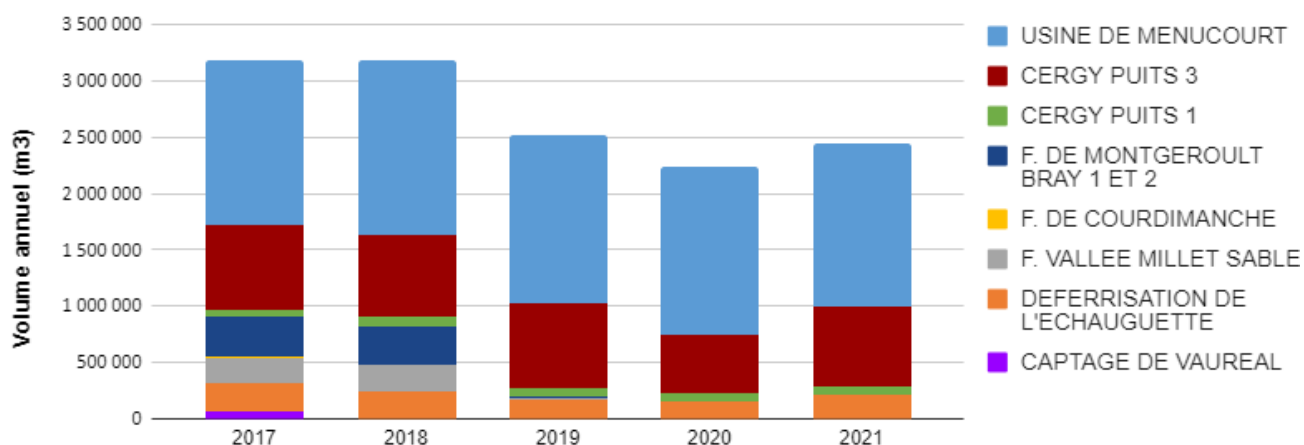


Figure : Evolution de la production propre de la CACP

Historique des évolutions des volumes prélevés et produits de 2017 à 2021

Captage de Vauréal et Puits de Courdimanche :

La baisse des volumes produits sur la captage de Vauréal ainsi que sur le puits de Courdimanche est consécutive à l'arrêt d'exploitation de ces forages suite à la détection de perchlorates :

- Pour la captage de Vauréal, arrêt d'exploitation depuis le 28/04/2017
- Pour le puits de Courdimanche, arrêt d'exploitation depuis le 22/05/2017

Forages de l'adduction de la Vallée de la Viosne (Montgeroult Stade Sable, Montgeroult Stade Craie, Vallée Millet Sable) :

- Suite à la réparation de la fuite sur le refoulement situé en domaine privé, le forage de Vallée Millet a été remis en service en décembre 2016. Celui-ci était en arrêt d'exploitation depuis octobre 2013. CYO et la collectivité ont collaboré pour mettre en œuvre une solution durable, une servitude de passage a été établie en 2018.
- Depuis le 11/01/2019, les forages de l'adduction de la Vallée de la Viosne (Montgeroult Stade Sable, Montgeroult Stade Craie, Vallée Millet Sable) ont été mis en arrêt d'exploitation suite au dépassement de la norme en sélénium sur la forage de Montgeroult Stade Sable. La dilution obtenue sur le point de mélange de Mirapolis ne permettait plus de se rendre conforme à la norme en sélénium, contrairement aux années précédentes.

Cergy Puits n°1 :

Depuis 2018, la remontée du niveau de la nappe et l'adaptation du pompage ont permis d'améliorer la productivité de l'ouvrage Cergy 1. La baisse du volume produit sur le puits Cergy 1 était consécutive à une baisse du niveau de la nappe observée depuis juin 2015. En conséquence, le pompage du puits était bridé à 6 m³/h depuis le 2ème semestre 2015.



Historique des évolutions des volumes prélevés et produits de 2017 à 2021

Cergy Puits n°3 :

En 2020, le puits de Cergy 3 a été mis à l'arrêt pendant quatre mois en raison d'une pollution au flonicamid. Le flonicamid est un insecticide utilisé en agriculture qui est autorisé par la France ainsi que par l'Union Européenne.



Suite à une première alerte de l'ARS en date du 23 juin 2020 portant sur le flonicamid sur le mélange de Cergy 1 et Cergy 3, un suivi analytique a été mis en place pour observer l'évolution du paramètre.

Les premiers prélèvements ont permis d'identifier que la pollution venait du forage de Cergy 3 et que le forage de Cergy 1 n'en présentait aucune trace. Après une série d'analyses et une absence de diminution de la concentration en flonicamid, il a été décidé, en date du 26 août 2020, d'arrêter la production et de mettre en place la mise en décharge du forage de Cergy 3. Pendant toute la durée de la mise en décharge, le suivi analytique est resté en place, à raison d'un prélèvement par semaine. Après un mois de résultats conformes à la norme, il a été décidé, en accord avec l'ARS, de remettre en marche la production du forage de Cergy 3, à la date du 21 décembre 2020. Depuis, un suivi renforcé en flonicamid est en place, à raison de 2 prélèvements par mois, sur le forage de Cergy 3 et sur le mélange des deux forages de Cergy.

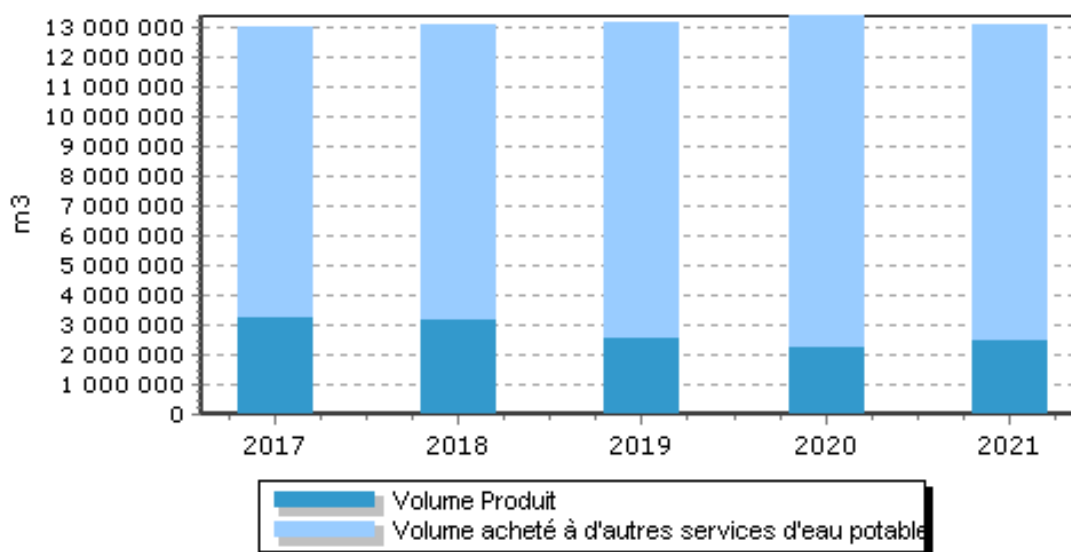
La procédure d'établissement de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les forages de Cergy 1 et 3 est en cours. Cette problématique devra être prise en compte dans les prescriptions de la DUP.

→ Le volume produit et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume prélevé (m³)	3 218 009	3 217 115	2 649 063	2 458 034	2 510 907	2,2%
Besoin des usines	28 371	34 072	130 047	227 481	59 946	-73,6%
Volume produit (m³)	3 189 637	3 183 042	2 519 016	2 230 553	2 450 961	9,9%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	9 749 273	9 847 545	10 634 430	11 126 232	10 606 559	-4,7%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	142 151	88 237	107 109	80 777	98 451	21,9%
Volume mis en distribution (m³)	12 796 759	12 942 350	13 046 337	13 276 008	12 959 069	-2,4%

Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable



Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m³)	9 749 273	9 847 545	10 634 430	11 126 232	10 606 559	-4,7%
BOISSY L'AILLERIE	34 958	9 620	0	0	0	0%
COURCELLES SUR VIOSNE	84 828	0	0	0	0	0%
SOCIETE DES EAUX DE FIN D'OISE (SEFO)	3 606	2 093	1 700	1 463	1 509	3,1%
SFDE (GPS&O)	8 018 139	7 950 273	3 693 018	2 033 503	2 107 699	3,6%
SEDIF	1 309 826	1 536 178	6 553 574	8 780 539	8 213 696	-6,5%
SIAEP D'ENNERLY LIVILLIERS HEROUVILLE	128 604	145 284	149 702	160 577	174 970	9,0%
TRIEL SUR SEINE	14 520	13 434	15 521	11 290	8 980	-20,5%
SFDE (GPS&O) VAUX SUR SEINE	154 792	190 664	220 914	138 860	99 705	-28,2%

Volume acheté à d'autres services d'eau potable

Boissy l'Aillerie :

La baisse du volume acheté de Boissy l'Aillerie est dû à la baisse de la productivité du forage de cette commune. Le forage a été mis à l'arrêt le 11/10/2021.

Courcelles-sur-Viosne :

L'arrêt de l'achat d'eau de courcelles VN 150 est consécutif à la présence de perchlorates sur cette source d'approvisionnement. Cet import est à l'arrêt depuis le 28/07/2017.

SEDIF :

L'augmentation de l'import du SEDIF est due au changement d'alimentation qui privilégie l'import du réseau du SEDIF depuis avril 2019. La diminution des volumes achetés en gros au SEDIF entre 2020 et 2021 est liée à la mise à l'arrêt pendant quatre mois du puits de Cergy 3 en 2020.

SFDE (GPS&O) Vaux sur Seine :

Ce volume est en baisse par rapport aux années 2019 et 2020 car l'exploitant du réseau de Vaux – Evrecquemont a été contraint de suspendre temporairement cet export.



→ Le volume introduit total

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume produit (m³)	3 189 637	3 183 042	2 519 016	2 230 553	2 450 961	9,9%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m³)	9 749 273	9 847 545	10 634 430	11 126 232	10 606 559	-4,7%
SFDE (GPS&O)	8 018 139	7 950 273	3 693 018	2 033 503	2 107 699	3,6%
SEDIF	1 309 826	1 536 178	6 553 574	8 780 539	8 213 696	-6,5%
AUTRES ACHATS	421 308	361 094	387 837	312 190	285 164	-8,7%
Volume introduit total (m³)	12 938 910	13 030 587	13 153 445	13 356 785	13 057 520	-2,2%

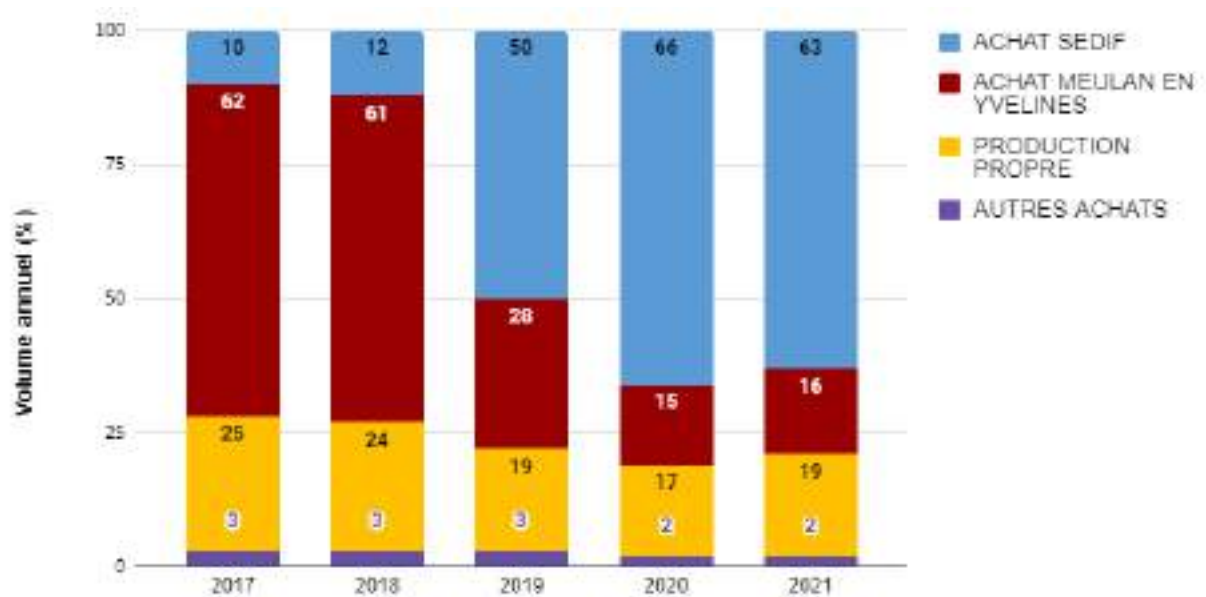


Figure : Approvisionnement en eau de la CACP

Evolution du volume introduit dans le réseau de la CACP

Alimentation majoritaire de l'eau par le SEDIF depuis le 05/04/2019 :

Suite aux conséquences de la pollution au chrome sur la ressource de l'usine de Meulan, la production de l'usine de Saint-Martin-la-Garenne a été utilisée pour alimenter préférentiellement les communes des Mureaux, Juziers, Mézy, Hardricourt et Meulan. CYO n'a été en mesure d'alimenter la CACP via Saint-Martin-la-Garenne qu'à hauteur de 5000 m³/j au lieu de 22000 m³/j habituellement.

CYO a donc sollicité les interconnexions avec le réseau du SEDIF afin de satisfaire les besoins de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. Cet import supplémentaire a débuté depuis le 5 avril 2019. En octobre 2019, Veolia a réalisé des travaux d'aménagement hydraulique sur l'adduction venant de Saint-Martin-la-Garenne. Dès lors, une alimentation de la CACP via cet import était à nouveau possible à hauteur de 15 000 m³/j.

A la demande de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), l'alimentation majoritaire de l'eau par le SEDIF a été pérennisée. La CACP dispose ainsi d'une alimentation pérenne en eau adoucie qui couvre la majorité des besoins d'alimentation en eau de la Communauté d'Agglomération, tout en anticipant les évolutions réglementaires relatives au traitement des micropolluants.

Production :

Depuis le 11/01/2019, les forages de l'adduction de la Vallée de la Viosne (Montgeroult Stade Sable, Montgeroult Stade Craie, Vallée Millet Sable) ont été mis en arrêt d'exploitation suite au dépassement de la norme en sélénium sur la forage de Montgeroult Stade Sable.

En 2020, le puits de Cergy 3 a été mis à l'arrêt du 26/08/2020 au 21/12/2020 en raison d'une pollution au flonicamid.



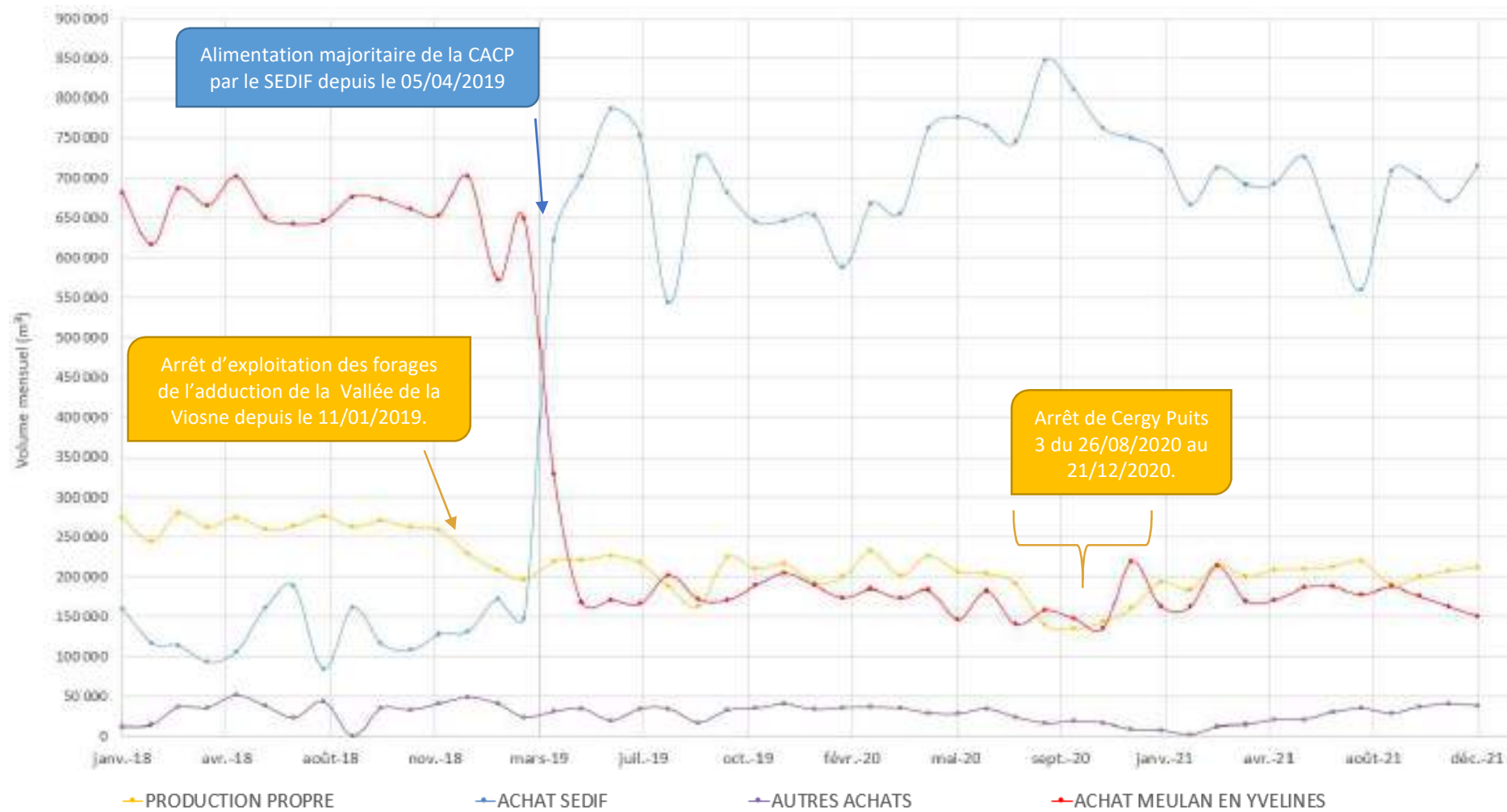


Figure : Evolution mensuelle de l'approvisionnement en eau de la CACP de 2018 à 2021

4.3.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution

→ Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m³)	11 077 455	11 417 205	11 426 994	11 644 136	11 521 033	-1,1%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	10 935 303	11 328 968	11 319 885	11 563 359	11 422 582	-1,2%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	142 151	88 237	107 109	80 777	98 451	21,9%

Le volume vendu aux clients (par commune) est détaillé comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume vendu aux abonnés du service (m³)	10 935 303	11 328 968	11 319 885	11 563 359	11 422 582	-1,2%
BOISEMONT	34 449	41 868	43 706	42 051	42 631	1,4%
CERGY	3 624 110	3 826 451	3 941 758	3 891 237	3 900 402	0,2%
COURDIMANCHE	259 244	267 459	269 464	285 928	286 176	0,1%
ERAGNY	831 922	865 686	855 173	884 915	832 521	-5,9%
JOUY LE MOUTIER	696 235	760 835	752 022	765 432	756 999	-1,1%
MAURECOURT	184 710	193 234	195 524	203 416	201 201	-1,1%
MENUCOURT	241 432	235 243	243 154	272 892	265 241	-2,8%
NEUVILLE SUR OISE	154 349	158 229	152 307	159 466	163 281	2,4%
OSNY	931 574	976 635	956 944	1 006 738	976 845	-3,0%
PONTOISE	1 675 132	1 710 596	1 663 402	1 675 606	1 667 362	-0,5%
PUISEUX PONTOISE	47 788	49 316	54 971	61 887	48 552	-21,5%
SAINT OUEN L'AUMONE	1 617 323	1 568 895	1 496 353	1 580 436	1 600 038	1,2%
VAUREAL	637 035	674 522	695 107	733 356	681 334	-7,1%

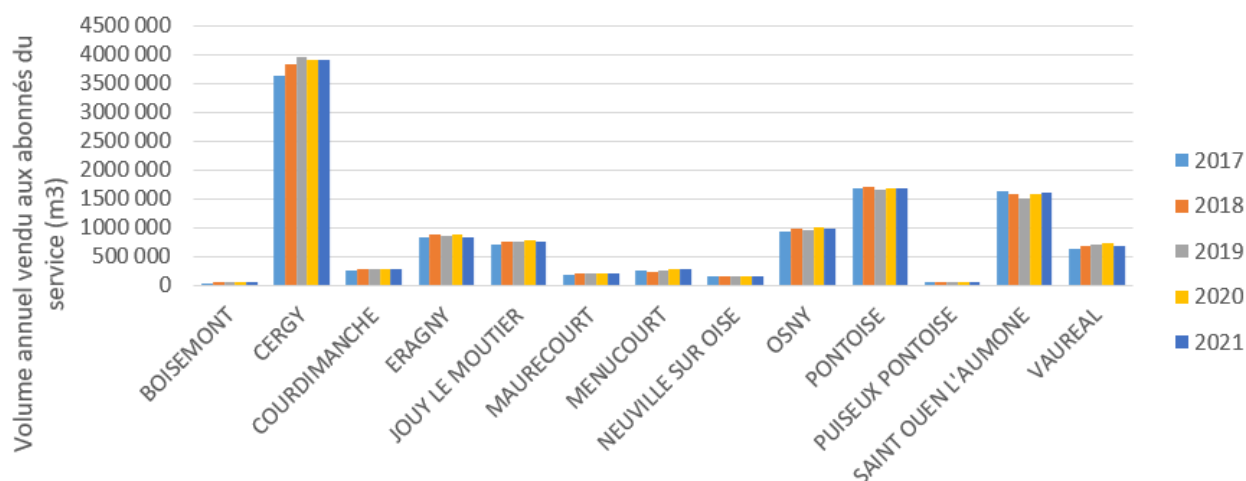


Figure : Evolution des volumes annuels vendus aux abonnés du service par commune

Les volumes présentés ci-dessus intègrent les volumes écrétés 2021 conformément aux dispositions de la loi WARSMANN.

Les conditions et modalités selon lesquelles un particulier d'un local à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau lorsqu'est constatée une fuite sur une canalisation après compteur sont établies au regard des dispositions du Décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur, (codifiées aux articles R 2224-19-2 et R 2224-20-1 du CCGT entrées en vigueur qu'au 1er juillet 2013), pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, dite « loi Warsmann » (codifiée à l'article L 2224- 12-4 III Bis du CGCT). En application du décret du 24 septembre 2012, CYO a appliqué les modalités d'écrêtement des factures d'eau depuis le 25 septembre 2012. L'ensemble de ces modalités ont nécessité la modification du règlement de service et un avenant au contrat CYO et mis en œuvre en 2013.

Le détail par commune est présenté ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Total général dispositif Warsmann (m³)	21 545	58 330	39 356	58 079	32 162	-44,6%
BOISEMONT	0	530	4 003	0	192	100,0%
CERGY	6 526	7 272	13 522	31 848	5 472	-82,8%
COURDIMANCHE	177	1 048	1 170	530	2 269	328,1%
ERAGNY	3 065	12 691	4 572	2 091	2 355	12,6%
JOUY LE MOUTIER	2 854	2 042	1 491	2 505	5 740	129,1%
MAURECOURT	3 281	4 002	1 545	2 665	830	-68,9%
MENUCOURT	171	381	855	290	1 743	501,0%
NEUVILLE SUR OISE	592	4 896	508	767	1 730	125,6%
OSNY	1 407	11 415	1 917	13 398	8 326	-37,9%
PONTOISE	2 319	1 561	1 963	916	1 887	106,0%
PUISEUX PONTOISE	0	0	104	147	0	-100,0%
SAINT OUEEN L'AUMONE	255	7 345	1 420	1 789	615	-65,6%
VAUREAL	898	5 147	6 286	1 133	1 003	-11,5%



Dossiers Warsmann

115 dossiers ayant un impact sur les volumes facturés en 2021 ont été instruits et acceptés pour un volume de 32 162 m³ et correspondant à un montant de 36 641 € HT.

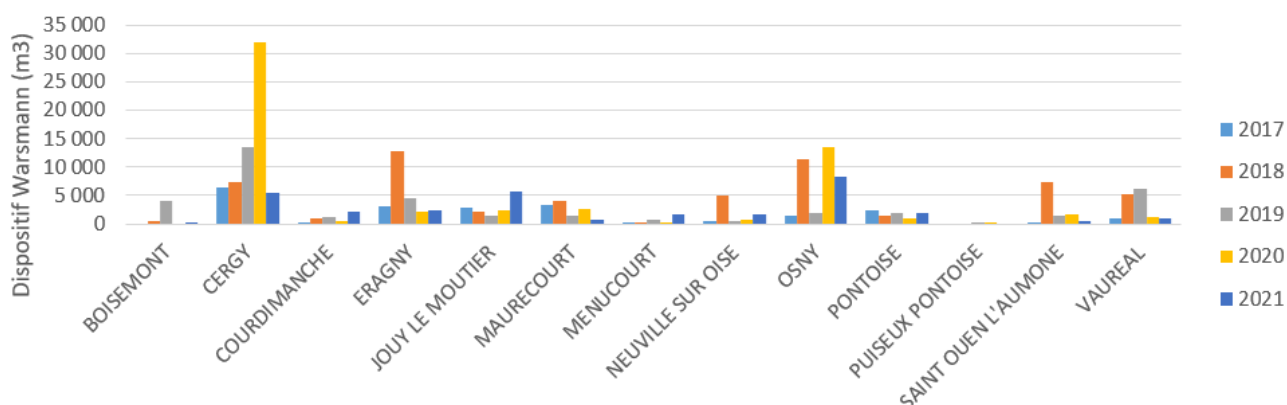
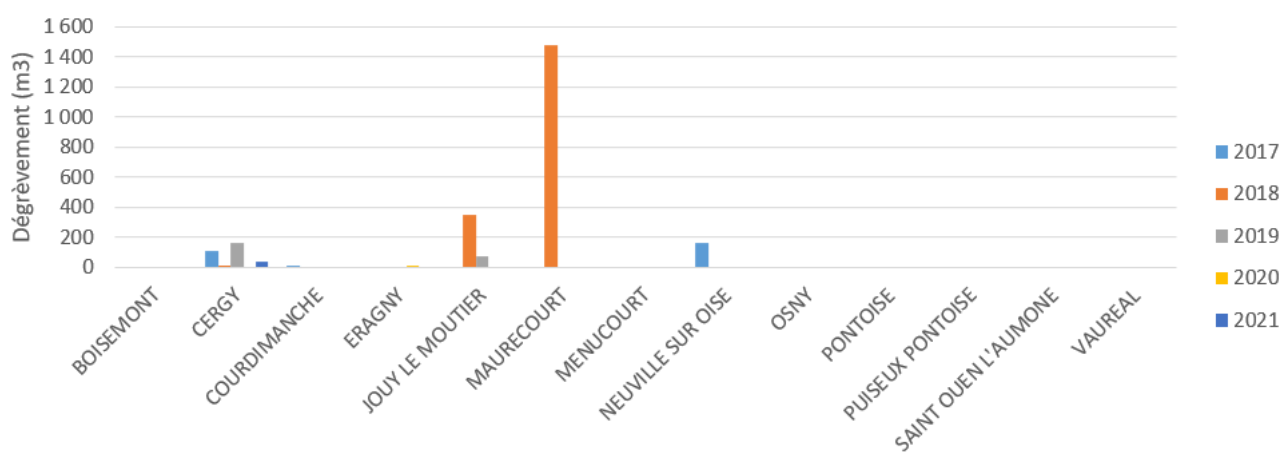


Figure : Evolution des volumes annuels écrétés par commune conformément aux dispositions de la loi Warsmann

Les volumes dégrèvés sont détaillés ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Total général dégrèvement (m³)	275	1 823	236	10	37	270,0%
BOISEMONT	0	0	0	0	0	0,0%
CERGY	104	2	163	0	37	100,0%
COURDIMANCHE	9	0	0	0	0	0,0%
ERAGNY	0	0	0	10	0	0,0%
JOUY LE MOUTIER	0	347	73	0	0	0,0%
MAURECOURT	0	1 474	0	0	0	0,0%
MENUCOURT	0	0	0	0	0	0,0%
NEUVILLE SUR OISE	162	0	0	0	0	0,0%
OSNY	0	0	0	0	0	0,0%
PONTOISE	0	0	0	0	0	0,0%
PUISEUX PONTOISE	0	0	0	0	0	0,0%
SAINT OUEN L'AUMONE	0	0	0	0	0	0,0%
VAUREAL	0	0	0	0	0	0,0%



Les volumes vendus avec les bornes MONECA sont détaillés ci-dessous :

Nombre de clients		Nombre de badges		Volume facturé prépayé 2021				
13		70		7 988 m ³				

Localisation de la borne MONECA				Volume consommé (m ³)				
N°	Ville	Avenue	Sectorisation	2017	2018	2019	2020	2021
1	CERGY	AVENUE DU SUD	CERGY PREFECTURE	497	514	346	791	616
2	CERGY	BOULEVARD DES EXPLORATEURS	COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	443	4 153	1 065	468	627
3	CERGY	DISTRICT DES 3 FONTAINES	CERGY PREFECTURE	-	-	-	-	6
4	CERGY	ROND POINT DU HAUT DE GENCY	CERGY VILLE NOUVELLE	544	835	85	194	157
5	ERAGNY	AVENUE FERNAND CHÂTELAIN	ERAGNY NORD – ZI DE BELLEVUES	354	442	397	227	2 686
6	JOUY LE MOUTIER	RUE DENIS PAPIN	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	63	18	698	341	316
7	MENUCOURT	RUE BERNARD ASTRUC	MENUCOURT	249	76	43	2	22
8	NEUVILLE SUR OISE	CHEMIN DES DAGNAUDES	NEUVILLE	269	509	302	175	1
9	PONTOISE	AVENUE REDOUANE BOUGARA	PONTOISE HAUT	326	167	424	246	1 234
10	PONTOISE	RUE AMPERE	OSNY PONTOISE	2 238	1 656	1 344	874	11
11	SAINT OUEN L'AUMÔNE	BOULEVARD DUCHER	ERAGNY NORD – ZI DE BELLEVUES	150	905	1 236	822	157
12	SAINT OUEN L'AUMÔNE	AVENUE DU FIEF	SAINT OUEN L'AUMÔNE – ZI DU VERT	1 475	594	1 174	261	128
13	VAUREAL	RUE AUGUSTE BLANQUI	VAUREAL VILLE NOUVELLE	78	22	51	513	329
Total :				6 686	9 891	7 165	4 914	6 290

Bornes MONECA

La baisse des volumes consommés aux bornes monétiques en 2020 s'explique par la baisse d'activité des entreprises pendant la crise sanitaire. Une borne Moneca a été installée courant 2021 sur le parvis de la préfecture à proximité des 3 Fontaines sur la commune de Cergy.

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m³)	142 151	88 237	107 109	80 777	98 451	21,9%
BOISSY L'AILLERIE	41 484	23 698	37 126	18 675	50 632	171,1%
COURCELLES SUR VIOSNE	835	1 672	684	309	158	-48,9%
ENNERY	19 758	14 008	15 272	16 468	7 958	-51,7%
GENICOURT	54 484	44 920	39 524	42 319	35 377	-16,4%
MONTGEROULT	0	76	88	146	970	564,4%
SEDIF VG	13 150	0	0	0	0	0,0%
SOCIETE DES EAUX DE FIN D'OISE (SEFO)	12 201	3862	14 335	556	560	0,7%
SFDE (GPS&O) VAUX SUR SEINE	0	0	0	0	0	0,0%
TRIEL SUR SEINE	239	0	80	2 304	2 796	21,4%



Volume vendu à d'autres services d'eau potable

Boissy l'Aillierie :

Les volumes vendus à la commune de Boissy l'Aillierie fluctuent de 2017 à 2020 selon la productivité du forage de cette commune. Le forage de la commune de Boissy l'Aillierie a été mis à l'arrêt définitivement le 11/10/2021.

→ Le volume consommé

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purgés, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

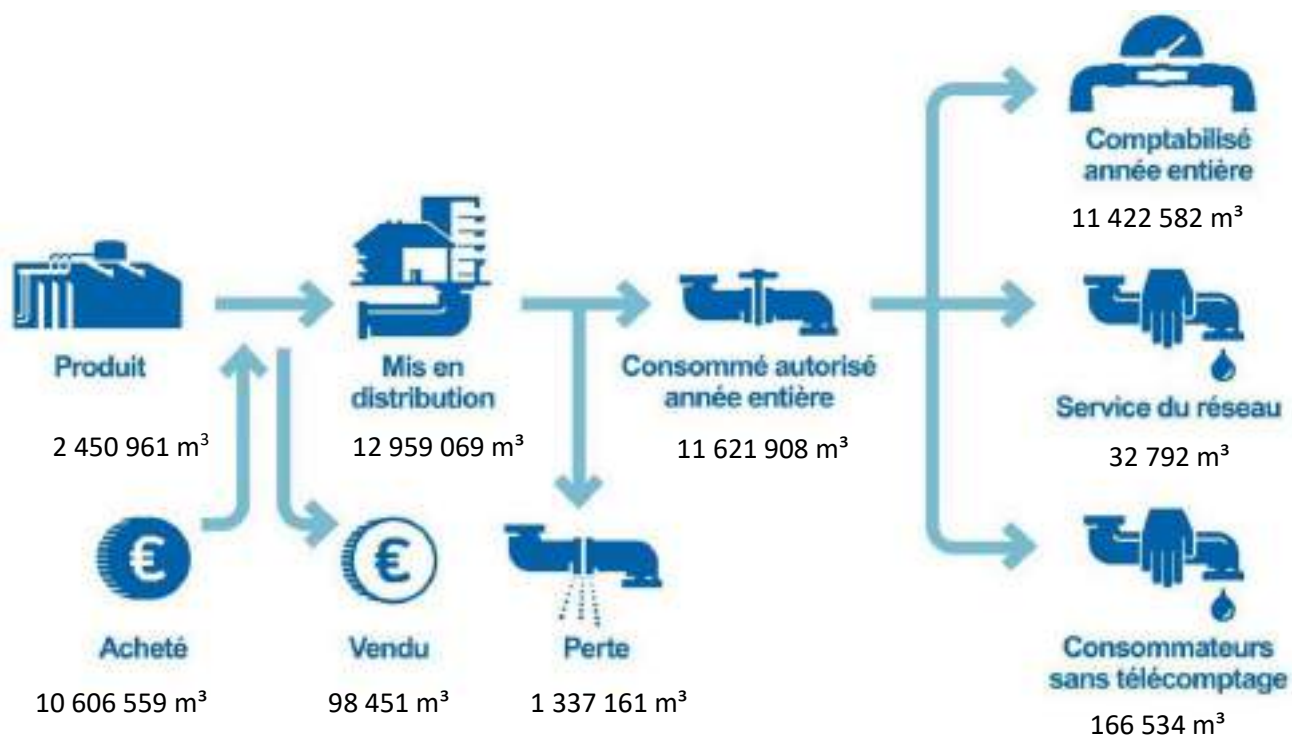
	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m³)	10 935 303	11 328 968	11 319 885	11 563 359	11 422 582	-1,2%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m³)	10 935 303	11 328 968	11 319 885	11 563 359	11 422 582	-1,2%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	365	365	365	366	365	-0,3%
Volume consommateurs sans comptage (m³)	51 653	36 763	36 763	26 083	166 534	538,5%
Volume de service du réseau (m³)	25 121	30 738	31 635	26 211	32 792	25,1%
Volume consommé autorisé (m³)	11 012 077	11 396 469	11 388 283	11 615 653	11 621 908	0,1%
Volume consommé autorisé 365 jours (m³)	11 012 077	11 396 469	11 388 283	11 615 653	11 621 908	0,1%
Nombre de semaines de consommation	52,00	52,00	52,00	52,00	52,00	0,0%



Volumes de service et volumes consommateurs sans comptage

Les volumes de service du réseau (utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution d'eau : nettoyage des réservoirs, purges de réseau, lavage de canalisations, eaux prélevées par les analyseurs de chlore en continu, désinfection après travaux, etc.) et les volumes consommateurs sans comptage (essais de poteau incendie, bornes fontaines sans compteurs, manœuvres incendie, services des espaces verts sans compteurs, lavage de la voirie, etc.) sont estimés grâce à la méthode ASTEE des volumes non comptabilisés. En accord avec la CACP, les volumes détournés sur les campements ont été estimés et pris en compte dans les volumes consommateurs sans comptage selon une méthode établie en concertation.

→ Synthèse des flux de volumes



4.3.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2021 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rendement(%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2021	89,76	73,61	4,91	5,64	43,03

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

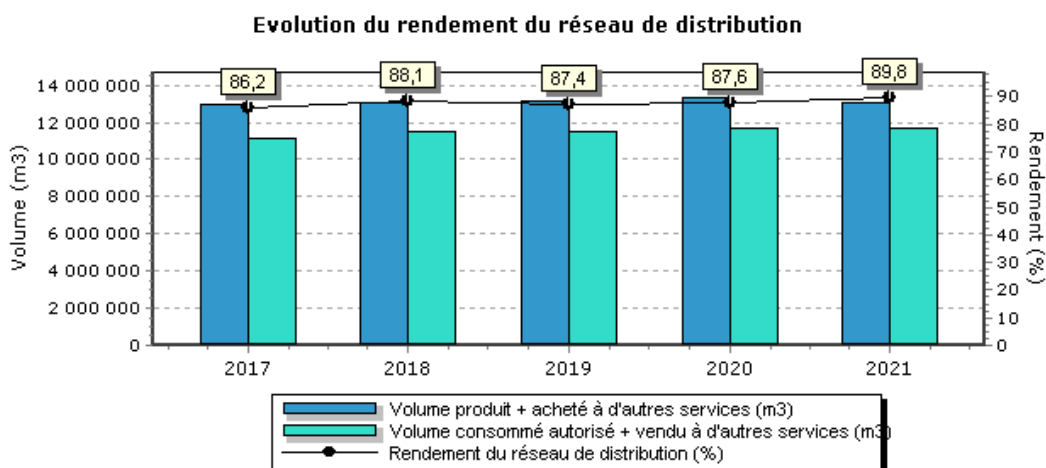
ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	86,21 %	88,14 %	87,39 %	87,57 %	89,76%	2,5%
Volume consommé autorisé 365 jours (m³) A	11 012 077	11 396 469	11 388 283	11 615 653	11 621 908	0,1%
Volume vendu à d'autres services (m³) B	142 151	88 237	107 109	80 777	98 451	21,9%
Volume produit (m³) C	3 189 637	3 183 042	2 519 016	2 230 553	2 450 961	9,9%
Volume acheté à d'autres services (m³) D	9 749 273	9 847 545	10 634 430	11 126 232	10 606 559	-4,7%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau (A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2021 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2021.

→ **Objectif de rendement GRENELLE II**

En application de la loi Grenelle II (décret n°2012-97 du 27 janvier 2012) les collectivités sont invitées à une gestion patrimoniale des réseaux en vue de limiter les pertes en eau dans les réseaux de distribution.

Lorsque les pertes en eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le décret, un plan d'action doit être élaboré. A défaut, une majoration (doublement) de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.



Indice Linéaire de Consommation

L'indice linéaire de consommation (ILC en m³/km/j) est le ratio des volumes consommés sur le linéaire de réseau (hors branchements) : (volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)x365).

L'ILC calculé en 2021 est 43,03 m³/km/j



Objectif de rendement Grenelle II fixé par la réglementation

Les rendements fixés par la réglementation sont les suivants :

- Rendement > 85 % (si ILC > 100 m³/km/j)
- Rendement > (65 + 0,2* ILC) % (si ILC < 100 m³/km/j)

Le rendement doit être supérieur à 73,61% pour respecter la réglementation. Le rendement 2021 (89,76%) est donc conforme à la réglementation.

→ **L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]**

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	6,92	5,98	6,38	6,31	5,64
Volume mis en distribution (m ³) A	12 796 759	12 942 350	13 046 337	13 276 008	12 959 069
Volume comptabilisé 365 jours (m ³) B	10 935 303	11 328 968	11 319 885	11 563 359	11 422 582
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	736 875	738 883	740 894	744 180	746 156

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	6,64	5,73	6,13	6,11	4,91
Volume mis en distribution (m ³) A	12 796 759	12 942 350	13 046 337	13 276 008	12 959 069
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³) B	11 012 077	11 396 469	11 388 283	11 615 653	11 621 908
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	736 875	738 883	740 894	744 180	746 156

→ **Le ratio d'exploitation**

	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio d'exploitation (%) (A/B)	86,05 %	88,06 %	87,29 %	87,49 %	89,68%
Volume consommé autorisé 365 jours (m³) A	11 012 077	11 396 469	11 388 283	11 615 653	11 621 908
Volume mis en distribution (m³) B	12 796 759	12 942 350	13 046 337	13 276 008	12 959 069

Le rendement de réseau est un indicateur de performance réglementaire calculé avec une définition officielle. Il porte sur l'ensemble du réseau de la CACP (rendement global du réseau de la CACP). Ce rendement s'établit à 89,76% en 2021.

La sectorisation permet de calculer des ratios d'exploitation définis contractuellement sur les secteurs de distribution (portions du réseau de la CACP). La non-atteinte des objectifs contractuels rappelés ci-après sont soumis à pénalité financière.

Le ratio d'exploitation du réseau global de la CACP s'établit à 89,68% en 2021 et les résultats par secteur est détaillé dans le tableau ci-dessous).

→ **Bilan des résultats en 2021 : Détail par secteur**

Secteur	Linéaire 2021 (ml)	Ratio d'exploitation 2020	Ratio d'exploitation 2021	Delta 2021 / 2020	Tendance
Boisemont et Courdimanche village	16 981,81	98,2%	95,7%	-2,5%	-
Cergy Préfecture cote 112	63 081,47	93,4%	98,4%	5,4%	+
Cergy Ville Nouvelle	83 937,02	100,6%	89,3%	-11,2%	-
Courdimanche Ville Nlle. Cote 170	40 403,15	91,9%	91,8%	-0,1%	-
Eragny Nord - ZI de Bellevue	38 103,56	84,2%	83,5%	-0,9%	-
Eragny Sud	53 331,85	81,7%	82,4%	0,9%	+
Jouy le Moutier Ville Nouvelle	49 219,83	94,3%	93,6%	-0,7%	-
Jouy-le-Moutier Village	16 900,72	88,1%	96,9%	10,1%	+
Maurecourt	19 812,74	94,7%	96,8%	2,3%	+
Menucourt	24 108,81	95,7%	95,7%	0,0%	-
Neuville	16 127,21	90,6%	97,6%	7,8%	+
Osny Pontoise cote 112	19 668,26	85,0%	88,5%	4,0%	+
Osny Rive Gauche / la Groue	42 407,71	83,4%	86,6%	3,8%	+
Osny Rive droite / Pigeonnier	22 596,35	88,3%	80,8%	-8,5%	-
Pontoise Bas	24 690,65	88,1%	86,8%	-1,5%	-
Pontoise Haut	37 915,29	95,6%	99,3%	3,8%	+
Saint Ouen l'Aumône - Epluches	13 161,45	81,3%	80,2%	-1,4%	-
Saint Ouen l'Aumône - Le Parc	25 194,38	95,3%	85,1%	-10,7%	-
Saint-Ouen-l'Aumône ZI du vert Galant	44 266,21	58,2%	77,1%	32,5%	+
Vauréal et Cergy Villages	18 872,87	75,7%	84,7%	11,9%	+
Vauréal Ville Nouvelle	57 919,91	75,6%	77,4%	2,4%	+
Boucle Nord	12 619,94				
Adduction	3 714,16				
Transit entre réservoir	1 120,73				
TOTAL	746 156,08				

→ **Objectifs contractuels de ratio d'exploitation**

Objectifs contractuels de ratio d'exploitation

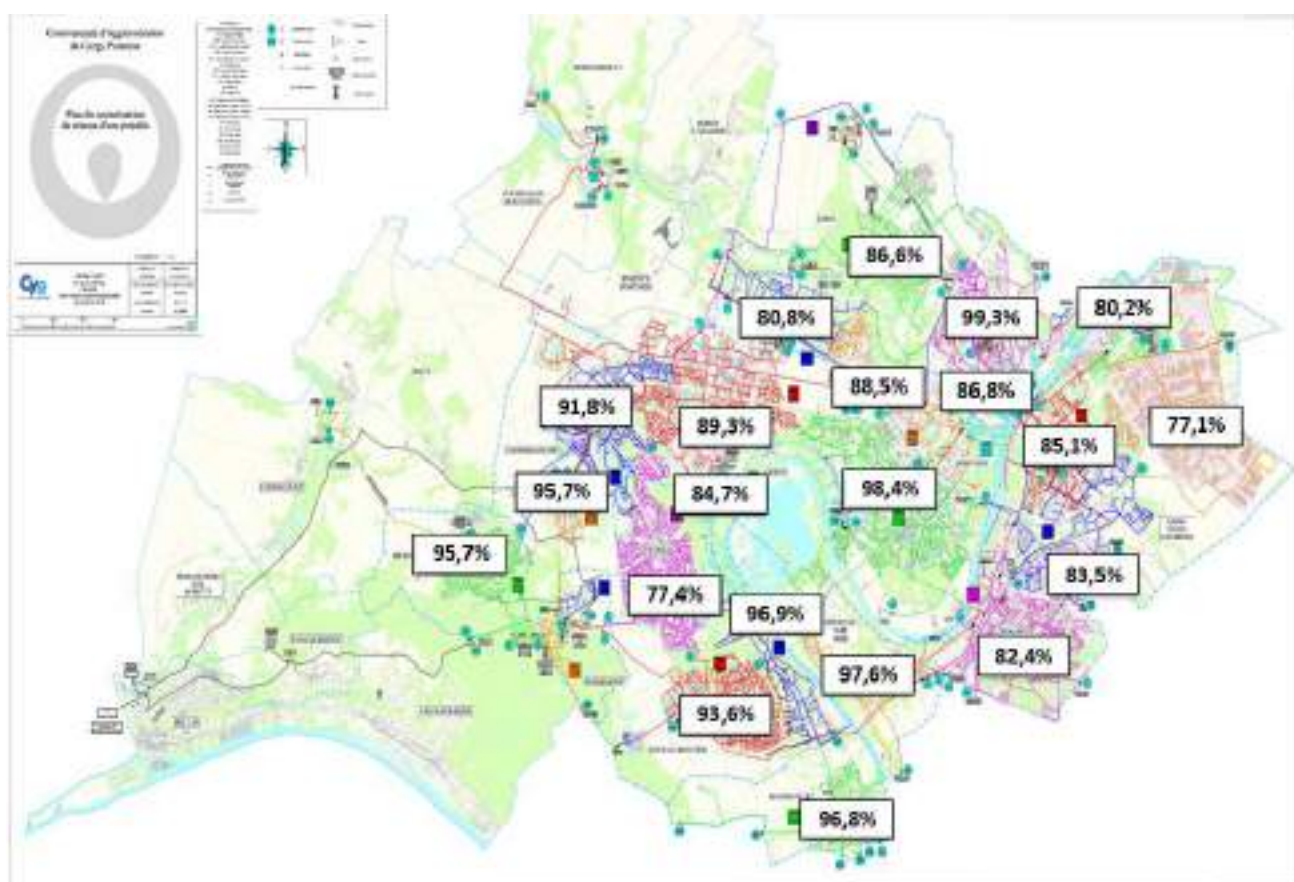
Pour rappel, les objectifs contractuels de ratio au 31/12/2021 sont :

- Un ratio global fixé à 86%
- Un ratio minimum par secteur fixé à 78%

Les résultats présentés ci-avant montrent que l'objectif du ratio global est atteint au titre de l'exercice 2021 puisqu'il s'établit à 89,68%.

Les secteurs de Saint-Ouen-l'Aumône ZI du Vert Galant et Vauréal Ville Nouvelle ne répondent pas à l'objectif contractuel de ratio minimum fixé à 78%.

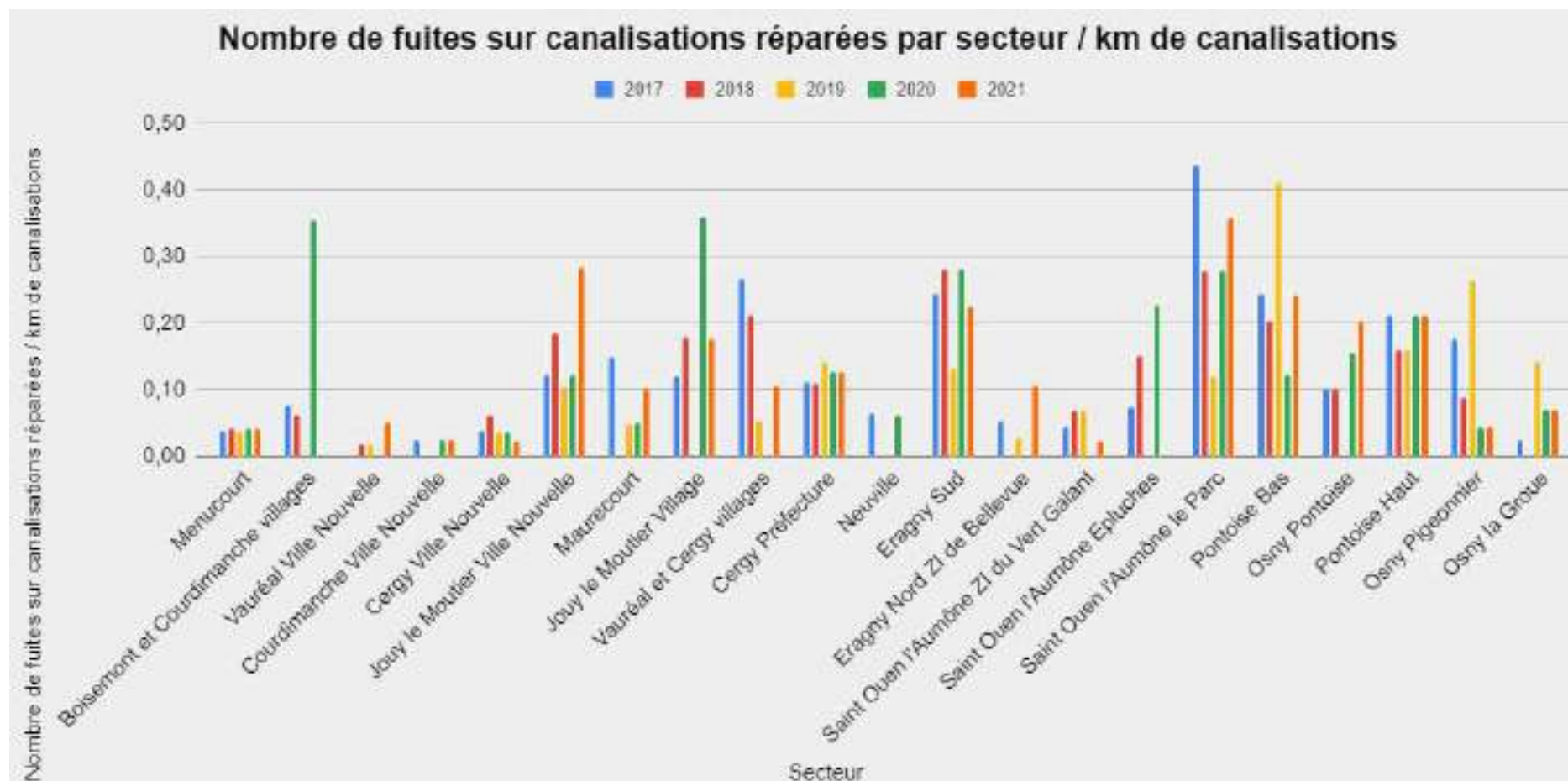
Les évolutions des ratios d'exploitation sont commentées ci-après pour chaque secteur. Pour les deux secteurs ne répondant pas à l'objectif contractuel de 78%, des actions correctives que CYO va mener en 2022 y sont détaillées.



→ *Commentaire des variations significatives par secteur*

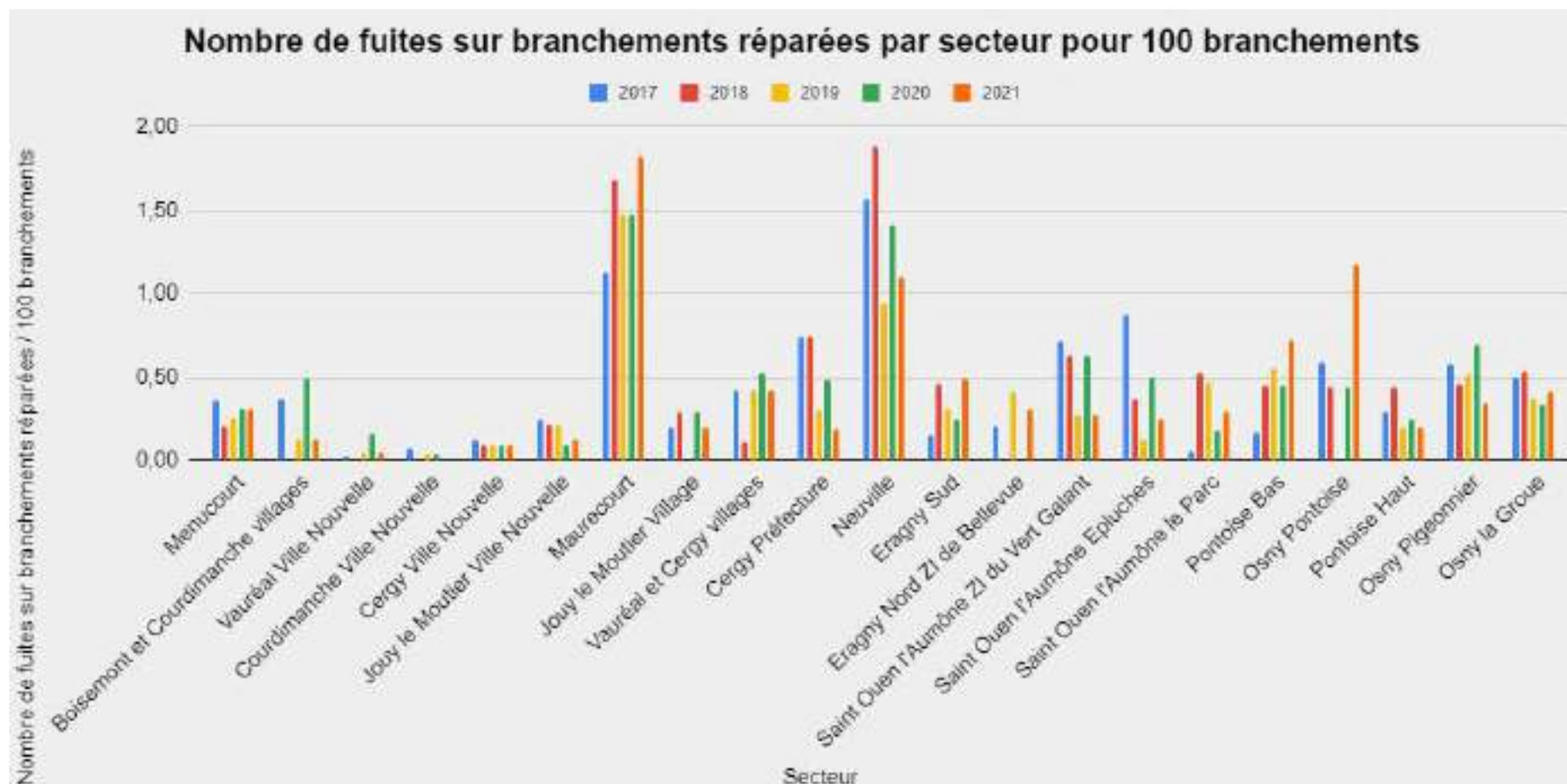
La section présente vise à analyser sur les 5 dernières années différents indicateurs permettant d'évaluer la performance du réseau d'eau potable par secteur et la pertinence des actions à mener pour améliorer la lutte contre les pertes en eau du service. Ces indicateurs sont les suivants :

- Le ratio d'exploitation (indicateur contractuel)
- L'indice linéaire des pertes en réseau : cet indicateur présente l'avantage de rapporter les volumes perdus à la longueur du réseau. De plus, cet indicateur n'est pas influencé par les éventuelles variations de volumes consommés, achetés et vendus à d'autres services d'eau potable. Cependant les résultats observés sont intrinsèquement liés au statut rural / semi-urbain ou urbain du secteur. En effet, plus le réseau est dense plus la valeur de cet indicateur est élevée.
- Le nombre de fuites sur canalisation réparées par km de réseau : cet indicateur permet de comparer pour chaque secteur le taux de casse réel sur conduites / km / an.
- Le nombre de fuites sur branchements réparées ramené à 100 branchements : cet indicateur permet de comparer pour chaque secteur le taux de casse sur branchements / an.
- Le taux prédit de casses sur canalisation par secteurs (nombre / km / an) :
Dans le cadre du contrat de délégation, le délégataire a actualisé en 2021 l'étude d'aide à la définition d'un programme de renouvellement de canalisations sur les réseaux d'eau potable de la CACP. Cet outil capitalise de nombreuses données nécessaires à l'optimisation de ce programme de renouvellement, notamment les données descriptives des canalisations d'eau potable de la CACP, la liste des casses sur canalisations survenues depuis l'origine du contrat, mais également des données environnementales pouvant expliquer des défaillances (exemple : positionnement sous chaussée, qualité de l'eau, charge roulante, etc.) ou des programmes de voirie / de renouvellement de branchements etc.
A partir de l'ensemble de ces données, une probabilité de défaillance prévisionnelle par tronçon est calculée grâce à des modèles statistiques. Dans le cadre de ce rapport, nous avons calculé le taux moyen prédit de casse par secteur. Il s'agit donc d'un indicateur patrimonial du réseau plus complet qu'une simple analyse par classe de diamètre, typologie de matériau ou classe d'âge.
- Le taux moyen de renouvellement des canalisations sur les 5 dernières années : cet indicateur par secteur apporte une vision sur l'orientation des travaux de renouvellement de canalisations réalisées par le délégataire.



Nombre de fuites sur canalisations réparées / km de canalisations sur chaque secteur

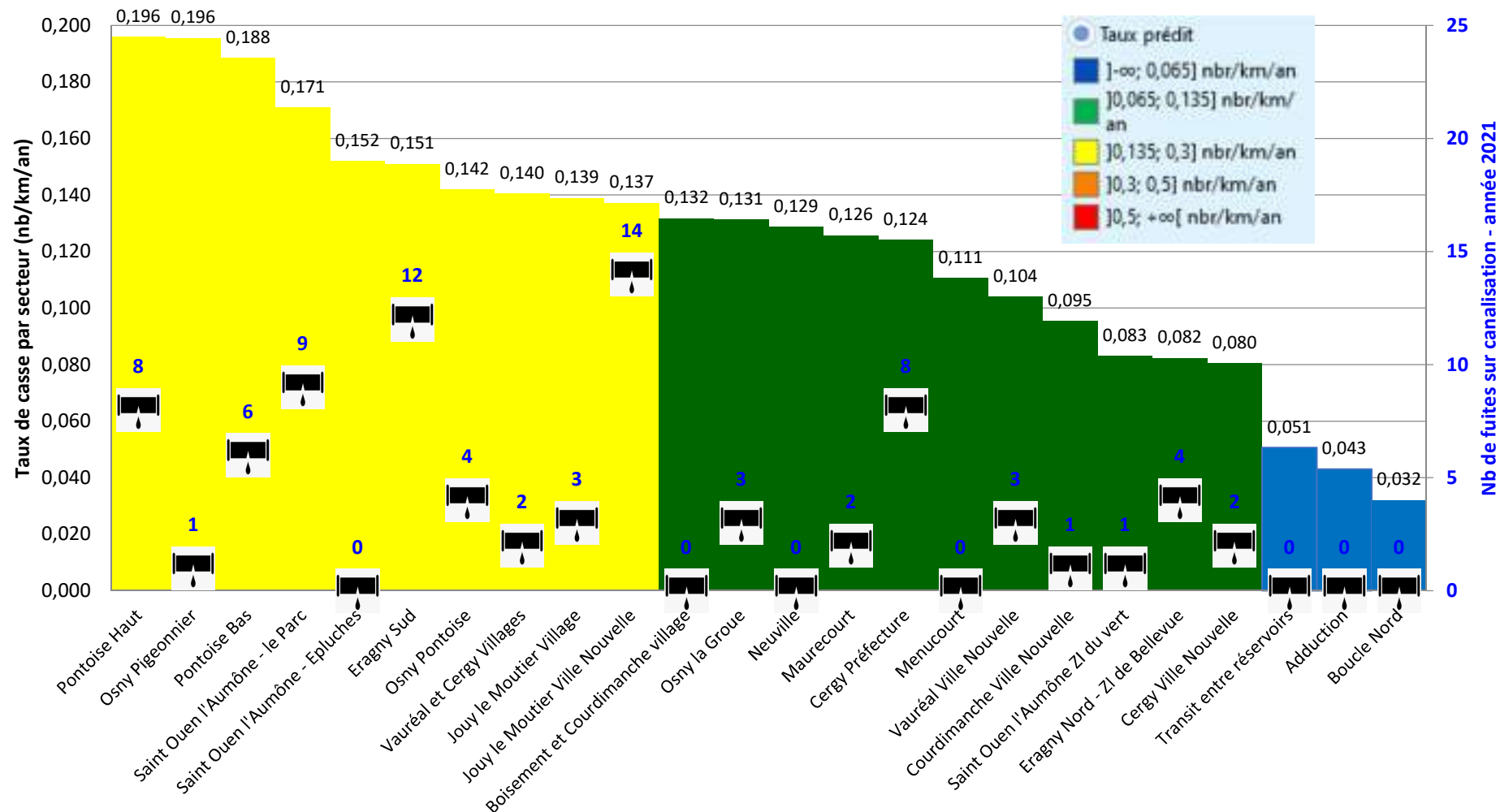
Les secteurs de Saint-Ouen-l'Aumône le Parc, Pontoise Bas, Pontoise Haut et Eragny Sud présentent un nombre de fuites sur canalisations réparées / km supérieur à 0,2 plusieurs années consécutives. Les évolutions des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sont particulièrement suivis, et ces secteurs font l'objet de campagnes de recherche de fuites renforcées.



Nombre de fuites sur branchement réparées par secteurs pour 100 branchements

Les secteurs de Neuville et Maurecourt se caractérisent par une fréquence accrue des fuites sur regards de comptage. Sur ces deux secteurs, ont été installés il y a une vingtaine d'années des regards de mauvaise qualité et mal conçus. Ces regards sont étroits, si bien que les joints des compteurs au pied de ces regards sont d'une part inaccessibles et de plus de mauvaise qualité. Cela génère un nombre important de fuites par rapport aux autres secteurs. Le délégataire remplace donc intégralement ces regards qui se trouvent sur le domaine public par un nouveau type de regard facilitant l'accès pour les réparations.

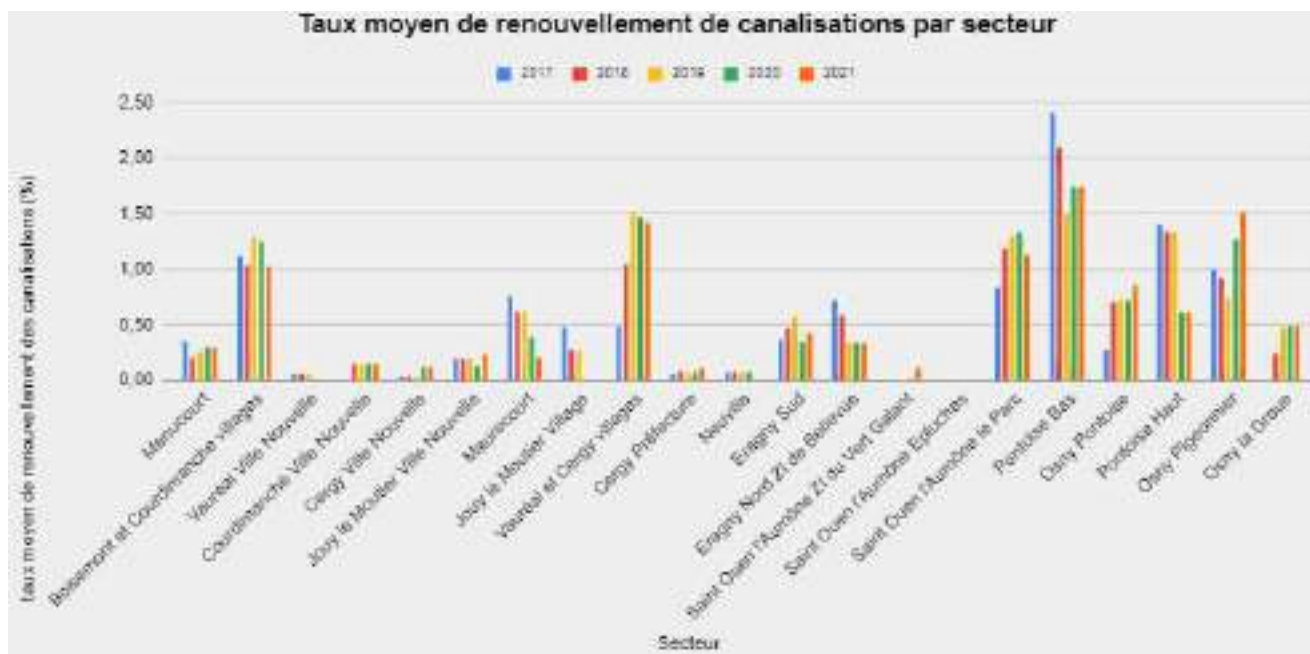
Taux prédit de casse par secteur (nb/km/an) Nb de fuites sur canalisation - année 2021





Taux prédit de casse par secteur

Le graphique ci-dessus représente le taux moyen prédit de casse par secteur, sur la base des probabilités de défaillance prévisionnelle par tronçon est calculée grâce à l'étude MOSARE. Les secteurs dont les taux de casses prédits se trouvent dans la gamme jaune sont font l'objet d'opérations de renouvellement de canalisations. Il est à noter qu'au sein de ces secteurs, les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3. Les secteurs de Vauréal Ville Nouvelle et de Saint-Ouen-l'Aumône – ZI du Vert Galant dont les ratios d'exploitation n'atteignent pas l'objectif de 78% présentent un taux de casse sur canalisations prédit et réel faible. La non atteinte de l'objectif contractuel sur Saint-Ouen-l'Aumône – ZI du Vert Galant est due à des consommations non autorisées (vols d'eau, poteaux d'incendie situés en domaine privé et non comptabilisés, ...). Le délégataire étudiera avec la CACP des solutions visant à mettre en conformité les installations situées en domaine privé. La non atteinte de l'objectif contractuel pour le secteur de Vauréal Ville Nouvelle est liée à un problème de matériel de comptage. Ce problème sera réglé en 2022.

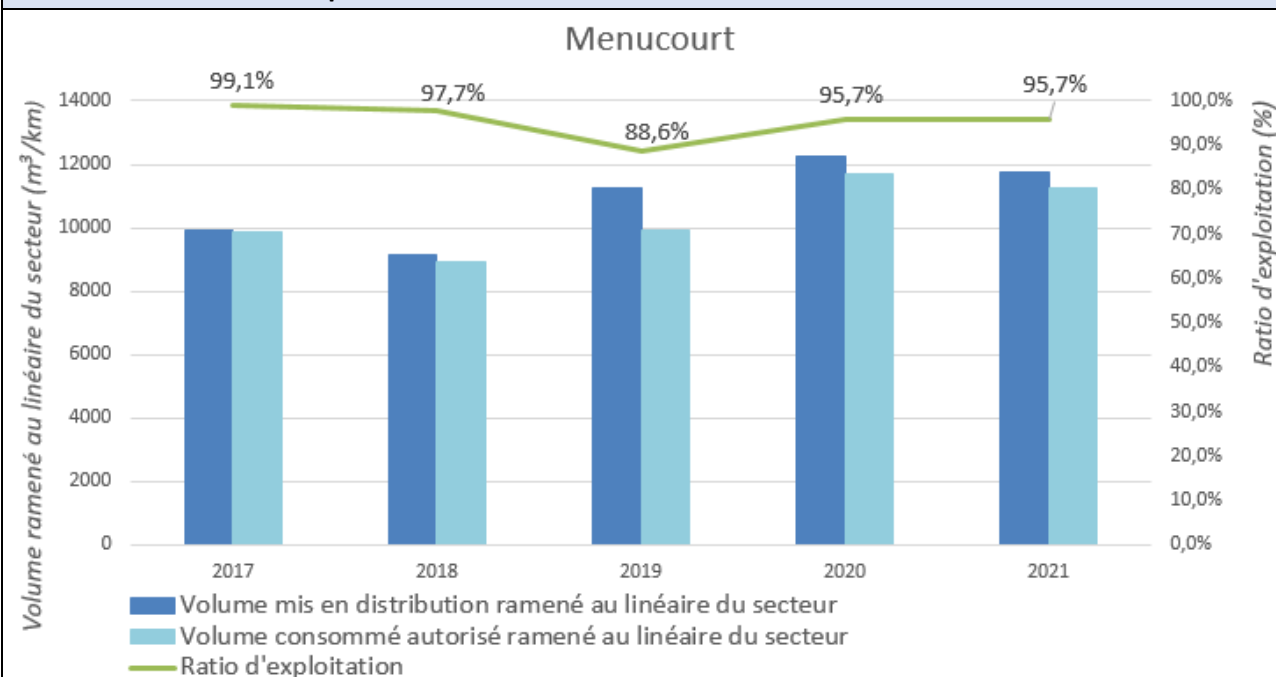


Taux moyen de renouvellement de canalisations sur les 5 dernières années par secteur.

Les secteurs de Saint-Ouen-l'Aumône le Parc, Pontoise Bas, Pontoise Haut et Eragny Sud qui présentent un nombre de fuites sur canalisations élevé ont fait l'objet dans les années passées du plus grand nombre d'opérations de renouvellement. Pour les secteurs de Boisemont et Courdimanche villages et de Vauréal et Cergy Villages, l'âge élevé de certains tronçons a orienté notre programme de renouvellement. Le programme de renouvellement cible les tronçons de canalisations identifiés comme à risque par l'étude MOSARE.

Menucourt

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	0,61	0,61	3,59	1,47	1,59

Le ratio 2021 du secteur Menucourt est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un excellent niveau de 95,7%. Il est stable par rapport l'année 2020. Le secteur de Menucourt a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 88,6% et 99,1%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un excellent niveau de 95,4%.

Depuis l'arrêt du forage de Courdimanche, le secteur de Boisemont et Courdimanche village est alimenté par le secteur de Menucourt. En 2021, le volume de transfert par vanne entre ces deux secteurs est estimé à 75 000 m³ (absence de comptage).

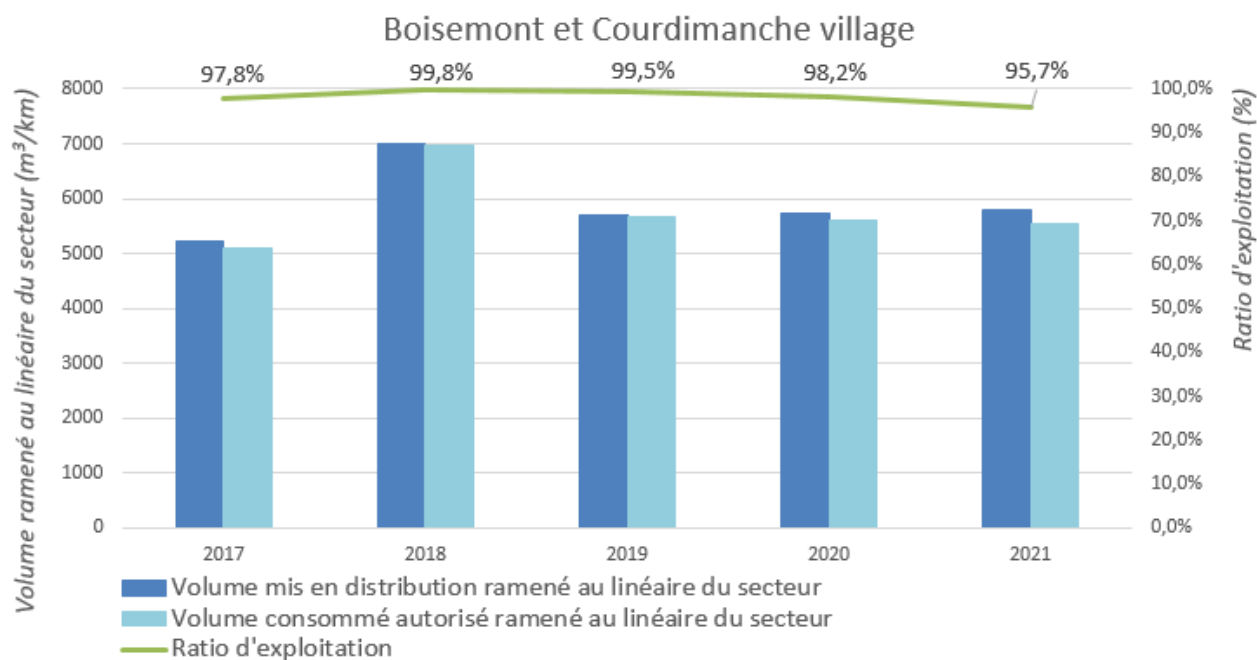
2 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	1	0	1	2	0
Nombre de fuites par km de canalisations	0,04	0,00	0,04	0,08	0,00
Nombre de fuites sur branchements	7	4	5	6	6
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,37	0,21	0,26	0,31	0,31
Nombre de fuites sur équipement	1	0	1	1	0
Nombre de fuites réparées	9	4	7	9	6

Menucourt					
3 – Fuites réparées en 2021					
6 fuites sur branchement ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur.					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
MENUCOURT, ALLEE DE LA PLAINE	03/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	PE NOIR
MENUCOURT, ALLEE DU BOIS DE LA TAILLETTE	29/04/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MENUCOURT, ALLEE DE LA PLAINE	23/06/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	PE NOIR
MENUCOURT, RUE DU BAS RUCOURT	20/07/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MENUCOURT, ALLEE DU MUGUET	10/08/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
MENUCOURT, ALLEE DE LA PLAINE	11/08/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	PE NOIR
4 - Patrimoine réseau					
Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,111. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.					
5 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021					
Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 36 ml de canalisations sur le secteur de Menucourt, correspondant à 29,88 ml équivalent DN100. Ce programme de renouvellement cible notamment les tronçons de canalisations identifiés comme à risque par l'étude MOSARE et les canalisations susceptibles de faire l'objet d'une opération communale de voirie.					
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,00	0,03	0,03	0,03	0,03
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	27050,00	23814,00	27098,62	23819,96	24108,81
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0,00	36,00	0,00	0,00	0,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	0,00	29,88	0,00	0,00	0,00

Boisemont et Courdimanche Village

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	0,31	0,15	0,93	0,33	0,77

Le ratio 2021 du secteur de Boisemont et Courdimanche Village est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un excellent niveau de 95,7%. Il est en baisse de 2,5% par rapport l'année 2020. Le secteur de Boisemont et Courdimanche Village a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 95,7% et 99,8%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un excellent niveau de 98,2%.

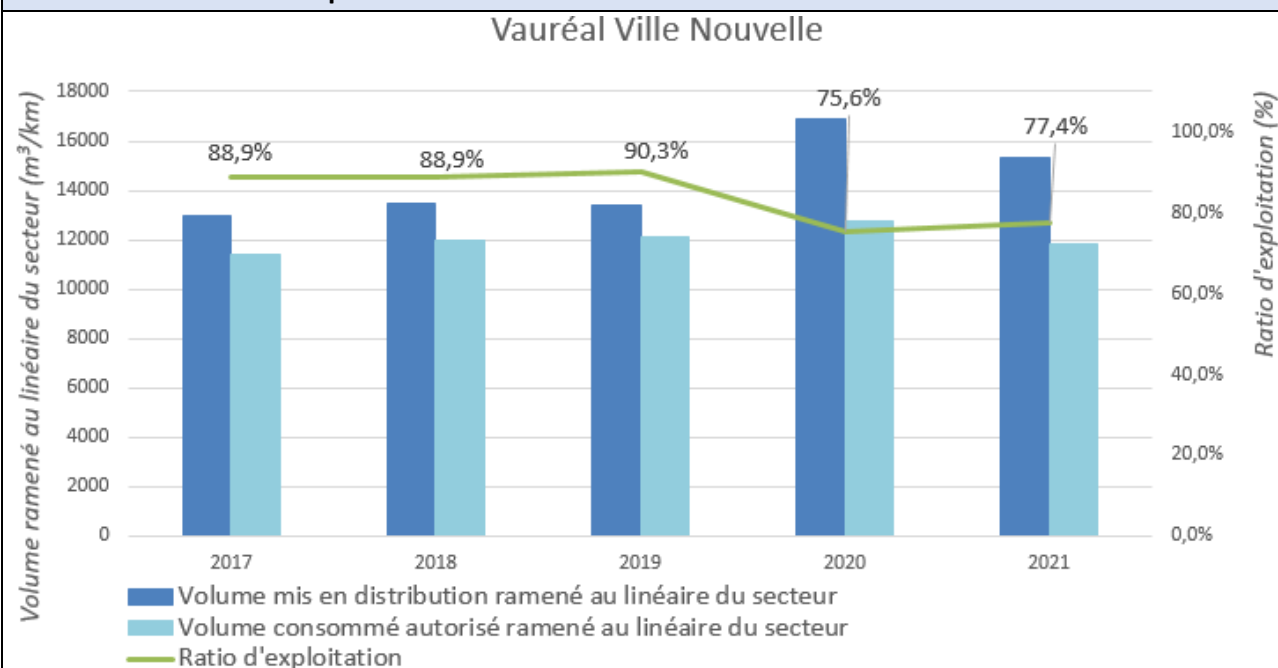
Depuis l'arrêt du forage de Courdimanche, le secteur de Boisemont et Courdimanche village est alimenté par le secteur de Menucourt. Le volume de transfert par vanne entre ces deux secteurs est estimé à 75 000 m³.

2 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	1	1	0	6	0
Nombre de fuites par km de canalisations	0,08	0,06	0,00	0,36	0,00
Nombre de fuites sur branchements	3	0	1	4	1
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,37	0,00	0,12	0,49	0,12
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0	0	0
Nombre de fuites réparées	4	1	1	10	1

Boisemont et Courdimanche Village					
3 – Fuites réparées en 2021					
1 fuite sur branchement a été réparée au cours de l'année 2021 sur le secteur.					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
COURDIMANCHE, RUE DU MARECHAL LECLERC	14/09/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	ACIER
4 - Patrimoine réseau					
Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,132. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.					
5 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021					
Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 875 ml de canalisations sur le secteur de Boisemont et Courdimanche Villages, correspondant à 1 483,27 ml équivalent DN100. Ce programme de renouvellement cible notamment les tronçons de canalisations identifiés comme à risque par l'étude MOSARE et les canalisations susceptibles de faire l'objet d'une opération communale de voirie.					
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	1,12	1,04	1,30	1,26	1,03
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	13016	16263	13041,52	16866,12	16981,81
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	237,00	115,00	0,00	445,00	78,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	459,78	95,45	0,00	863,30	64,74

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	4,27	4,27	3,82	11,33	9,59

Le ratio 2021 du secteur de Vauréal Ville Nouvelle n'est pas conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à 77,4%. Il est en hausse de 2,4% par rapport l'année 2020. A l'exception des années 2020 et 2021, ce secteur a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio. Il oscille entre 75,6% et 90,3%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un bon niveau de 84,2%.

Les ratios d'exploitation de 2020 et 2021 sont en baisse significative par rapport à l'historique. A contrario, le ratio d'exploitation 2020 du secteur Cergy Ville Nouvelle était supérieur à 100%, suggérant un dysfonctionnement du débitmètre H « les Essarts » situé à l'interface des deux secteurs. Ce débitmètre se situe à proximité d'un câble de transport d'électricité 20 000 V qui est soupçonné de perturber sa mesure. CYO procèdera à la pose d'un dispositif de protection de type cage de Faraday.

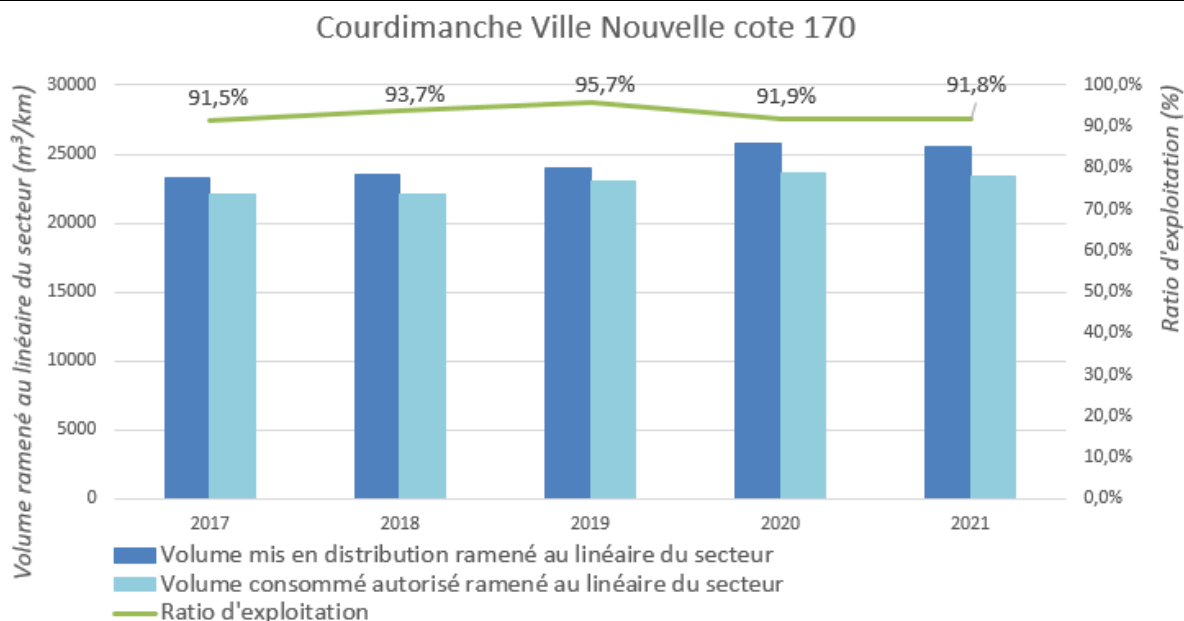
2 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	0	1	1	0	3
Nombre de fuites par km de canalisations	0,00	0,02	0,02	0,00	0,05
Nombre de fuites sur branchements	1	0	2	7	2
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,02	0,00	0,05	0,16	0,05
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0	0	0
Nombre de fuites réparées	1	1	3	7	5

Vauréal Ville Nouvelle					
3 – Fuites réparées en 2021					
5 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur (respectivement 3 fuites sur canalisation, 2 fuites sur branchement).					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
VAUREAL, RUE DE L'ESCARLOPETTE	15/09/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PE NOIR
VAUREAL, RUE DE LA BELLE SAISON	17/09/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
VAUREAL, RUE DE LA BELLE SAISON	20/09/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	25	PE NOIR
VAUREAL, RUE DU TONNELIER	15/12/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PE NOIR
VAUREAL, RUE LOUIS DELGRES	20/12/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	32	PE BANDE BLEUE
4 - Patrimoine réseau					
Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,104. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.					
5 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021					
Au cours des 5 dernières années, le délégataire n'a pas réalisé d'opérations de renouvellement de canalisations sur le secteur de Vauréal Ville Nouvelle.					
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,06	0,06	0,06	0,00	0,00
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	56902	56880,81	56880,82	57415,55	57919,91
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Courdimanche Ville Nouvelle

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	4,18	4,18	3,07	5,77	5,92

Le ratio 2021 du secteur de Courdimanche Ville Nouvelle est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un très bon niveau de 91,8%. Il est en baisse de 0,1% par rapport l'année 2020. Ce secteur a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 91,5% et 95,7%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un très bon niveau de 92,9%.

2 – Campagne de recherche de fuite

Une campagne de recherche de fuite préventive a été menée sur le secteur sur les mois de septembre à décembre 2021.

3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	1	0	0	1	1
Nombre de fuites par km de canalisations	0,02	0,00	0,00	0,02	0,02
Nombre de fuites sur branchements	2	0	1	1	0
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,07	0,00	0,04	0,04	0,00
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0	1	0
Nombre de fuites réparées	3	0	1	3	1

4 – Fuites réparées en 2021

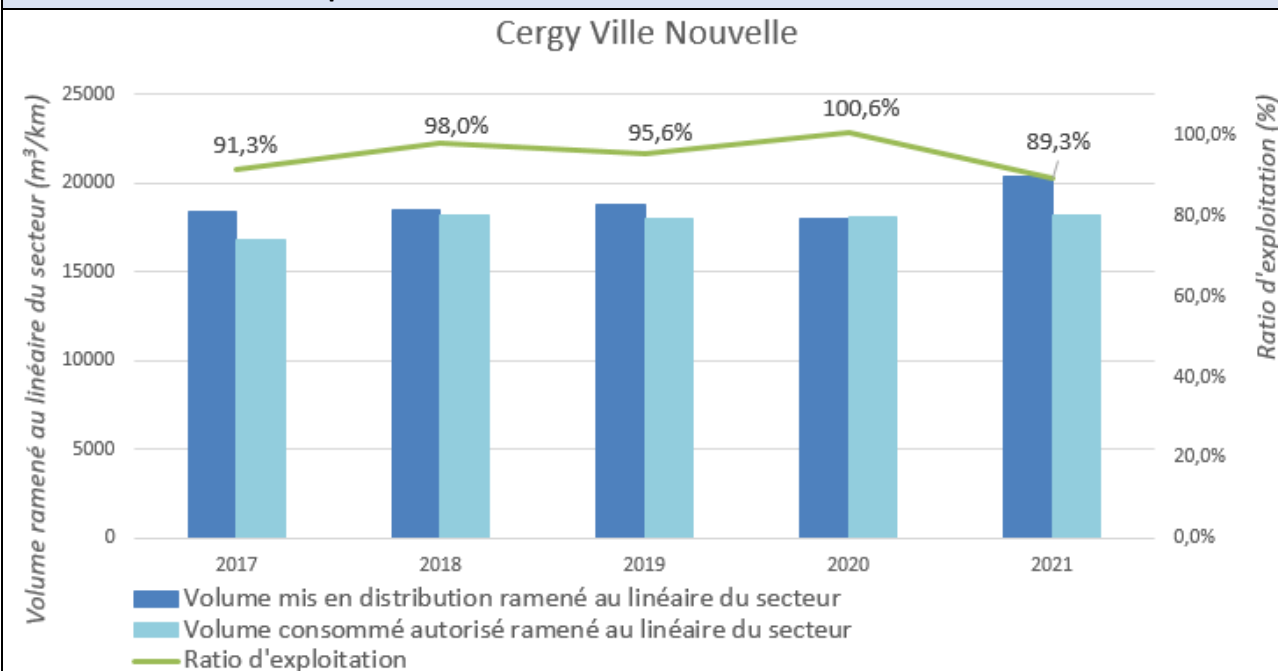
1 fuite sur canalisation a été réparée au cours de l'année 2021 sur le secteur.

ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
CERGY, BOULEVARD DE L'EVASION	25/08/2021	DOMMAGE	CANALISATION	300	FONTE DUCTILE

Courdimanche Ville Nouvelle					
4 - Patrimoine réseau					
Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,095. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.					
5 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021					
Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 320 ml de canalisations sur le secteur de Courdimanche Ville Nouvelle, correspondant à 265,60 ml équivalent DN100. Ce programme de renouvellement cible notamment les tronçons de canalisations identifiés comme à risque par l'étude MOSARE et les canalisations susceptibles de faire l'objet d'une opération communale de voirie.					
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,00	0,16	0,16	0,16	0,16
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	40068,00	40047,72	40099,30	40354,18	40403,15
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0,00	320,00	0,00	0,00	0,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	0,00	265,60	0,00	0,00	0,00

Cergy Ville Nouvelle

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	4,39	1,23	2,52	0,64	6,03

Le ratio 2021 du secteur de Cergy Ville Nouvelle est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un très bon niveau de 89,3%. Il est en baisse de 11,2% par rapport l'année 2020. Ce secteur a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 89,3% et 100,6%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un excellent niveau de 95,0%.

Les ratios d'exploitation de 2020 et 2021 sur le secteur de Vauréal Ville Nouvelle sont en baisse significative par rapport à l'historique. A contrario, le ratio d'exploitation 2020 du secteur Cergy Ville Nouvelle était supérieur à 100%, suggérant un dysfonctionnement du débitmètre H « les Essarts » situé à l'interface des deux secteurs. Ce débitmètre se situe à proximité d'un câble de transport d'électricité 20 000 V qui est soupçonné de perturber sa mesure. CYO procèdera à la pose d'un dispositif de protection de type cage de Faraday.

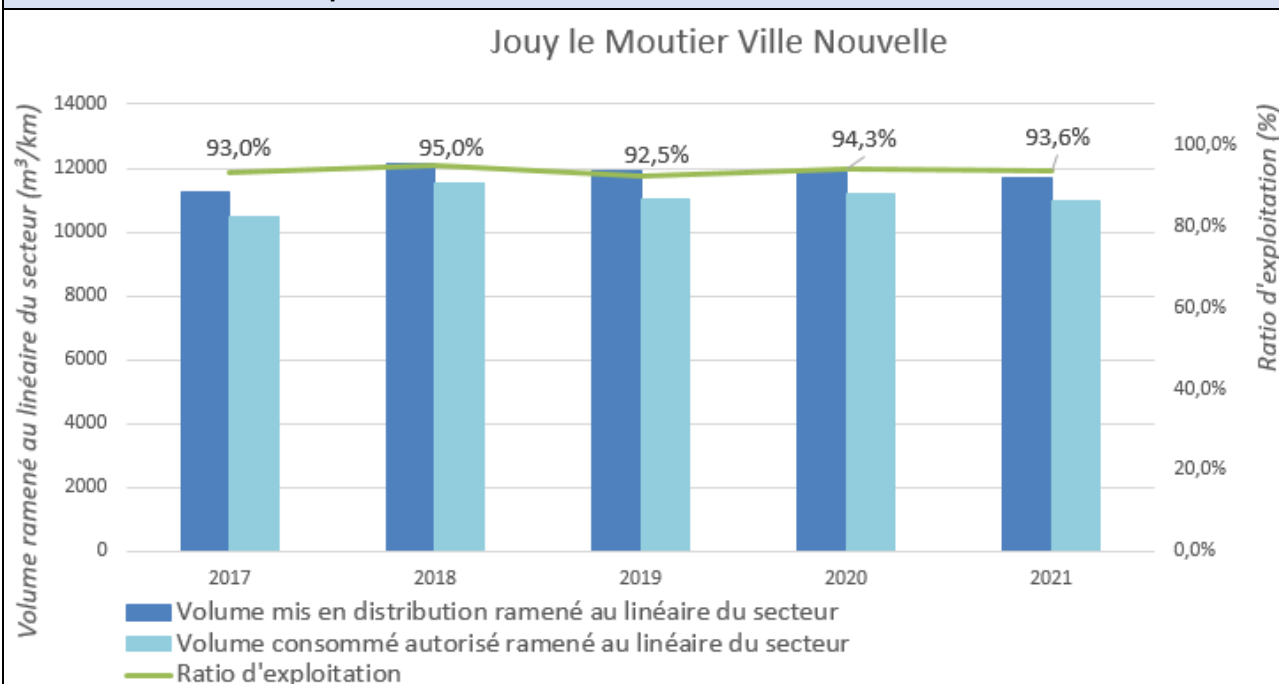
2 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	3	5	3	3	2
Nombre de fuites par km de canalisations	0,04	0,06	0,04	0,04	0,02
Nombre de fuites sur branchements	4	3	3	3	3
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,13	0,09	0,09	0,09	0,09
Nombre de fuites sur équipement	2	0	0	0	0
Nombre de fuites réparées	9	8	6	6	5

Cergy Ville Nouvelle					
3 – Fuites réparées en 2021					
5 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur (respectivement 2 fuites sur canalisation, 3 fuites sur branchement).					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
CERGY, AVENUE DU MARTELET (PLACE DE LA SERPETTE)	25/02/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	PE BANDE BLEUE
CERGY, CLOS DE LA ROSERAIE	16/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
CERGY, BOULEVARD DE LA PAIX	16/06/2021	DOMMAGE	CANALISATION	150	FONTE DUCTILE
CERGY, BOULEVARD DE LA PAIX	03/09/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	PE BANDE BLEUE
CERGY, CLOS DE LA ROSERAIE	05/11/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	60	PE NOIR
4 - Patrimoine réseau					
Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,080. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.					
5 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021					
Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 506 ml de canalisations sur le secteur de Cergy Ville Nouvelle, correspondant à 708,51 ml équivalent DN100. Ce programme de renouvellement cible notamment les tronçons de canalisations identifiés comme à risque par l'étude MOSARE et les canalisations susceptibles de faire l'objet d'une opération communale de voirie.					
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,04	0,04	0,04	0,12	0,12
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	80224	80402,93	82976,53	83908,6	83937,02
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0,00	0,00	0,00	506,00	0,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	0,00	0,00	0,00	708,51	0,00

Jouy le Moutier Ville Nouvelle

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	2,32	1,76	2,48	1,97	2,26

Le ratio 2021 du secteur Jouy le Moutier Ville Nouvelle est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un très bon niveau de 93,6%. Il est en baisse de 0,7% par rapport l'année 2020. Le secteur Jouy le Moutier Ville Nouvelle a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 92,5% et 95,0%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un très bon niveau de 93,7%.

2 – Campagne de recherche de fuite

Plusieurs campagnes de recherche de fuite ciblées ont été réalisées sur le secteur de Jouy le Moutier Ville Nouvelle en 2021 (janvier, février, mars, et août).

3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	6	9	5	6	14
Nombre de fuites par km de canalisations	0,12	0,19	0,10	0,12	0,28
Nombre de fuites sur branchements	8	7	7	3	4
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,24	0,21	0,21	0,09	0,12
Nombre de fuites sur équipement	0	1	1	1	0
Nombre de fuites réparées	14	17	13	10	18

Jouy le Moutier Ville Nouvelle					
4 – Fuites réparées en 2021					
18 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur (respectivement 14 fuites sur canalisation, 4 fuites sur branchement et 0 fuite sur équipement).					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
JOUY-LE-MOUTIER, RUE DES ORMEAUX	28/01/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	150	FORTE DUCTILE
JOUY-LE-MOUTIER, ALLEE DU PARC	02/02/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	75	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, AVENUE DU TEMPS PERDU	18/02/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, ALLEE DES AILES	07/04/2021	CORRELATION	CANALISATION	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, ALLEE DES AILES	12/04/2021	CORRELATION	CANALISATION	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, ALLEE DES AILES	12/04/2021	CORRELATION	CANALISATION	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, RUE DES MARLEINES	28/04/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, RUE DES PILASTRES	16/06/2021	DOMMAGE ASTREINTE	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, RUE D'ECANCOURT	28/06/2021	DOMMAGE	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, RUE DU COLOMBIER	15/07/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, IMPASSE DES LAPEREAUX	06/08/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, IMPASSE DES LAPEREAUX	20/08/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, PLACE BELLEVUE	24/09/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, COUR DU HERON	25/10/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, RUE DE L'ARBRE DU CERF / RUE DU PRE AUX RENARDS	08/11/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	60	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, ALLEE DES AILES	25/11/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, RUE DES PILASTRES	28/12/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, RUE DES PILASTRES	29/12/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PE NOIR

Jouy le Moutier Ville Nouvelle

5 – Fuites significatives réparées en 2021

Graphique 1 : Evolution des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur Jouy le Moutier Ville Nouvelle. Visualisation de l'impact de la fuite réparée le 02/02/2021 sur les débits de nuit.



Graphique 2 : Evolution des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur Jouy le Moutier Ville Nouvelle. Visualisation de l'impact de la fuite réparée le 15/07/2021 sur les débits de nuit.



Graphique 3 : Evolution des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur Jouy le Moutier Ville Nouvelle. Visualisation de l'impact de la fuite réparée le 06/08/2021 sur les débits de nuit.



Jouy le Moutier Ville Nouvelle

5 – Fuites significatives réparées en 2021

Graphique 4 : Evolution des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur Jouy le Moutier Ville Nouvelle. Visualisation de l'impact de la fuite sur canalisation réparée le 20/08/2021 sur les débits de nuit.



Graphique 5 : Evolution des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur Jouy le Moutier Ville Nouvelle. Visualisation de l'impact de la fuite réparée le 24/09/2021 sur les débits de nuit.



6 - Patrimoine réseau

Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,137. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.

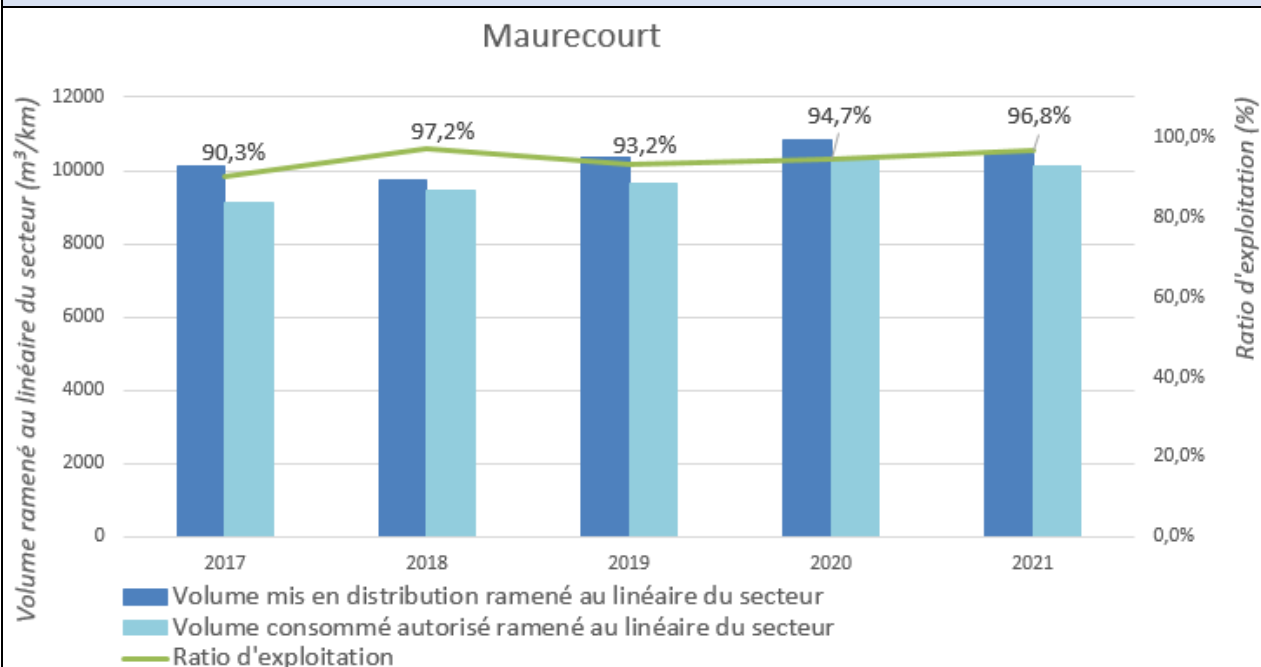
7 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021

Le délégataire procède régulièrement à des opérations de renouvellement de canalisations ciblées sur les tronçons en PE Basse Densité qui sont fuyards. Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 617 ml de canalisations sur le secteur de Jouy-le-Moutier Ville Nouvelle, correspondant à 512,11 ml équivalent DN100.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,20	0,20	0,20	0,14	0,25
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	48546,00	48643,72	48913,25	48970,07	49219,83
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	105,00	0,00	108,00	0,00	404,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	87,15	0,00	89,64	0,00	335,32

Maurecourt

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	3,12	1,29	2,15	1,95	1,04

Le ratio 2021 du secteur de Maurecourt est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un excellent niveau de 96,8%. Il est en hausse de 2,3% par rapport l'année 2020. Le secteur de Maurecourt a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 90,3% et 97,2%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un très bon niveau de 94,4%.

2 – Campagne de recherche de fuite

Plusieurs campagnes de recherche de fuite préventives ont été réalisées sur le secteur de Maurecourt en 2021 (janvier, avril, juin, septembre et octobre). Le secteur de Maurecourt se caractérise par une fréquence accrue de fuites sur regards irréparables, les évolutions des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sont particulièrement suivis.

3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

Le secteur de Maurecourt se caractérise par une fréquence accrue des fuites sur regards. Les joints des compteurs vétustes au pied du regard sont inaccessibles, ce qui oblige à remplacer intégralement le regard qui se trouve sur le domaine public par un autre type de regard facilitant l'accès pour les réparations.

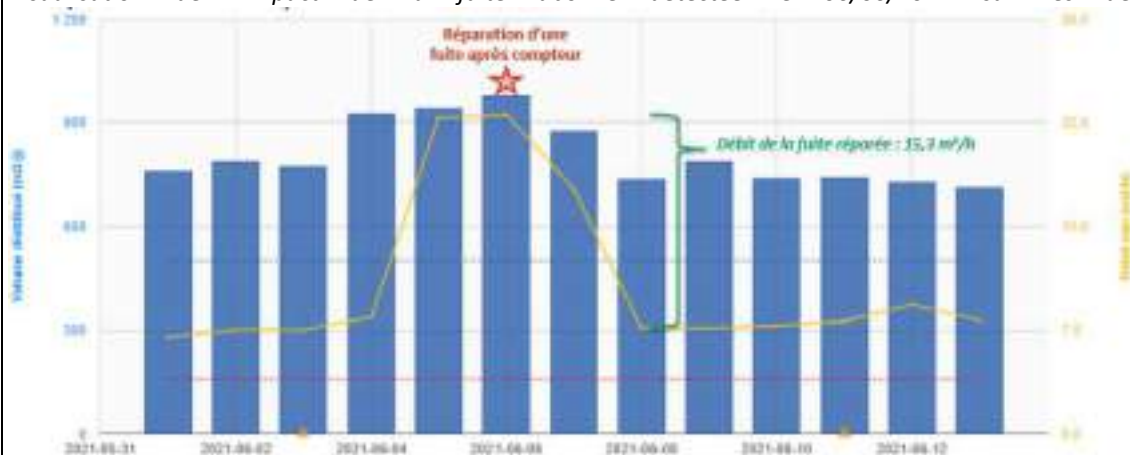
	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	3	0	1	1	2
Nombre de fuites par km de canalisations	0,15	0,00	0,05	0,05	0,10
Nombre de fuites sur branchements	16	24	21	21	26
Nombre de fuites pour 100 branchements	1,12	1,69	1,47	1,47	1,83
Nombre de fuites sur équipement	1	0	0	1	0
Nombre de fuites réparées	20	24	22	23	28

Maurecourt					
4 – Fuites réparées en 2021					
28 fuites ont été réparées sur ce secteur en 2021 (respectivement 2 fuites sur canalisation, 26 fuites sur branchement).					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
MAURECOURT, RUE DU PRESSEUR	11/01/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PVC
MAURECOURT, RUE DES ERABLES	12/01/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DU FAY	19/01/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE BANDE BLEUE
MAURECOURT, RUE DE L'OISE	17/02/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DU MARECHAL LECLERC	25/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	40	PE NOIR
MAURECOURT, CLOS DES VIEUX MURS	15/04/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE BANDE BLEUE
MAURECOURT, RUE DU GENERAL DE GAULLE	23/04/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DE CHOISY	26/05/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DE CHOISY	31/05/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DE PONTOISE	14/06/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DE PONTOISE	18/06/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DE CHOISY	21/06/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
MAURECOURT, LE CLOS DES POMMIERS	24/06/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DE CHOISY	24/06/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DE CHOISY	25/06/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, RUE ALEXANDRE DENEUFCHATEL < RUE LUCIEN HAMEL	25/06/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	160	PE BANDE BLEUE
MAURECOURT, RUE DU MARECHAL LECLERC	30/06/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DU GENERAL DE GAULLE	01/07/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	20	PLOMB
MAURECOURT, RUE DU GENERAL DE GAULLE	19/07/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DE CHOISY	30/07/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, LES JARDINS DE LA NOUE	09/08/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DE CHOISY	06/09/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DE LA POINTE DES CARREAUX	21/09/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DU GENERAL DE GAULLE	25/10/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DU GENERAL DE GAULLE	04/11/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DE CHOISY	14/12/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, RUE DE CHOISY	16/12/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
MAURECOURT, SENTIER DES BASSES VIGNES	16/12/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	PE BANDE BLEUE

Maurecourt

5 – Fuites significatives réparées en 2021

Graphique 1 : Evolution des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur de Maurecourt. Visualisation de l'impact de la fuite abonnée détectée le 06/06/2021 sur les débits de nuit.



Graphique 2 : Evolution des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur de Maurecourt. Visualisation de l'impact de la fuite réparée le 30/06/2021 sur les débits de nuit.



6 - Patrimoine réseau

Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,126. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.

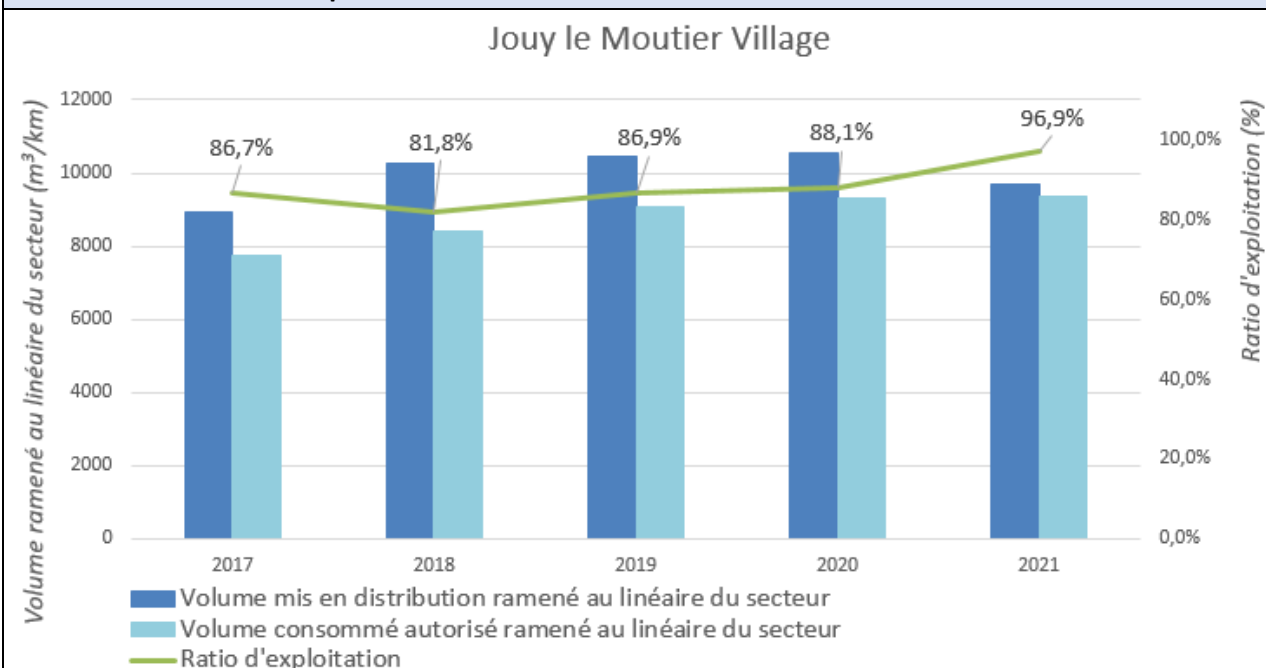
7 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021

Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 214 ml de canalisations sur le secteur de Maurecourt, correspondant à 177,62 ml équivalent DN100. Ce programme de renouvellement cible notamment les tronçons de canalisations identifiés comme à risque par l'étude MOSARE et les canalisations susceptibles de faire l'objet d'une opération communale de voirie.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,77	0,62	0,62	0,40	0,22
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	20205,00	20235,59	20235,59	19812,73	19812,74
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	214,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	177,62	0,00	0,00	0,00	0,00

Jouy le Moutier Village

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	3,25	5,14	3,81	3,48	0,85

Le ratio 2021 du secteur de Jouy le Moutier Village est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un excellent niveau de 96,9%. Il est en hausse de 10,1% par rapport l'année 2020. Le secteur de Jouy le Moutier Village a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 81,8% et 96,9%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un bon niveau de 88,1%.

2 – Campagne de recherche de fuite

Le secteur de Jouy le Moutier Village a fait l'objet de plusieurs campagnes de recherche de fuites préventives en 2021, (janvier, février, mars, avril, juin, octobre, novembre et décembre), notamment par ilotage avec le secteur Vauréal et Cergy Villages. Le volume de transfert par ilotage entre les deux secteurs est estimé à 17 000 m³.

3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	2	3	0	6	3
Nombre de fuites par km de canalisations	0,12	0,18	0,00	0,36	0,18
Nombre de fuites sur branchements	2	3	0	3	2
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,20	0,29	0,00	0,29	0,20
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0	0	1
Nombre de fuites réparées	4	6	0	9	6

Jouy le Moutier Village

4 – Fuites réparées en 2021

6 fuites ont été réparées sur ce secteur en 2021 (respectivement 3 fuites sur canalisation, 1 fuite sur équipement et 2 fuites sur branchement).

ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
JOUY LE MOUTIER, RUE DE LA VALLEE	19/02/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
JOUY LE MOUTIER, RUE DE LA VALLEE	19/02/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	CANALISATION	60	FONTE GRISE
JOUY LE MOUTIER, RUE DE LA VALLEE	24/02/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	60	FONTE GRISE
JOUY LE MOUTIER, RUE DE LA VALLEE	01/03/2021	SIGNALEMENT	VANNE	100	FONTE GRISE
JOUY LE MOUTIER, RUE DU BAC	08/11/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	50	PE NOIR
JOUY LE MOUTIER, RUE DES AULNES	08/12/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	60	PE NOIR

5 – Fuites significatives réparées en 2021

Graphique 1 : Evolution des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur de Jouy le Moutier Village. Visualisation de l'impact de la fuite réparée le 24/02/2021 sur les débits de nuit.



6 - Patrimoine réseau

Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,139. En raison de ce taux, le délégataire est susceptible de réaliser des opérations de renouvellement de canalisations sur ce secteur si le taux de casse réel augmente. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.

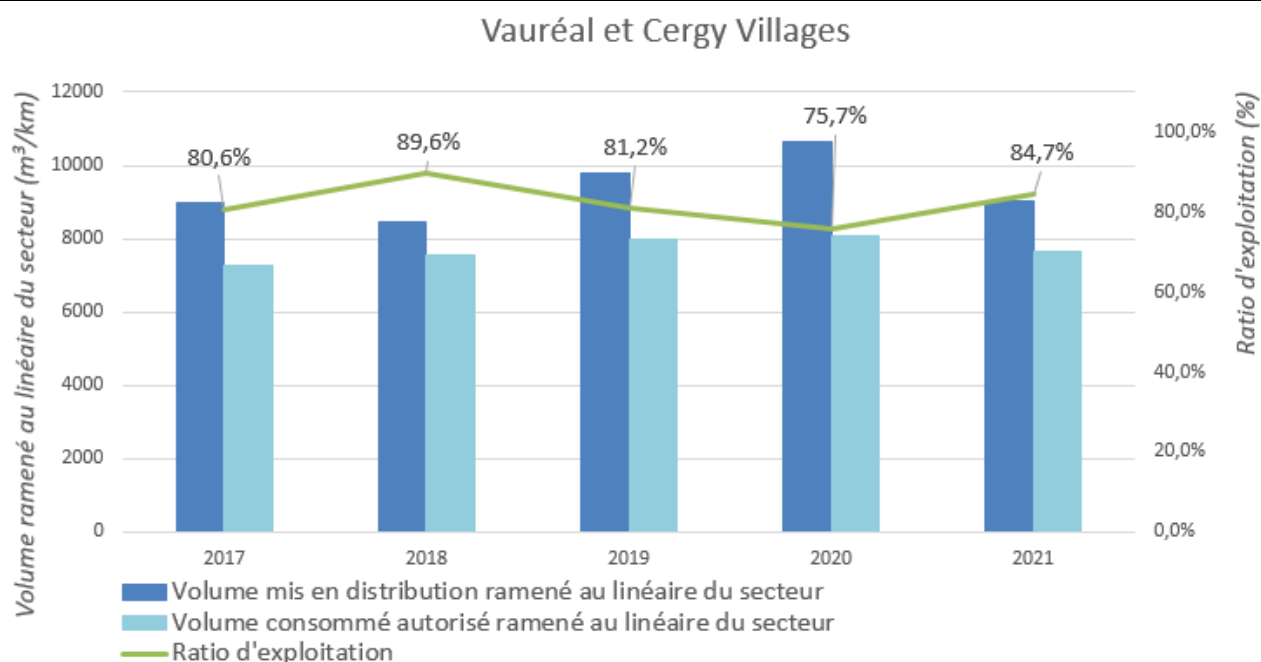
7 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021

Au cours des 5 dernières années, le délégataire n'a pas réalisé d'opérations de renouvellement de canalisations d'eau potable sur le secteur de Jouy-le-Moutier Village.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,48	0,28	0,28	0,00	0,00
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	16651,00	16627,46	16627,47	16629,09	16900,72
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Vauréal et Cergy Villages

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	4,86	2,55	5,82	7,57	4,08

Le ratio 2021 du secteur de Vauréal et Cergy Villages est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un bon niveau de 84,7%. Il est en hausse de 11,9% par rapport l'année 2020. Le secteur de Vauréal et Cergy Villages a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 75,7% et 89,6%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à 82,4%.

2 – Campagne de recherche de fuite

Le secteur de Vauréal et Cergy Villages a fait l'objet de plusieurs campagnes de recherche de fuites préventives en 2021, notamment par ilotage avec le secteur Jouy-le-Moutier Village. Le volume de transfert par ilotage entre les deux secteurs est estimé à 17 000 m³.

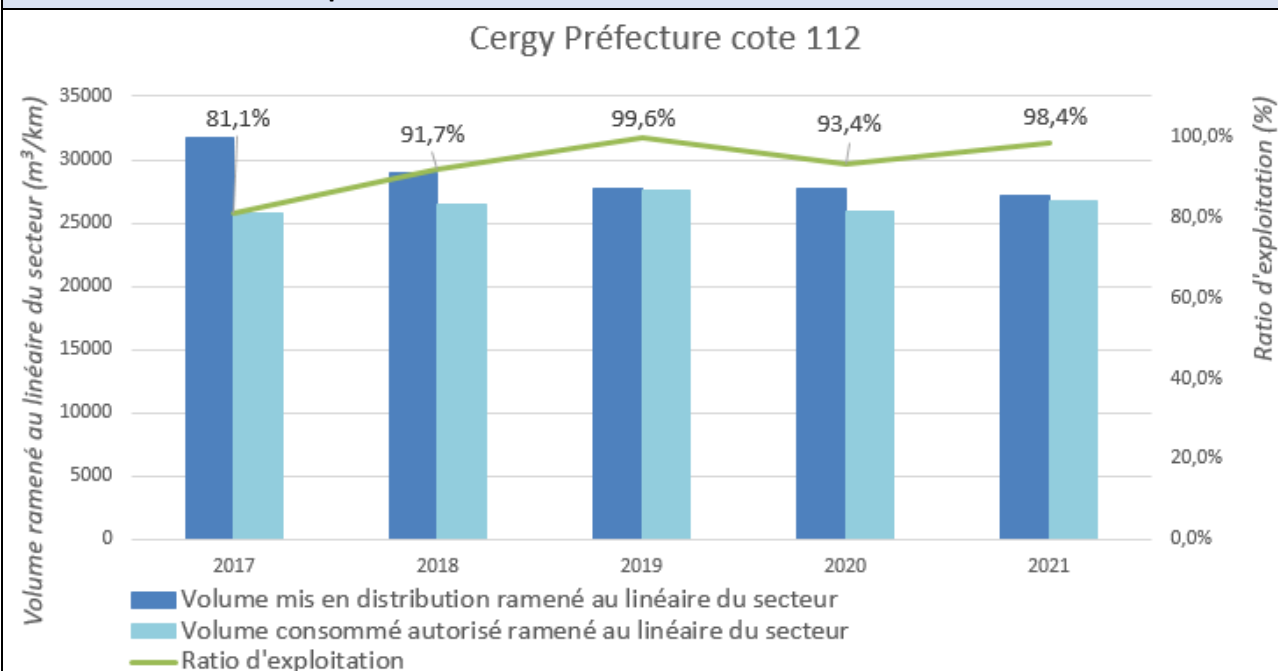
3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	5	4	1	0	2
Nombre de fuites par km de canalisations	0,27	0,21	0,05	0,00	0,11
Nombre de fuites sur branchements	4	1	4	5	4
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,42	0,10	0,42	0,52	0,42
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0	0	0
Nombre de fuites réparées	9	5	5	5	6

Vauréal et Cergy Villages					
4 – Fuites réparées en 2021					
6 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur (respectivement 2 fuites sur canalisation, 4 fuites sur branchement).					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
CERGY, RUE DE L'ABBAYE	16/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
CERGY, RUE DU STADE JEAN ROGER GAULT	08/04/2021	DOMMAGE ASTREINTE	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER, RUE DU PRIE	20/07/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	PE NOIR
CERGY, RUE NATIONALE	11/10/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE BANDE BLEUE
CERGY, RUE DE LA PRAIRIE	02/12/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	CANALISATION	60	FONTE GRISE
CERGY, RUE SAINT-MARTIN	09/12/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	60	FONTE GRISE
5 - Patrimoine réseau					
Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,140. En raison de ce taux, le délégataire procède régulièrement à des opérations de renouvellement de canalisations sur ce secteur. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.					
6 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021					
Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 1 342 ml de canalisations sur le secteur de Vauréal et Cergy Villages, correspondant à 1 237,96 ml équivalent DN100. Ce programme de renouvellement cible notamment les tronçons de canalisations identifiés comme à risque par l'étude MOSARE et les canalisations susceptibles de faire l'objet d'une opération communale de voirie.					
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,5	1,05	1,52	1,47	1,42
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	18847	18844,15	18846,26	18842,62	18872,87
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	15,00	880,00	447,00	0,00	0,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	12,45	846,00	379,51	0,00	0,00

Cergy Préfecture

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	16,35	6,57	0,31	5,01	1,23

Le ratio 2021 du secteur de Cergy Préfecture est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un excellent niveau de 98,4%. Il est en hausse de 5,4% par rapport l'année 2020. Le secteur de Cergy Préfecture a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 81,1% et 99,6%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un très bon niveau de 92,9%.

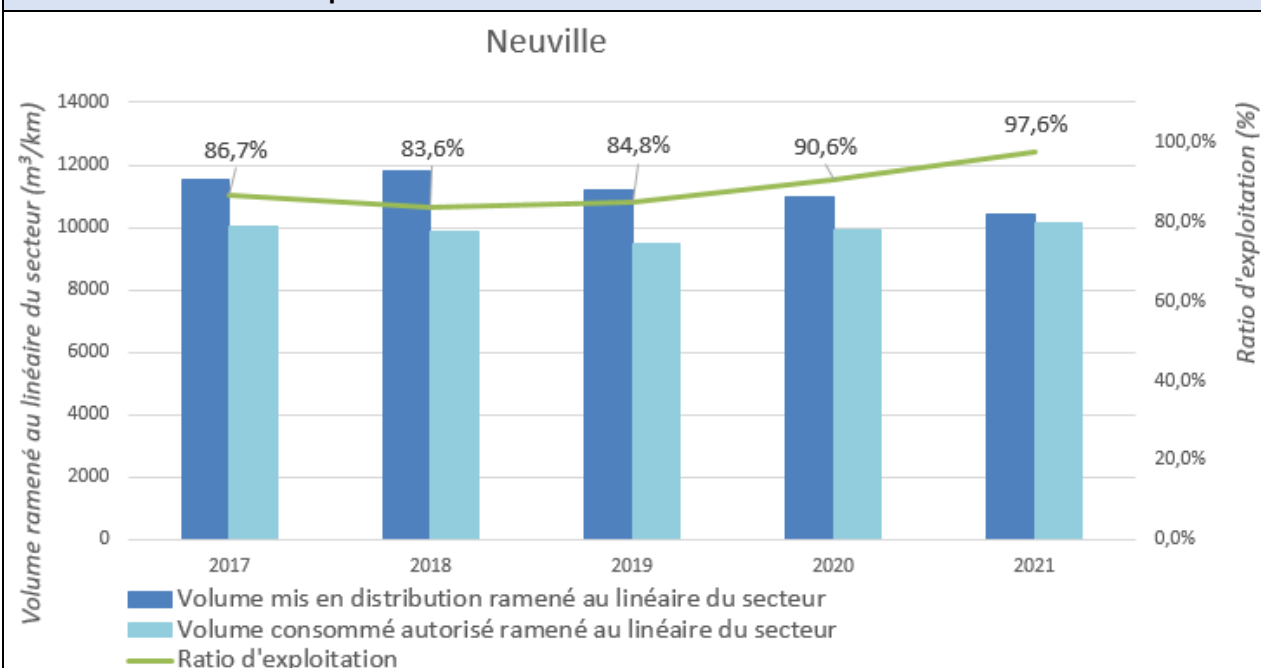
2 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	7	7	9	8	8
Nombre de fuites par km de canalisations	0,11	0,11	0,14	0,13	0,13
Nombre de fuites sur branchements	20	20	8	13	5
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,74	0,74	0,30	0,48	0,18
Nombre de fuites sur équipement	1	0	2	2	2
Nombre de fuites réparées	28	27	19	23	15

Cergy Préfecture					
3 – Fuites réparées en 2021					
15 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur (respectivement 8 fuites sur canalisation, 5 fuites sur branchement et 2 fuites sur équipement).					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
CERGY, LES TOULEUSES BRUNES	04/01/2021	SIGNALEMENT + CORRELATION	BRANCHEMENT	50	BRANCHEMENT
CERGY, RUE DE L'AMIRAL	08/02/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	BRANCHEMENT
CERGY, BOULEVARD DU PORT < AVENUE DU PARC	22/02/2021	DOMMAGE	CANALISATION	200	CANALISATION
CERGY, RESIDENCE DES CELETTES (PLACE DES CELETTES)	11/03/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	CANALISATION
CERGY, RUE DES CERISIERS	26/04/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	BRANCHEMENT
PONTOISE, AVENUE DE L'EST	30/04/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	500	CANALISATION
CERGY, BOULEVARD DE L'OISE	10/05/2021	DOMMAGE	CANALISATION	200	CANALISATION
CERGY, AVENUE DU NORD < AVENUE DU PONCEAU	12/05/2021	DOMMAGE	CANALISATION	200	CANALISATION
PONTOISE, PASSAGE DU LYCEE	30/07/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	BRANCHEMENT
CERGY, RUE DES 3 CEDRES	17/08/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	CANALISATION
CERGY, LES CLAIRIERES ROUGES	08/10/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	BRANCHEMENT
CERGY, AVENUE BERNARD HIRSCH	10/11/2021	SIGNALEMENT	VANNE	150	VANNE
PONTOISE, AVENUE DE LA PALETTE	09/12/2021	SIGNALEMENT	VANNE	300	VANNE
CERGY, RUE DES 3 CEDRES	21/12/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	75	CANALISATION
CERGY, RUE DE NEUVILLE	28/12/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	80	CANALISATION
4 - Patrimoine réseau					
Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,124. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.					
5 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021					
Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 350 ml de canalisations sur le secteur de Cergy Préfecture, correspondant à 386,27 ml équivalent DN100. Ce programme de renouvellement cible notamment les tronçons de canalisations identifiés comme à risque par l'étude MOSARE et les canalisations susceptibles de faire l'objet d'une opération communale de voirie.					
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,06	0,09	0,08	0,08	0,11
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	62840	63236,78	63078,98	63328,2	63081,47
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0,00	110,00	0,00	0,00	240,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	0,00	91,30	0,00	0,00	294,97

Neuville

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	4,33	6,14	4,73	2,96	0,97

Le ratio 2021 du secteur de Neuville est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un excellent niveau de 97,6%. Il est en hausse de 7,8% par rapport l'année 2020. Le secteur de Neuville a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 83,6% et 97,6%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un bon niveau de 88,7%.

2 – Campagne de recherche de fuite

Le secteur de Neuville a fait l'objet de campagnes de recherche de fuite en mars et en août 2021.

3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

Le secteur de Neuville se caractérise par une fréquence accrue des fuites sur regards irréparables. Les joints des compteurs vétustes au pied du regard sont inaccessibles, ce qui oblige à remplacer intégralement le regard qui se trouve sur le domaine public par un autre type de regard qui facilite l'accès pour les réparations.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	1	0	0	1	0
Nombre de fuites par km de canalisations	0,06	0,00	0,00	0,06	0,00
Nombre de fuites sur branchements	10	12	6	9	7
Nombre de fuites pour 100 branchements	1,57	1,88	0,94	1,41	1,10
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0	0	0
Nombre de fuites réparées	11	12	6	10	7

Neuville

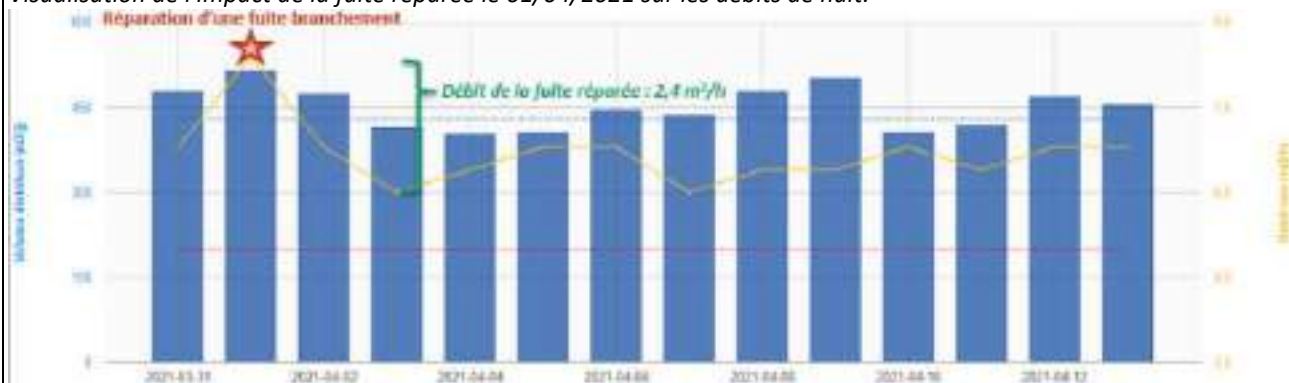
4 – Fuites réparées en 2021

7 fuites sur branchement ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur.

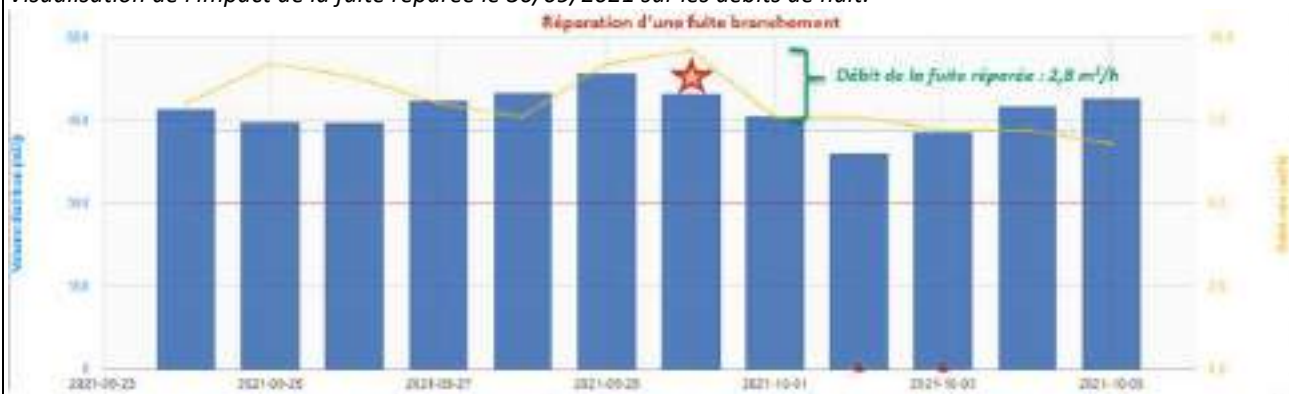
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
NEUVILLE, RUE DE CERGY	18/01/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
NEUVILLE, RUE D'ERAGNY	05/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
NEUVILLE, MAIL GAY LUSSAC (GARE RER)	01/04/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	40	PE NOIR
NEUVILLE, ALLEE DE LA FORGE	30/09/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
NEUVILLE, RUE DE CERGY	26/10/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
NEUVILLE, RUE D'ERAGNY	29/10/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE BANDE BLEUE
NEUVILLE, ALLEE DE LA FORGE	15/11/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR

5 – Fuites significatives réparées en 2021

Graphique 1 : Evolution des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur de Neuville. Visualisation de l'impact de la fuite réparée le 01/04/2021 sur les débits de nuit.



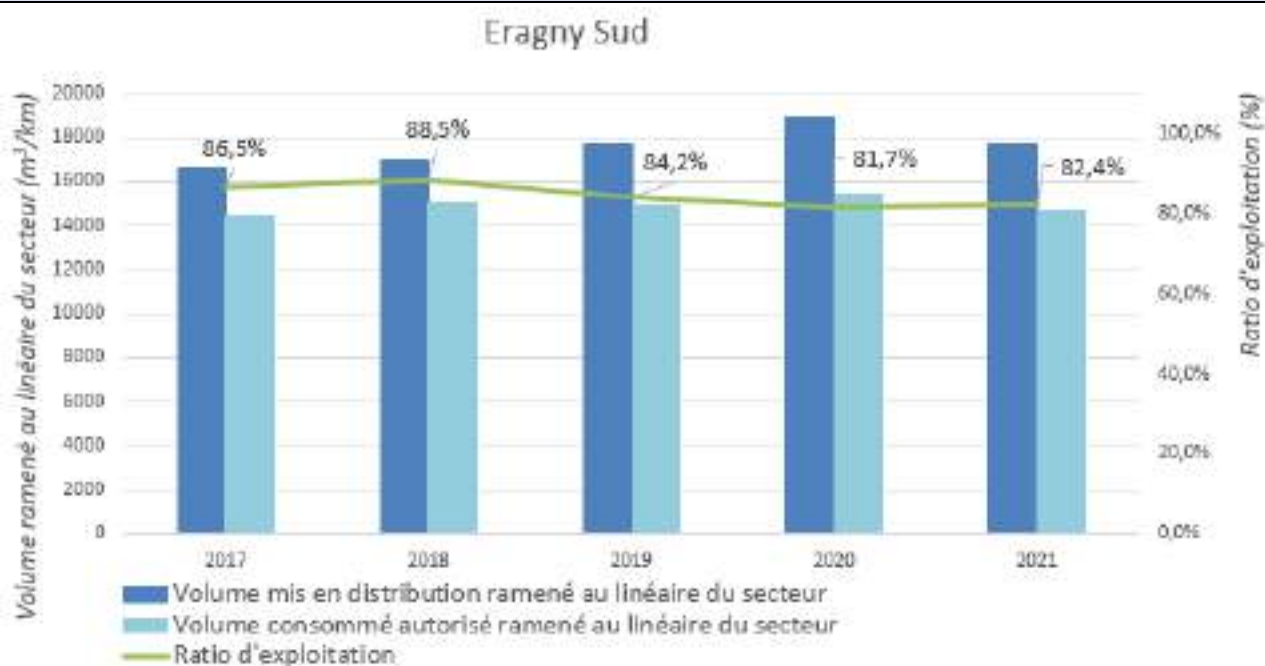
Graphique 2 : Evolution des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur de Neuville. Visualisation de l'impact de la fuite réparée le 30/09/2021 sur les débits de nuit.



Neuville					
6 - Patrimoine réseau					
Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,129. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.					
7 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021					
Au cours des 5 dernières années, le délégataire n'a pas réalisé d'opérations de renouvellement de canalisations d'eau potable sur le secteur de Neuville.					
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,08	0,08	0,08	0,08	0,00
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	15470,00	16105,21	16118,19	16127,11	16127,21
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Eragny Sud

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	6,33	6,02	7,89	9,60	8,63

Le ratio 2021 du secteur Eragny Sud est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à 82,4%. Il est en hausse de 0,9% par rapport l'année 2020. Le secteur Eragny Sud a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 81,7% et 88,5%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un bon niveau de 84,7%.

2 – Campagne de recherche de fuite

Le secteur d'Eragny Sud a fait l'objet de multiples campagnes de recherche de fuite au cours de l'année 2021 (février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, et novembre), notamment par ilotage entre le secteur Eragny Nord ZI de Bellevue et le secteur Eragny Sud. Le volume de transfert par ilotage entre ces deux secteurs est estimé à 120 000 m³.

3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	13	15	7	15	12
Nombre de fuites par km de canalisations	0,24	0,28	0,13	0,28	0,23
Nombre de fuites sur branchements	5	15	10	8	16
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,15	0,46	0,31	0,24	0,49
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0	0	1
Nombre de fuites réparées	18	30	17	23	29

Eragny Sud					
4 – Fuites réparées en 2021					
29 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur (respectivement 12 fuites sur canalisation, 16 fuites sur branchement et 1 fuite sur équipement).					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
ERAGNY, RUE DE LA SOURCE (SQUARE DE LA SOURCE SAINTE MARIE)	06/01/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE BANDE BLEUE
ERAGNY, RUE DES ECOLES	09/01/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	CANALISATION	80	Fonte grise
ERAGNY, RUE DES PINCEVENTS	20/01/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	100	Fonte ductile
ERAGNY, RUE DE LA MARNE	09/02/2021	CORRELATION	CANALISATION	150	Fonte grise
ERAGNY, RUE DE LA FONTAINE	01/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
ERAGNY, ALLEE DES LILAS	22/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	32	PE NOIR
ERAGNY, BD DE LA COMMUNE DE PARIS < RUE DE FLORE	29/03/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	50	PE BANDE BLEUE
ERAGNY, RUE DE FLORE < RUE DES CAPUCINES	31/03/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	32	PE BANDE BLEUE
ERAGNY, RUE CLAUDE BENARD	01/04/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
ERAGNY, RUE DE L'AMBASSADEUR	16/04/2021	CORRELATION	CANALISATION	150	Fonte grise
ERAGNY, CHEMIN DES BEAUX VENTS	20/04/2021	CORRELATION	CANALISATION	63	PE NOIR
ERAGNY, ROUTE DE PIERRELAIE	22/04/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
ERAGNY, CHEMIN DE LA BUTTE	23/04/2021	CORRELATION	CANALISATION	63	PE NOIR
ERAGNY, LA BUTTE OLIVE	26/04/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
ERAGNY, CHEMIN DES BEAUX VENTS	28/04/2021	CORRELATION	CANALISATION	63	PE NOIR
ERAGNY, CHEMIN DE LA CHASSE	30/04/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	50	ACIER
ERAGNY, RUE BERNARDIN DE SAINT-PIERRE	10/05/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
ERAGNY, RUE DES CHALANDS	14/05/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
ERAGNY, RUE DES MESANGES	10/06/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
ERAGNY, CHEMIN DES BEAUX VENTS	11/06/2021	CORRELATION	CANALISATION	63	PE NOIR
ERAGNY, ALLEE DES BERGERONNETTES	22/06/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
ERAGNY, RUE CLAUDE BENARD	29/06/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
ERAGNY, CHEMIN DES BEAUX VENTS	27/07/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PE NOIR
ERAGNY, RUE DE L'ALIZE	17/08/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
ERAGNY, CHEMIN DES BEAUX VENTS	07/09/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PE NOIR
ERAGNY, BOULEVARD DES AVIATEURS ALLIES (D984)	28/09/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	PE NOIR
ERAGNY, CHEMIN DE LA BUTTE	09/11/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	60	PE NOIR

Eragny Sud

4 – Fuites réparées en 2021

ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
ERAGNY, RUE DES BELLES HATES	07/12/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	100	FONTE GRISE
ERAGNY, AVENUE ROGER GUICHARD < BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	24/12/2021	SIGNALEMENT	STABILISATEUR		

5 – Fuites significatives réparées en 2021

Graphique 1 : Evolution des volumes mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur d'Eragny Sud du 27/11/2021 au 18/12/2021. Visualisation de l'impact de la réparation de la fuite sur canalisation du 07/12/2021 sur le débit de nuit du secteur.



6 - Patrimoine réseau

Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,151. En raison de ce taux, le délégataire procède régulièrement à des opérations de renouvellement de canalisations sur ce secteur. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.

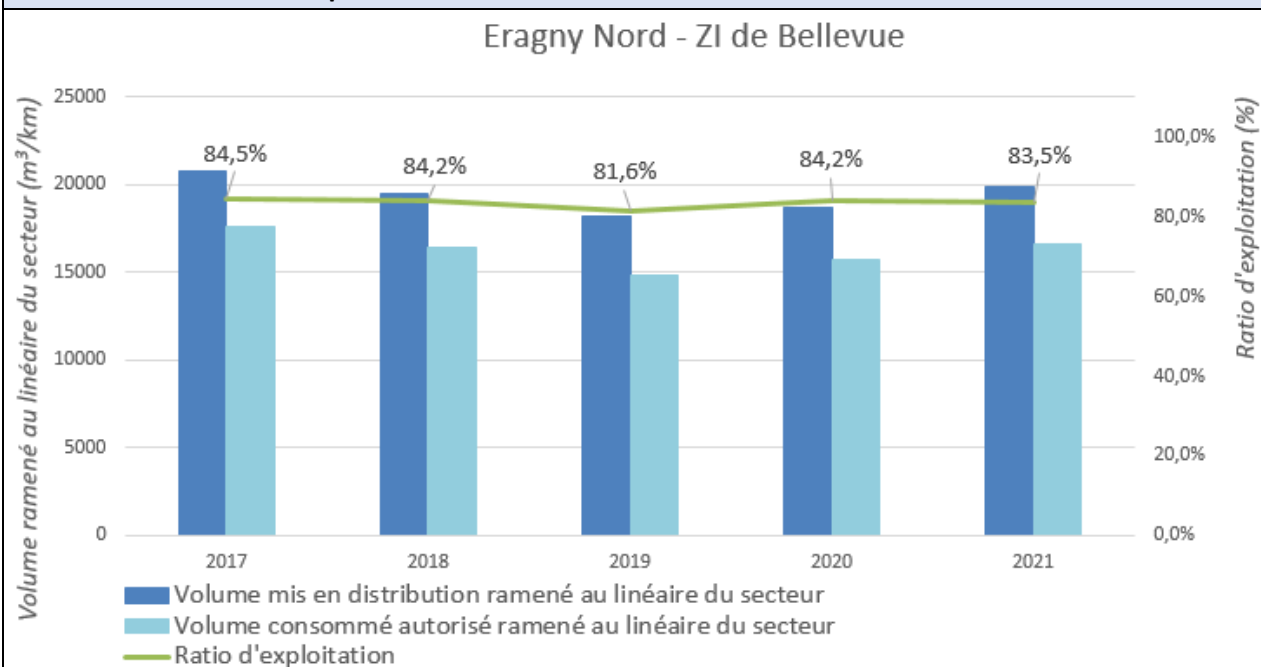
7 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021

Au cours des 5 dernières années, le délégataire a renouvelé 1 147 ml de canalisations sur le secteur Eragny Sud, correspondant à 952,01 ml équivalent DN100. Le délégataire procède régulièrement à des opérations de renouvellement de canalisations ciblées sur les tronçons en PE Basse Densité (quartier des Beaux Vents) qui sont fuyards.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,38	0,47	0,58	0,35	0,43
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	53092	53274,15	53214,76	53469,12	53331,85
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	366,00	244,00	339,00	0,00	198,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	303,78	202,52	281,37	0,00	164,34

Eragny Nord - ZI de Bellevue

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	8,87	8,51	9,17	8,05	9,08

Le ratio 2021 du secteur Eragny Nord – ZI de Bellevue est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à 83,5%. Il est en baisse de 0,9% par rapport l'année 2020. Le secteur Eragny Nord – ZI de Bellevue a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 81,6% et 84,5%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un bon niveau de 83,6%.

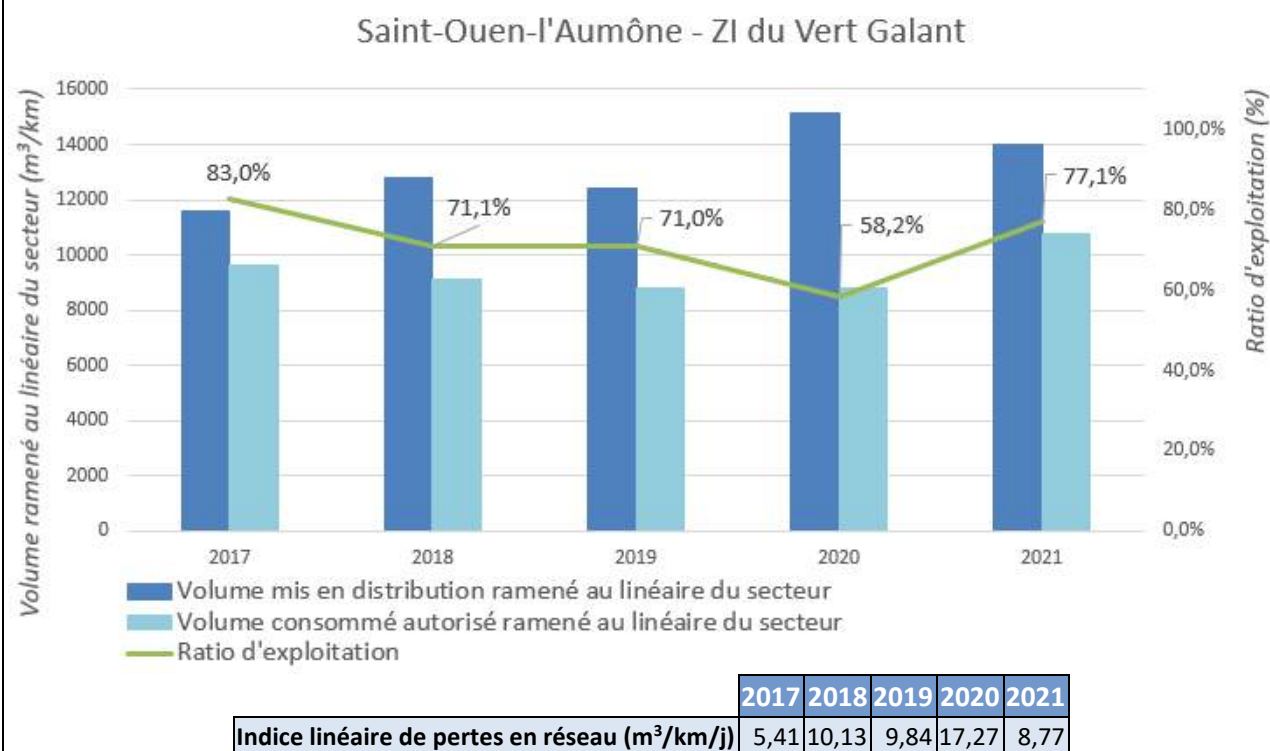
Le secteur d'Eragny Sud a fait l'objet de multiples campagnes de recherche de fuite au cours de l'année 2021 (février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre) notamment par ilotage entre le secteur Eragny Nord ZI de Bellevue et le secteur Eragny Sud. Le volume de transfert par ilotage entre ces deux secteurs est estimé à 120 000 m³.

2 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	2	0	1	0	4
Nombre de fuites par km de canalisations	0,05	0,00	0,03	0,00	0,10
Nombre de fuites sur branchements	2	0	4	0	3
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,21	0,00	0,41	0,00	0,31
Nombre de fuites sur équipement	0	0	1	1	0
Nombre de fuites réparées	4	0	6	1	7

Eragny Nord - ZI de Bellevue					
3 – Fuites réparées en 2021					
7 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur (respectivement 4 fuites sur canalisation, 3 fuites sur branchement).					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
SAINT-OUEN-L'AUMONE, RUE DE PARIS	11/01/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	32	PE NOIR
SAINT-OUEN-L'AUMONE, RUE DE LA PATELLE	24/02/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	60	FONTE DUCTILE
SAINT-OUEN-L'AUMONE, RUE DE LA PATELLE	19/04/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	250	FONTE DUCTILE
SAINT-OUEN-L'AUMONE, RUE DE LA PATELLE	28/04/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	300	FONTE GRISE
SAINT-OUEN-L'AUMONE, RUE EDOUARD BRANLY	07/10/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
ERAGNY, AVENUE DU GROS CHENE (RENAULT)	23/11/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	100	FONTE GRISE
ERAGNY, RUE DU BAS NOYER	28/12/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	500	FONTE GRISE
4 - Patrimoine réseau					
Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,082. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.					
5 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021					
Au cours des 5 dernières années, le délégataire a renouvelé 644 ml de canalisations sur le secteur Eragny Nord ZI de Bellevue, correspondant à 2673,16 ml équivalent DN100. Ce programme de renouvellement cible notamment les tronçons de canalisations identifiés comme à risque par l'étude MOSARE et les canalisations susceptibles de faire l'objet d'une opération communale de voirie.					
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,72	0,58	0,34	0,34	0,34
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	37738,00	37983,40	37827,67	37811,49	38103,56
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	644,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	2673,16	0,00	0,00	0,00	0,00

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



Le ratio 2021 du secteur Saint-Ouen-l'Aumône – ZI du Vert Galant n'est pas conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à 77,1%. Il est en hausse de 32,5% par rapport l'année 2020. Sur la période de 2017 à 2021, ce secteur a été non conforme 4 années consécutives (respectivement 71,1% en 2018, 71,0% en 2019, 58,2% en 2020 et 77,1% en 2021). Il oscille entre 58,2% et 83,0%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à 72,1%.

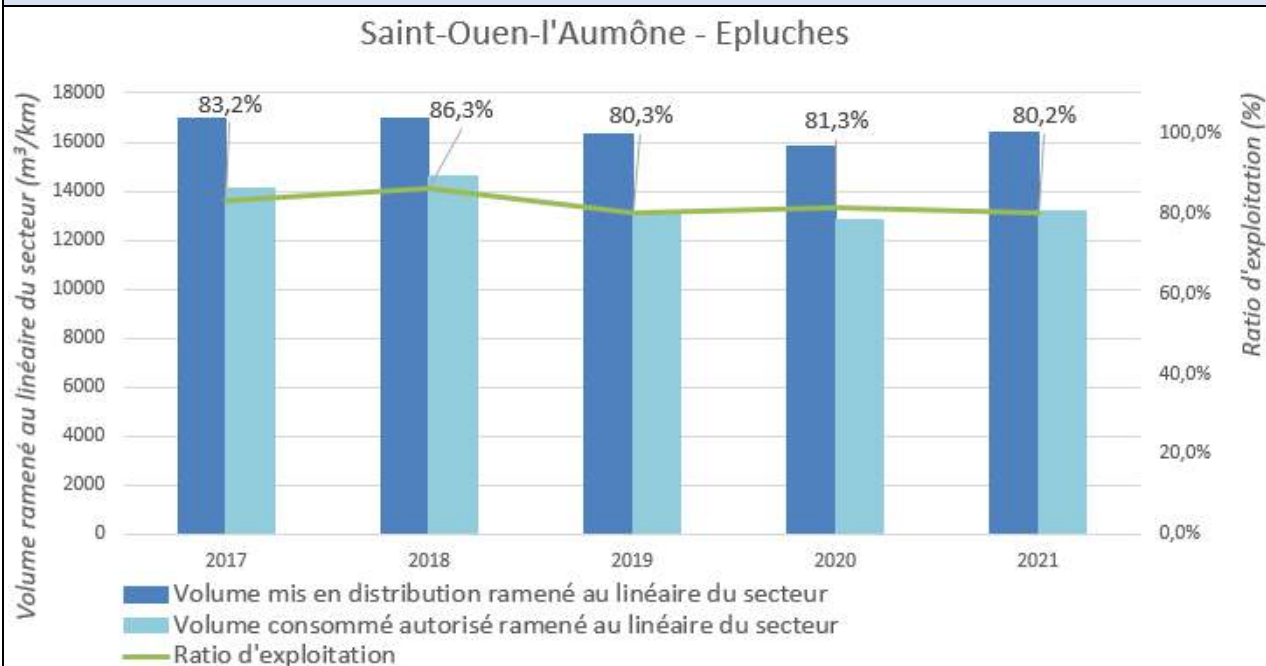
Ces résultats appellent la mise en place de mesures supplémentaires pour diminuer les pertes en eau sur le réseau de distribution de ce secteur :

- Campagne d'enquêtes auprès des abonnés de la zone. L'objectif est de s'assurer que toutes les alimentations en eau des sites disposent bien d'un compteur. En effet, un certain nombre de branchements incendie des entreprises ont été créés par le passé sans dispositif de comptage
- Renouvellement d'un tronçon de canalisation DN600 Avenue du Château
- Fiabilisation et suivi des volumes consommés par les camps de gens du voyage (soutirage permanent sur une quinzaine de poteaux incendie pour l'alimentation en eau potable de ces camps)
- Proposition de déploiement du télé-relevé sur les comptages clientèle du secteur

Saint Ouen l'Aumône - ZI du Vert Galant					
2 – Campagne de recherche de fuite					
La campagne de recherche de fuite préventive engagée en fin d'année 2020 a été finalisée en janvier 2021.					
3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021					
	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	2	3	3	0	1
Nombre de fuites par km de canalisations	0,05	0,07	0,07	0,00	0,02
Nombre de fuites sur branchements	8	7	3	7	3
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,72	0,63	0,27	0,63	0,27
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0	0	0
Nombre de fuites réparées	10	10	6	7	4
4 – Fuites réparées en 2021					
4 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur (respectivement 1 fuite sur canalisation, 3 fuites sur branchement).					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
SAINT OUEN L'AUMONE, RUE VERONESE	15/01/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
SAINT OUEN L'AUMONE, RUE DU HAMEAU	22/10/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
SAINT OUEN L'AUMONE, RUE DU HAMEAU	24/11/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
SAINT OUEN L'AUMONE, LA HAUTE BORNE < AVENUE DU FIEF	17/12/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	400	FORTE GRISE
5 - Patrimoine réseau					
Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,083. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.					
6 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021					
Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 180 ml de canalisations sur le secteur de Saint-Ouen-l'Aumône – ZI du Vert Galant, correspondant à 827,60 ml équivalent DN100. Ce programme de renouvellement cible notamment les tronçons de canalisations identifiés comme à risque par l'étude MOSARE et les canalisations susceptibles de faire l'objet d'une opération communale de voirie.					
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,00	0,00	0,02	0,02	0,11
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	44152	44173,65	44173,65	44266,44	44266,21
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0,00	0,00	40,00	0,00	140,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	0,00	0,00	57,60	0,00	770,00

Saint Ouen l'Aumône – Epluches

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	7,79	6,47	8,82	8,07	8,97

Le ratio 2021 du secteur Saint-Ouen-l'Aumône – Epluches est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à 80,2%. Il est en baisse de 1,4% par rapport l'année 2020. Le secteur Saint-Ouen-l'Aumône - Epluches a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 80,3% et 86,3%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à 82,3%.

2 – Campagne de recherche de fuite

Le secteur de Saint-Ouen-l'Aumône Epluches a fait l'objet de plusieurs campagnes de recherche de fuite préventives et curatives en mars, octobre, novembre et décembre 2021. Le secteur de Saint-Ouen-l'Aumône - le Parc a par ailleurs fait l'objet de recherches de fuites par ilotage entre le secteur Saint-Ouen-l'Aumône le Parc et le secteur Saint-Ouen-l'Aumône – Epluches. Le volume de transfert de vanne par ilotage est estimé à 27 500 m³.

3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	1	2	0	3	0
Nombre de fuites par km de canalisations	0,08	0,15	0,00	0,23	0,00
Nombre de fuites sur branchements	7	3	1	4	2
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,87	0,37	0,12	0,50	0,25
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0	1	0
Nombre de fuites réparées	8	5	1	8	2

Saint Ouen l'Aumône – Epluches

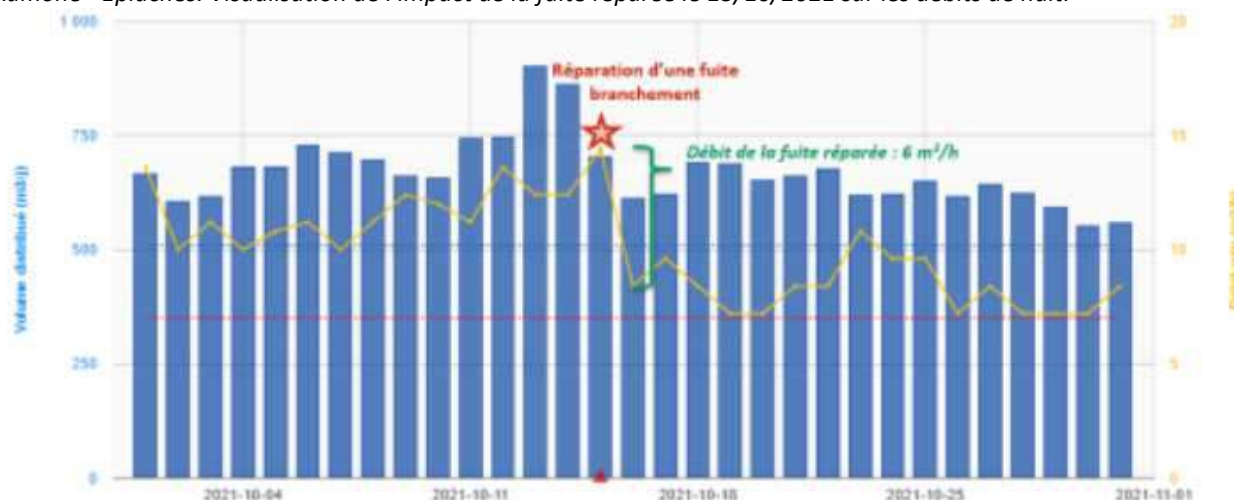
4 – Fuites réparées en 2021

2 fuites sur branchement ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur.

ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
SAINT OUEN L'AUMONE, RUE D'EPLUCHES	25/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	PE NOIR
SAINT OUEN L'AUMONE, RUE ROBERT DEBRES	15/10/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	63	PE NOIR

5 – Fuites significatives réparées en 2021

Graphique 1 : Evolution des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur de Saint Ouen l'Aumône - Epluches. Visualisation de l'impact de la fuite réparée le 15/10/2021 sur les débits de nuit.



6 - Patrimoine réseau

Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,152. En raison de ce taux, le délégataire est susceptible d'engager des opérations de renouvellement de canalisations sur ce secteur si le taux de casse réel augmente. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.

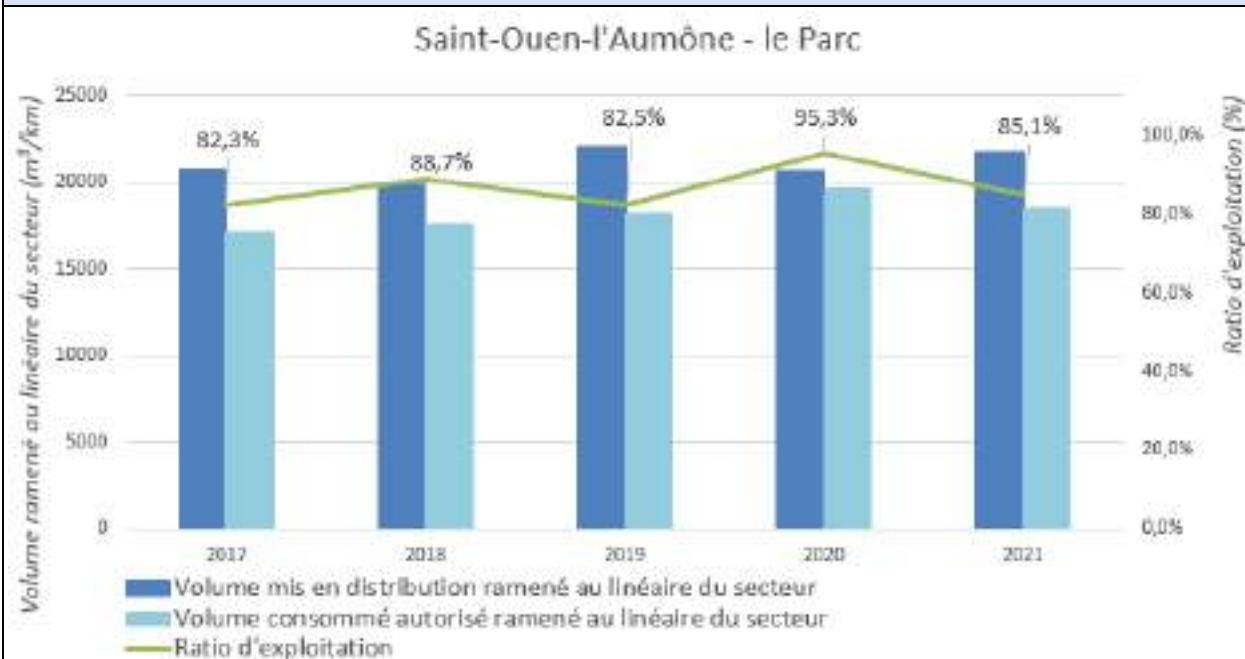
7 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021

Au cours des 5 dernières années, le délégataire n'a pas réalisé d'opérations de renouvellement de canalisations sur le secteur de Saint-Ouen-l'Aumône – Epluches.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	13163,00	13169,77	13169,77	13161,26	13161,45
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Saint Ouen l'Aumône - le Parc

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	10,11	6,77	10,73	2,82	8,90

Le ratio 2021 du secteur Saint-Ouen-l'Aumône – Le Parc est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un bon niveau de 85,1%. Il est en baisse de 10,7% par rapport l'année 2020. Le secteur Saint-Ouen-l'Aumône – Le Parc a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 82,3% et 95,3%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un bon niveau de 86,8%.

2 – Campagne de recherche de fuite

Le secteur de Saint-Ouen-l'Aumône le Parc a fait l'objet de plusieurs campagnes de recherche de fuite préventives et curatives au cours de l'année 2021 (janvier, février, mars, avril, mai, novembre et décembre), notamment par ilotage entre le secteur Saint-Ouen-l'Aumône le Parc et le secteur Saint-Ouen-l'Aumône – Epluches. Le volume de transfert de vanne par ilotage est estimé à 27 500 m³.

3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	11	7	3	7	9
Nombre de fuites par km de canalisations	0,44	0,28	0,12	0,28	0,36
Nombre de fuites sur branchements	1	9	8	3	5
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,06	0,53	0,47	0,18	0,29
Nombre de fuites sur équipement	1	0	0	0	0
Nombre de fuites réparées	13	16	11	10	14

Saint Ouen l'Aumône - le Parc

4 – Fuites réparées en 2021

14 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur (respectivement 9 fuites sur canalisation, 5 fuites sur branchement).

ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
SAINT OUEN L'AUMONE, RUE DU GENERAL LECLERC < RUE GUY SOURCIS	13/01/2021	CORRELATION	CANALISATION	100	FONTE GRISE
SAINT OUEN L'AUMONE, RUE DU GENERAL LECLERC < RUE GUY SOURCIS	15/01/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	100	FONTE GRISE
SAINT OUEN L'AUMONE, RUE DE PARIS	29/01/2021	CORRELATION	CANALISATION	100	FONTE GRISE
SAINT OUEN L'AUMONE, RESIDENCE PARC LE NOTRE	15/02/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	150	FONTE GRISE
SAINT OUEN L'AUMONE, CHAUSSEE DE MAUBUISSON	01/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	60	FONTE GRISE
SAINT OUEN L'AUMONE, RUE GUY SOURCIS	01/06/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
SAINT OUEN L'AUMONE, RUE DES FRERES CAPUCINS	11/10/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	PE NOIR
SAINT OUEN L'AUMONE, QUAI DE HALAGE < RUE D'ORAISON	05/11/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	CANALISATION	60	FONTE GRISE
SAINT OUEN L'AUMONE, AVENUE DE VERDUN	10/11/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	63	PE NOIR
SAINT OUEN L'AUMONE, RUE LE NOTRE	22/11/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	60	FONTE GRISE
SAINT OUEN L'AUMONE, SENTIER DU PETIT BOIS	10/12/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	CANALISATION	200	FONTE DUCTILE
SAINT OUEN L'AUMONE, CHAUSSEE DE MAUBUISSON < RUE GUY SOURCIS	17/12/2021	CORRELATION	CANALISATION	100	PE NOIR
SAINT OUEN L'AUMONE, RUE DU PARC	25/12/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	CANALISATION	250	FONTE DUCTILE
SAINT OUEN L'AUMONE, RUE DU PARC	27/12/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	PE NOIR

Saint Ouen l'Aumône - le Parc

5 – Fuites significatives réparées en 2021

Figure : Evolution de l'index journalier et du débit sur le secteur de Saint-Ouen-l'Aumône – le Parc sur la journée du 25/12/2021. Visualisation de l'impact de la réparation de la fuite sur canalisation du 25/12/2021 sur le débit du secteur.



6 - Patrimoine réseau

Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,171. En raison de ce taux, le délégataire procède régulièrement à des opérations de renouvellement de canalisations sur ce secteur. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.

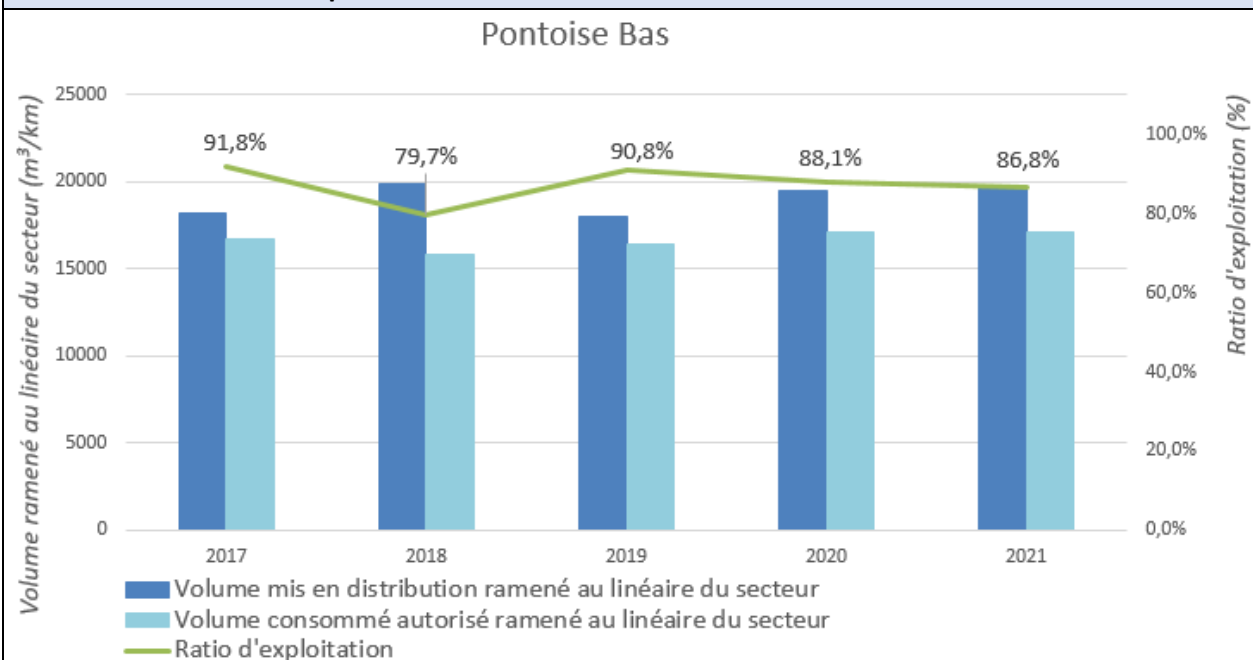
7 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021

Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 1434 ml de canalisations sur le secteur de Saint-Ouen-l'Aumône – le Parc, correspondant à 1318,74 ml équivalent DN100. Le délégataire réalise chaque année des opérations de renouvellement de canalisations sur ce secteur qui comprend un linéaire important de canalisations en fonte grise et dont le nombre de casses sur canalisation ramené au linéaire de réseau est conséquent.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,84	1,19	1,31	1,34	1,14
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	25074,00	25071,85	25072,89	25099,04	25194,38
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0,00	620,00	490,00	115,00	209,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	0,00	532,79	490,00	95,45	200,50

Pontoise Bas

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	4,08	11,10	4,68	6,41	7,19

Le ratio 2021 du secteur Pontoise Bas est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un bon niveau de 86,8%. Il est en baisse de 1,5% par rapport l'année 2020. Le secteur Pontoise Bas a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 79,7% et 91,8%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un bon niveau de 87,4%.

2 – Campagne de recherche de fuite

Le contexte géotechnique de Pontoise Bas (zones de carrières, caves, zones remblayées) nécessite un suivi renforcé du secteur pour éviter les dommages aux biens et aux personnes.

Le secteur de Pontoise Bas a fait l'objet de plusieurs campagnes de recherche de fuites curatives au cours de l'année, (janvier, mars, avril, mai, octobre et novembre) ainsi qu'une campagne de recherche de fuite préventive sur les mois de juillet à septembre 2021.

3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	6	5	10	3	6
Nombre de fuites par km de canalisations	0,24	0,20	0,41	0,12	0,24
Nombre de fuites sur branchements	3	8	10	8	13
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,17	0,44	0,56	0,44	0,72
Nombre de fuites sur équipement	0	0	1	1	0
Nombre de fuites réparées	9	13	21	12	19

Pontoise Bas					
4 – Fuites réparées en 2021					
19 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur (respectivement 6 fuites sur canalisation, 13 fuites sur branchement).					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
PONTOISE, RUE DE LA ROCHE	05/01/2021	SIGNALEMENT + CORRELATION ASTREINTE	BRANCHEMENT	32	PE NOIR
PONTOISE, ROUTE D'AUVERS	21/01/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	CANALISATION	150	FONTE GRISE
PONTOISE, AVENUE DE MAISON ROUGE > AVENUE DU GENERAL GABRIEL DELARUE	22/01/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	60	FONTE GRISE
PONTOISE, AVENUE DU GENERAL GABRIEL DELARUE (D14)	15/02/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	150	FONTE DUCTILE
PONTOISE, ROUTE D'AUVERS	21/02/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	CANALISATION	50	PVC
PONTOISE, RUE SAINT-MARTIN	30/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE BANDE BLEUE
PONTOISE, CHEMIN DES PRAIRIES	09/06/2021	DOMMAGE	CANALISATION	100	FONTE GRISE
PONTOISE, CHEMIN DES PRAIRIES	17/06/2021	DOMMAGE	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
PONTOISE, CHEMIN DE LA PELOUSE	06/07/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	150	FONTE DUCTILE
PONTOISE, CHEMIN DES PRAIRIES	12/07/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE BANDE BLEUE
PONTOISE, RUE DES ARQUEBUSIERS	26/07/2021	DOMMAGE	BRANCHEMENT	40	PE NOIR
PONTOISE, RUE CLAUDE DEBUSSY (RESERVOIR)	28/07/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	40	ACIER
PONTOISE, ROUTE D'AUVERS	19/08/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
PONTOISE, ROUTE D'AUVERS	27/08/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
PONTOISE, RUE DES COTEAUX	02/09/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	50	PE NOIR
PONTOISE, RUE DES COTEAUX	08/09/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
PONTOISE, RUE DES COTEAUX	09/09/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
PONTOISE, RUE DU PETIT DE COUPRAY	09/09/2021	DOMMAGE	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
PONTOISE, RUE DES COTEAUX	20/09/2021	CORRELATION	BRANCHEMENT	25	PE NOIR

Pontoise Bas

5 – Fuites significatives réparées en 2021

Graphique 1 : Evolution des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur de Pontoise Bas. Visualisation de l'impact de la fuite réparée le 27/07/2021 sur les débits de nuit.



6 - Patrimoine réseau

Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,188. En raison de ce taux, le délégataire procède régulièrement à des opérations de renouvellement de canalisations sur ce secteur. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.

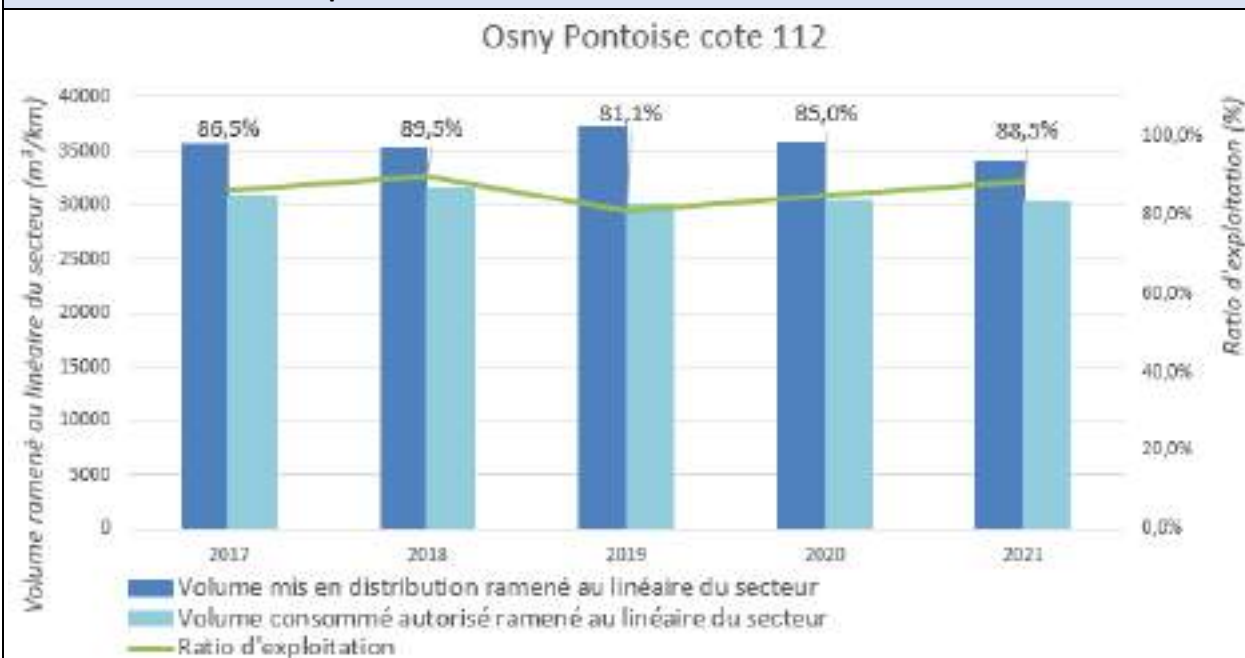
7 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021

Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 2165ml de canalisations sur le secteur de Pontoise Bas, correspondant à 2447 ml équivalent DN100. Le délégataire réalise chaque année des opérations de renouvellement de canalisations sur ce secteur qui comprend un linéaire important de canalisations en fonte grise et dont le nombre de casses sur canalisation ramené au linéaire de réseau est conséquent.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	2,41	2,10	1,51	1,74	1,75
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	24501,00	24504,49	24216,68	24519,12	24690,65
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	110,00	93,00	865,00	539,00	558,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	110,00	77,19	1034,74	598,01	627,11

Osny Pontoise

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	13,27	10,11	19,27	14,63	10,78

Le ratio 2021 du secteur Osny Pontoise est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un bon niveau de 88,5%. Il est en hausse de 4,0% par rapport l'année 2020. Le secteur Osny Pontoise a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 81,1% et 89,5%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un bon niveau de 86,1%.

2 – Campagne de recherche de fuite

Le secteur Osny Pontoise a fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite préventive s'étalant de janvier à février 2021.

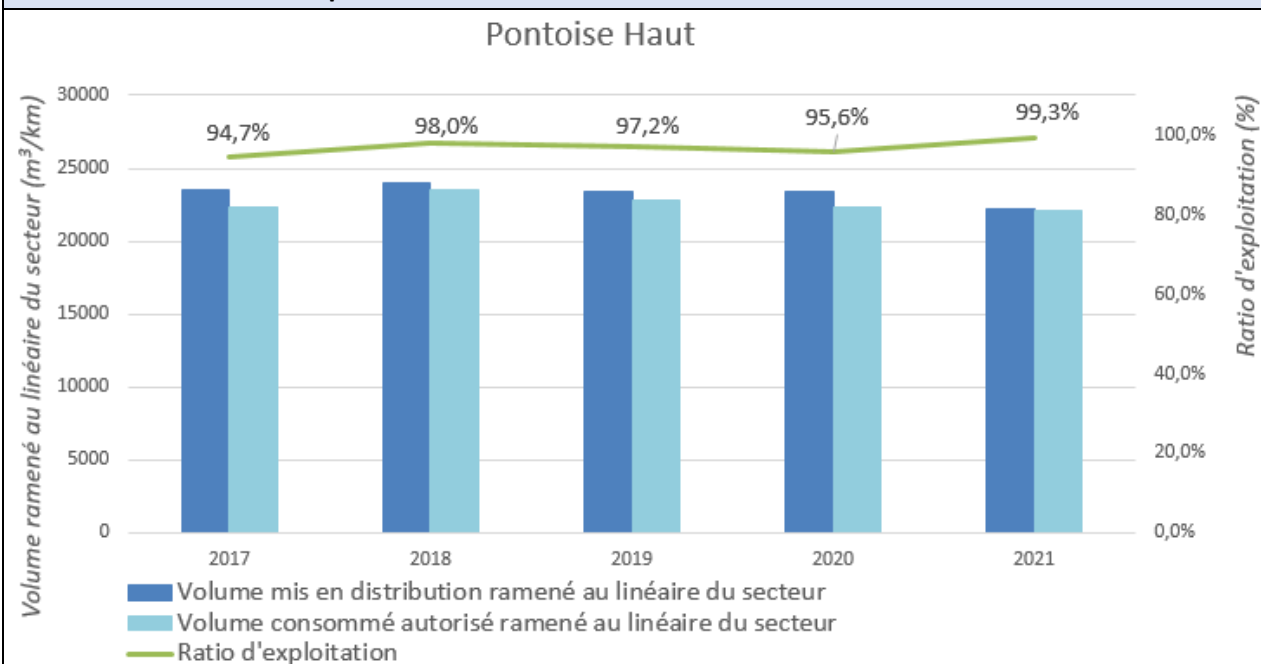
3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	2	2	0	3	4
Nombre de fuites par km de canalisations	0,10	0,10	0,00	0,15	0,20
Nombre de fuites sur branchements	4	3	0	3	8
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,59	0,44	0,00	0,44	1,17
Nombre de fuites sur équipement	0	0	0	0	0
Nombre de fuites réparées	6	5	0	6	12

Osny Pontoise					
4 – Fuites réparées en 2021					
12 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur (respectivement 4 fuites sur canalisation, 8 fuites sur branchement).					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
PONTOISE, AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	10/02/2021	CORRELATION	CANALISATION	200	FORTE DUCTILE
PONTOISE, RUE DU CLOS DE MARCOUVILLE	25/03/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	60	FORTE GRISE
PONTOISE, RUE DU PREMIER DRAGON	16/04/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE BANDE BLEUE
OSNY, RUE VERSANTS DE LA RAVINIERE	05/05/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
PONTOISE, CLOS DE MARCOUVILLE	05/05/2021	DOMMAGE	BRANCHEMENT	60	FORTE GRISE
PONTOISE, RUE DU CLOS DE MARCOUVILLE	10/05/2021	DOMMAGE	BRANCHEMENT	60	FORTE GRISE
PONTOISE, RUE DU CLOS DE MARCOUVILLE	01/06/2021	DOMMAGE	BRANCHEMENT	100	FORTE GRISE
PONTOISE, RUE DU CLOS DE MARCOUVILLE	02/06/2021	DOMMAGE	CANALISATION	100	FORTE GRISE
PONTOISE, CLOS DE MARCOUVILLE	15/07/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
OSNY, RUE DES BEAUX SOLEILS	16/08/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	50	PE NOIR
PONTOISE, RUE DU CLOS DE MARCOUVILLE < RUE DU 19 MARS 1962	15/09/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	50	PE NOIR
PONTOISE, RUE DU NOUVEAU SAINT-MARTIN	09/11/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
5 - Patrimoine réseau					
Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,142. En raison de ce taux, le délégataire procède régulièrement à des opérations de renouvellement de canalisations sur ce secteur. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.					
6 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021					
Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 842 ml de canalisations sur le secteur Osny Pontoise, correspondant à 1019,31 ml équivalent DN100. Ce programme de renouvellement cible notamment les tronçons de canalisations identifiés comme à risque par l'étude MOSARE et les canalisations susceptibles de faire l'objet d'une opération communale de voirie.					
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,28	0,71	0,72	0,72	0,86
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	19819	19820,09	19485,24	19426,87	19668,26
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0,00	425,00	0,00	0,00	417,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	0,00	612,00	0,00	0,00	407,31

Pontoise Haut

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	3,60	1,40	1,86	2,80	0,50

Le ratio 2021 du secteur Pontoise Haut est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un excellent niveau de 99,3%. Il est en hausse de 3,8% par rapport l'année 2020. Le secteur Pontoise Haut a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 94,7% et 99,3%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un excellent niveau de 97,0%.

2 – Campagne de recherche de fuite

Le contexte géotechnique de Pontoise Haut (zones de carrières, caves, zones remblayées) nécessite un suivi renforcé du secteur pour éviter les dommages aux biens et aux personnes.

Le secteur de Pontoise Haut a fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite préventive s'étalant de janvier à avril 2021.

3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	8	6	6	8	8
Nombre de fuites par km de canalisations	0,21	0,16	0,16	0,21	0,21
Nombre de fuites sur branchements	6	9	4	5	4
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,30	0,44	0,20	0,25	0,20
Nombre de fuites sur équipement	2	1	4	3	6
Nombre de fuites réparées	16	16	14	16	18

Pontoise Haut**4 – Fuites réparées en 2021**

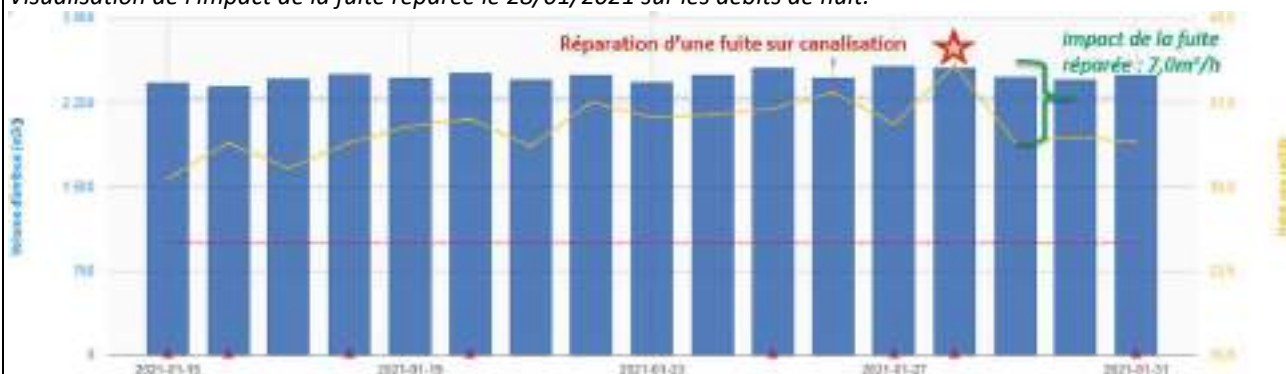
18 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur (respectivement 8 fuites sur canalisation, 4 fuites sur branchement et 6 fuites sur équipement).

ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
PONTOISE, BOULEVARD CHARLES BOUTICOURT < AVENUE REDOUANE BOUGARA	26/01/2021	CORRELATION	150	VANNE	FONTE GRISE
PONTOISE, AVENUE DE L'ILE DE France	28/01/2021	SIGNALEMENT	100	CANALISATION	FONTE GRISE
PONTOISE, CHEMIN DU BOIS PAYEN	11/02/2021	SIGNALEMENT	100	CANALISATION	FONTE GRISE
PONTOISE, RUE DE L'HERMITAGE (D927) < CHEMIN DES BOTTES	30/03/2021	SIGNALEMENT	25	BRANCHEMENT	PE BANDE BLEUE
PONTOISE, RUE DU BASTION	09/04/2021	SIGNALEMENT	25	BRANCHEMENT	PE NOIR
PONTOISE, RUE SAINT-JEAN	06/05/2021	SIGNALEMENT	20	BRANCHEMENT	PE NOIR
PONTOISE, RUE SAINT-JEAN	2/7/2021	SIGNALEMENT	100	CANALISATION	FONTE DUCTILE
PONTOISE, AVENUE DE L'ILE DE France	12/08/2021	SIGNALEMENT	150	VANNE	FONTE GRISE
PONTOISE, CHEMIN DES FORTES TERRES	31/10/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	60	CANALISATION	FONTE GRISE
PONTOISE, RUE RODIN	9/11/2021	SIGNALEMENT	60	CANALISATION	FONTE GRISE
PONTOISE, RUE CHARLES DAUBIGNY	20/11/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	60	CANALISATION	FONTE GRISE
PONTOISE, AVENUE KENNEDY	24/11/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	150	CANALISATION	FONTE GRISE
PONTOISE, AVENUE KENNEDY < RUE DE BRETAGNE	29/11/2021	SIGNALEMENT	150	VANNE	FONTE DUCTILE
PONTOISE, PLACE DE GASPERI	29/11/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	150	CANALISATION	FONTE GRISE
PONTOISE, AVENUE KENNEDY < RUE DE BRETAGNE	30/11/2021	SIGNALEMENT	150	VANNE	FONTE DUCTILE
PONTOISE, AVENUE KENNEDY < RUE DE BRETAGNE	3/12/2021	SIGNALEMENT	150	VANNE	FONTE DUCTILE
PONTOISE, AVENUE KENNEDY < RUE DE PROVENCE	6/12/2021	SIGNALEMENT	150	VANNE	FONTE DUCTILE
PONTOISE, RUE SAINT-JEAN	9/12/2021	DOMMAGE	25	BRANCHEMENT	PE BANDE BLEUE

Pontoise Haut

5 – Fuites significatives réparées en 2021

Graphique 1 : Evolution des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur de Pontoise Haut. Visualisation de l'impact de la fuite réparée le 28/01/2021 sur les débits de nuit.



6 - Patrimoine réseau

Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,196. En raison de ce taux, le délégataire procède régulièrement à des opérations de renouvellement de canalisations sur ce secteur. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.

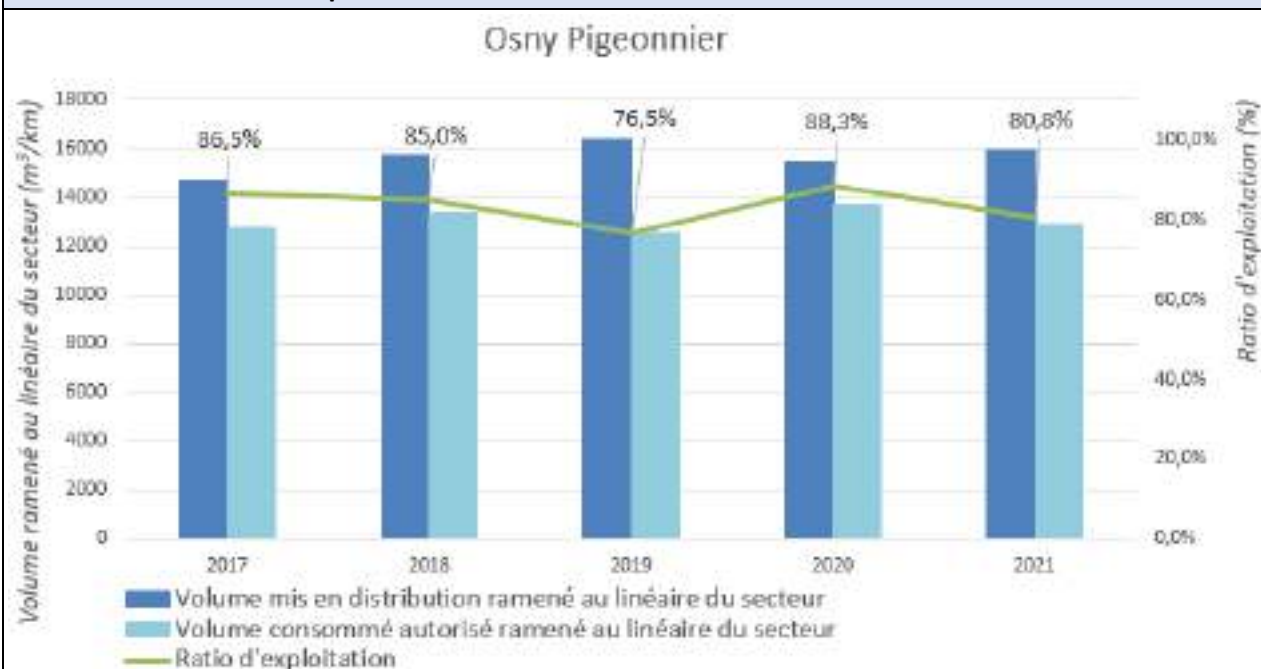
7 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021

Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 1155 ml de canalisations sur le secteur Pontoise Haut, correspondant à 1185 ml équivalent DN100. Le délégataire réalise chaque année des opérations de renouvellement de canalisations sur ce secteur qui comprend un linéaire important de canalisations en fonte grise et dont le nombre de casses sur canalisation ramené au linéaire de réseau est conséquent.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	1,41	1,34	1,34	0,61	0,61
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	37786,00	37792,38	37795,18	37797,26	37915,29
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	90,00	827,00	0,00	238,00	0,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	74,70	784,50	0,00	326,00	0,00

Osny Pigeonnier

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	5,50	7,68	10,64	6,04	8,66

Le ratio 2021 du secteur Osny Pigeonnier est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à 80,8%. Il est en baisse de 8,5% par rapport l'année 2020. Le secteur Osny Rive Droite / Pigeonnier est généralement conforme à l'objectif contractuel de ratio, à l'exception de l'année 2019 où le ratio s'établissait à 76,5%. Ce secteur a été impacté en 2019 par plusieurs fuites dont une fuite importante localisée sous le réseau SNCF qui a posé des difficultés d'accès pour les réparations. Entre 2017 et 2021, le ratio oscille entre 76,5% et 88,3%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à 83,4%.

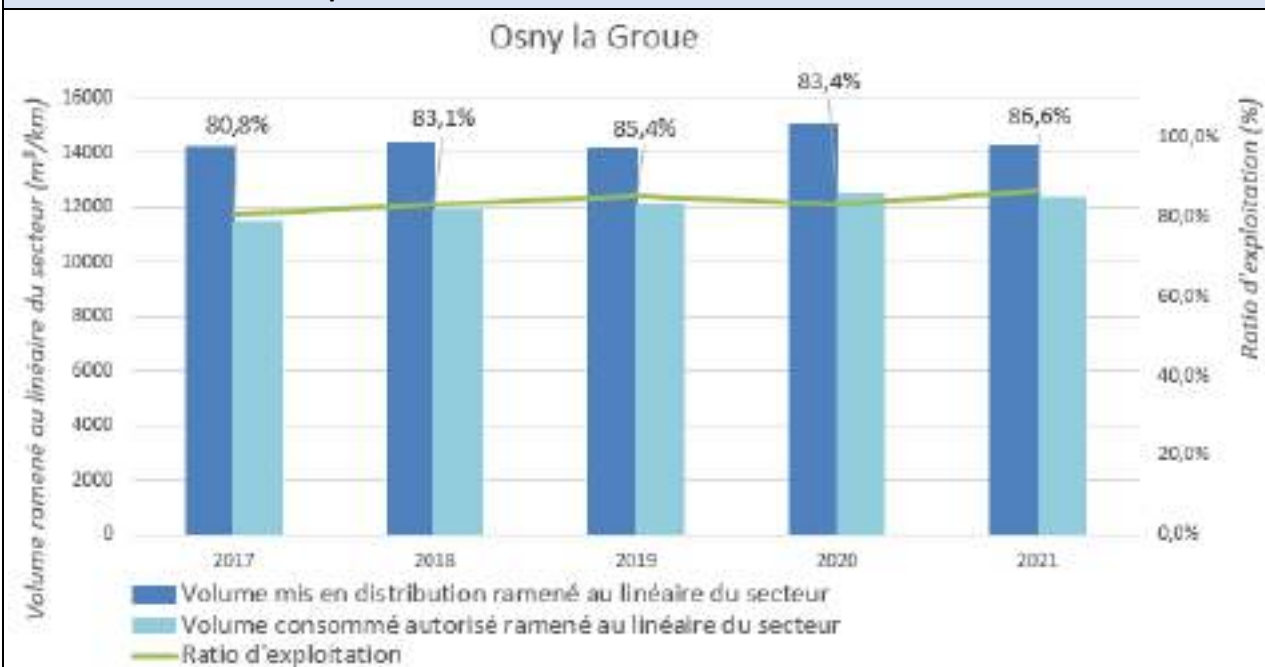
2 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	4	2	6	1	1
Nombre de fuites par km de canalisations	0,18	0,09	0,26	0,04	0,04
Nombre de fuites sur branchements	10	8	9	12	6
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,58	0,46	0,52	0,69	0,35
Nombre de fuites sur équipement	0	0	1	0	1
Nombre de fuites réparées	14	10	16	13	8

Osny Pigeonnier					
3 – Fuites réparées en 2021					
8 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur (respectivement 1 fuite sur canalisation, 6 fuites sur branchement et 1 fuite sur équipement).					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
OSNY, RUE DES BOIS	21/01/2021	DOMMAGE	CANALISATION	125	PVC
OSNY, RUE ARISTIDE BRIAND	11/02/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
OSNY, RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	11/02/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
OSNY, RUE ARISTIDE BRIAND	10/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PLOMB
OSNY, RUE ARISTIDE BRIAND	25/05/2021	SIGNALEMENT	VANNE	60	PE BANDE BLEUE
OSNY, AVENUE DE LA MUETTE	06/06/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	BRANCHEMENT	20	PVC
OSNY, RUE DE LA MUETTE	25/06/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE NOIR
OSNY, RUE DU ROBINET	30/08/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE NOIR
4 - Patrimoine réseau					
Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,196. En raison de ce taux, le délégataire procède régulièrement à des opérations de renouvellement de canalisations sur ce secteur. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.					
5 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021					
Le délégataire a procédé au renouvellement de 1719 ml de canalisations sur les 5 dernières années, correspondant à 1 546,26 ml équivalent DN100. Ce programme de renouvellement cible notamment les canalisations en amiante ciment prévues au programme de renouvellement contractuel et faisant l'objet d'une opération communale de voirie ainsi que les tronçons de canalisations identifiés comme à risque par l'étude MOSARE.					
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	1,01	0,93	0,75	1,28	1,52
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	22604	22802,29	22693,92	22721,6	22596,35
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	610,00	0,00	38,00	595,00	476,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	610,00	0,00	42,18	725,90	468,18

Osny la Groue

1 – Evolution du ratio d'exploitation de 2017 à 2021



	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	7,55	6,71	5,75	7,08	5,64

Le ratio 2021 du secteur Osny la Groue / l'Oseraie est conforme à l'objectif contractuel de ratio fixé à 78% puisqu'il s'établit à un bon niveau de 86,6%. Il est en hausse de 3,8% par rapport l'année 2020. Le secteur Osny la Groue / l'Oseraie a toujours été conforme à l'objectif contractuel de ratio entre 2017 et 2021. Il oscille entre 80,8% et 86,6%, et le ratio moyen du secteur sur les 5 dernières années s'établit à un bon niveau de 83,9%.

2 – Campagne de recherche de fuite

Le secteur Osny l'Oseraie / Osny la Groue a fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite préventive en 2021 (février, mars, avril, mai juin, juillet, août, septembre).

3 – Evolution du nombre de fuites réparées de 2017 à 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites sur canalisations	1	0	6	3	3
Nombre de fuites par km de canalisations	0,02	0,00	0,14	0,07	0,07
Nombre de fuites sur branchements	12	13	9	8	10
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,50	0,54	0,37	0,33	0,41
Nombre de fuites sur équipement	0	0	1	0	1
Nombre de fuites réparées	13	13	16	11	14

Osny la Groue					
4 – Fuites réparées en 2021					
14 fuites ont été réparées au cours de l'année 2021 sur le secteur.					
ADRESSE	DATE	METHODE	TYPE DE FUITE	DN	MATERIAU
OSNY, ROUTE D'ENNERY	16/02/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	ACIER
OSNY, RESIDENCE DE LA COTE DES PATIS	19/02/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE BANDE BLEUE
OSNY, RUE DES PATIS < GENERAL DE GAULLE	22/02/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	300	FONTE DUCTILE
OSNY, RUE DES PALETUVIERS	24/02/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE BANDE BLEUE
OSNY, RUE CAMILLE PISSARO	25/02/2021	SIGNALEMENT	CANALISATION	50	PVC
OSNY, RUE SAINT JEAN	02/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE BANDE BLEUE
OSNY, RUE SAINT JEAN	08/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PE BANDE BLEUE
OSNY, CHEMIN DES REAL ET DES COTES BIZIERES	29/03/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE BANDE BLEUE
OSNY, RUE DE MONTGEROULT	09/07/2021	CORRELATION	CANALISATION	150	AMIANTE CIMENT
OSNY, RUE DES VOLTIGEURS	10/07/2021	SIGNALEMENT ASTREINTE	BRANCHEMENT	125	AMIANTE CIMENT
OSNY, ROUTE D'ENNERY	13/07/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	25	PVC
OSNY, SENTIER DE LA BEQUETTE	02/08/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PE BANDE BLEUE
OSNY, RUE DE MONTGEROULT	08/10/2021	SIGNALEMENT	VANNE	100	FONTE GRISE
OSNY, RUE DE GENICOURT	08/11/2021	SIGNALEMENT	BRANCHEMENT	20	PVC
5 - Patrimoine réseau					
Le taux prédit de casse canalisation (nb/km/an) s'élève à 0,131. Les priorités d'action pour le renouvellement de réseau ciblent les tronçons dont le taux prédit de casse est supérieur à 0,3.					
6 - Renouvellement de canalisations réalisé de 2017 à 2021					
Au cours des 5 dernières années, le délégataire a procédé au renouvellement de 1042 ml de canalisations sur le secteur de Osny la Groue / l'Oseraie, correspondant à 1306,98 ml équivalent DN100. Ce programme de renouvellement cible notamment les tronçons de canalisations identifiés comme à risque par l'étude MOSARE et les canalisations susceptibles de faire l'objet d'une opération communale de voirie.					
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,00	0,24	0,47	0,49	0,49
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	41670,00	41737,00	41875,70	42378,97	42407,71
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0,00	505,00	487,00	50,00	0,00
Longueur renouvelée par le délégataire équivalent DN100 (ml)	0,00	701,70	563,78	41,50	0,00

4.4 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

4.4.1 Les opérations de maintenance des installations

→ *Les installations*



Les opérations de maintenance des installations

CYO assure la maintenance et l'entretien des installations et des équipements liés à la production et à la distribution d'eau potable sur l'ensemble du périmètre du contrat. Ces opérations interviennent soit dans le cadre d'une maintenance planifiée, nous parlons alors de maintenance préventive, ou bien faisant suite à un dysfonctionnement de l'équipement ou de l'installation, la maintenance curative. Les opérations réalisées dans le cadre de la maintenance préventive sont listées de façon non exhaustive, ci-après. :

- Sur l'ensemble des ouvrages (forages, unités de traitement, réservoirs et surpressions) :
 - relevé mensuel des compteurs de fonctionnement (eau et horaires),
 - campagne mensuelle de prélèvements pour analyses,
 - contrôle semestriel des alarmes anti-intrusions,
 - nettoyage général des ouvrages et à minima nettoyage annuel (réservoirs).
- Sur les installations de traitement (filtrations, chlорations) :
 - vérification hebdomadaire du fonctionnement des unités de traitement et des chlорations, réalisation d'analyses de terrain,
 - nettoyage et entretien mensuel des analyseurs : chlore, pH-mètre, turbidimètres,
 - nettoyage et entretien annuel des stabilisateurs et appareils de régulation.

Les opérations de maintenance des installations



- **Contrôle annuel des chaînes de mesure et d'alarme :**
 - sondes piézométriques des forages et réservoirs, poires et sondes de désamorçage des pompes,
 - contrôle des pressostats manque d'eau et de sécurité,
 - contrôle de la chaîne de télégestion (alarmes...).
- **Entretien électromécanique général :**
 - contrôle hydraulique et électrique des pompes tous les semestres,
 - thermographie annuelle des armoires électriques,
 - contrôle semestriel de la pression de l'azote dans les ballons de surpression.

Dans le cadre de la maintenance curative, les types d'intervention sont difficilement énumérables. Nous pouvons néanmoins identifier les anomalies suivantes :

- défaut sur un groupe de pompage,
- défaut sur des appareils électromécaniques (contacteurs, disjoncteurs),
- anomalie de transmission des données via les chaînes de télégestion,
- défaut liaisons téléphoniques,
- coupure EDF ou autre défaut d'alimentation électrique.

Les opérations de maintenance et d'exploitation des installations sur l'année 2021 sont synthétisées sous la forme d'un rapport annuel de la maintenance et de l'exploitation consultable en annexe.

→ Le nettoyage et la désinfection des réservoirs

Nettoyage et désinfection des réservoirs

Le nettoyage et la désinfection des réservoirs contribuent à la préservation de la qualité d'eau comme précisé dans l'article R1321-53 du code de la santé publique qui préconise un nettoyage annuel.

Cette opération se déroule en trois étapes :

- le nettoyage des parois qui permet d'éliminer les dépôts qui se sont formés au cours de l'année. Ce nettoyage peut être mécanique (jet d'eau sous pression) ou chimique (produits permettant de dissoudre les dépôts trop importants),
- la désinfection au chlore qui a pour objectif de détruire les bactéries et autres micro-organismes non éliminés lors du nettoyage ou introduits par l'intervention de l'équipe de nettoyage,
- le contrôle de la qualité bactériologique de l'eau après remplissage du réservoir afin de vérifier l'efficacité du nettoyage et de la désinfection.

Le nettoyage annuel permet également de :

- contrôler l'état général du réservoir, génie civil des cuves, revêtement intérieur, accès aux cuves,
- contrôler et assurer la maintenance des sondes de mesures de niveau,
- valider nos consignes de fonctionnement : par exemple vérifier qu'un réservoir peut être isolé de la distribution (effraction, pollution accidentelle ...).



Installation	Date	Conformité bactériologique
Réservoir de Marcouville cuve grande	10/02/2021	OUI
Réservoir de Marcouville cuve moyenne	11/03/2021	OUI
Réservoir du Parc	20/04/2021	OUI
Réservoir de Boisemont 120 m ³	25/05/2021	OUI
Réservoir de Marcouville cuve petite	25/05/2021	OUI
Réservoir d'Épluches	28/05/2021	OUI
Réservoir du Pigeonnier	01/06/2021	OUI
Bâche de Menucourt	09/07/2021	OUI
Réservoir de Boisemont 75 m ³	15/07/2021	OUI
Réservoir de 2500 m ³	29/07/2021	OUI
Réservoir Clos Billes	04/08/2021	OUI
Réservoir de l'Oseraie cuve basse 2500 m ³	13/08/2021	OUI
Réservoir de Pontoise	20/08/2021	OUI
Réservoir 2*4000 cuve 4000 m ³	01/09/2021	OUI
Réservoir de l'Oseraie cuve haute 2500 m ³	06/09/2021	OUI
Réservoir 2*4000 cuve 1000 + 3000 m ³	28/09/2021	OUI
Bâche de reprise de l'Echauguette	22/10/2021	OUI
Réservoir de 2*2000 m ³ cuve n°2	06/11/2021	OUI
Réservoir 2*2000 cuve n°1	13/12/2021	OUI

Conformité bactériologique de l'eau après remplissage des réservoirs de la CACP

En 2021, tous les contrôles de la qualité de l'eau suite aux lavages des réservoirs de la CACP se sont avérés conformes à la réglementation en vigueur.

4.4.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

4.4.3 Les fuites décelées et réparées

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	80	72	63	77	83	7,2%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	135	149	116	133	130	-2,3%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,0%
Nombre de fuites sur compteur	0	0	0	0	0	0,0%
Nombre de fuites sur équipement	9	2	12	12	12	0,0%
Nombre de fuites sur autre support	0	0	0	0	0	0,0%
Nombre de fuites réparées	224	223	191	222	225	1,4%
Linéaire soumis à recherche de fuites	373 499	311 743	304 067	303 048	365 390	

Le détail des fuites réparées en 2021 sur canalisations et branchements est présenté en annexe.

Fuites réparées en 2021

Fuites réparées en astreinte :

En 2021, 17 fuites ont été réparées en astreinte, soit 8% des fuites réparées (respectivement 12 fuites sur canalisations et 5 fuites sur branchements).

Domages causés par des tiers :

En 2021, 18 fuites résultent de dommages causés par des tiers, soit 8% des fuites réparées (respectivement 8 fuites sur canalisations et 10 fuites sur branchements).

Fuites détectées :

En 2021, 40 fuites sur le réseau ont été détectées dans le cadre des campagnes de recherches de fuites, soit 18% des fuites réparées (respectivement 15 fuites sur canalisations, 24 fuites sur branchements et 1 fuite sur vanne).

Remarque : Les campagnes de recherche de fuites permettent également de déceler des fuites après compteur, celles-ci ne sont toutefois pas comptabilisées dans le tableau ci-avant. Les fuites décelées dans ce cadre font l'objet d'une information auprès de l'abonné concerné.

Fuites significatives :

- Une fuite sur une canalisation de diamètre important : Rue du Bas Noyer (Eragny Nord-ZI de Bellevue), canalisation, DN500
- Une fuite ayant impacté un nombre important de logements : Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (Osny Pontoise), canalisation, DN200
- Une fuite ayant nécessité la mise en place d'une procédure spécifique pour la réalisation de travaux sur des canalisations en amiante-ciment : Rue des Voltigeurs (Osny la Groue / L'Oseraie), branchement, DN125





- **Trois fuites de débits importants :**

- rue des Arquebusiers (Pontoise Bas), branchement, DN40. Le débit de cette fuite s'estime à 20 m³/h.
- rue des Belles Hâtes (Eragny Sud), canalisation, DN100. Le débit de cette fuite s'estime à 38 m³/h.
- rue du Parc (Saint-Ouen-l'Aumône – le Parc), canalisation, DN250. Le débit de cette fuite s'estime à 89 m³/h. L'arrêt d'eau a dû être réalisé sur la conduite de distribution du réservoir "Le Parc", la majorité du réseau a été secourue par le réseau du réservoir d'Epluches.



Figure : Evolution des volumes mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur de Pontoise Bas du 15/07/2021 au 31/07/2021. Visualisation de l'impact de la réparation de la fuite sur branchement du 27/07/2021 sur le débit de nuit du secteur.



Figure : Evolution des volumes mis en distribution et des débits de nuit sur le secteur d'Eragny Sud du 27/11/2021 au 18/12/2021. Visualisation de l'impact de la réparation de la fuite sur canalisation du 07/12/2021 sur le débit de nuit du secteur.

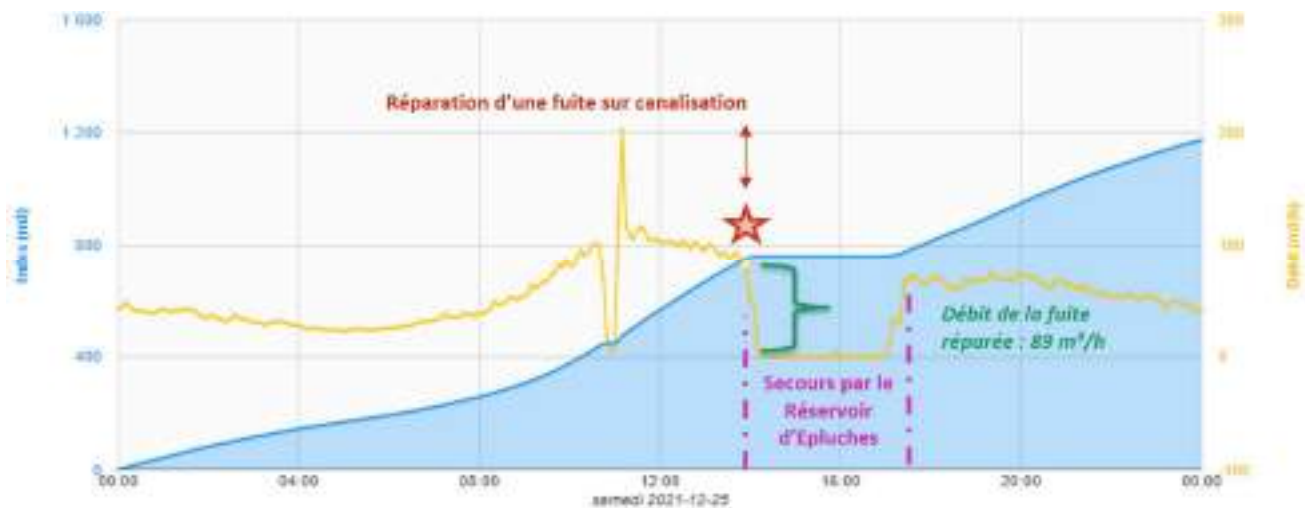


Figure : Evolution de l'index journalier et du débit sur le secteur de Saint-Ouen-l'Aumône – le Parc sur la journée du 25/12/2021. Visualisation de l'impact de la réparation de la fuite sur canalisation du 25/12/2021 sur le débit du secteur.

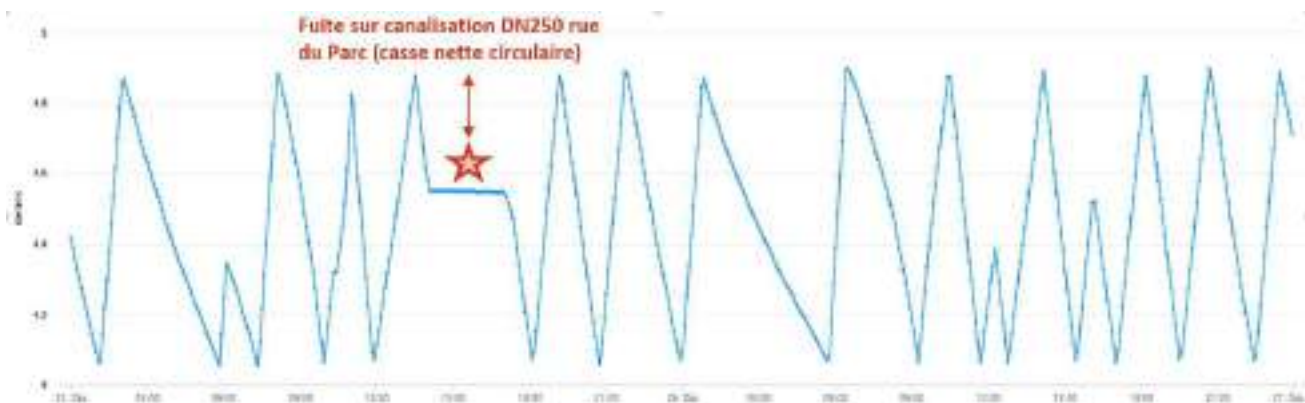


Figure : Marnage du réservoir du Parc sur les journées du 25/12/2021 au 27/12/2021. Visualisation de l'impact de la fuite sur canalisation du 25/12/2021 sur le marnage du réservoir.

Une synthèse des fuites réparées (sur canalisations, branchements et équipements) par commune et par secteur de distribution est présentée dans les 6 tableaux qui suivent :

Fuites sur canalisations par commune	2017	2018	2019	2020	2021
BOISEMONT	1	0	0	1	0
CERGY	11	12	12	10	12
COURDIMANCHE	0	1	0	6	0
ERAGNY	14	15	7	15	14
JOUY-LE-MOUTIER	8	12	5	12	17
MAURECOURT	3	0	1	1	2
MENUCOURT	1	0	0	2	0
NEUVILLE-SUR-OISE	1	0	0	1	0
OSNY	6	3	10	5	4
PONTOISE	15	14	18	14	19
PUISEUX-PONTOISE	0	1	0	0	0
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	15	11	7	10	12
VAUREAL	5	3	2	0	3
HORS TERRITOIRE CACP	0	0	0	0	0
TOTAL	80	72	63	77	83

Fuites sur canalisations par secteur de distribution	2017	2018	2019	2020	2021
BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	1	1	0	6	0
CERGY PREFECTURE	7	7	9	8	8
CERGY VILLE NOUVELLE	3	5	3	3	2
COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	1	0	0	1	1
ERAGNY NORD – ZI DE BELLEVUE	2	0	1	0	4
ERAGNY SUD	13	15	7	15	12
JOUY LE MOUTIER VILLAGE	2	3	0	6	3
JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	6	9	5	6	14
MAURECOURT	3	0	1	1	2
MENUCOURT	1	0	1	2	0
NEUVILLE	1	0	0	1	0
OSNY PONTOISE	2	2	0	3	4
OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	1	0	6	3	3
OSNY PIGEONNIER	4	2	6	1	1
PONTOISE BAS	6	5	10	3	6
PONTOISE HAUT	8	6	6	8	8
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – EPLUCHES	1	2	0	3	0
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – LE PARC	11	7	3	7	9
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – ZI DU VERT GALANT	2	3	3	0	1
VAUREAL ET CERGY VILLAGES	5	4	1	0	2
VAUREAL VILLE NOUVELLE	0	1	1	0	3
TOTAL	80	72	63	77	83

Fuites sur branchements par commune	2017	2018	2019	2020	2021
BOISEMONT	1	0	1	2	0
CERGY	26	23	13	21	10
COURDIMANCHE	3	0	0	2	0
ERAGNY	5	15	10	8	16
JOUY-LE-MOUTIER	10	10	7	7	7
MAURECOURT	16	24	21	21	26
MENUCOURT	7	4	5	6	6
NEUVILLE-SUR-OISE	9	12	6	9	7
OSNY	23	25	17	23	18
PONTOISE	12	17	16	13	24
PUISEUX-PONTOISE	1	0	1	0	0
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	18	19	16	14	13
VAUREAL	4	0	3	7	2
HORS TERRITOIRE CACP	0	0	0	0	0
TOTAL	135	149	116	133	130

Fuites sur branchements par secteur de distribution	2017	2018	2019	2020	2021
BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	3	0	1	4	1
CERGY PREFECTURE	20	20	8	13	5
CERGY VILLE NOUVELLE	4	3	3	3	3
COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	2	0	1	1	0
ERAGNY NORD – ZI DE BELLEVUE	2	0	4	0	3
ERAGNY SUD	5	15	10	8	16
JOUY LE MOUTIER VILLAGE	2	3	0	3	2
JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	8	7	7	3	4
MAURECOURT	16	24	21	21	26
MENUCOURT	7	4	5	6	6
NEUVILLE	10	12	6	9	7
OSNY PONTOISE	4	3	0	3	8
OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	12	13	9	8	10
OSNY PIGEONNIER	10	8	9	12	6
PONTOISE BAS	3	8	10	8	13
PONTOISE HAUT	6	9	4	5	4
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – EPLUCHES	7	3	1	4	2
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – LE PARC	1	9	8	3	5
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – ZI DU VERT GALANT	8	7	3	7	3
VAUREAL ET CERGY VILLAGES	4	1	4	5	4
VAUREAL VILLE NOUVELLE	1	0	2	7	2
TOTAL	135	149	116	133	130

Fuites sur équipements par commune	2017	2018	2019	2020	2021
BOISEMONT	0	0	0	0	0
CERGY	4	0	2	3	1
COURDIMANCHE	0	0	0	0	0
ERAGNY	0	0	1	0	1
JOUY-LE-MOUTIER	0	1	1	1	1
MAURECOURT	1	0	0	1	0
MENUCOURT	1	0	1	1	0
NEUVILLE-SUR-OISE	0	0	0	0	0
OSNY	0	0	2	0	1
PONTOISE	2	1	5	4	1
PUISEUX-PONTOISE	0	0	0	0	0
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	1	0	0	2	0
VAUREAL	0	0	0	0	0
HORS TERRITOIRE CACP	0	0	0	0	0
TOTAL	9	2	12	12	12

Fuites sur équipements par secteur de distribution	2017	2018	2019	2020	2021
BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	0	0	0	0	0
CERGY PREFECTURE	1	0	2	2	2
CERGY VILLE NOUVELLE	2	0	0	0	0
COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	0	0	0	1	0
ERAGNY NORD – ZI DE BELLEVUE	0	0	1	1	0
ERAGNY SUD	0	0	0	0	1
JOUY LE MOUTIER VILLAGE	0	0	0	0	1
JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	0	1	1	1	0
MAURECOURT	1	0	0	1	0
MENUCOURT	1	0	1	1	0
NEUVILLE	0	0	0	0	0
OSNY PONTOISE	0	0	0	0	0
OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	0	0	1	0	1
OSNY PIGEONNIER	0	0	1	0	1
PONTOISE BAS	0	0	1	1	0
PONTOISE HAUT	2	1	4	3	6
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – EPLUCHES	0	0	0	1	0
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – LE PARC	1	0	0	0	0
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE – ZI DU VERT GALANT	0	0	0	0	0
VAUREAL ET CERGY VILLAGES	0	0	0	0	0
VAUREAL VILLE NOUVELLE	0	0	0	0	0
TOTAL	9	2	12	12	12

Gestion des fuites sur les réseaux d'eau potable

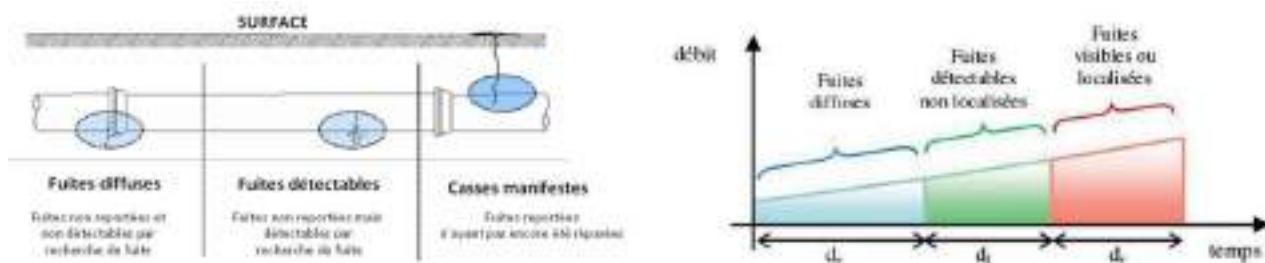
Une organisation dédiée pour améliorer la performance du réseau

La réactivité en cas de fuite est un facteur majeur de réduction du volume d'eau perdu, et donc d'amélioration de la performance du réseau. Les capteurs acoustiques utilisés par le Territoire Cergy-Vexin permettent de réduire le laps de temps entre l'apparition de la fuite, sa détection, sa localisation et sa réparation.

Cette réactivité est également essentielle dans certains contextes géotechniques (zones de carrières, zones à risque de glissement de terrain, ...) et pour éviter les dommages aux biens et aux personnes.

Le volume d'eau perdu est le produit du débit de la fuite par sa durée. On distingue trois types de fuites :

- **Les fuites diffuses** : ce sont des fuites non détectables par les techniques de recherche de fuites en raison de leur **trop faible débit**. Elles s'écoulent donc en permanence ;
- **Les fuites détectables non visibles** : ce sont des fuites non localisées mais détectables avec les techniques de recherche de fuite. La sectorisation et/ou les campagnes de recherche active de fuite permettent d'améliorer la rapidité d'intervention sur ce type de fuite ;
- **Les fuites visibles ou localisées** : elles sont localisées par leur manifestation en surface (fuites sortantes) ou par leur impact (casse importante, eau dans une cave, baisse de pression, manque d'eau, etc.)



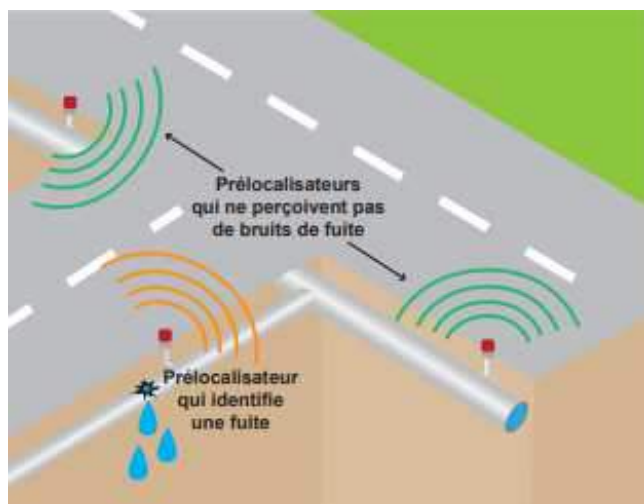
Pour améliorer la performance du réseau, CYO dispose d'une **organisation dédiée** permettant d'optimiser la rapidité de détection des fuites, leur localisation et les réparations adéquates. Cette organisation repose sur la **mise en œuvre d'actions sur plusieurs niveaux** :

- **Signalement des fuites par le service ou les usagers** :
 - sensibilisation des abonnés au signalement des fuites
 - réception et transmission des signalements de fuites à l'équipe
 - mise en place d'une procédure de traitement d'une fuite signalée
 - nomination d'agents en astreinte
 - recherche active des fuites non-visibles
- **Localisation de la fuite sur le terrain et sur un plan détaillé (SIG)** :
 - Adaptation des méthodes de recherche de fuite active selon la situation rencontrée
 - Mise à disposition de dispositifs complémentaires de recherche de fuite : plans détaillés, équipements de recherche de fuite

Les méthodes de recherche de fuites employées sur le Territoire Cergy-Vexin

Méthode de prélocalisation acoustique

La prélocalisation acoustique consiste à **mesurer les bruits captés sur le réseau**, de manière à détecter un **bruit permanent généré par l'écoulement continu de l'eau** à travers un orifice et **qui se propage dans les canalisations du réseau**.



Un prélocalisateur acoustique est capable de détecter les bruits à une distance variant de quelques dizaines à quelques centaines de mètres.

Le niveau de bruit permanent engendré par la fuite varie selon les **conditions hydrauliques** (matériau, pression, etc.), **l'environnement direct** (bruits parasites) et **le type de casse**. Le niveau de bruit enregistré par le capteur est également fonction de la **distance à laquelle est placé le capteur**.

Le technicien définit donc en amont un **plan de pose**, c'est-à-dire le **nombre d'enregistreurs nécessaires** et leurs **positionnements pour couvrir le périmètre à inspecter**. Les **enregistrements** sont **programmés entre 2h et 4h du matin**, cette plage horaire correspondant généralement à la **période où les débits observés sont les plus faibles**.

Cette méthode permet donc d'éviter un travail de nuit et de s'affranchir des bruits parasites de la journée (tirage sur le réseau, circulation des véhicules sur la voie publique, fonctionnement d'industries etc.)

Les prélocalisateurs enregistrent, filtrent les bruits nocturnes et mémorisent le bruit minimum constant. Sachant qu'un niveau de bruit permanent peut être interprété comme une fuite, ils déterminent ainsi une probabilité de présence de fuites en fonction de l'intensité et de la fréquence du bruit sur l'ensemble de leur périmètre d'écoute. Après une nuit de mesure, les résultats sont extraits des appareils et exploités ultérieurement sur un ordinateur.



Recherche de fuite par prélocalisation acoustique

La prélocalisation acoustique est un maillon important de la recherche de fuites qui permet un diagnostic rapide sur un vaste périmètre d'action.

Les zones fuyardes identifiées font l'objet d'une confirmation et d'une localisation exacte de la fuite par corrélation acoustique. La corrélation acoustique est donc d'autant plus efficace que la prélocalisation aura été correctement réalisée.

L'écoute électronique amplifiée directe

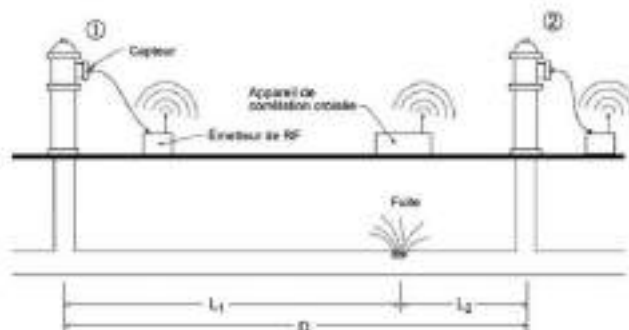


L'écoulement de l'eau par un orifice de fuite produit un bruit qui est propagé en s'atténuant par le matériau de la canalisation et par le sol.

L'écoute électronique consiste à utiliser un capteur piézo-électrique qui transforme le bruit de fuite en signal électrique et un boîtier électronique qui transforme le signal électrique en signal sonore (casque d'écoute) et en signal visuel visible directement sur un écran portable.

L'écoute se fait sur les points d'accès de la conduite (carrés de manœuvre des vannes, poteaux incendie, etc.) afin de détecter les niveaux sonores les plus importants. La localisation de la fuite peut ensuite être affinée par une écoute directe sur le sol tous les 50 cm. L'écoute directe amplifiée est réalisée sur des zones où des fuites sont suspectées et/ou prélocalisées. L'écoute au sol est utilisée pour positionner précisément une fuite prélocalisée.

La recherche de fuites par corrélation acoustique



A l'issue de l'étape de prélocalisation, les tronçons du réseau présentant un niveau de bruit important et régulier seront inspectés au corrélateur acoustique afin de localiser précisément la position de la fuite de manière à limiter l'emprise des travaux de réparation et à minimiser les nuisances engendrées par une intervention de service non programmée. La corrélation se base sur les 3 propriétés fondamentales du « bruit de fuite » :

- il est aléatoire et son évolution dans le temps ne répond à aucune règle ;
- sa propagation dans la conduite se fait à vitesse égale de part et d'autre de la fuite ;
- il est permanent dans le temps, contrairement à la plupart des autres bruits parasites.



Figure 1 : exemple de plan de pose



Figures 2 à 5 : Fuite détectée

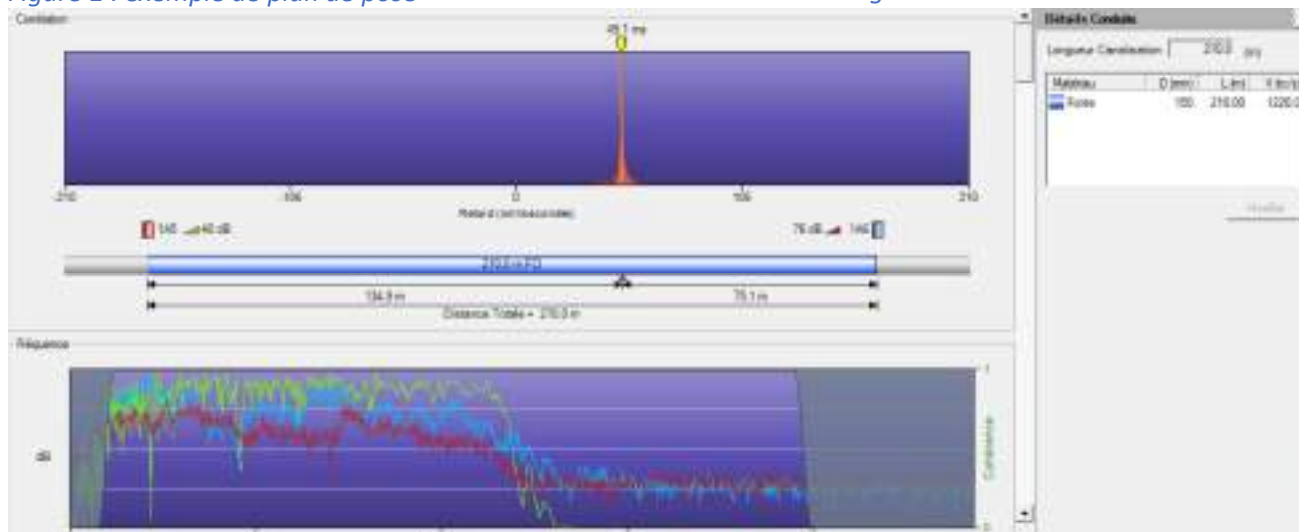


Figure 6 : Résultat de la corrélation (fréquence du bruit de fuite et localisation de la distance entre le bruit détecté et les deux capteurs corrélant)

Secteur de distribution	Ilottage	Prélocalisation	Détection phonique	Localisation	Corrélation	Ecoute au sol	Ecoute sur carré de manoeuvre	Hydrophone mobile	Linéaire inspecté total (ml)
BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	0	20	0	81	0	30	51	0	101
CERGY PREFECTURE	0	80	0	195	195	0	195	0	275
CERGY VILLE NOUVELLE	0	175	0	0	0	0	0	0	175
COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	0	11 071	0	0	0	0	0	0	11 071
ERAGNY NORD – ZI DE BELLEVUE	0	680	0	120	0	60	60	0	800
ERAGNY SUD	0	60 889	13 000	12 942	2 255	90	12 762	2 150	71 077
JOUY LE MOUTIER VILLAGE	1 000	9 513	0	60	60	60	60	0	10 513
JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	0	11 818	30	90	30	90	60	0	11 908
MAURECOURT	0	32 361	100	7 800	0	0	7800	0	38 161
MENUCOURT	0	2 300	69	168	168	0	0	100	2 468
NEUVILLE	0	2 830	0	1 500	0	0	1500	0	4 330
OSNY PONTOISE	0	21 110	0	151	0	0	151	0	21 111
OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	0	41 955	4 000	5 290	1 290	290	5 290	2 000	47 245
OSNY PIGEONNIER	0	250	80	118	100	18	118	100	368
PONTOISE BAS	0	32 546	1 628	3 305	190	45	3 205	0	35 751
PONTOISE HAUT	0	29 155	30	4 490	600	220	4 490	0	31 645
SAINT-OUEN-L'AUMONE – EPLUCHES	0	2 511	0	0	0	0	0	0	2 517
SAINT-OUEN-L'AUMONE – LE PARC	13 312	39 883	207	2 448	332	85	377	0	44 058
SAINT-OUEN-L'AUMONE – ZI DU VERT GALANT	0	6 315	0	0	0	0	0	0	6 315
VAUREAL ET CERGY VILLAGES	0	25 420	0	0	0	0	0	0	25 420
VAUREAL VILLE NOUVELLE	0	80	0	0	0	0	0	0	80
TOTAL	14 312	330 963	19 144	38 759	5 220	988	36 120	4 350	365 390



Synthèse des campagnes de recherche de fuite réalisées sur la CACP

Le tableau ci-dessus synthétise les linéaires inspectés dans le cadre de campagnes de recherche de fuites préventives et curatives par secteur ainsi que par méthode.

4.5 L'efficacité environnementale

4.5.1 La protection des ressources en eau



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	72 %	73 %	78 %	81 %	86 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2017	2018	2019	2020	2021
Installation de production d'eau: Forage Montgeroult Stade Craie	50 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Installation de production d'eau: Forage Montgeroult Stade Sable	50 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Usine de Production d'Eau Potable de Cergy Puits 1	40 %	40 %	40 %	40 %	50 %
Usine de Production d'Eau Potable de Cergy Puits 3	40 %	40 %	40 %	40 %	50 %
Usine de Production d'Eau Potable de Courdimanche	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Usine de Production d'Eau Potable de Menucourt	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Usine de Production d'Eau Potable de Montgeroult Rue de la Vallée Millet	50 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Usine de Production d'Eau Potable de Vaureal	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Usine de Production d'Eau Potable d'Osny Rue Henri Lechauguette	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource pour chaque achat à un autre service d'eau potable	2017	2018	2019	2020	2021
BOISSY L'AILLERIE	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
COURCELLES SUR VIOSNE	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
MEULAN EN YVELINES	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
SEDIF	92 %	92 %	92 %	92 %	100 %
SIAEP D'ENNERY LIVILLIERS HEROUVILLE	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Société des Eaux de Fin d'Oise (SEFO)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
TRIEL SUR SEINE	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Depuis 2014, le calcul de l'indice global de protection des ressources propres à la CACP est pondéré avec les volumes prélevés par forage. La valeur de l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource est comprise entre 0 et 100%, avec le barème suivant :

- ✓ 0 % : aucune action ;
- ✓ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ✓ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✓ 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- ✓ 60 % : arrêté préfectoral ;
- ✓ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- ✓ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource

Les études hydrogéologiques et environnementales sont terminées pour l'ensemble des puits de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. Elles ont été réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Les deux forages d'Osny (Puits Huillet et forage SADE) disposent d'une DUP depuis le 30/11/1987.

Pour le forage de Courdimanche, l'arrête de DUP a été pris le 19/11/2015.

Pour le captage de Vauréal « source du Lavoir », l'arrêté de DUP a été pris le 08/12/2017.

Les forages Montgeroult Stade Sable et Montgeroult Stade Craie disposent chacun d'une DUP depuis le 27/02/2018.

Le forage de Vallée Millet dispose d'une DUP depuis le 19/04/2018.

L'étude d'incidence sur le forage de Cergy 3 s'est achevée en 2012. L'avis de l'hydrogéologue a été rendu pour les forages de Cergy 1 et 3. L'enquête publique s'est achevée en 2021.

Les puits de Sagy Chardronville et Condécourt ont été classés comme captages prioritaires dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Les études de bassin d'alimentation de captage sont en cours. Les études technico-économiques sont terminées.



4.5.2 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	3 209 847	3 111 899	2 856 569	3 457 940	3 549 874	2,7%
Surpresseur	23 974	26 945	30 518	880 597	828 524	-5,9%
Installation de reprise	513 370	522 667	667 705	591 258	524 983	-11,2%
Installation de captage	694 623	696 591	702 397	706 655	738 305	4,5%
Installation de production	1 952 724	1 841 561	1 425 895	1 255 534	1 427 528	13,7%
Réservoir ou château d'eau	25 156	24 135	30 054	23 896	30 534	27,8%

Le bilan énergétique du patrimoine

L'énergie relevée consommée sur les installations de reprise a diminué de 11,2% par rapport à 2020, cela fait suite à une optimisation sur les pompes des Larris.



L'énergie relevée consommée sur les installations de production a augmenté de 13,7% par rapport à 2020, cela est dû à une augmentation des volumes produits (+9,0 %). En effet, Cergy Puits n°3 avait été mis en arrêt d'exploitation au cours de l'année 2020 puis remis en service.

L'énergie relevée consommée sur les réservoirs a augmenté de 27,80% par rapport à 2020, cela fait suite à un incident sur l'usine de production de Menucourt, nous avons alimenté le réservoir de Boisemont de 2x2000m³ via le pompage au réservoir du 2x4000m³ le temps de l'incident.

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.5.3 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- ✓ assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- ✓ réduire les quantités de réactifs à utiliser.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Sel	401 t	393 t	356 t	355 t	358 t	Usine de Menucourt
Chlore	1 872 kg	1 843 kg	2 192 kg	2 702 kg	2 849 kg	Ensemble des installations de production



La consommation de réactifs

La quantité de chlore indiquée dans le tableau ci-dessus est la somme des capacités des bouteilles de chlore renouvelées au cours de l'année 2021 .

L'augmentation des quantités de chlore consommées en 2019, 2020 et 2021 s'explique par la mise en place de nouveaux points de chloration à Neuville-sur-Oise et aux Larris.

4.5.4 La valorisation des sous-produits

→ **La valorisation des déchets liés au service**



RESPONSABILITE

Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à CYO de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène...), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes...).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

4.6 CYO, acteur économique et social du territoire

4.6.1 La formation et la sécurité des personnes

La prévention, la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail sont des engagements majeurs de Veolia. Parce que l'enjeu est à la fois humain, organisationnel et technique, il est de notre responsabilité de garantir à nos collaborateurs la préservation de leur intégrité physique et morale, afin de tendre vers le zéro accident. Les enjeux de cette politique de prévention des risques sont en tout premier lieu humains, mais aussi financiers, juridiques, contractuels et d'image.

Nous avons fixé pour la période 2020/2023 les objectifs suivants :

- ✓ Zéro accident de travail sur le Territoire
- ✓ Consolider nos dispositifs déjà éprouvés :
 - Maintenir notre résultat de zéro accident mortel,
 - Maintenir le niveau élevé de notre politique de formation à la prévention et la sécurité, tant sur le plan qualitatif que quantitatif,
 - Renforcer nos processus d'évaluation des risques, d'analyse des accidents et des « presque accidents »,
- Poursuivre le développement de nos dispositifs et outils de prévention des risques psychosociaux.

Le déploiement et la réussite de cette politique et des objectifs associés passent par :

- ✓ Un **engagement** et une **détermination** sans faille de l'ensemble du **management** ;
- ✓ La prise de conscience que **chacun est responsable de sa santé, de sa sécurité, tout en veillant à celle des autres**, qu'ils soient collègues, salariés d'entreprises extérieures, clients ou tiers ;
- ✓ **L'animation et la collaboration avec les instances représentatives du personnel** en charge de la prévention, de la santé et de la sécurité.

Les plans d'actions qui vont être mis en place porteront notamment sur :

- ✓ L'engagement managérial ;
- ✓ L'organisation du travail et le respect des procédures ;
- ✓ Une démarche permanente de mise à jour de l'évaluation des risques professionnels ;
- ✓ La mise en œuvre de moyens matériels conformes et adaptés ;
- ✓ La formation et l'information des collaborateurs et un rappel permanent aux consignes et procédures que chacun doit respecter ;
- ✓ Le contrôle et le suivi de la performance en prévention, santé et sécurité.



La formation et la sécurité des personnes

En 2021, nous n'avons eu à déplorer qu'un seul accident du travail sur le Territoire.

4.6.2 Les relations avec les parties prenantes

Comme délégataire d'un service public local, Veolia est un acteur économique du territoire. Cela se traduit dans votre collectivité par l'implication des équipes de la direction locale afin de :

- ✓ Mettre en place des actions favorisant l'emploi local,
- ✓ Participer à la vie associative,
- ✓ Soutenir financièrement, ou par le biais de mécénat de compétences, des actions dynamisant la vie locale.

Ces actions s'inscrivent en complément des projets soutenus par la Fondation Veolia.



Veolia Force

La Fondation Veolia consacre chaque année des moyens importants au soutien de projets d'intérêt général porteurs de développement local, partout dans le monde.

Elle œuvre notamment en faveur de l'insertion professionnelle des plus démunis et des plus vulnérables, en soutenant des initiatives sociales locales parrainées par des collaborateurs du Groupe.

Sur la base du volontariat, 500 de nos collaborateurs interviennent partout dans le monde après une catastrophe, pour améliorer les conditions de vie des plus démunis ou encore pour apporter une aide d'urgence aux populations exposées à des crises majeures.

Le rapport d'activité 2020 de la Fondation est disponible sur le site fondation.veolia.com

En 2014, la Fondation Veolia a soutenu la structure d'insertion par l'activité économique « SAUVEGARDE 95 » à travers une subvention de 20 000 euros destinée à l'achat d'un véhicule utilitaire et du matériel lui permettant de développer son chantier d'insertion d'entretien d'espaces verts.

A la suite de ce soutien, le Centre Ile de France Nord de Veolia, parrain de ce projet, a signé en 2015 avec SAUVEGARDE 95 un contrat d'entretien des espaces verts des installations gérées par CYO permettant ainsi l'insertion professionnelle de jeunes du territoire éloignés de l'emploi.

4.6.3 Fondation FACE

Depuis novembre 2014, Veolia Eau est membre-fondateur du Club d'entreprises FACE Cergy-Pontoise, pour agir ensemble contre l'exclusion et lutter contre les discriminations sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.



Une collaboratrice du territoire Cergy-Vexin participe, dans le cadre du programme TEKNIK, à des actions de sensibilisation dans les lycées et les collèges afin de faire découvrir les métiers de l'eau via une approche pédagogique et des outils d'animation innovants.

4.6.4 PIMMS

CYO est dans le tour de table des financeurs du projet d'ouverture d'un premier PIMMS sur Cergy. De plus, un des collaborateurs du territoire Cergy-Vexin participe activement au fonctionnement du PIMMS en tant que secrétaire de l'association.



Cette association a pour but de faciliter l'accès de toutes les personnes intéressées, aux informations et aux services proposés par les membres de l'association ou par les autres partenaires. D'une manière générale, elle a pour but de favoriser l'accès aux services publics et d'améliorer la vie quotidienne des populations en proposant à ses utilisateurs des services de type généraliste (information de premier niveau, orientation, accompagnement dans les démarches administratives, services de proximité), des actions de prévention et de médiation visant à réduire leurs éventuelles difficultés.

4.7 Les recommandations de CYO sur les évolutions à prévoir

L'expertise développée par CYO permet soit d'apporter les conseils à la Collectivité utiles à l'établissement de ses priorités patrimoniales, soit d'optimiser le renouvellement dont elle a la charge dans une perspective de gestion durable du service.

La Collectivité bénéficie des conseils de CYO afin de disposer d'une vision d'ensemble de patrimoine ainsi que des évolutions à apporter pour une bonne adaptation du service public de l'eau. Ces conseils portent sur :

- Le choix d'équipements garantissant la performance des ouvrages Usines et Réseau
- Le choix d'équipements fiables et adaptés qui assure une qualité durable du parc compteurs et le remplacement préventif des modèles de compteurs susceptibles de ne plus satisfaire à la qualité requise.

→ Situation des biens : les canalisations

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires	Proposition(s) d'amélioration
Canalisations	Boucle sud	Sécurisation de l'alimentation en eau potable de la CACP	Permis de construire préparé en 2013 par le délégataire. Modification du PLU par la commune de Neuville en avril 2015. La construction a débuté en octobre 2015. Le chantier a été terminé fin 2016, la mise en service après essai a eu lieu le 31 mars 2017. Opération prévue au contrat de délégation.	
Canalisations	Pontoise « Traversée de l'Oise »	Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la CACP.	Travaux hors raccordements réalisés en 2011. Opération prévue au contrat de délégation. Difficultés liées à l'alimentation de la résidence Saint Louis raccordée sur le feeder. Plusieurs solutions techniques proposées. Le chantier a été finalisé en 2015, la mise en service a eu lieu en 2016.	

→ **Situation des biens : les réseaux**

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires	Proposition(s) d'amélioration
Réseau	Réseaux de Menucourt et de Courdimanche (parties ex-Villes Nouvelles)	Absence de secours en cas d'incident d'exploitation sur les réseaux de distribution dits de cote « 194 » et cote « 170 ».	Mise en place d'un supprimeur avec raccordement sur la cote 150 par une canalisation en DN300 mm Boulevard des Merveilles à prévoir dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Ste Appoline - Lotissement des Navigateurs (CCPT juillet 2005 CACP Direction de l'aménagement et AVP de la société SOGETI). Projet non abouti dans le cadre de l'aménagement. Sécurisation de l'alimentation de ce secteur en expansion (Les Hauts de Cergy, Courdimanche partie Ville Nouvelle).	Cette proposition sera reprise dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CACP. Cet investissement est à la charge de la collectivité.
Réseau	Sectorisation CYO	Renouvellement débitmètre DN500 des Essarts	Renouvellement 2019 : - Débitmètre DN500 des Essarts Renouvellement 2021 : - Débitmètre distribution du réservoir du Parc - Débitmètre de distribution du réservoir du pigeonier - Débitmètre des larris - Débitmètre Menucourt eau traitée - Compteur croix des Maheux	Remplacement des débitmètres suivants en 2022 : - Liesse (2022) - Hayettes (2022) - Marcouville file n°1 (2021) - Marcouville file n°2 (2022) - Marcouville Osny Pontoise (2022)

→ **Situation des biens : les ressources propres**

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires	Proposition(s) d'amélioration
Captage	Cergy 3	Périmètre de protection DUP. Demande d'augmentation du débit d'exploitation de Cergy 3 permettant de compenser la baisse de débit d'exploitation sur Cergy 1	Études hydrogéologiques et environnementales réalisées. Investigations complémentaires demandées par la Police de l'Eau : modélisation de la nappe alluviale et impact sur le milieu naturel réalisée sous maîtrise d'œuvre CYO. L'avis de l'hydrogéologue agréé a été rendu en avril 2015. L'enquête publique s'est achevée en 2021. En attente des projets d'arrêtés.	
Captage	Cergy 3	Flonicamides	Mise en décharge du forage sur une période allant du 26/08/2020 au 21/12/2020. Suivi renforcé sur les flonicamides. Retour à des taux en dessous de la norme suite à cette action. Remise en production du forage le 21/12/2020.	
Captage	Cergy 3	Sécurisation	Portail et clôture en très mauvais état. Hauteur insuffisante.	Remplacement de la clôture et du portail à une hauteur 2,0 m en 2022.
Forage	Forage Sagy-Chardronville	Renouvellement des deux pompes du forage et du portail d'accès.	Renouvellement 2019	Dans le cadre du renouvellement, le délégataire a remplacé le portail d'accès. La clôture sera remplacée en 2022.
Forage	Forage Sagy-Chardronville	Arbres de hauteur importante proches de la parcelle présentant un risque pour les ouvrages	Abattage des arbres par la CACP en 2021.	

→ **Situation des biens : les usines de production**

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires	Proposition(s) d'amélioration
Usine	Menucourt	Inspection ARS	En 2013, l'ARS a réalisé une inspection de l'usine de Menucourt. L'objectif était de vérifier le respect de la réglementation générale et des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'usine de traitement du 7/4/2003. Les points relevés (recommandations et injonctions) ont été traités en 2014.	
Usine	Menucourt	Remplacement des portes d'accès des différents locaux.	Dans le cadre du renouvellement 2019, les portes d'accès des différents locaux de la station de Menucourt ont été remplacées pour renforcer la sécurité du site.	Pose de capots double enveloppe sur bâches de stockage et sécurisation de l'échelle d'accès aux bâches dans le cadre du marché de travaux portant sur la sécurisation des ouvrages
Usine	Menucourt	Fonctionnement satisfaisant de la file de traitement des nitrates	Le délégataire a réalisé en 2015 les travaux de modification du bidon contenant les résines échangeuses d'ions pour fiabiliser l'installation.	
Usine	Menucourt	Pompes de reprise	Usure des deux pompes de reprise et consommation électrique importante.	Optimisation du fonctionnement par la mise en place de variateurs et de pompes redimensionnées. Pompe n°2 mise en service au 1er semestre 2022, et pompe n°1 pour le deuxième semestre 2022. Demande de certificat d'économie d'énergie en cours.
Usine	Osny l'Echauguette	Autorisation de filière de traitement	Le délégataire a présenté à la CACP un dossier de demande d'autorisation de traitement de déferrisation et de désinfection le 17 décembre 2015. L'arrêté 2015-1671 d'autorisation de filière de traitement a été pris le 28 décembre 2015. Les travaux de sécurisation ont été réalisés début 2015.	
Usine de traitement	Ancienne usine de traitement des nitrates ERAGNY sente des Prés	Usine hors service qu'il conviendra de démanteler. Le site est vandalisé régulièrement.	Ces travaux devront être réalisés par la CACP.	

→ **Situation des biens : les réservoirs et châteaux d'eau**

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires	Proposition(s) d'amélioration
Réservoir	Osny La Groue	Réservoir mis hors service en décembre 2012.	La mise en service du réservoir de l'Oseraie a été réalisée en décembre 2012. Permis de démolir obtenu et référé préventif engagé en avril 2015. La démolition prévue au contrat a été réalisée par CYO en 2015.	
Réservoir	Eragny-Sur-Oise	Réservoir hors service depuis environ 30 ans	Autorisation de démolir obtenue et référé préventif engagé en avril 2015. La démolition prévue au contrat a été réalisée par CYO au cours du deuxième semestre 2015.	
Réservoir	OSNY - L'Oseraie 2 x 2500 m ³	Inspection ARS	En 2015, l'ARS a réalisé une inspection du réservoir. L'objectif était de vérifier le respect de la réglementation générale et des prescriptions réglementaires. Les points relevés (recommandations et injonctions) ont été traités en 2015 et sur le premier semestre 2016 pour la mise en place d'un capot sur mesure cadenassé sur la trappe d'accès direct à l'eau du réservoir bas. Une sécurisation supplémentaire au niveau des canalisations de ventilation de l'ouvrage a été réalisée en 2017. Le délégataire a procédé à un reprofilage de la parcelle pour empêcher l'installation des gens du voyage. Mise en place de plot de béton et d'une benne devant le portail	Mise en place d'un portail sécurisé. Un projet sera proposé pour validation courant 2022.
Réservoir	OSNY - Pigeonnier 1000 m ³	Etanchéité refaite en 2015	Le délégataire a procédé en 2015 à la réfection complète de l'étanchéité intérieure du réservoir. Le réservoir a été remis en service fin 2016.	Remplacement de la clôture et modification de la hauteur (2m). Ces travaux seront réalisés en 2022 par la CACP dans le cadre du marché portant sur la sécurisation des ouvrages

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires	Proposition(s) d'amélioration
Réservoir	Marcouville 3000 m ³	Etanchéité des cuves présentant des dégradations ponctuelles	Le délégataire a réalisé la réhabilitation de l'étanchéité de la petite cuve. En 2018-2019, la réhabilitation de la moyenne cuve et de la petite cuve ont été réalisées dans le cadre du renouvellement. En 2020, la réhabilitation de la grande cuve a été réalisée dans le cadre du renouvellement.	Un diagnostic génie-civil est à prévoir à moyen terme.
Réservoir	Boisemont 8000 m ³	Etanchéité extérieure des cuves en mauvais état	Le délégataire a renouvelé l'étanchéité des dômes en 2017.	L'étanchéité intérieure des deux cuves du réservoir n°1 sera réalisée en 2022
Réservoir	Boisemont 8000 m ³	Vannes de vidange	Les vannes de vidange du réservoir n°1 sont en mauvais état	Les vannes de vidange du réservoir n°1 seront remplacées dans le cadre du programme de renouvellement 2022.
Réservoir	Boisemont 8000 m ³	Vanne de vidange	La vanne de vidange du réservoir n°2 est en mauvais état	La vanne de vidange du réservoir n°2 sera remplacée dans le cadre du programme de renouvellement 2022.
Réservoir	Boisemont 8000 m ³	Révision pompe de reprise	La révision de la pompe de reprise n°2 du réservoir de Boisemont 2*4000 m ³ a été réalisée en 2020.	
Réservoir	Pontoise Debussy 1500 m ³	La clôture est régulièrement détériorée	Le délégataire a procédé au renouvellement de la clôture et du portail en 2019 (hauteur 2m avec bas volet, portail avec cache vue).	
Réservoir	Pontoise Debussy 1500 m ³	Qualité de l'eau	Une rechloration est à envisager pour maintenir un résiduel de chlore suffisant.	Etude pour mise en place d'une rechloration.
Réservoir	Réservoir Parc	Le Renouvellement des canalisations intérieures de la cuve, trop-plein, refoulement. Canalisations sous cuve (difficulté d'accès).	Renouvellement 2019	
Réservoir	Réservoir Parc	Le Sécurisation du garde-corps de la passerelle	Renouvellement 2019	
Réservoir	Réservoir Parc	Le Sécurisation de la crénoline de l'échelle accès trou d'homme	Renouvellement 2019	
Réservoir	Réservoir Parc	Le Renouvellement clôture et portail du réservoir du Parc	Renouvellement 2019	

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires	Proposition(s) d'amélioration
Réservoir	Réservoir Boisemont 75m ³	Réparation Génie-civil réservoir	Renouvellement 2019	Dans le cadre du renouvellement, remplacement de la surpression actuelle par une surpression à variation de vitesse. Mise en place d'un débitmètre sur conduite de distribution. Les travaux seront réalisés en 2022.
Réservoir	Réservoir Boisemont 75m ³	Réparation Génie-civil réservoir	Diagnostic génie-civil à programmer	Un diagnostic sera réalisé en 2022. Sécurisation des échelles d'accès au réservoir.
Réservoir	Clos Billes	Sécurisation des ouvrages VIGIPIRATE		Dans le cadre du marché de travaux portant sur la sécurisation des ouvrages, la CACP installera deux trappes double enveloppe sur le Réservoir des Clos Billes en 2022.
Réservoir	Courdimanche 2500 m ³	Maintien du niveau d'eau du réservoir le plus haut (2500m ³) par contrôle du débit de sortie.	Du fait de la diminution des imports de Saint-Martin-la-Garenne, le maintien du niveau de ce réservoir est difficile à obtenir. En effet ce réservoir étant à une altitude plus élevée que celui de Boisemont Bas, il doit être alimenté en permanence par l'adduction de Saint-Martin-la-Garenne.	

→ **Situation des biens : sécurisation des ouvrages (VIGIPIRATE)**

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires	Proposition(s) d'amélioration
Réservoirs et forages	Tous les ouvrages	Sécurisation des ouvrages VIGIPIRATE	Une étude de vulnérabilité a été réalisée par le délégataire et remise à la CACP. Les travaux de sécurisation du site des réservoirs de Boisemont 8000 m ³ ont été réalisés en 2017 : mise en place de 5 trappes "double enveloppe". En 2019, une trappe double enveloppe a été installée au réservoir de Courdimanche 2500m ³ . A Pontoise au 1500m ³ , ajout d'une trappe double enveloppe et ajout de 16 ventilations sécurisées. Remplacement des trappes double enveloppe de Marcouville petite et moyenne tour. Remplacement de la trappe double enveloppe de la grande tour de Marcouville.	Dans le cadre du marché de travaux portant sur la sécurisation des ouvrages, la CACP installera : - des trappes double enveloppe sur les sites de Menucourt, Boisemont 2x2000m ³ , Réservoir des Clos Billes. - des ventilations du réservoir de Courdimanche 2500m ³ seront réalisées. - des ventilations sécurisées seront ajoutées sur la cuve n°1 du réservoir de Boisemont 2x2000m ³

→ **Situation des biens : les installations de reprise, de pompage ou surpresseurs**

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires	Proposition(s) d'amélioration
Station de reprise	Station de reprise des Larris	Remplacement variateurs et filtres anti-harmoniques des pompes de reprise.	Dans le cadre du renouvellement, remplacement des variateurs et filtres anti-harmoniques des pompes engagé courant 2019.	Installation de 2 pompes " petit débit " en remplacement d'une des pompes " grand débit en vue d'optimiser la consommation énergétique en 2021.
Stations de reprise	Station de reprise des Larris	Ajout de points de chloration supplémentaires suite au changement d'alimentation principal de la CACP.	En 2019, le délégataire a engagé des investissements pour la création de deux points de chloration gazeuse sur la station de reprise des Larris.	
Station de reprise	Station de reprise des Larris	Sécurisation du local de stockage de chlore	Modification du génie-civil pour inclure le stockage dans l'ouvrage.	Création d'un local réglementaire de stockage du chlore.
Stations de reprise	Accélérateur de Neuville	Ajout de points de chloration supplémentaires suite au changement d'alimentation principal de la CACP.	En 2019, le délégataire a engagé des investissements pour la création d'un point de chloration gazeuse sur l'accélérateur de Neuville.	Dans le cadre du renouvellement d'une des 2 pompes, mise en place des filtres anti harmoniques des pompes 1 et 2 en 2021.
Station de reprise	Clos Fleuri	Station à l'arrêt suite à la destruction du réservoir de la Groue.	Une étude est à envisager pour le maintien de cette installation.	

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

CYO

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2021 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: YO011 - CYO

Eau

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	22 781 057	23 084 993	1,33 %
Exploitation du service	15 865 294	15 838 438	
Collectivités et autres organismes publics	5 358 616	5 506 384	
Travaux attribués à titre exclusif	749 789	983 255	
Produits accessoires	807 358	756 915	
CHARGES	22 224 936	22 768 009	2,44 %
Personnel	2 324 706	2 336 943	
Energie électrique	220 078	335 749	
Achats d'eau	6 929 812	6 902 521	
Produits de traitement	40 293	30 775	
Analyses	72 021	101 303	
Sous-traitance, matières et fournitures	1 660 056	1 857 359	
Impôts locaux et taxes	307 183	220 958	
Autres dépenses d'exploitation	851 405	802 564	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	50 635	42 309	
<i>engins et véhicules</i>	298 648	218 837	
<i>informatique</i>	179 570	185 674	
<i>assurances</i>	409 190	349 316	
<i>locaux</i>	7 134	17 335	
<i>autres</i>	- 93 776	- 10 906	
Frais de contrôle	131 399	0	
Redevances contractuelles	15 876	- 3 603	
Contribution des services centraux et recherche	415 506	436 442	
Collectivités et autres organismes publics	5 358 616	5 506 384	
Charges relatives aux renouvellements	2 027 621	2 073 876	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	285 512	309 809	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	1 742 109	1 764 067	
Charges relatives aux investissements	1 766 545	1 808 445	
<i>programme contractuel (investissements</i>	1 766 545	1 808 445	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	103 819	358 291	
RESULTAT AVANT IMPOT	556 123	316 983	-43,0 %
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	155 713	83 997	
RESULTAT	400 409	232 986	-41,81 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

24/03/2022

→ L'état détaillé des produits

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE : Les données ci-dessous sont en Euros.

CYO

Version Finale

Etat détaillé des produits (1) Année 2021

Collectivité: YO011 - CYO

Eau

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	15 802 506	15 776 193	-0,17 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	15 735 380	15 143 068	-3,76 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	67 126	633 126	
Ventes d'eau à d'autres services publics	46 912	65 849	40,37 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	66 347	51 096	-22,99 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 19 435	14 752	
Ristournes	15 876	- 3 603	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	15 876	- 3 603	NS
Exploitation du service	15 865 294	15 838 438	-0,17 %
Produits : part de la collectivité contractante	808 680	797 499	-1,38 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	806 211	767 892	-4,75 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 469	29 607	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	487 305	572 955	17,58 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	484 891	523 846	8,03 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 414	49 109	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	4 062 632	4 135 930	1,80 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	4 271 870	3 972 653	-7,0 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 209 239	163 277	
Collectivités et autres organismes publics	5 358 616	5 506 384	2,76 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	749 789	983 255	31,14 %
Produits accessoires	807 358	756 915	-6,25 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

24/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

L'évolution des produits accessoires est expliquée dans le tableau ci-dessous :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits accessoires	333 074	294 389	615 209	999 122	807 358	756 915
Frais de Relances	52 285	11 172	433 056	354 408	354 024	397 945
Frais de rejets bancaires	593					
Frais d'accès au service		135 266	116 055	108 098	102 558	122 737
Regul des Cheques non débités sur Exercices Antérieurs						
Redevance Relais Radio Téléphonique	6 354	-6 354				
Rémunération pour perception des redevances de pollution (1)	17 074	0	0	34 829	17 907	-134
Rémunération pour perception des redevances de modern. du reseau (2)	17 405	0	0	33 988	17 713	-125
Rémunération pour perception des redevances Assainissement (3)	239 363	154 305	66 098	467 800	315 155	235 975

(1) et (2) : provisions manquantes en 2021

(3) : sous-estimation provisions 2017 à 2019 venant impacter l'exercice 2020 à la hausse

Commentaires CARE 2021

EVOLUTION DES PRODUITS

Exploitation du service

La baisse des produits liés à la facturation du service s'explique principalement par la baisse des volumes facturés de (- 114 887 m³). La consommation 2020 était exceptionnellement élevée du fait de la crise sanitaire.

Ventes en gros

La hausse des produits de vente d'eau en gros s'explique par l'augmentation des volumes vendus (+ 17 675 m³, cf. détail et explications page 115).

Ristournes (redevances de transit)

La variation de - 19 K€ s'explique par à la fois par la surestimation des provisions 2020 ainsi que par l'absence de la provision 2021 dans les comptes. Le CARE 2022 présentera ainsi une valeur plus élevée en comptabilisant deux années : 2021 et 2022.

Cette variation se retrouve également en charge dans la ligne redevances contractuelles du CARE.

Travaux attribués à titre exclusif (TTE)

La hausse du chiffre d'affaires lié aux travaux attribués à titre exclusif (+ 233 K€) s'explique par le rattrapage du volume de l'activité suite une année 2020 impactée par la crise de la COVID 19 (cf. commentaires CARE 2020).

La hausse des produits accessoires est expliquée dans le tableau spécifique à cette rubrique.

EVOLUTION DES CHARGES

Personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 2 336 K€ en ligne avec l'exercice précédent (+ 12 K€) et représentent 38,40 ETP sur la base de 1 520 h de travail annuel contre 42,15 ETP en 2020. La baisse du nombre d'ETP a un impact sur la masse salariale également (à la baisse) et est compensée par l'inflation des coûts de masse salariale.

Energie électrique

Les charges d'énergie électrique augmentent de 116 K€ entre 2021 et 2020 pour atteindre 335 K€. Cette variation s'explique à la fois :

- par une baisse constatée dans les comptes 2020 suite à l'effet report de provisions surestimées fin 2019 (l'année 2020 étant ainsi exceptionnellement basse, cf. commentaires CARE 2020) ;
- par une hausse de l'énergie relevée consommée (+ 91 934 kWh) liée à une augmentation des besoins énergétiques des installations de production et réservoirs (cf. détail et explications page 194).

Achats d'eau

Les charges d'achats d'eau s'élèvent à 6 902 K€ soit une variation de - 27 K€ par rapport à 2020, en lien avec la baisse des volumes (cf. page 108). Cette baisse s'explique principalement par l'arrêt en 2020 de la production propre du forage du puits de Cergy 3 compensé par l'approvisionnement au SEDIF.

Ce forage a été arrêté suite à une pollution au flonicamides du 26 août au 21 décembre 2020.

Produits de traitement

Les dépenses de produits de traitement s'élèvent à 30 K€ en 2021 en baisse par rapport à l'exercice précédent suite à une anticipation fin 2020 des commandes de sel liées au début de l'année 2021.

Analyses

Les charges d'analyse s'élèvent à 101 K€ en 2021 et sont en hausse par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par des analyses supplémentaires liées à la campagne de prélèvement portant sur la dureté de l'eau (cf. page 100).

Sous-traitance, matières et fournitures

Les charges de sous-traitance s'élèvent à 1 857 K€ (+ 12% par rapport à 2020). Cette hausse se décompose en :

- + 162 K€ sur les dépenses au niveau du contrat :
 - o + 247 K€ principalement lié à la reprise de l'activité des travaux à titre exclusif (TTE) impactée en 2020 par la crise sanitaire ;
 - o - 82 K€ d'amortissements du logiciel de gestion clientèle/facturation de CYO se trouvant en 2021 dans la rubrique "autres dépenses d'exploitation".
- + 27 K€ des charges au niveau du service local : augmentation de l'assiette de charges à répartir qui correspondent aux charges résiduelles du service local. Ces charges sont réparties au prorata des heures imputées sur la totalité des contrats du service (cf page 369).

Impôts locaux et taxes

Les charges d'impôts locaux et taxes s'élèvent à 221 K€ en 2021, soit une baisse de 86 K€ qui s'explique par :

- l'impact de la réforme sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (baisse de 50%) ;
- une variation de provisions sur la taxe 2019 de contribution sociale de solidarité (C3S) impactant à la hausse les comptes 2020 (cf commentaires CARE 2020).

Autres dépenses d'exploitation

Les charges indiquées dans le CARE s'élèvent à 802 K€, soit une baisse de 49 K€ par rapport à 2020. Celle-ci se décline et s'explique de la manière suivante :

- télécommunications, poste et télégestion (- 8 K€) : baisse de l'assiette de charges à répartir qui correspondent aux charges résiduelles du service local. Ces charges sont réparties au prorata des heures imputées sur la totalité des contrats du service (cf. page xxx RAD) ;
- engins et véhicules (- 80 K€, - 56 K€ retraité dépenses liées au service travaux se trouvant dans la catégorie sous-traitance en 2021) : baisse de l'assiette de charges à répartir qui correspondent aux charges résiduelles du service local ;
- informatique (+ 6 K€) : légère hausse des dépenses ;
- assurances (- 60 K€) : effet variations de provision sur le sinistre 2/4 Impasse des Bouvreuils à Osny ;
- locaux (+ 10 K€) : principalement lié à des dépenses de maintenance sur les bâtiments d'exploitation (travaux de couverture usine de Traitement Menucourt, travaux de réparation de clôture du réservoir de l'Oseraie à Osny) ;
- autres (+ 82 K€) lié à différentes variations :
 - o les dépenses d'amortissement du logiciel de gestion clientèle/facturation de CYO présente dans cette rubrique en 2021 mais en "Sous-traitance, matières et fournitures" en 2020 ;
 - o la hausse du renouvellement des compteurs a donné lieu à une hausse de la reprise de la quote-part de frais généraux (baisse des charges). L'augmentation du nombre de compteurs renouvelés s'explique par une année 2020 impactée par la crise de la COVID 19 ;
 - o le lancement en 2021 du schéma directeur de l'alimentation en eau potable de la CACP en collaboration avec le Cabinet Merlin ;

- l'absence de la provision 2021 relative à la dotation du Fonds de Solidarité Logement.

Frais de contrôle

Cette rubrique est à 0 € en 2021 suite à l'absence de provision de cette année. Ceci sera régularisé en 2022 et ainsi le CARE 2022 présentera un poste de dépenses d'un ordre de 232 K€ soit deux années.

Résultat

Le résultat avant impôts est en dégradation de 239 K€.

5.2 Situation des biens

→ *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ Programme contractuel d'investissement

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin 2021	Redevance 2021
Investissements 2009		8,380,347.09				735,337.83
CANALISATION EAU DIA: 450- 599	2009/01	3,440,022.67	200901	202612	1,401,983.62	301,051.60
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20 M	2009/07	1,096,727.09	200901	202612	453,126.43	97,301.02
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE D	2009/01	26,351.76	200901	202612	10,739.68	2,306.16
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE D	2009/09	4,465.00	200901	202612	1,853.52	398.01
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE D	2009/09	4,565.80	200901	202612	1,895.37	407.00
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE D	2009/01	249,774.24	200901	202612	101,795.66	21,858.85
COMPTEURS EAU	2009/01	464,706.07	200901	202612	189,391.29	40,668.48
COMPTEURS EAU	2009/01	347,986.53	200901	202612	141,822.15	30,453.84
COMPTEURS EAU	2009/01	282,366.40	200901	202612	115,078.62	24,711.13
COMPTEURS EAU	2009/01	329,791.40	200901	202612	134,406.71	28,861.50
COMPTEURS EAU	2009/01	304,648.21	200901	202612	124,159.59	26,661.11
COMPTEURS EAU	2009/01	364,337.73	200901	202612	148,486.09	31,884.81
COMPTEURS EAU	2009/01	129,259.15	200901	202612	52,679.66	11,312.04
COMPTEURS EAU	2009/01	186,904.51	200901	202612	76,173.06	16,356.84
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2009/07	175,612.85	200901	202612	72,556.63	15,580.28
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2009/07	114,610.06	200901	202612	47,352.57	10,168.14
PLATEFORME ACCES FILTRE A CHAR	2009/11	9,435.00	200901	202612	3,935.62	845.11
FOURREAU DIAM 100 ALIMENTATION	2009/09	6,500.00	200901	202612	2,698.30	579.41
DEBITMETRE SORTIE RESERVOIR	2009/01	20,226.70	200901	202612	8,243.41	1,770.13
DEBITMETRE	2009/01	55,985.52	200901	202612	22,816.93	4,899.53
DEBITMETRE	2009/01	27,970.58	200901	202612	11,399.43	2,447.83
DEBITMETRE	2009/01	29,144.84	200901	202612	11,878.00	2,550.59
DEBITMETRE SORTIE RESERVOIR	2009/01	52,985.66	200901	202612	21,594.34	4,637.01
DEBITMETRE SORTIE DE RESERVOIR	2009/01	4,719.73	200901	202612	1,923.53	413.04
DEBITMETRE RUE DES VALLANCHARDS	2009/01	88,838.15	200901	202612	36,206.03	7,774.62
DEBITMETRE RUE EGLISE	2009/01	31,623.22	200901	202612	12,888.07	2,767.49
DEBITMETRE BD DE L'OISE	2009/01	101,608.83	200901	202612	41,410.75	8,892.24
DEBITMETRE RUE BOIS D ATON	2009/01	49,319.21	200901	202612	20,100.08	4,316.14
DEBITMETRE RUE PETIT ALBI	2009/01	51,932.88	200901	202612	21,165.28	4,544.87
TRANSMETTEUR TELEGESTION	2009/01	1,341.74	200901	202612	546.83	117.42
DEBITMETRE RUE HERMITAGE	2009/01	53,978.27	200901	202612	21,998.88	4,723.88
DEBITMETRE	2009/01	7,678.83	200901	202612	3,129.51	672.01
DEBITMETRE BD DES MERITES	2009/07	98,543.15	200901	202612	40,714.33	8,742.69
DEBITMETRE BD DES MERITES	2009/07	1,015.76	200901	202612	419.67	90.12
TELEGESTION TELBOX	2009/07	1,864.64	200901	202612	770.40	165.43
TRANSMETTEUR TELEGESTION	2009/01	1,403.69	200901	202612	572.07	122.84
DEBITMETRE BD CONDORCET	2009/01	37,183.84	200901	202612	15,154.29	3,254.12
DEBITMETRE	2009/07	37,505.36	200901	202612	15,495.80	3,327.45
DEBITMETRE RUE DEBUSSY	2009/07	44,182.02	200901	202612	18,254.35	3,919.80
ETUDES CA CERGY PONTOISE	2009/01	43,230.00	200901	202612	17,618.42	3,783.25

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin 2021	Redevance 2021
Investissements 2010		4,829,492.88				431,066.59
Déploiement radio relevé (Modules radio)						
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2010/12	223,042.80	200901	202612	93,864.72	19,908.25
Etudes						
MODELE MATHEMATIQUE NAPPE	2010/12	29,492.66	200901	202612	12,411.61	2,632.44
Sécurisation de l'alimentation de l'hôpital						
CANALISATION EAU DIA: 150- 199	2010/12	409,320.00	200901	202612	172,257.11	36,534.89
CANALISATION EAU DIA: 250- 349	2010/12	159,180.00	200901	202612	66,988.88	14,208.01
Sécurisation de l'alimentation en eau de la CA - Opération de liaison de Pontoise à Saint Ouen et opération dite Boucle sud						
CANALISATION EAU DIA: 450- 599	2010/12	2,803,094.31	200901	202612	1,179,646.56	250,197.24
Renouvellement des branchements en plomb						
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20 M	2010/12	1,184,232.56	200901	202612	498,369.20	105,701.66
Autres						
TRANSMETTEUR	2010/12	1,102.45	200901	202612	463.95	98.40
ANALYSEUR DE CHLORE	2010/06	1,292.51	200901	202612	534.71	113.41
DEBITMETRE	2010/12	2,415.41	200901	202612	1,016.49	215.59
TRANSMETTEUR LS42	2010/12	1,229.79	200901	202612	517.54	109.77
TRANSMETTEUR	2010/12	1,212.10	200901	202612	510.10	108.19
CARTE ETHERNET	2010/12	2,592.36	200901	202612	1,090.96	231.39
DEBITMETRE	2010/12	3,399.13	200901	202612	1,430.48	303.40
CARTE ETHERNET	2010/12	864.12	200901	202612	363.65	77.13
INTEGRATION GTC OSERAIE DEBUSS	2010/12	4,332.79	200901	202612	1,823.40	386.73
TRANSMETTEUR	2010/12	1,212.10	200901	202612	510.10	108.19
ANALYSEUR DE CHLORE	2010/12	1,477.79	200901	202612	621.91	131.90

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin 2021	Redevance 2021
Investissements 2011		1,431,190.11				132,323.13
Renouvellement des branchements plomb	2011/07	1,227,419.23	200901	202612	532,445.02	113,468.57
Déploiement radio relevé (modules radio)	2011/07	152,400.00	200901	202612	66,109.95	14,088.59
Forage Montgeroult stade : ANALYSEUR CHLORE	2011/09	1,343.18	200901	202612	586.26	124.94
Réservoir de Courdimanche 250m³ : SONDE DE NIVEAU	2011/03	950.48	200901	202612	407.40	86.82
Forage de Sagy Chardronville : VANNE D ISOLEMENT FORAGE	2011/07	2,086.59	200901	202612	905.15	192.89
Réservoir de Marcouville : RENFORCEMENT SYSTEME ANTI INTRUSION	2011/01	2,797.67	200901	202612	1,192.17	254.06
Réservoir de Courdimanche 2500 m³ : RENFORCEMENT SYSTEME ANTI INTRUSION	2011/07	1,023.70	200901	202612	444.07	94.64
Réservoir de Boisemont 2*2 000m³ : ANALYSEUR CHLORE	2011/09	1,229.81	200901	202612	536.78	114.39
Forages de Monntgeroult : PISTE ACCES	2011/02	13,757.70	200901	202612	5,879.60	1,252.99
Intégration du réservoir de l'Oseraie dans la supervision du réservoir de Debussy	2011/08	900.50	200901	202612	391.83	83.50
Forage de Cergy 3 : MODELE MATHEMATIQUE 2EME PHASE	2011/12	27,281.25	200901	202612	12,020.84	2,561.74

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin 2021	Redevance 2021
Investissements 2012		1,719,103.62				156,920.20
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20 M	2012/07	1,439,675.11	200901	202612	627,714.89	131,231.61
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2012/07	67,320.00	200901	202612	29,352.29	6,136.46
ANALYSEUR CHLORE	2012/09	3,484.51	200901	202612	1,530.68	320.01
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2012/10	207,670.00	200901	202612	91,571.54	19,144.17
ALARME INTRUSION	2012/10	954.00	200901	202612	420.66	87.95

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin 2021	Redevance 2021
Investissements 2013		1,638,514.93				153,635.50
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20 M	2013/07	1,163,969.98	200901	202612	525,326.93	108,978.96
COMPTEURS EAU	2013/07	35,051.37	200901	202612	15,819.50	3,281.75
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2013/07	279,228.19	200901	202612	126,022.23	26,143.28
CANALISATION EAU DIA: 100- 149	2013/10	3,512.34	200901	202612	1,605.79	333.12
PARTICIPATION CYO	2013/10	18,099.00	200901	202612	8,274.59	1,716.56
PARTICIPATION CYO	2013/10	19,252.01	200901	202612	8,801.73	1,825.92
PARTICIPATION CYO	2013/10	15,874.00	200901	202612	7,257.35	1,505.54
PARTICIPATION CYO	2013/10	16,801.81	200901	202612	7,681.53	1,593.53
COMPTEUR EQUIPE DN20	2013/10	557.93	200901	202612	255.08	52.92
CLAPET DN20	2013/10	45.41	200901	202612	20.76	4.31
ROBINET ARRET DN20	2013/10	90.83	200901	202612	41.53	8.61
HYDRAULIQUE	2013/10	378.44	200901	202612	173.02	35.89
TELEGESTION	2013/10	1,733.34	200901	202612	792.46	164.39
REGARD AVEC TAMPON FONTE	2013/10	2,232.00	200901	202612	1,020.44	211.69
ECHELLE DE DESCENTE	2013/10	536.31	200901	202612	245.19	50.87
COMPTEUR EQUIPE DN20	2013/10	557.93	200901	202612	255.08	52.92
CLAPET DN20	2013/10	45.41	200901	202612	20.76	4.31
ROBINET ARRET DN20	2013/10	90.83	200901	202612	41.53	8.61
HYDRAULIQUE	2013/10	378.44	200901	202612	173.02	35.89
TELEGESTION	2013/10	1,733.34	200901	202612	792.46	164.39
REGARD AVEC TAMPON FONTE	2013/10	2,231.04	200901	202612	1,020.00	211.60
ECHELLE DE DESCENTE	2013/10	536.31	200901	202612	245.19	50.87
CANALISATION EAU DIA: 150- 199	2013/11	31,078.67	200901	202612	14,271.05	2,960.53
TAMPON FONTE	2013/11	2,000.00	200901	202612	918.38	190.52
ECHELLE DE DESCENTE	2013/11	2,000.00	200901	202612	918.38	190.52
GENIE CIVIL	2013/11	20,000.00	200901	202612	9,183.83	1,905.18
MANCHETTE DEBITMETRE DN 100	2013/11	2,000.00	200901	202612	918.38	190.52
COFFRET DEPORTE DEBITMETRE	2013/11	1,000.00	200901	202612	459.19	95.26
TELEGESTION	2013/11	1,500.00	200901	202612	688.79	142.89
STABILISATEUR DE PRESSION DN80	2013/11	2,500.00	200901	202612	1,147.98	238.15
VENTOUSE AUTOMATIQUE DN 100	2013/11	1,000.00	200901	202612	459.19	95.26
VANNES DN60	2013/11	1,000.00	200901	202612	459.19	95.26
VANNE DN80	2013/11	1,500.00	200901	202612	688.79	142.89
HYDRAULIQUE	2013/11	8,000.00	200901	202612	3,673.53	762.07
VANNE DN 100	2013/11	2,000.00	200901	202612	918.38	190.52

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin 2021	Redevance 2021
Investissements 2014		355,564.51				33,327.87
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20	2014/12	13,441.97	200901	202612	6,436.92	1,316.90
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2014/07	96,798.69	200901	202612	45,194.45	9,246.13
VENTILATION ANTI POLLUTION BAC	2014/01	2,723.12	200901	202612	1,235.14	252.69
DEBITMETRE POMPE RECIRCULATION	2014/01	2,727.84	200901	202612	1,237.28	253.13
PORTE CONDAMNATION ECHELLE CRI	2014/01	1,443.99	200901	202612	654.96	134.00
70 REGARDS MAURECOURT	2014/01	95,508.00	200901	202612	43,320.08	8,862.67
90 REGARDS NEUVILLE SUR OISE	2014/01	142,920.90	200901	202612	64,825.40	13,262.35

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin 2021	Redevance 2021
Investissements 2015		691,062.52				68,854.27
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20	2015/12	68,220.00	200901	202612	34,076.74	6,833.56
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2015/07	27,590.41	200901	202612	13,375.40	2,682.23
COMPTEURS EAU DIA: 12- 20 MI	2015/07	51,491.98	200901	202612	24,962.51	5,005.84
ADOUCCISSEUR	2015/12	61,934.85	200901	202612	30,937.23	6,203.98
SECURISATION CUVE RESERVOIR	2015/12	9,323.40	200901	202612	4,657.15	933.92
CLOTURE PERIMETRE PROTECTION	2015/12	14,769.63	200901	202612	7,377.61	1,479.47
ETANCHEITE CUVE INTERIEURE	2015/12	124,753.27	200901	202612	62,315.81	12,496.46
ETANCHEITE CUVE EXTERIEURE	2015/12	124,753.27	200901	202612	62,315.81	12,496.46
CONDUITE REFOULEMENT CUVE INTE	2015/12	8,982.24	200901	202612	4,486.74	899.75
CONDUITE REFOULEMENT CUVE EXTE	2015/12	8,982.24	200901	202612	4,486.74	899.75
CONDUITE TROP PLEIN	2015/12	4,990.13	200901	202612	2,492.63	499.86
CREPINES	2015/12	1,996.05	200901	202612	997.05	199.94
DEMOLITION DU RESERVOIR	2015/12	63,208.12	200901	202612	31,573.24	6,331.52
CLOTURE PERIMETRE PROTECTION	2015/12	18,928.24	200901	202612	9,454.89	1,896.03
CLOTURE PERIMETRE PROTECTION	2015/12	8,776.50	200901	202612	4,383.97	879.14
DEMOLITION DU RESERVOIR	2015/12	37,719.67	200901	202612	18,841.44	3,778.36
CHAMBRE STABILISATEUR	2015/07	28,657.16	200901	202612	13,892.55	2,785.93
STABILISATEUR PILOTE	2015/07	16,836.09	200901	202612	8,161.88	1,636.74
TRAPPE PROTECTION CUVE BASSE	2015/12	5,726.89	200901	202612	2,860.65	573.66
VENTILATION LOCAL ACCES CUVE B	2015/12	1,527.17	200901	202612	762.84	152.98
TERMINAL RECHARGEMENT MONETICA	2015/11	1,895.21	200901	202612	940.93	188.69

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin 2021	Redevance 2021
Investissements 2016		426,751.15				44,574.40
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20	2016/10	17,350.62	200901	202612	9,147.09	1,816.08
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2016/07	54,147.98	200901	202612	27,969.89	5,553.20
GTC PROTOCOLE DE COMMUNICATION	2016/10	5,403.03	200901	202612	2,848.43	565.53
Construction d'un Surpresseur à Neuville						
POMPE N 1	2016/10	15,608.08	200901	202612	8,228.44	1,633.69
POMPE N 2	2016/10	15,608.08	200901	202612	8,228.44	1,633.69
CHEMISE POMPE N 1	2016/10	18,664.64	200901	202612	9,839.83	1,953.62
CHEMISE POMPE N 2	2016/10	18,664.65	200901	202612	9,839.84	1,953.62
VANNE SECTIONNEMENT AMONT POMP	2016/10	1,300.68	200901	202612	685.71	136.14
VANNE SECTIONNEMENT AVAL POMPE	2016/10	1,300.66	200901	202612	685.70	136.14
VANNE SECTIONNEMENT AMONT POMP	2016/10	1,300.68	200901	202612	685.71	136.14
VANNE SECTIONNEMENT AVAL POMPE	2016/10	1,300.66	200901	202612	685.70	136.14
CLAPET CLASARD POMPE N 1	2016/10	2,601.35	200901	202612	1,371.41	272.28
CLAPET CLASARD POMPE N 2	2016/10	2,601.35	200901	202612	1,371.41	272.28
TUYAUTERIE AMONT POMPES	2016/10	19,770.24	200901	202612	10,422.70	2,069.35
TUYAUTERIE AVAL POMPES	2016/10	19,770.24	200901	202612	10,422.70	2,069.35
ARMOIRE ELECTRIQUE	2016/10	26,013.46	200901	202612	13,714.07	2,722.82
VARIATEUR POMPE N 1	2016/10	6,503.37	200901	202612	3,428.52	680.71
VARIATEUR POMPE N 2	2016/10	6,503.36	200901	202612	3,428.51	680.70
AUTOMATE	2016/10	2,601.35	200901	202612	1,371.41	272.28
TELEGESTION	2016/10	2,601.35	200901	202612	1,371.41	272.28
AFFICHEUR IHM	2016/10	2,861.48	200901	202612	1,508.55	299.51
DISJONCTEUR GENERAL STATION	2016/10	3,251.68	200901	202612	1,714.26	340.35
DEBITMETRE AMONT STATION	2016/10	3,902.02	200901	202612	2,057.11	408.42
CAPTEUR PRESSION AMONT	2016/10	1,300.68	200901	202612	685.71	136.14
CAPTEUR PRESSION AVAL	2016/10	1,300.66	200901	202612	685.70	136.14
PRESSOSTAT AMONT	2016/10	910.48	200901	202612	480.00	95.30
PRESSOSTAT AVAL	2016/10	910.47	200901	202612	479.99	95.30
DEROULEUR TUYAU LAVAGE STATION	2016/10	910.48	200901	202612	480.00	95.30
ANTI BELIER AMONT 1000 LITRES	2016/10	3,251.68	200901	202612	1,714.26	340.35
ANTI BELIER AVAL 2000 LITRES	2016/10	7,153.71	200901	202612	3,771.37	748.78
VANNE SECTIONNEMENT ANTI BELIE	2016/10	910.47	200901	202612	479.99	95.30
VANNE SECTIONNEMENT ANTI BELIE	2016/10	910.48	200901	202612	480.00	95.30
HYDRAULIQUE ANTI BELIER 1000 L	2016/10	2,601.35	200901	202612	1,371.41	272.28
HYDRAULIQUE ANTI BELIER 2000 L	2016/10	2,601.35	200901	202612	1,371.41	272.28
AEROTHERME	2016/10	3,251.68	200901	202612	1,714.26	340.35
ECLAIRAGE	2016/10	1,300.68	200901	202612	685.71	136.14
ANTI INTRUSION	2016/10	1,300.66	200901	202612	685.70	136.14
PORTE PRINCIPALE	2016/10	5,462.84	200901	202612	2,879.96	571.79
PORTE LATÉRALE	2016/10	3,251.68	200901	202612	1,714.26	340.35
CAPTEUR VOLUMÉTRIQUE	2016/10	910.47	200901	202612	479.99	95.30
SKYDOME N 1	2016/10	2,081.07	200901	202612	1,097.12	217.82
SECURISATION SKYDOME N 1	2016/10	1,040.53	200901	202612	548.56	108.91
SKYDOME N 2	2016/10	2,081.07	200901	202612	1,097.12	217.82
SECURISATION SKYDOME N 2	2016/10	1,040.53	200901	202612	548.56	108.91
GARDE CORPS PALLIER	2016/10	3,902.02	200901	202612	2,057.11	408.42
RAMPE ESCALIER	2016/10	910.48	200901	202612	480.00	95.30
ECHELLE ACCES TOIT STATION	2016/10	2,211.15	200901	202612	1,165.70	231.44
TRAPPE ACCES TOIT	2016/10	2,081.07	200901	202612	1,097.12	217.82
ECHELLE ACCES POMPES	2016/10	1,300.68	200901	202612	685.71	136.14
POMPE VIDE CAVE	2016/10	910.48	200901	202612	480.00	95.30
GRILLE VENTILATION ARRIERE BAT	2016/10	910.48	200901	202612	480.00	95.30

GRILLE VENTILATION COTE BATIME	2016/10	910.48	200901	202612	480.00	95.30
VENTILATION FORCEE	2016/10	1,560.80	200901	202612	822.84	163.37
BARDAGE	2016/10	10,405.37	200901	202612	5,485.62	1,089.13
ETANCHEITE TOIT	2016/10	8,844.57	200901	202612	4,662.78	925.76
BRANCHEMENT EDF	2016/11	28,843.40	200901	202612	15,311.74	3,040.03
VANNE SECTIONNEMENT AMONT STAB	2016/10	1,300.67	200901	202612	685.70	136.14
VANNE SECTIONNEMENT AVAL STABI	2016/10	1,300.68	200901	202612	685.71	136.14
VANNE SECTIONNEMENT AMONT STAB	2016/10	1,300.67	200901	202612	685.70	136.14
VANNE SECTIONNEMENT AVAL STABI	2016/10	1,300.68	200901	202612	685.71	136.14
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE	2016/10	26,013.46	200901	202612	13,714.07	2,722.82
HYDROSTAB DN 300 N 1	2016/10	11,706.05	200901	202612	6,171.33	1,225.27
PILOTE STABILISATEUR N 1	2016/10	1,951.01	200901	202612	1,028.56	204.21
HYDROSTAB DN 300 N 2	2016/10	11,706.05	200901	202612	6,171.33	1,225.27
PILOTE STABILISATEUR N 2	2016/10	1,951.01	200901	202612	1,028.56	204.21
TRAPPE DE DEMONTAGE	2016/10	7,804.03	200901	202612	4,114.22	816.85
TAMPON ACCES CHAMBRE	2016/10	2,601.35	200901	202612	1,371.41	272.28
ECLAIRAGE	2016/10	910.48	200901	202612	480.00	95.30

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin 2021	Redevance 2021
Investissements 2017		53,193.98				6,375.70
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20	2017/11	21,154.29	200901	202612	12,372.71	2,481.15
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2017/07	55,182.73	200901	202612	31,317.12	6,280.16
TRAPPE N 1 RESERVOIR 1000 M3	2017/11	3,055.27	200901	202612	1,786.97	358.35
TRAPPE N 2 RESERVOIR 3000 M3	2017/11	3,055.27	200901	202612	1,786.97	358.35
TRAPPE N 3 RESERVOIR 3000 M3	2017/11	3,055.27	200901	202612	1,786.97	358.35
TRAPPE N 1 RESERVOIR 4000 M3	2017/11	3,055.26	200901	202612	1,786.96	358.35
TRAPPE N 2 RESERVOIR 4000 M3	2017/11	3,055.27	200901	202612	1,786.97	358.35
COMPLEMENT TRAVAUX ETANCHEITE	2017/01	- 41,286.75	200901	202612	-22,446.53	-4,501.30
SECURISATION VENTILATION CUVE	2017/06	2,867.37	200901	202612	1,615.38	323.94

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin 2021	Redevance 2021
Investissements 2018		57,802.41				7,261.71
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20	2018/11	12,046.33	200901	202612	7,768.65	1,555.17
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2018/07	45,756.08	200901	202612	28,506.30	5,706.54

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin 2021	Redevance 2021
Investissements 2019		106,954.64				14,551.26
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2019/07	49,077.60	200901	202612	33,845.98	6,677.81
Construction Chloration Station Larris						
CHLOROMETRE N 1	2019/08	2,229.60	200901	202612	1,553.15	306.44
CHLOROMETRE N 2	2019/06	2,229.60	200901	202612	1,522.45	300.38
INVERSEUR CHLORE	2019/06	1,672.20	200901	202612	1,141.84	225.28
VANNE MODULANTE DE CHLORE	2019/06	2,787.01	200901	202612	1,903.07	375.47
HYDROEJECTEUR	2019/06	1,021.90	200901	202612	697.79	137.67
CANNE D'INJECTION	2019/06	929.00	200901	202612	634.35	125.16
DETECTEUR DE FUITE DE CHLORE	2019/06	1,579.31	200901	202612	1,078.41	212.77
SURPRESSEUR CHLORE	2019/06	836.10	200901	202612	570.92	112.64
ARMOIRE EXTERIEURE BOUTEILLES	2019/06	2,322.50	200901	202612	1,585.88	312.89
Construction Chloration Station Neuville						
CHLOROMETRE N 1	2019/11	2,326.77	200901	202612	1,671.70	329.83
CHLOROMETRE N 2	2019/07	2,326.77	200901	202612	1,604.64	316.60
INVERSEUR CHLORE	2019/07	1,745.09	200901	202612	1,203.49	237.45
VANNE MODULANTE DE CHLORE	2019/07	2,908.47	200901	202612	2,005.80	395.74
HYDROEJECTEUR	2019/07	1,066.44	200901	202612	735.46	145.11
CANNE D INJECTION	2019/07	2,326.77	200901	202612	1,604.64	316.60
DETECTEUR DE FUITE DE CHLORE	2019/07	1,648.14	200901	202612	1,136.63	224.26
SURPRESSEUR CHLORE	2019/07	872.57	200901	202612	601.76	118.73
ARMOIRE EXTERIEURE BOUTEILLES	2019/07	2,423.73	200901	202612	1,671.51	329.79
ANALYSEUR DE CHLORE	2019/07	2,908.47	200901	202612	2,005.80	395.74
INTEGRATION CHLORATION	2019/07	21,716.60	200901	202612	14,976.68	2,954.90

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin 2021	Redevance 2021
Investissements 2020		123,229.91				19,049.37
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20	2020/11	13,834.56	200901	202612	11,380.77	2,232.44
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2020/07	109,395.35	200901	202612	85,731.11	16,816.93

	Date d'investissement (aaaa/mm)	Valeur commerciale	Période contractuelle (01/2009 au 12/2026)		Capital à fin 2021	Redevance 2021
Investissements 2021		58,724.44				5,167.01
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20	2021/11	8,163.19	200901	202612	7,914.25	279.01
EMETTEURS RADIO-RELEVÉ	2021/07	50,561.25	200901	202612	46,216.17	4,888.00

1,808,444.84

→ Programme contractuel de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	2021
Compteurs (€)	280 991,89

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

CYO (Communauté d' Agglomération de CERGY-PONTOISE)
CONTRAT YO011
FONDS DE RENOUVELLEMENT
(PERIODE 01/01/2009 au 31/12/2026)

D0 = 1400100.00

DATE	LIBELLES	INDICE K	Subventions et Remboursements	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
	Report solde année précédente (au 31/12/2008 - So)					-
Apr-09	Coefficient K d'Actualisation (Rémunération du Déléataire)	1.045573				
Apr-09	Dotation 2009			1,463,906.76		1,463,906.76
Dec-09	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1,262,375.89	201,530.87
Dec-09	Renouvellements Branchements				77,400.00	124,130.87
Dec-09	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	124,130.87
Dec-09	Subvention et/ou Remboursement perçus		-		-	124,130.87
	Solde au 31/12/2009					124,130.87
	Report solde année précédente					124,130.87
Apr-10	Coefficient K d'Actualisation (Rémunération du Déléataire)	1.047963				
Apr-10	Dotation 2010			1,467,253.00		1,591,383.86
Dec-10	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1,429,878.10	161,505.76
Dec-10	Renouvellements Branchements				-	161,505.76
Dec-10	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	161,505.76
Dec-10	Subvention et/ou Remboursement perçus				-	161,505.76
	Solde au 31/12/2010					161,505.76
	Report solde année précédente					161,505.76

DATE	LIBELLES	INDICE K	Subventions et Remboursements	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
Apr-11	Coefficient K d'Actualisation (Rémunération du Déléataire)	1.093252				
Apr-11	Dotation 2011			1,530,662.13		1,692,167.89
Dec-11	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1,241,627.46	450,540.43
Dec-11	Renouvellements Branchements				-	450,540.43
Dec-11	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	450,540.43
Dec-11	Subvention et/ou Remboursement perçus				-	450,540.43
	Solde au 31/12/2011					450,540.43
	Report solde année précédente					450,540.43
Apr-12	Coefficient K d'Actualisation (Rémunération du Déléataire)	1.127802				
Apr-12	Dotation 2012			1,579,035.58		2,029,576.01
Dec-12	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1,335,270.88	694,305.13
Dec-12	Renouvellements Branchements				-	694,305.13
Dec-12	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	694,305.13
Dec-12	Subvention et/ou Remboursement perçus				-	694,305.13
	Solde au 31/12/2012					694,305.13
	Report solde année précédente					694,305.13
Apr-13	Coefficient K d'Actualisation (Rémunération du Déléataire)	1.142919				
Apr-13	Dotation 2013 (période 1 semestre 2013 contrat initial)			800,100.45		1,494,405.57
Jul-13	Dotation 2013 (période 2 semestre 2013 avenant 3)			831,191.84		2,325,597.42
Dec-13	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1,517,629.04	807,968.38
Dec-13	Renouvellements Branchements				-	807,968.38
Dec-13	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	807,968.38
Dec-13	Subvention et/ou Remboursement perçus				-	807,968.38
	Solde au 31/12/2013					807,968.38
	Report solde année précédente					807,968.38
Apr-14	K (Dotation annuelle pour le compte de renouvellement)	1.145257				
Jul-14	Dotation 2014 (période 2 semestre 2014 avenant 3)			1,665,784.32		2,473,752.70
Dec-14	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1,947,527.83	526,224.87
Dec-14	Renouvellements Branchements				-	526,224.87
Dec-14	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	526,224.87
Dec-14	Subvention et/ou Remboursement perçus				-	526,224.87
	Solde au 31/12/2014					526,224.87
	Report solde année précédente					526,224.87

DATE	LIBELLES	INDICE K	Subventions et Remboursements	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
Apr-15	K (Dotation annuelle pour le compte de renouvellement)	1.135029				
Jul-15	Dotation 2015 (période 2 semestre 2015 avenant 3)			1,650,907.63		2,177,132.50
Dec-15	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1,889,375.91	287,756.59
Dec-15	Renouvellements Branchements				-	287,756.59
Dec-15	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	287,756.59
Dec-15	Subvention et/ou Remboursement perçus				-	287,756.59
	Solde au 31/12/2015					287,756.59
	Report solde année précédente					287,756.59
Apr-16	K (Dotation annuelle pour le compte de renouvellement)	1.115445				
Jul-16	Dotation 2016 (période 2 semestre 2016 avenant 4)			1,626,760.53		1,914,517.11
Dec-16	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1,703,921.27	210,595.84
Dec-16	Renouvellements Branchements				-	210,595.84
Dec-16	Renouvellement Autres (Génie Civil)				-	210,595.84
Dec-16	Subvention et/ou Remboursement perçus				-	210,595.84
	Solde au 31/12/2016					210,595.84
	Report solde année précédente					210,595.84
Apr-17	K (Dotation annuelle pour le compte de renouvellement)	1.150646				
Jul-17	Dotation 2017 (période 2 semestre 2017 avenant 4)			1,678,097.52		1,888,693.37
Dec-17	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1,608,805.12	279,888.25
Dec-17	Renouvellements Branchements					279,888.25
Dec-17	Renouvellement Autres (Génie Civil)					279,888.25
Dec-17	Subvention et/ou Remboursement perçus					279,888.25
	Solde au 31/12/2017					279,888.25
	Report solde année précédente					279,888.25
Apr-18	K (Dotation annuelle pour le compte de renouvellement)	1.166688				
Jul-18	Dotation 2018 (période 2 semestre 2018 avenant 4)			1,701,493.11		1,981,381.36
Dec-18	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1,733,570.41	247,810.95
Dec-18	Renouvellements Branchements					247,810.95
Dec-18	Renouvellement Autres (Génie Civil)					247,810.95
Dec-18	Subvention et/ou Remboursement perçus					247,810.95
	Solde au 31/12/2018					247,810.95
	Report solde année précédente					247,810.95

DATE	LIBELLES	INDICE K	Subventions et Remboursements	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
Apr-19	K (Dotation annuelle pour le compte de renouvellement)	1.188288				
Jul-19	Dotation 2019 (période 2 semestre 2019 avenant 4)			1,732,994.47		1,980,805.42
Dec-19	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1,858,259.37	122,546.05
Dec-19	Renouvellements Branchements					122,546.05
Dec-19	Renouvellement Autres (Génie Civil)					122,546.05
Dec-19	Subvention et/ou Remboursement perçus					122,546.05
	Solde au 31/12/2019					122,546.05
	Report solde année précédente					122,546.05
Apr-20	K (Dotation annuelle pour le compte de renouvellement)	1.194538				
Jul-20	Dotation 2020 (période 2 semestre 2020 avenant 4)			1,742,109.44		1,864,655.49
Dec-20	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1,705,941.44	158,714.05
Dec-20	Renouvellements Branchements					158,714.05
Dec-20	Renouvellement Autres (Génie Civil)					158,714.05
Dec-20	Subvention et/ou Remboursement perçus					158,714.05
	Solde au 31/12/2020					158,714.05
	Report solde année précédente					158,714.05
Apr-21	K (Dotation annuelle pour le compte de renouvellement)	1.209594				
Jul-21	Dotation 2020 (période 2 semestre 2020 avenant 4)			1,764,067.05		1,922,781.10
Dec-21	Renouvellement Matériel Electromécanique et Hydraulique				1,922,249.34	531.76
Dec-21	Renouvellements Branchements					531.76
Dec-21	Renouvellement Autres (Génie Civil)					531.76
Dec-21	Subvention et/ou Remboursement perçus					531.76
	Solde au 31/12/2021					531.76

5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1 Le personnel

Pour application à l'échéance du contrat de délégation des dispositions de l'article L1224-1 du Code du Travail, aujourd'hui en vigueur ou de tout autre article qui lui serait substitué, il est précisé que l'exploitation du contrat est portée par 42 Equivalents Temps Plein (ETP) répartis sur les métiers suivants :

Réf	Poste de travail	Nombre d'agents	Taux moyen d'affectation à la société CYO	ETP du contrat
1	Direction	3	0,1	0,4
2	Encadrement	3	0,5	1,4
3	Chef de service / agent de maîtrise	6	0,6	3,5
4	Techniciens administratif	9	0,5	4,2
5	Agents / Techniciens d'usine	9	0,7	6,6
6	Agents / Techniciens réseau	19	0,7	12,8
7	Chargés de clientèle	6	0,8	4,8
8	Opérateurs de relève / plombier	10	0,9	9,0
Sous-total 1				42,6

Réf	Participation astreinte	Nombre d'agents	Taux moyen d'affectation à la société CYO	ETP du contrat
10	Agents de maîtrise	1	0,1	0,1
11	Agents / Techniciens réseau et travaux	7	0,1	0,7
Sous-total 2				0,8

Effectif de CYO	43,4

5.4.2 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ Régularisations de TVA

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition¹, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujetti à la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujetti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

→ Autres biens ou prestations

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

5.4.3 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

¹ art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

² Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ *Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia*

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

→ *Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat*

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents³ affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....,
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

³ Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

6.

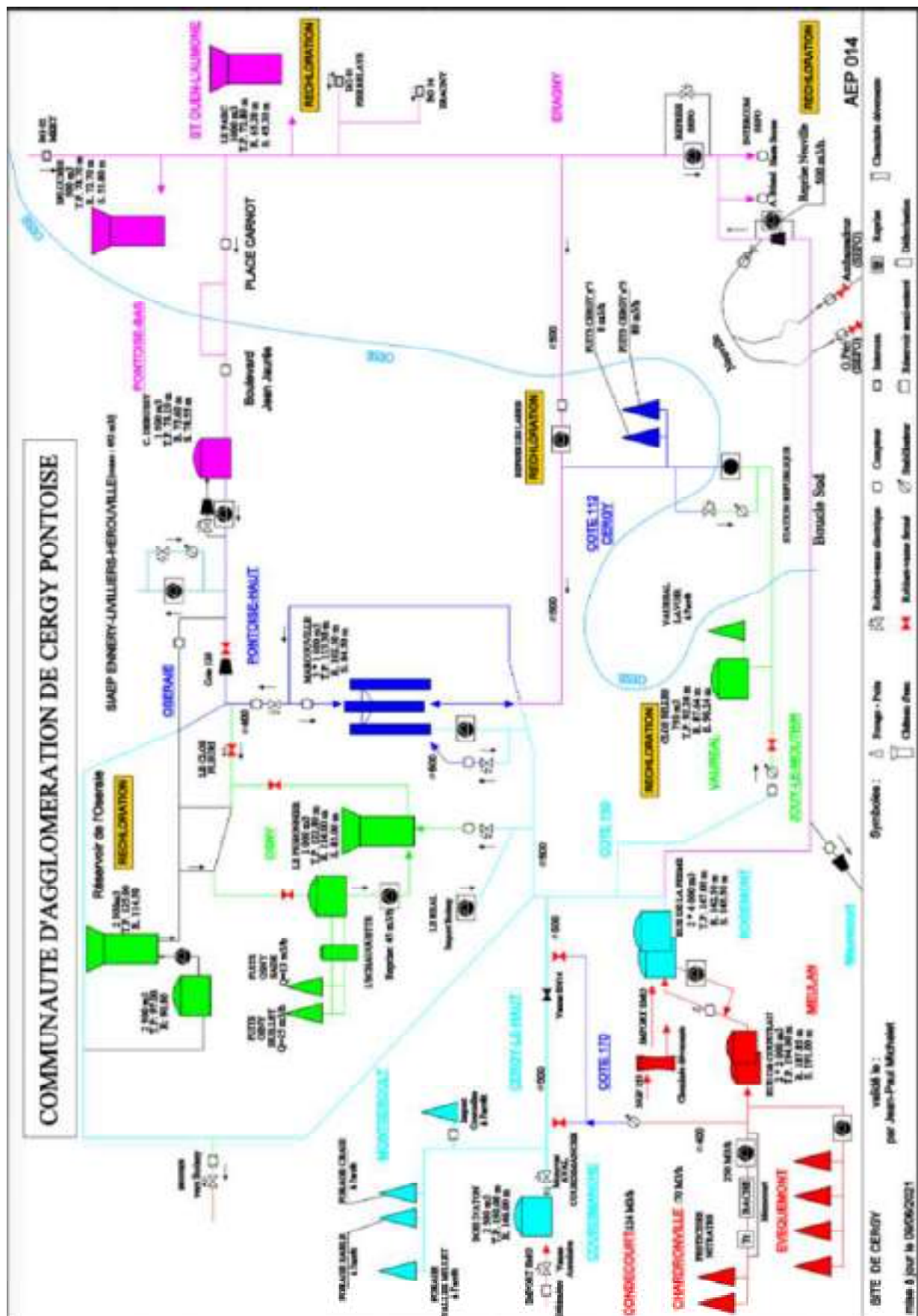
ANNEXES

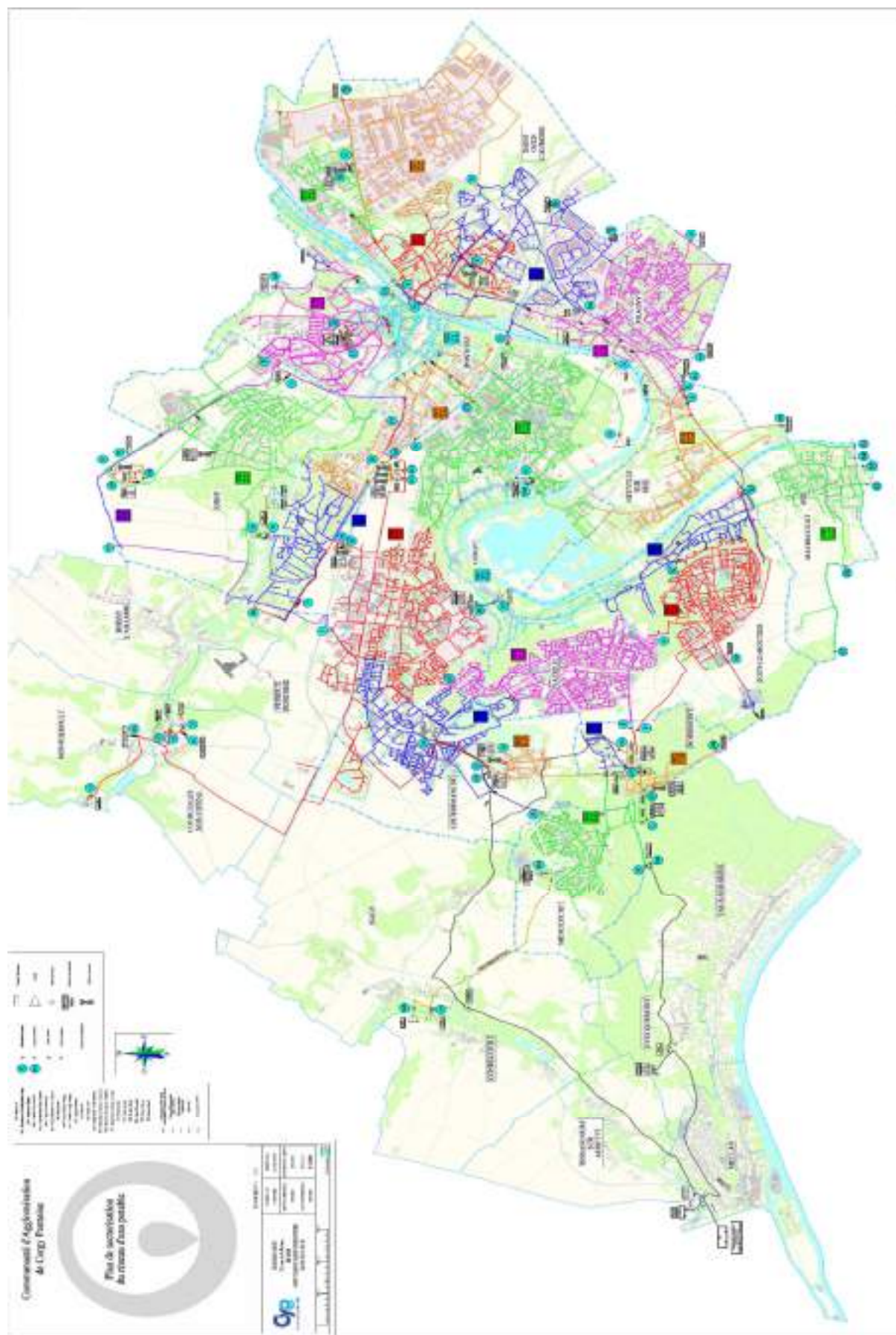


6.1 Les données consommateurs par commune

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
BOISEMONT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	786	785	768	761	796	4,6%
Volume vendu (m³)	34 449	41 868	43 706	42 051	42 631	1,4%
CERGY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	63 691	64 030	64 451	65 647	66 838	1,8%
Volume vendu (m³)	3 624 110	3 826 451	3 941 758	3 891 237	3 900 402	0,2%
COURDIMANCHE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 764	6 807	6 823	6 791	6 760	-0,5%
Volume vendu (m³)	259 244	267 459	269 464	285 928	286 176	0,1%
ERAGNY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	16 707	16 773	17 159	17 465	18 283	4,7%
Volume vendu (m³)	831 922	865 686	855 173	884 915	832 521	-5,9%
JOUY LE MOUTIER						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	16 256	16 119	16 189	16 157	16 343	1,2%
Volume vendu (m³)	696 235	760 835	752 022	765 432	756 999	-1,1%
MAURECOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 460	4 479	4 446	4 411	4 379	-0,7%
Volume vendu (m³)	184 710	193 234	195 524	203 416	201 201	-1,1%
MENUCOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5 479	5 570	5 658	5 824	5 804	-0,3%
Volume vendu (m³)	241 432	235 243	243 154	272 892	265 241	-2,8%
NEUVILLE SUR OISE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 054	2 070	2 085	2 075	2 074	-0,0%
Volume vendu (m³)	154 349	158 229	152 307	159 466	163 281	2,4%
OSNY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	17 408	17 510	17 201	17 135	17 641	3,0%
Volume vendu (m³)	931 574	976 635	956 944	1 006 738	976 845	-3,0%
PONTOISE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	30 960	31 664	31 880	31 434	31 992	1,8%
Volume vendu (m³)	1 675 132	1 710 596	1 663 402	1 675 606	1 667 362	-0,5%
PUISEUX PONTOISE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	412	496	555	615	604	-1,8%
Volume vendu (m³)	47 788	49 316	54 971	61 887	48 552	-21,5%
SAINT OUEN L'AUMONE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	24 666	24 719	24 287	23 853	24 498	2,7%
Volume vendu (m³)	1 617 323	1 568 895	1 496 353	1 580 436	1 600 038	1,2%
VAUREAL						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	16 099	16 481	16 504	16 677	16 789	0,7%
Volume vendu (m³)	637 035	674 522	695 107	733 356	681 334	-7,1%

6.2 Le synoptique du réseau





6.3 L'attestation d'assurance

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, le délégataire a souscrit aux polices d'assurance suivantes :

- Assurance de responsabilité civile : cette assurance couvre Veolia des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, quel qu'en soit le fondement juridique, que Veolia est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers à raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui trouvent leur origine dans l'exécution de ses obligations.
- Assurance de dommages aux biens : cette assurance est souscrite par Veolia pour son propre compte. Elle a pour objet de garantir les biens affermés contre les dommages résultant de l'exploitation du service.

L'ensemble de ces attestations d'assurance est disponible sur simple demande de la Collectivité.

6.4 La qualité de l'eau

6.4.1 La ressource

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	4	4	12	12
Physico-chimique	708	708	436	436

Détail des non-conformités sur la ressource : Tous les résultats sont conformes.

6.4.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- ✓ les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- ✓ les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

→ Conformité des prélèvements

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	454	454	63	63	517	517
Physico-chimie	137	136	30	30	167	166

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	99,3 %	100,0 %	99,4 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ Conformité des paramètres analytiques

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité⁴ :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	908	908	126	126
Physico-chimique	9056	9055	307	307
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	1806	1804	205	205
Physico-chimique	4045	4041	373	366
Autres paramètres analysés				
Microbiologique				
Physico-chimique	2166		139	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

6.4.3 Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau

⁴ Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

PC - Forage de Cergy n°1

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	328	328	328	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.39	7.39	7.39	1	Unité pH	
TH Calcique	39.45	39.45	39.45	1	°F	
TH Magnésien	6.426	6.426	6.426	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	26.9	26.9	26.9	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	45.876	45.876	45.876	1	°F	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0.5	0.5	0.5	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	13.8	13.8	13.8	1	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	14	14	14	1	µg/l	
Calcium	157.8	157.8	157.8	1	mg/l	
Chlorures	36	36	36	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	859	859	859	1	µS/cm	
Magnésium	15.3	15.3	15.3	1	mg/l	
Potassium	2.1	2.1	2.1	1	mg/l	
Sodium	12.1	12.1	12.1	1	mg/l	<= 200
Sulfates	120	120	120	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.58	0.58	0.58	1	mg/l C	<= 10
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	41	41	41	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.82	0.82	0.82	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	37	37	37	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	230	230	230	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Fréon 113	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	

Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	

PC - Forage de Cergy n°3

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Flonicamid	0	0.041	0.09	16	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0	0.041	0.09	16	µg/l	<= 5

PC - FORAGE DE CONDECOURT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Atrazine déséthyl déisopropyl	0.122	0.152	0.182	2	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0.124	0.133	0.142	2	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.307	0.354	0.4	2	µg/l	<= 5
Atrazine	0.052	0.057	0.062	2	µg/l	<= 2
Simazine	0.009	0.012	0.014	2	µg/l	<= 2

PC - FORAGE DE SAGY CHARDRONVILLE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
Métolachlore	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	<= 2
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	2	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	335	337	339	2	mg/l	
pH à température de l'eau	7.36	7.53	7.7	2	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.24	7.24	7.24	1	Unité pH	
TH Calcique	34.75	34.75	34.75	1	°F	
TH Magnésien	4.788	4.788	4.788	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	27.75	27.75	27.75	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	39.538	39.538	39.538	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.16	0.28	0.4	2	NFU	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	2	mg/l	<= 1
Température de l'eau	12.3	13.55	14.8	2	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Fer total	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	
Calcium	138.6	138.8	139	2	mg/l	
Chlorures	32	32.5	33	2	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	762	773	784	2	µS/cm	
Magnésium	11.4	11.4	11.4	2	mg/l	
Potassium	4.8	4.85	4.9	2	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	10.1	10.1	10.1	1	mg/l	
Sodium	13.3	13.4	13.5	2	mg/l	<= 200
Sulfates	49	50.5	52	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.5	0.555	0.61	2	mg/l C	<= 10
Atrazine déséthyl déisopropyl	0.119	0.154	0.183	3	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0.089	0.121	0.143	4	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 4
Nitrates	47	47.5	48	2	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.94	0.94	0.94	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 100
Bore	23	24	25	2	µg/l	
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Fluorures	190	210	230	2	µg/l	
Nickel	0	0	0	2	µg/l	

Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Fréon 113	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Métazachlore	0.01	0.01	0.01	1	µg/l	<= 2
Oxadixyl	0.026	0.026	0.026	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.142	0.318	0.469	4	µg/l	<= 5
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanés totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	
Atrazine	0.042	0.049	0.055	4	µg/l	<= 2
Simazine	0.009	0.012	0.015	4	µg/l	<= 2

PC - FORAGE OSNY HUILLET

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	6		6	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		2	2	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	382	382.5	383	2	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.45	7.6	2	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.25	7.25	7.25	1	Unité pH	
TH Calcique	30.25	30.25	30.25	1	°F	
TH Magnésien	10.038	10.038	10.038	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	31.4	31.4	31.4	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	40.288	40.288	40.288	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	2.7	3.85	5	2	NFU	
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	2	mg/l	<= 1
Température de l'eau	12.5	12.75	13	2	°C	<= 25
Fer dissous	46	46	46	1	µg/l	
Fer total	70	256.4	446	5	µg/l	
Manganèse total	18	18	18	2	µg/l	
Calcium	117.9	119.45	121	2	mg/l	
Chlorures	17	17	17	2	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	766	769	772	2	µS/cm	
Magnésium	23.3	23.6	23.9	2	mg/l	
Potassium	2	2	2	2	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	15	15	15	1	mg/l	
Sodium	8.2	8.35	8.5	2	mg/l	<= 200
Sulfates	92	92.5	93	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.5	0.515	0.53	2	mg/l C	<= 10
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 4
Nitrates	0	0	0	2	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 100
Bore	17	18.5	20	2	µg/l	
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Fluorures	140	205	270	2	µg/l	
Nickel	0	0	0	2	µg/l	
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	

Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Fréon 113	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0.02	0.039	2	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0	0.02	0.039	2	µg/l	<= 5
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanés totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	

PC - FORAGE OSNY SADE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	367	367	367	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.5	7.5	7.5	1	Unité pH	
TH Calcique	29.75	29.75	29.75	1	°F	
TH Magnésien	10.122	10.122	10.122	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	30.1	30.1	30.1	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	39.872	39.872	39.872	1	°F	
Turbidité	0.84	0.84	0.84	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	12.5	12.5	12.5	1	°C	<= 25
Fer total	55	62.6	70	5	µg/l	
Manganèse total	20	20	20	1	µg/l	
Calcium	119	119	119	1	mg/l	
Chlorures	23	23	23	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	757	757	757	1	µS/cm	
Magnésium	24.1	24.1	24.1	1	mg/l	
Potassium	1.9	1.9	1.9	1	mg/l	
Sodium	9	9	9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	87	87	87	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.55	0.55	0.55	1	mg/l C	<= 10
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	2.9	2.9	2.9	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.058	0.058	0.058	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	16	16	16	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	320	320	320	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	2	2	2	1	µg/l	<= 10
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Fréon 113	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	

Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanés totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	

UP - DEFERRISATION D'OSNY

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	12	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	12	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	12	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	12	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	12	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	12	n/100ml	= 0
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	370	370	370	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.333	7.4	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.23	7.23	7.23	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	30.35	30.433	30.55	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	39.18	39.537	39.84	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.269	1.1	12	NFU	<= 2
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	11.8	12.733	13.8	3	°C	<= 25
Fer total	0	8.4	21	5	µg/l	<= 200
Manganèse total	19	19	19	1	µg/l	<= 50
Calcium	119.2	119.2	119.2	1	mg/l	
Chlorures	20	20.667	21	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	713	757.333	800	3	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	23.8	23.8	23.8	1	mg/l	
Potassium	1.9	1.9	1.9	1	mg/l	
Sodium	8.9	8.9	8.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	88	89	90	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.46	0.48	0.5	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2	2.1	2.2	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.04	0.04	0.04	3	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.041	0.041	0.041	1	mg/l	<= 0.7
Bore	18	18	18	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	290	290	290	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10

Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0.06	0.06	0.06	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	59	59	59	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0.047	0.047	0.047	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.1	0.1	0.1	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.4	0.473	0.68	12	mg/l	
Chlore total	0.44	0.513	0.69	12	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0.51	0.51	0.51	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dalapon SPD	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.95	0.95	0.95	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	1.46	1.46	1.46	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - Forages de Cergy

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	12	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	12	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	12	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	12	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	12	n/100ml	= 0
Diméthachlore CGA 369873	0.064	0.064	0.064	1	µg/L	<= 0.9
Carbonates	0	0	0	3	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		2	4	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	342	344	347	3	mg/l	
pH à température de l'eau	7.1	7.335	7.6	16	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.01	7.167	7.27	3	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.15	7.192	7.21	5	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	39.925	41.513	43.025	6	°F	
TH Magnésien	6.216	6.37	6.594	6	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	28.05	28.221	28.45	12	°F	
Titre Hydrotimétrique	43.63	46.843	49.493	12	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.054	0.24	12	NFU	<= 2
Biphényle	0	0	0	3	µg/l	
Température de l'eau	9.9	13.676	15.6	25	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	3	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Calcium	152.8	162.978	172.1	9	mg/l	
Chlorures	44	47.257	50	7	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	866	920.667	976	12	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	13.2	14.8	15.7	9	mg/l	
Potassium	3.5	3.75	4.1	4	mg/l	
Sodium	13.1	13.775	14.4	4	mg/l	<= 200
Sulfates	130	133.571	140	7	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.83	0.885	1	6	mg/l C	<= 2
Déséthylatrazine	0	0.003	0.006	4	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	12	mg/l	<= 0.1
Nitrates	23	27.417	31	12	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.46	0.548	0.62	12	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	12	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	3	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Baryum	0.017	0.017	0.017	3	mg/l	<= 0.7
Bore	51	57	62	3	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Fluorures	100	136.667	160	3	µg/l	<= 1500

Mercure	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0.006	0.006	0.006	3	µg/l	<= 0.1
Flonicamid	0	0.039	0.089	25	µg/l	<= 0.1
Métazachlore	0.009	0.011	0.015	3	µg/l	<= 0.1
Oxadixyl	0.01	0.012	0.015	3	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0	0.055	0.184	17	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	3	µg/l	
PCB 138	0	0	0	3	µg/l	
PCB 149	0	0	0	3	µg/l	
PCB 153	0	0	0	3	µg/l	
PCB 170	0	0	0	3	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	3	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0.04	0.05	0.06	3	Bq/l	
Activité bêta due au K40	110	114	119	3	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0.017	0.052	3	Bq/l	
Activité bêta totale	0.12	0.137	0.15	3	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	3	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	3	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.15	0.327	0.5	17	mg/l	
Chlore total	0.19	0.372	0.59	17	mg/l	
Bromates	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Bromoforme	0.9	1.233	1.7	3	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	3	µg/l	
Dalapon SPD	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1	1.367	1.7	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0.497	0.8	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	1.9	3.097	4.2	3	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Bentazone	0	0.007	0.021	3	µg/l	<= 0.1

UP - MEL. ADDUCTIONS VIOSNE / SAN

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
Carbonates	0	0	0	3	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		2	3	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	290	298.667	315	3	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.44	7.6	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.18	7.227	7.27	3	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	23.3	24.08	25.85	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.14	30.752	33.67	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0.1	0.166	0.24	5	NFU	<= 2
Biphényle	0	0	0	3	µg/l	
Température de l'eau	8.4	11.3	14.3	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	3	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Calcium	93.8	102.167	109.5	3	mg/l	
Chlorures	24	24.8	26	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	621	659.2	692	5	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	11.4	12.9	15.3	3	mg/l	
Potassium	3.3	3.533	3.7	3	mg/l	
Sodium	12.1	12.833	14.1	3	mg/l	<= 200
Sulfates	46	50.4	53	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.52	0.554	0.6	5	mg/l C	<= 2
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0.008	0.024	3	µg/l	<= 0.1
Déséthylatrazine	0.02	0.024	0.03	3	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	27	31.6	35	5	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.54	0.632	0.7	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	3	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Baryum	0.037	0.04	0.044	3	mg/l	<= 0.7
Bore	44	50.667	57	3	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Fluorures	80	96.667	110	3	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	<= 3

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	
Anthraquinone	0	0.003	0.01	3	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.027	0.05	0.095	3	µg/l	<= 0.5
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0	0	3	Bq/l	
Activité bêta due au K40	103	110.667	116	3	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	3	Bq/l	
Activité bêta totale	0.13	0.13	0.13	3	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	3	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	3	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.25	0.284	0.32	5	mg/l	
Chlore total	0.3	0.348	0.4	5	mg/l	
Bromates	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Bromoforme	5.8	6.033	6.5	3	µg/l	
Chloroforme	0	0.243	0.73	3	µg/l	
Dalapon SPD	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	5.1	6.067	7.2	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.5	2.033	2.6	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	12.4	14.377	17.03	3	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Atrazine	0.006	0.008	0.01	3	µg/l	<= 0.1

UP - MEL. RESERVOIR DE MARCOUVILLE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		2	2	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	157	168.5	180	2	mg/l	
pH à température de l'eau	7.7	7.98	8.2	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.59	7.82	8.05	2	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	8.75	14.06	18.9	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	10.31	17.324	24.84	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0.104	0.16	5	NFU	<= 2
Biphényle	0	0	0	2	µg/l	
Température de l'eau	6.8	12.28	17.3	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	50.9	59.1	67.3	2	mg/l	
Chlorures	17	25.4	30	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	293	431.6	553	5	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	2.8	3.55	4.3	2	mg/l	
Potassium	2.6	2.85	3.1	2	mg/l	
Sodium	14.8	15.5	16.2	2	mg/l	<= 200
Sulfates	5.5	21.9	33	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0.466	0.85	5	mg/l C	<= 2
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0.012	0.023	2	µg/l	<= 0.1
Déséthylatrazine	0	0.003	0.006	2	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	20	21.8	27	5	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.4	0.436	0.54	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.006	0.012	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.013	0.015	0.017	2	mg/l	<= 0.7
Bore	30	31	32	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	90	100	110	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5

Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Dichlorobenzamide-2,6	0	0.003	0.006	2	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.006	0.018	0.029	2	µg/l	<= 0.5
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0.015	0.03	2	Bq/l	
Activité bêta due au K40	81	89	97	2	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0.029	0.057	2	Bq/l	
Activité bêta totale	0.07	0.1	0.13	2	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	2	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	2	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.31	0.374	0.44	5	mg/l	
Chlore total	0.39	0.436	0.51	5	mg/l	
Bromates	0	1.6	3.2	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	2.1	4.6	7.1	2	µg/l	
Chloroforme	1.7	3.8	5.9	2	µg/l	
Dalapon SPD	0.042	0.042	0.042	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	7.6	10.3	13	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	4.4	5.5	6.6	2	µg/l	
Trihalométhanés totaux (4)	22.2	24.2	26.2	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

UP - Usine de traitement Menucourt

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	12	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	12	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	12	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	12	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	12	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	12	n/100ml	= 0
Diméthachlore CGA 369873	0.026	0.026	0.026	1	µg/L	<= 0.9
Carbonates	0	0	0	3	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		4	13	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	273	301.667	327	3	mg/l	
pH à température de l'eau	7.1	7.461	7.7	26	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.18	7.257	7.3	3	Unité pH	
TH Calcique	30.55	32.744	34.475	12	°F	
TH Magnésien	4.158	4.592	4.746	12	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	6	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	17.15	26.05	30.4	18	°F	
Titre Hydrotimétrique	32.07	36.665	39.179	18	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.13	0.46	12	NFU	<= 2
Perchlorate	2.31	2.808	3.71	12	µg/L	
Biphényle	0	0	0	3	µg/l	
Température de l'eau	12.5	14.111	16.2	27	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	9	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	9	µg/l	<= 50
Calcium	121.8	129.693	137.9	15	mg/l	
Chlorures	30	66.361	130	18	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	748	774.833	835	12	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	9.9	10.78	11.3	15	mg/l	
Potassium	4.2	4.607	5	15	mg/l	
Sodium	10.6	12.147	13.4	15	mg/l	<= 200
Sulfates	22	31.483	52	18	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	47.7	49.233	52	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0.335	0.8	6	mg/l C	<= 2
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0.026	0.059	15	µg/l	<= 0.1
Déséthylatrazine	0.019	0.031	0.053	15	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	18	mg/l	<= 0.1
Nitrates	22	29.111	49	18	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.44	0.582	0.98	18	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	18	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	3	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Baryum	0.062	0.062	0.063	3	mg/l	<= 0.7

Bore	25	31.333	42	3	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Fluorures	180	210	230	9	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	
Oxadixyl	0.016	0.019	0.023	3	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.026	0.074	0.148	15	µg/l	<= 0.5
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0	0	3	Bq/l	
Activité bêta due au K40	131	139.667	147	3	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0.033	0.052	3	Bq/l	
Activité bêta totale	0.14	0.163	0.18	3	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	3	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	3	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.4	0.492	0.56	17	mg/l	
Chlore total	0.43	0.532	0.62	17	mg/l	
Bromates	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0.187	0.56	3	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.23	0.37	0.58	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	3	µg/l	
Trihalométhanés totaux (4)	0.23	0.557	1.14	3	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Atrazine	0.005	0.01	0.016	15	µg/l	<= 0.1
Hexazinone	0	00	0.005	14	µg/l	<= 0.1
Simazine	0	00	0.006	15	µg/l	<= 0.1

ZD - CACP Boucle Nord

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	73	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		93	76	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		110	76	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		2	76	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	76	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	76	n/100ml	= 0
Carbonates	0	0	0	3	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		2	3	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	283	294.333	303	3	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.648	8.2	73	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.19	7.257	7.33	3	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	23.2	24.777	26.7	11	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.17	31.675	35.52	11	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	15	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	71	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	71	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	71	Qualitatif	
Turbidité	0	0.117	0.87	74	NFU	<= 2
Biphényle	0	0	0	3	µg/l	
Température de l'eau	7.3	14.397	33.2	77	°C	<= 25
Fer total	0	5.1	50	20	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Calcium	100.8	105.833	110.5	3	mg/l	
Chlorures	24	25.473	28	11	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	242	557.577	775	71	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	11.6	13.1	14.5	3	mg/l	
Potassium	3.5	3.6	3.7	3	mg/l	
Sodium	13.3	13.7	14.2	3	mg/l	<= 200
Sulfates	45	51.818	58	11	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.5	0.57	0.68	11	mg/l C	<= 2
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0.02	0.037	3	µg/l	<= 0.1
Déséthylatrazine	0.02	0.024	0.031	3	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	71	mg/l	<= 0.1
Nitrates	27	31.091	34	11	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.54	0.622	0.68	11	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	15	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.005	0.057	63	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	4	µg/l	<= 5
Arsenic	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Baryum	0.039	0.041	0.044	3	mg/l	<= 0.7
Bore	40	43	47	3	µg/l	<= 1000
Cadmium	0	0	0	4	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Cuivre	0.012	0.05	0.128	4	mg/l	<= 2
Cyanures totaux	0	0	0	3	µg/l	<= 50

Fluorures	0	66.667	100	3	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Nickel	0	0	0	4	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Sélénium	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0.001	0.006	7	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0.193	0.58	3	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0.193	0.58	3	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	4	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Hydroca. polycycl. arom. 4sub nx	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.049	0.063	0.08	3	µg/l	<= 0.5
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0.01	0.03	3	Bq/l	
Activité bêta due au K40	110	113	116	3	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	3	Bq/l	
Activité bêta totale	0.09	0.12	0.14	3	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	3	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	3	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.07	0.344	0.62	76	mg/l	
Chlore total	0.08	0.39	0.65	76	mg/l	
Bromates	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Bromoforme	2.9	4.729	7.4	7	µg/l	
Chloroforme	0	0.536	2.2	7	µg/l	
Dalapon SPD	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	3.3	5.5	9	7	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.93	2.119	4.6	7	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	7.13	12.883	21.3	7	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Atrazine	0.006	0.008	0.012	3	µg/l	<= 0.1

ZD - CACP Boucle Sud

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	106	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	118	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	118	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	118	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	118	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	118	n/100ml	= 0
Carbonates	0	0	0	4	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		2	4	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	222	243	276	4	mg/l	
pH à température de l'eau	7.4	7.842	8.6	106	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.25	7.483	7.72	4	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.64	7.859	8.33	11	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	10.25	18.714	22.6	11	°F	
Titre Hydrotimétrique	11.89	23.632	30.28	11	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	26	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	11	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	105	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	105	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	105	Qualitatif	
Turbidité	0	0.107	0.81	117	NFU	<= 2
Biphényle	0	0	0	4	µg/l	
Température de l'eau	6.5	14.567	21.7	110	°C	<= 25
Fer total	0	2.111	19	9	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Calcium	74.7	85.475	103	4	mg/l	
Chlorures	22	30.1	41	11	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	224	447.133	651	105	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	5.8	8.225	11	4	mg/l	
Potassium	3	3.25	3.4	4	mg/l	
Sodium	13.6	14.075	14.7	4	mg/l	<= 200
Sulfates	4.8	31.8	49	11	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0.497	0.86	11	mg/l C	<= 2
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0.014	0.034	4	µg/l	<= 0.1
Déséthylatrazine	0.014	0.015	0.017	4	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	105	mg/l	<= 0.1
Nitrates	23	25.273	30	11	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.46	0.505	0.6	11	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	16	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.005	0.032	87	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	5	µg/l	<= 5
Arsenic	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Baryum	0.029	0.032	0.036	4	mg/l	<= 0.7
Bore	31	34	37	4	µg/l	<= 1000
Cadmium	0	0	0	5	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	5	µg/l	<= 50

Cuivre	0.013	0.034	0.058	4	mg/l	<= 2
Cyanures totaux	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Fluorures	0	85	120	4	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Nickel	0	0	0	4	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Sélénium	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0.002	0.006	8	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	4	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	4	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	4	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	5	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	5	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	5	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	5	µg/l	<= 0.1
Fluoranthène	0.009	0.009	0.009	1	µg/l	
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	5	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0.009	0.009	0.009	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	5	µg/l	<= 0.1
Oxadixyl	0	0.001	0.005	4	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.02	0.043	0.06	4	µg/l	<= 0.5
PCB 118	0	0	0	3	µg/l	
PCB 138	0	0	0	3	µg/l	
PCB 149	0	0	0	3	µg/l	
PCB 153	0	0	0	3	µg/l	
PCB 170	0	0	0	3	µg/l	
PCB 180	0	0	0	3	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0	0.008	0.03	4	Bq/l	
Activité bêta due au K40	94	101.5	106	4	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	4	Bq/l	
Activité bêta totale	0.11	0.115	0.12	4	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	4	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	4	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.307	0.65	118	mg/l	
Chlore total	0	0.353	0.75	118	mg/l	
Bromates	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Bromoforme	3.4	4.478	6.1	9	µg/l	
Chloroforme	1.1	2.611	5.7	9	µg/l	
Dalapon SPD	0.05	0.05	0.05	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	4.1	8.067	15	9	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2	4.633	9	9	µg/l	
Trihalométhanés totaux (4)	10.9	19.789	35.8	9	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Atrazine	0	0.001	0.005	4	µg/l	<= 0.1

ZD - CACP Centre / Marcouville

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	62	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		14	62	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		18	62	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	62	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	62	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	62	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	6.9	7.644	8.4	62	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	62	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	62	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	62	Qualitatif	
Turbidité	0	0.243	5.3	62	NFU	<= 2
Température de l'eau	7.4	15.015	23.9	65	°C	<= 25
Fer total	0	3.333	10	3	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	257	619.274	1019	62	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	62	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.005	0.03	62	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Cuivre	0.03	0.036	0.041	3	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	3	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0.003	0.005	3	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.289	0.55	62	mg/l	
Chlore total	0	0.333	0.6	62	mg/l	
Bromoforme	3.2	5.433	7.2	3	µg/l	
Chloroforme	0	3	5.2	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	3.1	8.867	15	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.2	5.5	10	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	7.5	22.8	37.4	3	µg/l	<= 100

ZD - Cergy Vauréal Village ClosBil

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	18	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	19	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	19	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	19	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	19	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	19	n/100ml	= 0
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	341	341	341	1	mg/l	
pH à température de l'eau	6.9	7.347	7.8	19	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.06	7.06	7.06	1	Unité pH	
Titre Alcalimétrique Complet	27.05	27.5	27.95	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	43.7	44.895	46.09	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	19	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	19	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	19	Qualitatif	
Turbidité	0	0.137	0.4	19	NFU	<= 2
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	8.3	14.135	20.3	20	°C	<= 25
Fer total	0	14.5	29	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	161.3	161.3	161.3	1	mg/l	
Chlorures	44	45.5	47	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	516	800	947	19	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	14	14	14	1	mg/l	
Potassium	3.6	3.6	3.6	1	mg/l	
Sodium	14	14	14	1	mg/l	<= 200
Sulfates	120	125	130	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.7	0.715	0.73	2	mg/l C	<= 2
Atrazine déséthyl déisopropyl	0.034	0.034	0.034	1	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	19	mg/l	<= 0.1
Nitrates	26	28	30	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.52	0.56	0.6	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.001	0.019	17	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.021	0.021	0.021	1	mg/l	<= 0.7
Bore	53	53	53	1	µg/l	<= 1000
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.025	0.025	0.025	1	mg/l	<= 2
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	140	140	140	1	µg/l	<= 1500

Mercuré	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	4	4	4	1	µg/l	<= 10
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Anthraquinone	0.031	0.031	0.031	1	µg/l	<= 0.1
Flonicamid	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	<= 0.1
Métazachlore	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	<= 0.1
Oxadixyl	0.011	0.011	0.011	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.148	0.148	0.148	1	µg/l	<= 0.5
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0.008	0.008	0.008	1	µg/l	<= 0.1
Activité alpha totale	0.05	0.05	0.05	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	113	113	113	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.12	0.12	0.12	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.1	0.276	0.49	19	mg/l	
Chlore total	0.16	0.321	0.54	19	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	6.9	9.45	12	2	µg/l	
Chloroforme	1	1.3	1.6	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	7	9	11	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.8	3.65	4.5	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	17.7	23.4	29.1	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

ZD - Courdimanche Boisemont Village

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	8	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	12	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	12	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	12	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	12	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	12	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.2	7.4	7.6	8	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	8	Qualitatif	
Turbidité	0	0.02	0.14	12	NFU	<= 2
Température de l'eau	8.6	13.944	22.4	9	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	628	720.25	762	8	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	8	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0	0	8	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.019	0.019	0.019	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.3	0.44	12	mg/l	
Chlore total	0.07	0.351	0.5	12	mg/l	
Bromoforme	1.4	1.4	1.4	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2	2	2	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.88	0.88	0.88	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	4.3	4.3	4.3	1	µg/l	<= 100

ZD - Jouy le Moutier Ecancourt

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		5	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		7	4	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.5	7.9	8.1	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0.11	0.158	0.24	4	NFU	<= 2
Température de l'eau	6	13.16	19.9	5	°C	<= 25
Fer total	147	147	147	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	304	428.75	694	4	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0	0	3	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0	0	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.23	0.348	0.5	4	mg/l	
Chlore total	0.26	0.398	0.54	4	mg/l	
Bromoforme	1.4	1.4	1.4	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2	2	2	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.92	0.92	0.92	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	4.3	4.3	4.3	1	µg/l	<= 100

ZD - Menuco Courdim Cergy Boisem HT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	36	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		270	47	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		100	47	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	47	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	47	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	47	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7	7.336	7.9	39	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Hydrotimétrique	16.6	16.6	16.6	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	39	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	39	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	39	Qualitatif	
Turbidité	0	0.093	0.42	47	NFU	<= 2
Température de l'eau	9.5	14.58	21.5	44	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	3	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	431	755.154	877	39	µS/cm	[200 - 1200]
Sodium	18	18	18	1	mg/l	<= 200
Ammonium	0	0	0	39	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.001	0.024	36	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Cuivre	0.029	0.111	0.201	3	mg/l	<= 2
Nickel	0	7.333	22	3	µg/l	<= 20
Plomb	0	1.333	2	3	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Hydroc.a.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.11	0.379	0.54	45	mg/l	
Chlore total	0.15	0.419	0.57	45	mg/l	
Bromoforme	0.5	1.163	2.2	3	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.65	1.483	2.6	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0.257	0.77	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	1.15	2.903	5.57	3	µg/l	<= 100

ZD - Osny Pigeonnier

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	15	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	15	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		5	15	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	15	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	15	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	15	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.3	7.633	7.9	15	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	20.75	20.75	20.75	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.95	26.95	26.95	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	15	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	15	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	15	Qualitatif	
Turbidité	0	0.221	0.78	15	NFU	<= 2
Température de l'eau	8.8	14.653	21.6	17	°C	<= 25
Fer total	11	21	31	2	µg/l	<= 200
Chlorures	20	20	20	1	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	478	657.867	802	15	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	47	47	47	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.3	0.3	1	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	15	mg/l	<= 0.1
Nitrates	13	13	13	1	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.26	0.26	0.26	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.001	0.013	14	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Cuivre	0.016	0.025	0.034	2	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	2	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0.003	0.006	2	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	00	0.001	2	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	00	0.001	2	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.13	0.359	0.49	15	mg/l	
Chlore total	0.18	0.403	0.54	15	mg/l	
Bromoforme	1.4	1.5	1.6	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.9	2.2	2.5	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.93	1.115	1.3	2	µg/l	
Trihalométhanés totaux (4)	4.23	4.815	5.4	2	µg/l	<= 100

ZD – Pontoise

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	52	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	52	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		15	52	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	52	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	52	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	52	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.2	7.677	8	52	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	52	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	52	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	52	Qualitatif	
Turbidité	0	0.155	1.1	52	NFU	<= 2
Température de l'eau	7.6	14.442	21.8	55	°C	<= 25
Fer total	0	27	50	3	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	387	596.615	906	52	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	52	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.003	0.027	52	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Cuivre	0.023	0.04	0.052	3	mg/l	<= 2
Nickel	0	2	6	3	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.07	0.283	0.47	52	mg/l	
Chlore total	0.11	0.333	0.6	52	mg/l	
Bromoforme	1.5	4.2	5.9	3	µg/l	
Chloroforme	0	1.17	2.9	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.5	5.733	8.3	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.1	2.6	4.5	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	5.1	13.703	20.9	3	µg/l	<= 100

ZD - St Ouen l'Aumône Epluches

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	9	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	24	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		26	24	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	24	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	24	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	24	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.6	7.978	8.6	9	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Turbidité	0	0.131	1.1	25	NFU	<= 2
Température de l'eau	8.5	14.97	19.4	10	°C	<= 25
Fer total	26	26	26	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	222	396.889	494	9	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.007	0.06	9	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0	0	9	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.063	0.063	0.063	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.13	0.227	0.34	25	mg/l	
Chlore total	0.15	0.262	0.37	25	mg/l	
Bromoforme	0.91	0.91	0.91	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.51	0.51	0.51	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	1.42	1.42	1.42	1	µg/l	<= 100

ZD - St Ouen l'Aumône Vert Galant

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	42	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		85	42	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	42	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	42	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	42	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	42	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.6	7.921	8.5	42	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	41	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	41	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	41	Qualitatif	
Turbidité	0	0.134	0.96	41	NFU	<= 2
Température de l'eau	7.6	14.761	22.2	44	°C	<= 25
Fer total	0	21	49	3	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	227	411.805	524	41	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	41	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.003	0.025	41	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0.209	0.61	3	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	3	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	00	0.001	3	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	00	0.001	3	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.253	0.45	42	mg/l	
Chlore total	0	0.295	0.5	42	mg/l	
Bromoforme	0.77	1.703	3.5	3	µg/l	
Chloroforme	0	5.133	14	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.7	3.733	5.8	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	3.433	7.2	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	1.47	14.003	26.74	3	µg/l	<= 100

6.5 Fiches ARS CYO

Comme en 2020, pour les info-factures de la qualité de l'eau distribuée en 2020, l'ARS Ile-de-France met en place une nouvelle présentation des info-factures en introduisant, un indicateur de qualité synthétique par paramètre et un indicateur de qualité global pour respecter l'engagement n°12D – « Améliorer l'information délivrée à la population en matière d'eau potable » de la 4ème conférence environnementale de 2016.

Elles ne sont pas encore disponibles à ce jour.

6.6 Le bilan énergétique du patrimoine

→ Bilan énergétique détaillé du patrimoine

Installation de production

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Installation de production d'eau: Forage Montgeroult Stade Craie						
Energie relevée consommée (kWh)	116 163	119 691	3 125	0	0	0%
Energie facturée consommée (kWh)	116 163	122 196	4 208	0	0	0%
Consommation spécifique (Wh/m³)	681	697	615			
Volume produit refoulé (m³)	170 501	171 801	5 080	0	0	0%
Installation de production d'eau: Forage Montgeroult Stade Sable						
Energie relevée consommée (kWh)	117 096	120 943	53 311	11 409	15 057	32,0%
Energie facturée consommée (kWh)	117 096	123 474	74 851	13 700	15 052	9,9%
Consommation spécifique (Wh/m³)	682	697	9 753			
Volume produit refoulé (m³)	171 635	173 645	5 466	0	0	0%
Usine de Production d'Eau Potable de Cergy Puits 1						
Energie relevée consommée (kWh)	65 356	54 615	50 079	47 572	59 185	24,4%
Energie facturée consommée (kWh)	67 652	52 726	51 046	47 593	59 181	24,3%
Consommation spécifique (Wh/m³)	984	648	638	647	721	11,4%
Volume produit refoulé (m³)	66 448	84 307	78 492	73 514	82 064	11,6%
Usine de Production d'Eau Potable de Cergy Puits 3						
Energie relevée consommée (kWh)	434 096	338 800	289 943	252 617	348 869	38,1%
Energie facturée consommée (kWh)	436 120	342 816	357 821	351 361	348 342	-0,9%
Consommation spécifique (Wh/m³)	583	469	382	497	497	0,0%
Volume produit refoulé (m³)	743 995	723 019	758 221	507 882	701 465	38,1%
Usine de Production d'Eau Potable de Courdimanche						
Energie relevée consommée (kWh)	29 145	3 547	3 197	3 202	4 423	38,1%
Energie facturée consommée (kWh)	32 678	3 653	4 230	2 861	4 423	54,6%
Consommation spécifique (Wh/m³)	1 052					
Volume produit refoulé (m³)	27 696	0	0	0	0	0%
Usine de Production d'Eau Potable de Menucourt						
Energie relevée consommée (kWh)	769 201	789 961	823 306	762 409	800 979	5,1%
Energie facturée consommée (kWh)	755 734	812 262	779 452	788 359	800 977	1,6%
Consommation spécifique (Wh/m³)	521	510	553	513	550	7,2%
Volume produit refoulé (m³)	1 475 967	1 549 511	1 487 823	1 487 021	1 457 542	-2,0%
Usine de Production d'Eau Potable de Montgeroult Rue de la Vallée Millet						
Energie relevée consommée (kWh)	139 626	174 709	10 053	3 023	4 418	46,1%
Energie facturée consommée (kWh)	8 526	169 845	12 510	3 614	4 547	25,8%
Consommation spécifique (Wh/m³)	634	748	1 369			
Volume produit refoulé (m³)	220 402	233 619	7 345	0	0	0%



Bilan énergétique détaillé des installations de production de la CACP

Les forages de Montgeroult Stade Sable et Montgeroult Stade Craie disposent d'un Point de Livraison commun.

En 2020, le puits de Cergy 3 a été mis à l'arrêt du 26/08/2020 au 21/12/2020 en raison d'une pollution au flonicamid.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Usine de Production d'Eau Potable de Vaureal						
Energie relevée consommée (kWh)	38 517	13 583	12 934	12 476	13 416	7,5%
Energie facturée consommée (kWh)	43 383	13 599	12 934	12 471	13 412	7,5%
Consommation spécifique (Wh/m³)	615					
Volume produit refoulé (m³)	62 586	0	0	0	0	0%
Usine de Production d'Eau Potable d'Osny Rue Henri Lechaugnette						
Energie relevée consommée (kWh)	243 524	225 712	179 947	162 826	181 181	11,3%
Energie facturée consommée (kWh)	244 078	230 286	183 866	176 210	181 969	3,3%
Consommation spécifique (Wh/m³)	973	913	1 019	1 004	863	-14,0%
Volume produit refoulé (m³)	250 407	247 140	176 589	162 135	209 890	29,5%

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Installation de reprise: Reprise Boisemont						
Energie relevée consommée (kWh)	9 679	11 292	12 557	11 515	11 248	-2,3%
Energie facturée consommée (kWh)	11 649	11 557	10 746	11 559	10 952	-5,3%
Installation de reprise: Reprise Claude Debussy						
Energie relevée consommée (kWh)	10 979	9 408	17 521	7 981	6 995	-12,4%
Energie facturée consommée (kWh)	9 714	9 249	17 461	8 276	7 136	-13,8%
Installation de reprise: Reprise de l'Oseraie						
Energie relevée consommée (kWh)	395 551	402 227	398 462	380 119	378 829	-0,3%
Energie facturée consommée (kWh)	409 225	373 148	405 992	405 205	379 621	-6,3%
Installation de reprise: Reprise de Marcouville						
Energie relevée consommée (kWh)	25 418	23 909	104 767	52 095	19 699	-62,2%
Energie facturée consommée (kWh)	25 418	23 682	121 586	53 034	24 097	-54,6%
Reprise Osny du Clos Fleuri						
Energie relevée consommée (kWh)		242	370	5 563	81	-98,5%
Energie facturée consommée (kWh)	74	189	536	6 539	0	-100,0%
Surpresseur: surpression Boisemont 75m3						
Energie relevée consommée (kWh)	6 999	8 750	15 517	17 016	21 511	26,4%
Energie facturée consommée (kWh)	7 417	8 750	15 686	19 606	18 232	-7,0%
Usine de Surpression de Cergy Place de la République						
Energie facturée consommée (kWh)		38	165	378	194	-48,7%
Usine de Surpression de Condorcet Neuville sur Oise						
Energie relevée consommée (kWh)				846 376	792 674	-6,3%
Energie facturée consommée (kWh)		37 382	531 230	855 541	792 545	-7,4%



Bilan énergétique détaillé des installations de reprise, pompage et surpresseurs

En 2021, nous avons une diminution de l'énergie sur le site de Marcouville, car nous favorisons l'arrivée d'eau du SEDIF via l'accélérateur de Neuville sur Oise.

La reprise du Clos Fleuri a été mise à l'arrêt en 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Usine de Surpression de Jouy le Moutier Rue d'Ecancourt						
Energie relevée consommée (kWh)	5 224	3 573	2 967	2 029	1 579	-22,2%
Energie facturée consommée (kWh)	5 216	3 697	3 291	1 436	2 748	91,4%
Usine de Surpression de Maurecourt						
Energie relevée consommée (kWh)		1 059	1 492	863	843	-2,3%
Energie facturée consommée (kWh)	537	1 458	640	1 639	1 605	-2,1%
Usine de Surpression de Pontoise les Larris						
Energie relevée consommée (kWh)	71 743	75 831	134 398	139 548	108 212	-22,5%
Energie facturée consommée (kWh)	70 434	78 311	132 793	144 985	108 212	-25,4%
Usine de Surpression d'Eragny SEFO						
Energie relevée consommée (kWh)	11 751	13 321	10 172	8 750	11 836	35,3%
Energie facturée consommée (kWh)	11 747	11 342	10 175	8 747	11 822	35,2%



Bilan énergétique détaillé des installations de reprise, pompage et surpresseurs

L'énergie facturée sur l'usine de surpression de Jouy le Moutier a augmenté de 91,4% par rapport à 2020 cela est dû à une facture de 2020 qui a été sous estimée, un rattrapage a donc été fait en 2021.

L'énergie facturée sur l'usine de surpression de Pontoise Les Larris a diminué de 22,5% par rapport à 2020 expliquée par une optimisation du pompage des Larris.

Réservoir ou château d'eau

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Réservoir de Boisemont 2 x 2000 M3						
Energie relevée consommée (kWh)	553	550	744	1 080	537	-50,3%
Energie facturée consommée (kWh)	598	580	610	895	536	-40,1%
Réservoir de Boisemont 2 x 4000 M3						
Energie relevée consommée (kWh)	18 379	18 223	23 150	17 451	23 813	36,5%
Energie facturée consommée (kWh)	18 077	16 883	21 952	18 995	23 696	24,7%
Réservoir de Courdimanche 250 M3						
Energie facturée consommée (kWh)	383	658	1 129	1 433	1 396	-2,6%
Réservoir de Courdimanche 2500 M3						
Energie relevée consommée (kWh)	2 355	1 978	1 898	1 310	2 411	84,0%
Energie facturée consommée (kWh)	2 340	1 931	1 937	1 440	1 848	28,3%
Réservoir de Saint Ouen l'Aumone Rue d'Epluches						
Energie relevée consommée (kWh)	1 441	1 140	2 168	1 339	1 379	3,0%
Energie facturée consommée (kWh)	1 861	1 130	1 126	1 492	975	-34,7%
Réservoir de Saint Ouen l'Aumone Rue du Parc						
Energie relevée consommée (kWh)	385	409	570	592	676	14,2%
Energie facturée consommée (kWh)	455	380	508	394	425	7,9%
Réservoir d'Osny Le Pigeonnier						
Energie relevée consommée (kWh)	2 043	1 835	1 524	2 124	1 718	-19,1%
Energie facturée consommée (kWh)	2 043	1 786	1 811	1 786	1 739	-2,6%



Bilan énergétique détaillé des réservoirs ou châteaux d'eau

En 2021, l'énergie sur le réservoir de Boisemont 2X4000m³ a augmenté car suite à un incident sur l'usine de production de Menucourt nous avons alimenté le réservoir de Boisemont 2x2000m³ via le pompage au réservoir 2*4000m³ le temps de l'incident.

Installation de captage

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Forage de Condecourt						
Energie relevée consommée (kWh)	437 119	441 538	467 176	454 576	482 845	6,2%
Energie facturée consommée (kWh)	437 119	441 538	467 176	477 628	452 845	-5,2%
Forage de Sagy Chardronville						
Energie relevée consommée (kWh)	257 504	255 053	235 221	252 079	255 460	1,3%
Energie facturée consommée (kWh)	257 504	255 053	235 207	264 862	255 460	-3,5%

6.7 Liste des IJT

CYO
TERRAINS
BOISEMONT TERRAIN RESERVOIR 2000M3 R CDT COUSTEAU
TERRAIN LE MONTRUGE B631 1977 M2
SAN CERGY TERRAIN SIACARTE
ACHAT TERRAINS AU SIACARTE POUR CA CERGY PONTOISE
BOISEMONT RESERVOIR 75M3 CD22
RESERVOIR
ETANCHEITE INTERNE
PROTECTION EXTERNE
CLOTURE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
LIGNE TELECOMMANDE
ANTI INTRUSION
SERRURERIE
MISE EN SECURITE
DEBITMETRE DISTRIBUTION
ECHELLE INTERIEUR ACCES PALIER
PORTILLON
EQUIPT HYDRAUL CHAMBRE DE VANNES EXTERIEUR
PORTE ENTREE RESERVOIR
REPARATION GC RESERVOIR
ECHELLE INTERIEUR
CUVE BASSE ET GALERIE TECHNIQUE
BALLON DE SURPRESSION
EQ HYDRAULIQUE
ARMOIRE ELECTRIQUE
POMPE 1
POMPE 2
POMPE 3
TELEGESTION
HYDRAULIQUE SURPRESSEUR
BOISEMONT RELAIS DE BOISEMONT 120 M3
BACHE 120M3
ETANCHEITE INTERNE
PROTECTION EXTERNE
SONDE DE MESURE DE NIVEAU DE LA BACHE
ECHELLE STATION
CLOTURE
ANTI INTRUSION
GARDE CORPS
CAPOT SECURISE EXTERIEUR
CAPOT SECURISE INTERIEUR
REENCLENCHMENT AUTO INTRUSION
REPRISE GENIE CIVIL TOIT STATION
PORTILLON
STATION DE REPRISE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

POMPE KSB N 1
POMPE KSB N 2
ARMOIRE BASSE TENSION
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
VANNE ELECTRIQUE LAVAGE RESERVOIR
VANNE ELECTRIQUE DE SECOURS
FOURREAU DE PRESSION POMPE N 1
COMPTEUR DN 100
TELEGESTION
FOURREAU DE PRESSION POMPE N 2
MENUCOURT STATION DE TRAITEMENT
TRAITEMENT
TRANSFO 250KVA
CELLULE GALAXIE
CELLULE HUMAIN
CELLULE PROTECTION TRANSFO
COMPTAGE
FILTRE N.1 CAG
FILTRE N.2 CAG
FILTRE N.3 CAG
FILTRE N.4 CAG
FILTRE ECHANGEUR D'ION
MATERIAU FILTRANT CAG FILE N 1 A-B
MATERIAU FILTRANT RESINE
DEBITMETRE EAU BRUTE
DEBITMETRE EAU DENITRIFIEE
DESHUMIDIFICATEUR MLT 350
CUVE ADDITIONNELLE SECHEUR D'AIR
SECHEUR D AIR DW3
POMPE EAU SALEE N1
POMPE EAU SALEE N 2
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
PH METRE
POMPE DE REPRISE N1
POMPE DE REPRISE N2
POMPE DE LAVAGE N1
POMPE DE LAVAGE N2
POMPE DE REGENERATION N1
POMPE DE REGENERATION N2
POMPE A SAUMURE N1
POMPE A SAUMURE N2
POMPE DE RECIRCULATION
COMPRESSEUR D AIR N1
COMPRESSEUR D AIR N2
SURPRESSEUR HIBON
ANTIBELIER CHARLATTE 1000L
COMPTEUR EAU DE SERVICE
STABILISATEUR DN 200
DEBITMETRE EAU TRAITEE
COMPTEUR EAU DE LAVAGE
DESHUMIDIFICATEUR MONTERS

INSTRUMENTATION
ARMOIRE DE COMMANDE
AUTOMATE
SOFREL S550
ANALYSEUR NO3 LABO
analyseur chlore labo
chauffe-eau
SERRURERIE GENERALE
INVERSEUR CHLORE
CUVE ACIDE SULFURIQUE
POMPE DOSEUSE N1
POMPE DOSEUSE N2
TURBIDIMETRE
CONDUCTIMETRE
BAC DE RETENTION
ONDULEUR AUTOMATE
CENTRALE INTRUSION
STABILISATEUR CR80 REFOULEMENT
DEMARREUR DE POMPE DE REPRISE
PLATEFORME ACCES FILTRE A CHARBON ACTIF 1 ET 3
AFFICHER TACTILLE
MATERIAU FILTRANT CAG FILE N 2 A-B
VENTILATION ANTI POLLUTION BACHES
DEBITMETRE POMPE RECIRCULATION ECHANGEUR
PORTE CONDAMNATION ECHELLE CRINOLINE SILO A SEL
DISJONCTEUR GENERAL POMPE DE REPRISE N°1
DISJONCTEUR GENERAL POMPE DE REPRISE N°2
VANNE AUTOMATIQUE BY PASSE ECHANGEUR
ADOUUCISSEUR
CHLOROMETRE N 1
CHLOROMETRE N 2
BATTERIE DE CONDENSATEURS
PORTE ENTREE
PORTE LOCAL POMPE
PORTE LOCAL FILTRE
PORTE LOCAL HAUTE TENSION
PORTE LOCAL TECHNIQUE
SUPERVISION
SONDE DE NIVEAU BACHE EAUX SALES
AEROTHERME CHAUFFAGE LOCAL FILTRE
PORTAIL PRINCIPAL
PORTAIL LIVRAISON
DEBITMETRE EAUX SALES
CLAPET CLASAR POMPE N 1
CLAPET CLASAR POMPE N 2
ONDULEUR SUPERVISION
SONDE DE NIVEAU BACHE EAU FILTREE
CABLE POMPE REPRISE N 2
VARIATEUR POMPE REPRISE N 2
HYDRAULIQUE POMPE REPRISE N 2
BACHE STOCKAGE 200 M3

BACHE DE STOCKAGE G.C.
REMBARDE
SILO A SEL
SILO A SEL
ECHELLE D'ACCES AU SILO A SEL
STATION
ANALYSEUR DE NITRATE
BOISEMONT RUE DU Ct COUSTEAU
RE 2 X 2000 M3 CUVE 1
GENIE CIVIL
ETANCHEITE INTERIEURE
BOITES A EAUX PLUVIALES
CLOTURE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
COMPTEUR 300MM
EQUIPEMENT ELECTRIQUE D'AUTOMATISMES
SERRURERIES DIVERSES
ECHELLE FIXE EXTERIEURE SUR RESERVOIR DE BOISEMONT
PROTECTIONS VENTILATIONS SUR RESERVOIR BOISEMONT
ANTI INTRUSION
ANALYSEUR CHLORE
TRANSMETTEUR TELEGESTION
POMPE VIDANGE N 1
ECHELLE ACCES CUVE
ECHELLE ACCES TOIT CUVE 1
GTC ARMOIRE
SONDE
RE 2 X 2000 M3 CUVE 2
GENIE CIVIL
ETANCHEITE INTERNE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE DIVERSES
DISPOSITIF ANTI INTRUSION
POMPE VIDANGE N 2
ECHELLE ACCES TOIT CUVE 2
TRAPPES ACCES TOIT CUVE 2
SONDE
GTC BOISEMONT LE HAUT
INSTRUMENTATION
BOISEMONT CHAMBRE RUE DES FRERES LEIRIS
EXPORT BOISEMONT - TRIEL
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR DN 150
COMPTEUR DN 150
SERRURERIE
BOISEMONT REGARD RUE DE LA FERME
INTERCOM VN VERS BOISEMONT
REGARD INTERCOM VN
HYDRAULIQUE
COMPTEUR DN80

TRANSMETTEUR
COURDIMANCHE CHEMIN DE LA GRANGE NEUVE
RESERVOIR 250 M3
ETANCHEITE INTERNE
PROTECTION EXTERNE
CLOTURE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
ANTI INTRUSION
TELEGESTION
ANALYSEUR DE CHLORE
CAPOT DOME
SONDE DE NIVEAU
SECURISATION CUVE RESERVOIR
PORTE ENTREE RESERVOIR
CADRE BETON PORTE ENTREE RESERVOIR
COURDIMANCHE CD 22 FORAGE
FORAGE
EQUIPEMENT ELECTRIQUE MT
CHLORATION
PORTE LOCAL STATION
MUR DE SOUTÈNEMENT ET ENDUITS
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
COLONNE DE REFOULEMENT
PORTE LOCAL CHLORE
POMPE IMMERGEE
ANTI INTRUSION
INVERSEUR DE CHLORE
TELEGESTION
SONDE DE MESURE
POMPE SURPRESSION CHLORE
CLOTURE PERIMETRE PROTECTION
RAMPE DESCENTE BOUTEILLE CHLORE
SYSTEME PLUVIALE
ANCIEN SI COURDIMANCHE OUVRAGES RESEAU
MENUCOURT REDUCTEUR PRESSION RUE GRANDE
EQ. HYDRAULIQUE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
REDUCTEUR NO 101 150MM
MENUCOURT REDUCTEUR PRESSION RUE DU VEXIN
EQ. HYDRAULIQUE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
REDUCTEUR NO 102 150 MM
MENUCOURT REDUCTEUR PRESSION RUE DE GAULLE
EQ. HYDRAULIQUE REDUCTEUR STABILISATEUR 100MM
GENIE CIVIL
SERRURERIE
REDUCTEUR NO 100 100 MM
MENUCOURT CHAMBRE COTE DU PARC

GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
REDUCTEUR DE PRESSION N 105 150MM
MENUCOURT STABILISATEUR ROUTE DE COURDIMANCHE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR DN 150 NO 103
MENUCOURT STABILISATEUR RUE DE GIVONNES (POTAGER)
GENIE CIVIL
SERRURERIE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR DN 100 NO 104
MENUCOURT STABILISATEUR VILLA DES BOIS
GENIE CIVIL
SERRURERIE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR DN 150 NO 106
BOISEMONT STABILISATEUR RUE DE LA MAIRIE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR DN 150 NO 5
SAGY INTERCOM SFDE-SIEVA
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
STABILISATEUR DN 150
COMPTEUR DN 150
COURDIMANCHE CD22 EXPORT 170
GENIE CIVIL
SERRURERIE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEURS DN 125 ET DN 200
SAGY FORAGE DE CHARDRONVILLE
FORAGE DE CHARDRONVILLE
FORAGE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
CLOTURE STATION
STATION GENIE CIVIL
ARMOIRE ELECTRIQUE
ETANCHEITE LOCAL
BATTERIE DE CONDENSATEURS
POMPE FORAGE N 1
CELLULES HAUTE TENSION
TRANSFORMATEUR
POMPE FORAGE N 2
CAPOT PROTECTION PIEZO
ANTI INTRUSION
GTC SOFREL S550

DEBITMETRE
VANNE D'ISOLEMENT FORAGE
ANTI BELIER
DEMARREUR POMPE N 1
DEMARREUR POMPE N 2
PORTAIL FORAGE SAGY CHARDRONVILLE
PORTILLON
SAGY FORAGE DE CONDECOURT
FORAGE DE CONDECOURT
LOCAL D'EXPLOITATION
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
CENTRALE ANTI INTRUSION
BARDAGE EN BOIS (PARC DU VEXIN)
PISTE GRAVE BETON - ACCES
POMPE FORAGE
FORAGE
TRANSFORMATEUR FORAGE
SONDE DE MESURE DE NIVEAU
DEBITMETRE
OUVERTURE MOBILE TOIT
TUYAU WELLMASTER
CLOTURE ET PORTAIL
LIAISONS FORAGE 1 ET 2
ARMOIRE ELECTRIQUE
ANTIBELIER
PORTE ENTREE STATION
TELEGESTION
DEMARREUR POMPE FORAGE
TETE DE Puits ETANCHE
SAN CERGY INTERCOM SAN VERS PONTOISE VOIE 20
INTERCOM VOIE 20
GENIE CIVIL REGARD
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
COMPTEUR
TRANSMETTEUR LS42
SAN CERGY MARCOUVILLE CHAMBRE COMPTAGE
CHAMBRE VANNE RN14 RUE DE LA POMPE
GENIE CIVIL
HYDRAULIQUE
ARMOIRE ELECTRIQUE
VANNE DN 500 ELECTRIQUE
CHAMBRE COMPTAGE COTE 112 VERS PONTOISE
COMPTEURS 300mm
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
GENIE CIVIL
TRANSMETTEUR
CHAMBRE COMPTAGE CROIX MAHEUX
CERGY
REGARD INTERCOM VN
HYDRAULIQUE
COMPTEUR DN80

TELEGESTION
BOISEMONT RESERVOIR 2X4000M3 RUE DE LA FERME
RESERVOIR 1A 1000 M3
ETANCHEITE EXTERNE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CUVE N 1
ETANCHEITE INTERNE CUVE 1
PORTAIL 4M
DESHUMIDIFICATEUR
ETANCHEITE TOIT TERRASSE LOCAL VANNE CUVE N°1
SERRURERIE
VEGAMETRE SONDE DE SECOURS
SYSTEME PLUVIAL
ETANCHEITE DOME
ECHELLE ET GARDE CORPS ACCES LOCAL VANNES
ETANCHEITE EVACUATION EAUX PLUVIALES DOME
TRAPPE N 1 RESERVOIR 1000 M3
GARDE CORPS CUVE N 1
RESERVOIR 1B 3000 M3
GENIE CIVIL SUR CUVE NO 2 RESERVOIR 1B
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CUVE N 2
ETANCHEITE EXTERNE CUVE N 2
ETANCHEITE INTERNE CUVE 2
RETELEMENT S/HYDRAULIQUE
SERRURERIE
SONDE DE NIVEAU N 2
TRAPPE N 2 RESERVOIR 3000 M3
TRAPPE N 3 RESERVOIR 3000 M3
ECHELLE DE CUVE EXTERIEURE CUVE N°1
STATION DE REPRISE
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
ONDULEUR
CENTRALE ANTI INTRUSION
DISPOSITIF ANTI INTRUSION
POMPE N 1
POMPE N 2
COMPTEUR
ANALYSEUR DE CHLORE
ARMOIRE ELECTRIQUE GTC
AUTOMATE
GTC INSTRUMENTATION
SOFREL EXTENSION
GTC AUTOMATISME
DESHUMIDIFICATEUR
REENCLENCHMENT AUTO INTRUSION
CARTE CPU AUTOMATE OMRON
ARMOIRE ELECTRIQUE POMPES DE REPRISES
ECHELLE
GARDE CORPS
AFFICHEUR TACTILE
REGARD VANNE ANNULAIRE
STABILISATEUR AMONT 1

VANNE ANNULAIRE DN 125
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
TRAPPE DE DEMONTAGE
TAMPON D'ACCES
ECHELLE
CUVE 3 RESERVOIR 4000 M3
HYDRAULIQUE
SERRURERIE
ETANCHEITE INTERNE CUVE N 3
ETANCHEITE EXTERNE
SYSTEME PLUVIAL
ETANCHEITE DOME CUVE N 2 RESERVOIR 1B
ETANCHEITE EVACUTAION EAUX PLUVIALES DOME
TRAPPE N 1 RESERVOIR 4000 M3
TRAPPE N 2 RESERVOIR 4000 M3
GARDE CORPS CUVE N 3
ESCALIER ACCES LOCAL POMPE
BANQUETTE EN PB ETANCHEITE TOIT TERRASSE LOCAL PPE
CERGY STATION DES LARRIS
CERGY STATION DES LARRIS
POMPE PEME D7 N 1
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
POMPE PEME D7 N 2
POMPE PEME D7 N 3
POMPE PEME D7 N 4
EQUIPEMENT ELECTRIQUE HAUTE TENSION
TRANSFORMATEUR TRANSUNEL 160 KVA N480193
EQUIPEMENT ELECTRIQUE BASSE TENSION
PROTECTION INTERNE
MUR DE SEPARATION LOCAL B.T.
BATTERIE DE CONDENSATEURS
ANALYSEUR DE CHLORE
RAVALEMENT EXTERIEUR BATIMENT
ANTI BELIER
ONDULEUR
ALTUGLASS SUR LA COUPOLE
COMPRESSEUR KNF N 1128988
COMPTEURS DES LARRIS DIAM 300
ANTI INTRUSION
SANITAIRE EVACUATION EU
SOFREL
SERRURERIE
VESSIE ANTI BELIER
PORTE ENTREE STATION
MONORAIL
AUTOMATE
HYDRAULIQUE ANTI BELIER
PLATEFORME DEPOSE ANTI BELIER
DEBITMETRE

VARIATEUR DE VITESSE POMPE N 1
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N 2
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N 3
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N 4
AFFICHEUR TACTILE
PUPITRE DE COMMANDE
FILTRE ARMONIQUE
VANNE CLAPET REFOULEMENT N1 DN300
VANNE CLAPET REFOULEMENT N2 DN300
CLAPET REFOULEMENT DN300
VENTILATION FORCEE LOCAL ELECTRIQUE BT
CHLORATION STATION DES LARRIS
CHLOROMETRE N 1
CHLOROMETRE N 2
INVERSEUR CHLORE
VANNE MODULANTE DE CHLORE
HYDROEJECTEUR
CANNE D'INJECTION
DETECTEUR DE FUITE DE CHLORE
SURPRESSEUR CHLORE
ARMOIRE EXTERIEURE BOUTEILLES CHLORE
COURDIMANCHE AVAL MONOVAR
GTC 1
GENIE CIVIL
BD STE APPOLINE
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
VANNE
SERRURERIE
VANNE MONOVAR
GTC 2
ARMOIRE ELECTRIQUE GTC
GTC API
SOFREL
INSTRUMENTATION
ONDULEUR
CERGY UNITES INJECTION SOUDE
BATIMENT CERGY SOUDE CERGY 1
BATIMENT UNITE INJECTION SOUDE
COURDIMANCHE BOIS D'ATON
RESERVOIR 2500 M3
CAPOTS RESERVOIR
ECHELLE RESEROIR
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
ALARME ANTI INTRUSION
REECLENCEMENT AUTOMATIQUE CENTRALE INTRUSION
CAPOT DOUBLE ENVELOPPE ACCES CUVE
SONDE DE NIVEAU N 1
SONDE DE NIVEAU N 2
ARMOIRE DE COMMANDE
ARMOIRE ELECTRIQUE

TELEGESTION
GTC API
GTC SOFREL EXTENSION
CARTE ETHERNET
ONDULEUR
CHAMBRE DE VANNES
VANNES
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
CLAPET DN 600
VANNE ANNULAIRE
DEBITMETRE
DEBITMETRE DISTRIBUTION AVAL COURDIMANCHE
CAPOT
ECHELLE
ANALYSEUR DE CHLORE
FORAGE MONTGEROULT STADE
LOCAL D'EXPLOITATION
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT CHLORATION
POMPE SURPRESSION CHLORE
HYDRAULIQUE ANTI BELIER
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
EQUIPEMENT ANTI BELIER
TRANSFORMATEUR H61
CLOTURE
ESPACES VERTS
SERRURERIE
PORTAIL
ALARME ANTI INTRUSION
TRANSMETTEUR DE TELEGESTION
ANALYSEUR CHLORE
CHLOROMETRE
FORAGE STADE CRAIE - BRAY 2
FORAGE A LA CRAIE
ALARME ANTI INTRUSION
TRANSMETTEUR DE TELEGESTION
POMPE KSB UPA 150S 48/13 N95006774 (CRAIE)
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SONDE DE MESURE DE NIVEAU
TUBAGE
COLONNE DE REFOULEMENT
PISTE ACCESS FORAGES MONTGEROULT STADE
TETE DE PUIITS
POME SURPRESSION CHLORE
FORAGE STADE SABLE - BRAY 1
FORAGE AU SABLE
AUTOMATISATION MELANGE VIOSNE
ALARME ANTI INTRUSION
POMPE KSB UPA 150S 20/15 N 655090/794001
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE FORAGE SABLE
TRANSFORMATEUR

SONDE DE MESURE DE NIVEAU
MONTGEROULT VALLEE MILLET STATION FORAGE
STATION VALLEE MILLET SABLE
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE SABLES
INVERSEUR CHLORE
POMPE FORAGE
ARMOIRE ELECTRIQUE
EQUIPEMENT ANTI BELIER
PORTE ENTREE STATION
CLOTURE+ PORTAIL
SERRURERIE
BARRIERE PIVOTANTE
TRANSMETTEUR DE TELEGESTION
ALARME ANTI INTRUSION
INVERSEUR CHLORE
FORAGES AU SABLE
SONDE DE MESURE DE NIVEAU
TUYAU WELLMASTER POMPE FORAGE
EQUIPEMENT DE CHLORATION
SUPRESSEUR CHLORE
CHLOROMETRE N 1
CHLOROMETRE N 2
SAN CERGY CANALISATION 400ML
CANALISATION 400ML
35ML SOUS A14
12ML SOUS VIOSNE
ROBINET VANNE 400ML
2 RV 400MM
JOUY LE M. SURPRESSION DE JOUY ECANCOURT
STATION SURPRESSION DE JOUY ECANCOURT
ARMOIRE ELECTRIQUE
COMPTEUR EAU
ANTI BELIER 200 LITRES
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
POMPE VIDE CAVE
POME N1
POMPE N2
POMPE N3
TELEGESTION
GENIE CIVIL
VARIATEUR N 1
VARIATEUR N 2
VARIATEUR N 3
CERGY POSTE CENTRAL BUREAU
GTC
GTC PC
GTC ECRAN PLAT 17
GTC IMPRIMANTE
GTC CLE PANO RUNTIME
GTC API

GTC PROTOCOLE DE COMMUNICATIONS FINS
ONDULEUR GTC
SYNTERSE LOCAL LERNE
INTEGRATION GTC OSERAIE DEBUSSY
GTC PROTOCOLE DE COMMUNICATIONS FINS
ETUDE RATIONALISATION ET CTC
ETUDE DE RATIONALISATION
OSNY RESERVOIR SUR TOUR 1000 M3 PIGEONNIER (OSNY)
CHAUSSÉE J. CESAR
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
ETANCHEITE INTERNE
ETANCHEITE EXTERNE
CLOTURE
PLAFOND ISOLANT
ECLAIRAGE RESERVOIR
VANNE ELECTRIQUE GRAND DEBIT
SERRURERIE
ANTI INTRUSION
ARMOIRE GTC
TELEGESTION
SONDE DE NIVEAU CUVES EXTERIEURE
COMPTEUR D'EAU DN 200
ANALYSEUR DE CHLORE
VANNE ELECTRIQUE PETIT DEBIT
HYDROSTAB AVAL DN 150
MISE EN SECURITE PASSERELLE
SONDE DE NIVEAU CUVES INTERIEURE
MISE EN SECURITE
ETANCHEITE CUVES INTERIEURE
ETANCHEITE CUVES EXTERIEURE
CONDUITE REFOULEMENT CUVES INTERIEURE
CONDUITE REFOULEMENT CUVES EXTERIEURE
CONDUITE TROP PLEIN
CREPINES
COMPLEMENT TRAVAUX ETANCHEITE
OSNY RESERVOIR SUR TOUR 350 M3 LA GROUE
RUE DE LIVILLIERS
DEMOLITION DU RESERVOIR
OSNY RUE DE L'ECHAUGETTE
BACHE DE REPRISE 120 M3
ETANCHEITE INTERNE
ETANCHEITE EXTERNE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIES DIVERSES
OSNY BATIMENT UNITE INJECTION SOUDE
BATIMENT UNITE INJECTION SOUDE
BATIMENT UNITE INJECTION OSNY
OSNY ECHAUGUETTE
BACHE EAU DE LAVAGE 80 M3
BACHE EAU DE LAVAGE
POMPE RELEVEMENT

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
BARRIERE GARDE CORPS BACHE
SERRURERIE
ECHELLE BACHE EAUX SALES
TRAPPE BACHE EAUX SALES
GTC
TELEGESTION FR1000
STATION DE DEFERRISATION
FILTRE N.1
FILTRE N.2
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
COMPRESSEUR AIR
SURPRESSEUR AIR DE LAVAGE
CHLORATION
POMPE EAU DE LAVAGE
POMPE DE REPRISE N.1
POMPE REPRISE LE PIGEONNIER
POMPE DE REPRISE N.3
RESERVOIR ANTI BELIER N.1
RESERVOIR ANTI BELIER N.2
CLOTURE
PORTE D'ACCES
SERRURERIE
COMPTEURS FORAGES SADE
DEBITMETRE REPRISE N 1
ARMOIRE DE COMMANDE
TURBIMETRE
ANALYSEUR DE CHLORE
RESEAU AIR COMPRIME
COLLECTEUR HYDRAULIQUE BAS POT DE MELANGE
DESHYDRATEUR D'AIR
TUYAUTERIE EN CANIVEAU FORAGE SADE
AFFICHEUR TACTILE IHM
TELEGESTION
DISPOSITIF ANTI INTRUSION
DEBITMETRE FORAGE HUILLET
HYDROEJECTEURS CIFEC
DEBITMETRE EAU DE LAVAGE
REENCLENCHMENT AUTO INTRUSION
INVERSEUR DE CHLORE
COMPTEUR REPRISE ECHAUGUETTE VERS OSERAIE
COMPTAGE OSNY GENICOURT
TRANSMETTEUR
OSNY REGARD STABILISATEUR DU CLOS FLEURI
REGARD STABILISATEUR DU CLOS FLEURI
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
VANNE ELECTRIQUE 300 MM
STABILISATEUR 300 MM
MATERIEL ELECTRIQUE

OSNY MISSIPIPI RUE DE L'ECHAUGUETTE
PUITS HUILLET
POMPE FORAGE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
CLOTURE Puits HUILLET
SERRURERIE
TRAVAUX Puits HUILLET
CLOTURE PERIMETRE PROTECTION
PORTIQUE DE LEVAGE
SECURISATION PORTIQUE DE LEVAGE
PORTAIL
PORTAIL PERIMETRE PROTECTION
OSNY LE PARC RUE DE L'ECHAUGUETTE
OSNY FORAGE SADE
POMPE CAPRARI E6X40 2400
COLONNE WELLMaster + ACCESSOIRES
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
GENIE CIVIL
SONDE DE MESURE DE NIVEAU
ECELLE
CLOTURE PERIMETRE PROTECTION
PORTAIL PERIMETRE PROTECTION
PUISEUX-P. INTERCOM
INTERCOM RUE DE LA DISTILLERIE
CHAMBRE DE COMPTAGE
COMPTEUR D'EAU DN 150
CLAPET DN 150
VANNES
STABILISATEUR D'ECOULEMENT
HYDRAULIQUE
INTERCOM GRANDE RUE
CHAMBRE DE COMPTAGE
COMPTEUR D'EAU DN 150
STABILISATEUR D'ECOULEMENT
CLAPET DN 150
VANNES
HYDRAULIQUE
ERAGNY STABILISATEUR SORTIE NO 8 DE L'A15
STABILISATEUR SORTIE NO 8 DE L'A15
GENIE CIVIL
SERRURERIE
STABILISATEUR DN 150 NO 215
ERAGNY STABILISATEUR RD PT CH DE GAULLE
STABILISATEUR RD PT CH DE GAULLE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
STABILISATEUR DN 150 NO 214
ERAGNY CHAMBRE CLOS DE SANTEUIL
CHAMBRE CLOS DE SANTEUIL
GENIE CIVIL

SERRURERIE
VANNE DN 500
VANNE DN 600
VANNE DN 250
STABILISATEUR DN 300
ERAGNY STABILISATEUR DN150 RUE DE LA GARE
STABILISATEUR DN150 RUE DE LA GARE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
STABILISATEUR DN 150
ERAGNY DEBITMETRE CLOS DE SANTEUIL
DEBITMETRE CLOS DE SANTEUIL
GENIE CIVIL
SERRURERIE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
DEBITMETRE ABB DN 400
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
TELEGESTION
ERAGNY CLOS DE SANTEUIL
STATION CLOS DE SANTEUIL
STABILISATEUR DN 300 NO 206
GENIE CIVIL
SERRURERIE
ERAGNY PAVILLON, STATION ELEVATOIRE
PAVILLON - STATION ELEVATOIRE
REHABILITATION LOGEMENT ELECTRICITE
REHABILITATION LOGEMENT PEINTURE
REHABILITATION LOGEMENT PLOMBERIE
REHABILITATION LOGEMENT SANITAIRES
REHABILITATION LOGEMENT CHAUFFAGE
TRAVAUX DE REHABILITATION DU LOGEMENT(MACONNERIE)
AMENAGEMENT SALLE DE BAIN MACONNERIE
AMENAGEMENT SALLE DE BAIN PLOMBERIE
AMENAGEMENT SALLE DE BAIN ELECTRICITE
AMENAGEMENT SALLE DE BAIN PEINTURE
RENOVATION CLOTURE ET PORTAIL
RESERVOIR ERAGNY RUE DE LA MARNE
RESERVOIR
DEMOLITION DU RESERVOIR
PONTOISE VANNES DE SURVITESSE VIADUC D915
VANNE COTE PONTOISE
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
VANNE DE SURVITESSE DN 400
ECHELLE DE DESCENTE
VANNE COTE MARCOUVILLE
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
VANNE SURVITESSE DN 400

PONTOISE STABILISATEUR RD PT LECLERC
STABILISATEUR ROND POINT LECLERC
GENIE CIVIL
VANNE MANUELLE 400 MM AMONT
VANNE MANUELLE 400 MM AVAL
STABILISATEUR 400 MM
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
VANNE STOPFLUIDE 400 MM
OSNY RESERVOIR DE MARCOUVILLE
REPRISE MARCOUVILLE
POMPE GOURDIN 180 M3/H N.1
POMPE GOURDIN 180M3/H N.2
ARMOIRE ELECTRIQUE
VANNE ELECTRIQUE TOUT OU RIEN FILE 1
ONDULEUR
BALLON CHARLATTE N 1
BALLON CHARLATTE N 2
STABILISATEUR DE PRESSION BAYARD
MESURE DE NIVEAU CUVE N.1
TELETRANS SOFREL
POMPE GOURDIN N.3 360M3/H
BI PASS 150 112
ALARME ANTI INTRUSION
ANALYSEUR DE CHLORE
REENCLENCHMENT AUTO INTRUSION
CARTE ETHERNET
RENFORCEMENT SYSTEME ANTI INTRUSION
CARTE COMMUNICATIONS AUTOMATE
VANNES CLAPETS POMPES REPRISES
GTC AUTOMATISME
DEBITMETRE MARCOUVILLE-BOISEMONT
AUTOMATE
AFFICHEUR TACTILE
VANNE DN 500 CANIVEAU POMPES REPRISES
HYDRULIQUE CANIVEAU POMPES REPRISES
COMPTEURS PONTOISE VN300 (stabilisateur écoulement)
CLOTURE
PORTAIL
PETITE CUVE
PLANCHER STATION REPRISE MARCOUVILLE
ETANCHEITE INTERNE PETITE CUVE
TRAPPE ACCES PETITE CUVE
ECHELLE INTERIEUR PETITE CUVE
ETANCHEITE EXTERNE PETITE CUVE
SYSTME ANCRAGE TUYAUX REFOULEMENT PETITE CUVE
CROSSE ECHELLE PETITE CUVE
COLONNE REFOULEMENT N 1
COLONNE REFOULEMENT N 2
COLONNE DE TROP PLEIN
CREPINE DE DISTRIBUTION

HYDRAULIQUE VIDANGE SOUS CUVE
MOYENNE CUVE
ETANCHEITE EXTERNE MOYENNE CUVE
ETANCHEITE INTERNE MOYENNE CUVE
TRAPPE ACCES MOYENNE CUVE
ECHELLE INTERIEUR MOYENNE CUVE
CROSSE ECHELLE MOYENNE CUVE
SYSTEME ANCRAGE TUYAUX RFLT MOYENNE CUVE
COLONNE REFOULEMENT N 1
COLONNE REFOULEMENT N 2
COLONNE DE TROP PLEIN
CREPINE DE DISTRIBUTION
HYDRAULIQUE VIDANGE SOUS CUVE
GRANDE CUVE
ETANCHEITE EXTERNE CUVE N3 (HAUTE)
DISJONCTEUR + 14 POINTS LUMINEUX
ETANCHEITE INTERNE GRANDE CUVE
SERRURERIE
CLAPET AMRI DN 400 (R.D.C)
REPARATION VIDANGE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
TRAPPE ACCES GRANDE CUVE
ECHELLE INTERIEUR GRANDE CUVE
CROSSE ECHELLE GRANDE CUVE
COLONNE REFOULEMENT N 1
COLONNE REFOULEMENT N 2
COLONNE DE TROP PLEIN
CREPINE DE DISTRIBUTION
HYDRAULIQUE VIDANGE SOUS CUVE (DOUTE)
VANNE DN500
EVACUATION PLUVIALE
GARDES CORPS REZ DE CHAUSSEE
CHAMBRE DE VANNES FILE N 2
GENIE CIVIL
SERRURERIE
TRAPPES 1200X800 ET 1000X800
RV300 MM AMONT MANUEL
RV300 AVAL MANUEL
RV 400 MM MANUEL
VANNE MONOVAR 300mm
DEBITMETRE 300 MM
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
VANNE MANUELLE 400 MM
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
CHAMBRE DE VANNES DISTRIBUTION OSNY
GENIE CIVIL
TRAPPE 1000 X 800
SERRURERIE
HYDRAULIQUE
RV 400mm MANUEL AVAL
RV 400 MM MANUEL AMONT

DEBITMETRE 400 mm
STABILISATEUR DE PRESSION 200 MM
VANNE 200 mm AVAL MANUEL
VANNE 200 MM AMONT MANUEL
VANNE 400 MM MANUELLE
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
CHAMBRE DE VANNES DISTRUBUTION AMONT (PETITE CUVE)
VANNE MANUELLE 500mm
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
GENIE CIVIL
PONTOISE RUE CLAUDE DEBUSSY
RESERVOIR 1500M3
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
BRANCHEMENT E D F
ETANCHEITE DU RESERVOIR
CLOTURE
PORTAIL
ECHELLES ET GARDE CORPS
CAPOT DOUBLE ENVELOPPE ACCES CUVE
VENTILATION 1
DISPOSITIF ANTI INTRUSION
POMPE DE VIDANGE
VENTILATION 2
VENTILATION 3
VENTILATION 4
VENTILATION ANTI POLLUTION 1
VENTILATION ANTI POLLUTION 2
VENTILATION ANTI POLLUTION 3
VENTILATION ANTI POLLUTION 4
STATION DE REPRISE
POMPE N1
POMPE N2
POMPE N 3
POMPE N 4
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE POMPE N1
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE POMPE N2
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE POMPE N3
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE POMPE N4
CONDUITE ASPIRATION
REFOULEMENT COTE 112
REFOULEMENT DISTRIBUTION PONTOISE BAS
DEBITMETRE DN 250MM
DEBITMETRT DN 100MM
ANTI BELIER
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE ANTI BELIER
REDUCTEUR PRESSION BAYARD
POMPE VIDE-CAVE N1
POMPE DE VIDANGE
COMPRESSEUR ANTI BELIER KNF

ARMOIRE DE COMPTAGE EDF
ARMOIRE ELECTRIQUE
DEMARREUR POMPE N1
DEMARREUR POMPE N 2
DEMARREUR POMPE N 3
ECLAIRAGE STATION
CHAUFFAGE STATION
SONDE DE NIVEAU N° 1
MESURE DE PRESSION
ASSECHEUR D'AIR
GRUE HYDRAULIQUE
GTC SUPERVISION
ANALYSEUR DE CHLORE
AFFICHEUR TACTILE
AUTOMATE
TELEGESTION
BATTERIE CONDENSATEUR
SONDE DE NIVEAU N° 2
VANNE ANNULAIRE
ONDULEUR
PONTOISE-ST OUEN L'A. CALORIFUGEAGE CANA 300
CANA 300 PONT ST OUEN A PONTOISE
CALORIFUGEAGE CANA 300
PONTOISE STABILISATEURS
PONTOISE STABILISATEUR RUE DU GAL SCHMITZ
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR AVAL N.8 DN 150
SERRURERIE
PONTOISE STABILISATEUR RUE MARIA DERAISMES
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
STABILISATEUR N.9 DN 150
ST OUEN L'A. REGARD RUE DE L'OISE
REGARD RUE DE L'OISE
ECELLE
VANNE DN 600 NO 219
REGARD
ST OUEN L'A. CHAMBRE RUE VICTOR LEVEAU
CHAMBRE RUE VICTOR LEVEAU
GENIE CIVIL
PASSAGE SOUS VOIE SNCF 40ML
SERRURERIE
DILATOFLEX NO 218
ST OUEN L'A. CHAMBRE RUE DE LA GARE EPLUCHES
CHAMBRE RUE DE LA GARE D'EPLUCHE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
VANNE DN 600 NO 210
PASSAGE SOUS VOIE SNCF

ST OUEN L'A. CHAMBRE CHEMIN DE SAINT HILAIRE
DILATOFLEX
GENIE CIVIL
SERRURERIE
DILATOFLEX NO 209
ST OUEN L'A. CHAMBRE RUE EPLUCHES C.LECLERC
CHAMBRE RUE EPLUCHES C.LECLERC
GENIE CIVIL
SERRURERIE
STABILISATEUR DN 150 N 199
ST OUEN L'A. CHAMBRE CH. JULES CESAR -SNCF
CHAMBRE CHAUSSEE JULES CESAR -SNCF
GENIE CIVIL
SERRURERIE
VANNE DN 300 NO 252
VANNE DN 600 NO 251
ST OUEN L'A. PASSAGE AERIEN VOIE SNCF
PASSAGE AERIEN VOIE SNCF
GENIE CIVIL
SERRURERIE
40 ML DN 600
VANNE DN 600 NO 255
VANNE DN 600 NO 254
ST OUEN L'A. REDUCTEUR MAUBUISSON
REDUCTEUR PRESSION MAUBUISSON
GENIE CIVIL
SERRURERIE
REDUCT DE PRESSION DN150 NO 201
ST OUEN L'A. STABILISATEUR RUE GAL DE GAULLE
STABILISATEUR RUE GAL DE GAULLE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
STABILISATEUR NO 202 DN200
ST OUEN L'A. STABILISATEUR ALLEE COLBERT
STABILISATEUR ALLEE COLBERT
GENIE CIVIL
SERRURERIE
STABILISATEUR NO 205 DN200
ST OUEN L'A. REGARD SOUS PONT A15 - ECLUSE
REGARD SOUS PONT A15 - ECLUSE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
VANNE DN 500
VANNE DN 250 DE PIQUAGE
ST OUEN L'A. CH DE COMPTAGE PL CARNOT QUAI ECLUSE
CHAMBRE COMPTAGE PLACE CARNOT QUAI ECLUSE
DEBITMETRE CHAMBRE DE VANNE
ARMOIRE ELECTRIQUE
GENIE CIVIL
BRANCHEMENT TELECOM PLACE CARNOT
BRANCHEMENT EDF PLACE CARNOT

TRANSMETTEUR TELEGESTION
STABILISATEUR AVAL DN 300
VANNE MANUELLE DN 600 AVAL
VANNE MANUELLE DN 600 AMONT
VANNE ELECTRIQUE DN 400
VANNE MANUELLE DN 300 AMONT
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
SERRURERIE
ECHELLE DE DESCENTE
ENVELOPPE SECURISEE ARMOIRE ELECTRIQUE
ST OUEN L'A. RESERVOIR 1000M3/H20 RUE DU PARC
RESERVOIR
PROTECTION EXTERNE
CLOTURE
TE REFOULEMENT PIED RESERVOIR
VANNE ELECTRIQUE
SERRURERIE
TELEGESTION
SONDE DE NIVEAU
ARMOIRE ELECTRIQUE
ANTI INTRUSION
DEBITMETRE DN250
ANALYSEUR DE CHLORE
CONDUITE DISTRIBUTION SOUS CUVE
CONDUITE DITRIBUTION CUVE RESERVOIR
CONDUITE DE TROP PLEIN
COLONNE DE REFOULEMENT
COLONNE DE DISTRIBUTION
VANNE D'ISOLEMENT DISTRIBUTION
VANNE D'ISOLEMENT REFOULEMENT
VANNE DE VIDANGE
PORTE ENTREE RESERVOIR
COLONNE DE REFOULEMENT CUVE
PORTAIL
PLATEFORME ACCES VANNE
CRINOLINE ECHELLE ACCES CUVE
RENFORCEMENT GARDE CORPS PASSERELLE
FILETS DE PROTECTION
POMPE DOSEUSE INJECTION JAVEL
BAC DE STOCKAGE JAVEL
SECURISATION ECHELLE ACCES TROU D'HOMME
SECURISATION GC RESERVOIR
STABILISATEUR
CHAMBRE POUR STABILISATEUR
STABILISATEUR DN 200
DIAPHRAGME INOX
ST OUEN L'A. RESERVOIR 500M3 EPLUCHES
RESERVOIR
PROTECTION EXTERNE
CLOTURE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

REGARD POUR VANNE ELECTRIQUE ET COMPTEUR
VANNE ELECTRIQUE
ARMOIRE ELECTRIQUE
TELEGESTION
SERRURERIE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE PLUVIAL
SONDE DE NIVEAU
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE CUVE
ANTI INTRUSION
ANALYSEUR DE CHLORE
PARATONNERRE
DEBITMETRE
PORTE ENTREE RESERVOIR
TRAPPE CHAMBRE DE VANNES
PORTAIL
GARDE CORPS CUVE HAUTE
TRAPPE ACCES DOME
COMPTEUR REFOULEMENT RESERVOIR EPLUCHES
SECURISATION ECHELLE ACCES TROU D'HOMME
STABILISATEUR
CHAMBRE POUR STABILISATEUR
STABILISATEUR DN 150
DIAPHRAGME INOX
ABORDS
AMENAGEMENT DES ABORDS COTE RUE EGALISSES
ST OUEN L'A. REGARD DE COMPTAGE DE MERY BG02
IMPORT SEDIF VERS SFDE
MISE EN CONFORMITE DU REGARD
GTC SOFREL S50
INDICATEUR FREQUENCE COMPTAGE
ST OUEN L'A. REGARD COMPTAGE DE PIERRELAYE BG01
REGARD COMPTAGE DE PIERRELAYE BG02
MISE EN CONFORMITE DU REGARD
GTC SOFREL S50
ST OUEN L'A. REGARD VANNE 600 AV DU CHATEAU
REGARD VANNE 600 AV DU CHATEAU
RV DN 600 NO 206
BY PASS 150 MM
HYDRAULIQUE
GENIE CIVIL
CERGY RESERVOIR 750 M3 CLOS BILLES
CUVE N.1 (375 M3)
PROTECTION EXTERNE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
TRAPPES
SONDE DE NIVEAU
ECHELLE ACCES CUVE
CUVE N.2 (375 M3)
PROTECTION EXTERNE
CONDUITE DE TROP PLEIN VIDANGE
SERRURERIE

ECHELLE ACCES CUVE
CREPINE DE DISTRIBUTION
CHAMBRE DE MANŒUVRE
ALARME INTRUSION
CHEMIN D'ACCES AUX RESERVOIRS
PASSERELLES ACCES CUVE
CONDUITE DE REFOULEMENT CUVE 1
CONDUITE DE REFOULEMENT CUVE 2
CONDUITE DE DISTRIBUTION CUVE 1
CONDUITE DE DISTRIBUTION CUVE 2
CONDUITE DE VIDANGE CUVE 1
CONDUITE DE VIDANGE CUVE 2
VANNE REFOULEMENT CUVE 1
VANNE REFOULEMENT CUVE 2
VANNE DE DISTRIBUTION CUVE 1
VANNE DE DISTRIBUTION CUVE 2
VANNE DE VIDANGE CUVE 1
VANNE DE VIDANGE CUVE 2
ETANCHEITE INTERNE PLAFOND
GRILLE DE VENTILATIONS
PANNEAU SOLAIRE
TRANSMETTEUR TELEGESTION
CERGY VANNE STRAT ENTRE CAPTAGE ET CLOS-BILLES
VANNE STRAT ENTRE CAPTAGE ET CLOS-BILLES
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
VANNE DN 250
VANNE DN 200
Serrurerie
CERGY PUITS HUILLET N1 CERGY
CHEMIN DU BORD DE L'EAU
PROTECTION EXTERNE
PORTAIL
CLOTURE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
ARMOIRE ELECTRIQUE
TRANSFORMATEUR N48266A
CHLOROBLOC
POMPE FORAGE
PORTE ENTREE STATION
CELLULE HT
PORTE LOCAL CHLORE
PORTE LOCAL HT
CLOTURE PERIMETRE DE PROTECTION
INVERSEUR DE CHLORE
SURPRESSEUR CHLORE
TELEGESTION
GARDE CORPS
TRAPPE TOIT
DISPOSITIF ANTI INTRUSION
CHLOROMETRE N 2

CHLOROMETRE N 1
DEBITMETRE
VANNE GENERAL DN250
ANALYSEUR DE CHLORE
TURBIDIMETRE
COLONNE DE REFOULEMENT POMPES
TRAPPE PROTECTION TETE DE PUITS
SUPPORTAGE COLONNE PUITS
CERGY PUITS HUILLET N3
CERGY RUE DES PATIS
CLOTURE FORAGE
PORTAIL FORAGE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
ARMOIRE ELECTRIQUE
COLONNE REFOULEMENT POMPE N 2
POMPE FORAGE N 1
POMPE FORAGE N 2
ANTI BELIER
HYDRAULIQUE CHAMBRE DE COMPTAGE
INVERSEUR CHLORE
SURPRESSEUR CHLORE
VANNE DU 3EME DRAIN
DEBITMETRE DN 200
ANTI INTRUSION
DISJONCTEUR
SONDE DE MESURE
MODELE MATHEMATIQUE NAPPE
TRAPPE FORAGE
COLONNE REFOULEMENT POMPE N 1
MODELE MATHEMATIQUE 2EME PHASE
CHLOROMETRE 1
ANALYSEUR CHLORE
TELEGESTION
TURBIDIMETRE
DEMARREUR MOTEUR POMPE FORAGE N 1
CHLOROMETRE 2
GARDE CORPS DU TOIT
TRAPPE DE TOIT
PORTE ENTREE PRINCIPALE
PORTE LOCAL CHLORE
PORTE LOCAL ARRIERE
TRAPPE REGARD COMPTAGE
HUISSERIES
DEMARREUR MOTEUR POMPE FORAGE N 2
CLAPET DN 200
TE DN300 ET SUPPORTAGE CONDUITE CHAMBRE CPTAGE
EQUIPEMENT ANTI BELIER
TUYAU DE DECHARGE
CAPTAGE VAUREAL RN 322 LA SOURCE DU LAVOIR
STATION DE REPRISE
CLOTURE

EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
ARMOIRE ELECTRIQUE BASSE TENSION
TRANSFORMATEUR
DISJONCTEUR GENERAL STATION
POMPE CAPTAGE N 1
POMPE CAPTAGE N 2
ANTI INTRUSION
SURPRESSEUR CHLORE
PORTILLON CHAMBRE DE VANNES
TELEGESTION
SERRURERIE
COMPTEUR DN 100
SONDE DE MESURE DE NIVEAU
ANALYSEUR DE CHLORE
TRAPPE D'ACCES CAPTAGE
INVERSEUR CHLORE
CHLOROMETRE N 1
CHLOROMETRE N 2
PORTAIL
PLATEFORME SECURITE CAPTAGE
PORTE ENTREE STATION
PORTE LOCAL TRANSFORMATEUR
JOUY LE MOUTIER STABILISATEUR RUE DE L'EGLISE
STABILISATEUR RUE DE L'EGLISE
GENIE CIVIL
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR N.4 DN 150
COMPTEUR EAU
SERRURERIE
CERGY CHAMBRE DE VANNE PL. DE LA REPUBLIQUE
INTERCOM RESEAU VILLAGE - VILLE NOUVELLE
SATELLITE DE TELEGESTION
ARMOIRE ELECTRIQUE
MATERIEL ELECTRIQUE
POMPE DE SURPRESSION
COMPTEUR DN 100
COMPTEUR REFOULEMENT DN 150
TAMPON DE VISITE
STABILISATEUR ECOULEMT D150 N.14
HYDROSTAB AVAL 150
CLAPET DN 100
R.V MAI PLAST DN 100
R.V MAI PLAST DN 150
STABILISATEUR D'ECOULEMENT DN 100
FILTRE PURGE DN 150
FOURREAU DE SURPRESSION
VANNE ELECTRIQUE
OSNY RESERVOIR DE L'OSERAIE 5000 M3
CUVE HAUTE (2500 m3)07044001
CLOTURE
PORTAIL

ETANCHEITE TOIT CUVE SUR TOUR
ETANCHEITE INTERIEURE CUVE HAUTE
HYDRAULIQUE RESERVOIR
PORTE ACCCES
PORTE CHLORE
TRAPPE CUVE HAUTE
ECHELLE CRINOLINE
GARDE CORPS
GROUPE ELECTROPOMPE N1
GROUPE ELECTROPOMPE N2
GROUPE ELECTROPOMPE N3
VANNE PAPILLON DN400 N 1
VANNE PAPILLON DN400 N 2
VANNE PAPILLON DN400 N 3
VANNE PAPILLON DN400 N 4
VANNE PAPILLON DN400 N 5
VANNE PAPILLON DN400 N 6
VANNE PAPILLON DN400 N 7
VANNE PAPILLON DN400 N 8
VANNE PAPILLON DN400 N 9
VANNE PAPILLON DN400 N 10
VANNE PAPILLON DN400 N 11
VANNE PAPILLON DN400 N 12
VANNE PAPILLON DN400 N 13
VANNE PAPILLON DN400 N 14
VANNE PAPILLON DN400 N 15
VANNE PAPILLON DN400 N 16
VANNE PAPILLON DN400 N 17
VANNE PAPILLON DN400 N 18
VANNE PAPILLON DN200 N 1
VANNE PAPILLON DN200 N 2
VANNE PAPILLON DN200 N 3
VANNE PAPILLON DN200 N 4
VANNE PAPILLON DN200 N 5
VANNE PAPILLON DN200 N 6
VANNE PAPILLON DN200 N 7
VANNE PAPILLON DN200 N 8
VANNE PAPILLON DN200 N 9
VANNE PAPILLON DN200 N 10
VANNE PAPILLON DN200 N 11
VANNE PAPILLON DN200 N 12
VANNE PAPILLON DN200 N 13
VANNE A OPERCULE DN400
VANNE A OPERCULE DN100 N 1
VANNE A OPERCULE DN100 N 2
VANNE REGULATION ANNULAIRE DN400
MOTORISATION VANNE REGULATION ANNULAIRE
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V1
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V2
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V3
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V4

MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V5
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V6
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN400 V7
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V1
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V2
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V3
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V4
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V5
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V6
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V7
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V8
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V9
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V10
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V11
MOTORISATION VANNE ELECTRIQUE DN200 V12
VENTILATEUR D'AIR
VENTILATEUR EXHAURE CHATEAU D'EAU
BATTERIE DE DESHUMIDIFICATION
CIRCUIT VENTILATION
COFFRET ELECTRIQUE PRISE SOUS SOL
COFFRET ELECTRIQUE PRISE RDC
COFFRET ELECTRIQUE PRISE ETAGE
TUYAUX HP LAVAGE CUVES
CENTRALE INCENDIE
CHLOROMETRE N 1
CHLOROMETRE N 2
DETECTEUR FUITE CHLORE
CHLORATION POMPE SURPRESSION
CHLORATION REGULATEUR
CHLORATION VANNE MODULANTE
CHLORATION INVERSEUR ELECTRIQUE
ANALYSEUR DE CHLORE 1
ANALYSEUR DE CHLORE 2
RESISTANCE CHAUFFANTE 500W
PONT ROULANT + PALAN ELECTRIQUE NIVEAU 0
POTENCE NIVEAU -1
POTENCE NIVEAU -1
DEBITMETRE DN 300 CONDUITE PONTOISE
DEBITMETRE D300 OSERAIE BOUCLE NORD
DEBITMETRE D300 OSERAIE ARRIVEE
CAPTEURS DE PRESSION N 1
CAPTEURS DE PRESSION N 2
CAPTEURS DE PRESSION N 3
CAPTEURS DE PRESSION N 4
SONDE DE NIVEAU N 1
SONDE DE NIVEAU N 2
REGULATEURS A FLOTTEURS
ECLAIRAGE ARCHITECTURAL RESERVOIR
ARMOIRE ELECTRIQUE ECLAIRAGE EXTERIEUR
ECLAIRAGE EXTERIEUR RESERVOIR
ECLAIRAGE

CHARGEUR BALISES AERIENNES
BALISE AERIENNE N 1
BALISE AERIENNE N 2
BALISE AERIENNE N 3
BALISE AERIENNE N 4
BALISE AERIENNE N 5
BALISE AERIENNE N 6
BALISE AERIENNE N 7
BALISE AERIENNE N 8
BALISE AERIENNE N 9
BALISE AERIENNE N 10
BALISE AERIENNE N 11
BALISE AERIENNE N 12
BALISE AERIENNE N 13
BALISE AERIENNE N 14
BALISE AERIENNE N 15
BALISE AERIENNE N 16
BALISE AERIENNE N 17
BALISE AERIENNE N 18
BALISE AERIENNE N 19
BALISE AERIENNE N 20
BALISE AERIENNE N 21
BALISE AERIENNE N 22
BALISE AERIENNE N 23
BALISE AERIENNE N 24
PARATONNERRE
INVERSEUR DE SOURCE GROUPE ELECTROGENE
ANTI BELIER
DISJONCTEUR GENERAL
ARMOIRE ELECTRIQUE
BATTERIE CONDENSATEURS
ONDULEUR 2.2 KA
VARIATEUR FREQUENCE POMPE 1
VARIATEUR FREQUENCE POMPE 2
VARIATEUR FREQUENCE POMPE 3
AUTOMATE
AFFICHEUR TACTILE
TELEGESTION
MODEM
SYSTEME ANTIINTRUSION
CUVE BASSE (2500 M3) ET GALERIE TECHNIQUE
HYDRAULIQUE RESERVOIR
ETANCHEITE TOIT CUVE SEMI ENTERRE
DEBITMETRE DN 300 CONDUITE ASPIRATION
COFFRET ELECTRIQUE PRISE
SONDE DE NIVEAU N 1
SONDE DE NIVEAU N 2
REGULATEURS FLOTTEURS RESERVOIR
POMPE DE VIDANGE
POMPE DE DRAINAGE 1
POMPE DE DRAINAGE 2

REGULATEURS FLOTTEURS PUISARD
POMPE VIDE CAVE
TRAPPE PROTECTION CUVE BASSE
VENTILATION LOCAL ACCES CUVE BASSE
SECURISATION VENTILATION CUVE BASSE
LOCAL GROUPE ELECTROGENE07044O01
GROUPE ELECTROGENE
CUVE FIOUL ADDITIONNELLE
TRAPPE GROUPE ELECTROGENE
ETANCHEITE TOIT LOCAL GROUPE ELECTROGENE
DETECTEUR OPTIQUE FUMEE
ECLAIRAGE
VENTILATEUR AIR LOCAL GROUPE ELECTROGENE
DECLENCHEUR MANUEL
AUTOMATISME07044O01
AUTOMATE PROGRAMMABLE
MODEM
PUPITRE OPERATEUR
AFFICHEUR
TELEGESTION
DIVERS07044O01
CLOTURE ET PORTAIL
SERRURERIE
CYO MAURECOURT07044O01
STATION SURPRESSION MAURECOURT
ARMOIRE ELECTRIQUE
CAPTEUR PRESSION N 1
CAPTEUR PRESSION N 2
HYDRAULIQUE
TELEGESTION
ANTI BELIER
ENVELOPPE POLYESTER POSTE SURPRESSION
POMPE SUPPRESSION N1
POMPE SURPRESSION N2
DEMARREUR N1
DEMARREUR N2
DEBITMETRE RUE DU BEL ANDRESY
PARTICIPATION CYO
DEBITMETRE RUE DES SAULES ANDRESY
TAMPON FONTE
ECHELLE DE DESCENTE
GENIE CIVIL
MANCHETTE DEBITMETRE DN 100
COFFRET DEPORTE DEBITMETRE
TELEGESTION
STABILISATEUR DE PRESSION DN80
VENTOUSE AUTOMATIQUE DN 100
VANNES DN60
VANNE DN80
HYDRAULIQUE
VANNE DN 100

COMPTAGE QUAI BOUBOU DADO ANDRESY
PARTICIPATION CYO
COMPTAGE RESIDENCE DE L'EPERON ANDRESY
PARTICIPATION CYO
COMPTAGE CLOS DES FAUVETTES ANDRESY
PARTICIPATION CYO
COMPTAGE CHATEAU DE FAY MAURECOURT
COMPTEUR EQUIPE DN20
CLAPET DN20
ROBINET ARRET DN20
HYDRAULIQUE
TELEGESTION
REGARD AVEC TAMPON FONTE
ECHELLE DE DESCENTE
COMPTAGE FERME BARBANERIE ANDRESY
COMPTEUR EQUIPE DN20
CLAPET DN20
ROBINET ARRET DN20
HYDRAULIQUE
TELEGESTION
REGARD AVEC TAMPON FONTE
ECHELLE DE DESCENTE
SURPRESSEUR DE NEUVILLE
SURPRESSEUR
POMPE N 1
POMPE N 2
CHEMISE POMPE N 1
CHEMISE POMPE N 2
VANNE SECTIONNEMENT AMONT POMPE N 1 DN400
VANNE SECTIONNEMENT AVAL POMPE N 1 DN400
VANNE SECTIONNEMENT AMONT POMPE N 2 DN400
VANNE SECTIONNEMENT AVAL POMPE N 2 DN400
CLAPET CLASARD POMPE N 1
CLAPET CLASARD POMPE N 2
TUYAUTERIE AMONT POMPES
TUYAUTERIE AVAL POMPES
ARMOIRE ELECTRIQUE
VARIATEUR POMPE N 1
VARIATEUR POMPE N 2
AUTOMATE
TELEGESTION
AFFICHEUR IHM
DISJONTEUR GENERAL STATION
DEBITMETRE AMONT STATION
CAPTEUR PRESSION AMONT
CAPTEUR PRESSION AVAL
PRESSOSTAT AMONT
PRESSOSTAT AVAL
DEROULEUR TUYAU LAVAGE STATION
ANTI BELIER AMONT 1000 LITRES
ANTI BELIER AVAL 2000 LITRES

VANNE SECTIONNEMENT ANTI BELIER 1000 LITRES DN150
VANNE SECTIONNEMENT ANTI BELIER 2000 LITRES DN150
HYDRAULIQUE ANTI BELIER 1000 LITRES
HYDRAULIQUE ANTI BELIER 2000 LITRES
AEROTHERME
ECLAIRAGE
ANTI INTRUSION
PORTE PRINCIPALE
PORTE LATÉRALE
CAPTEUR VOLUMÉTRIQUE
SKYDOME N 1
SECURISATION SKYDOME N 1
SKYDOME N 2
SECURISATION SKYDOME N 2
GARDE CORPS PALLIER
RAMPE ESCALIER
ÉCHELLE ACCÈS TOIT STATION
TRAPPE ACCÈS TOIT
ÉCHELLE ACCÈS POMPES
POMPE VIDE CAVE
GRILLE VENTILATION ARRIÈRE BATIMENT
GRILLE VENTILATION CÔTÉ BATIMENT
VENTILATION FORCÉE
BARDAGE
ÉTANCHEITÉ TOIT
BRANCHEMENT EDF
CHLOROMETRE N 1
CHLOROMETRE N 2
INVERSEUR DE CHLORE
VANNE MODULANTE DE CHLORE
HYDROJECTEUR
CANNE D'INJECTION
DETECTEUR FUITE DE CHLORE
SURPRESSEUR CHLORE
ARMOIRE EXTERIEURE BOUTEILLE CHLORE
ANALYSEUR DE CHLORE
INTEGRATION CHLORATION
FILTRES VARIATEURS POMPE 1
FILTRES VARIATEURS POMPE 2
GRILLE DE PROTECTION FILTRE VARIATEUR 1
GRILLE DE PROTECTION FILTRE VARIATEUR 2
CHAMBRE STABILISATEUR
VANNE SECTIONNEMENT AMONT STABILISATEUR 1
VANNE SECTIONNEMENT AVAL STABILISATEUR 1
VANNE SECTIONNEMENT AMONT STABILISATEUR 2
VANNE SECTIONNEMENT AVAL STABILISATEUR 2
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
HYDROSTAB DN 300 N 1
PILOTE STABILISATEUR N 1
HYDROSTAB DN 300 N 2
PILOTE STABILISATEUR N 2

TRAPPE DE DEMONTAGE
TAMPON ACCES CHAMBRE
ECLAIRAGE
CHLORATION
CHLOROMETRE N 1
CHLOROMETRE N 2
INVERSEUR CHLORE
VANNE MODULANTE DE CHLORE
HYDROEJECTEUR
CANNE D'INJECTION
DETECTEUR DE FUITE DE CHLORE
SURPRESSEUR CHLORE
ARMOIRE EXTERIEURE BOUTEILLES CHLORE
ANALYSEUR DE CHLORE
INTEGRATION CHLORATION
BORNES DE PUISAGE MONETIQUE
GESTION BORNES MONETIQUES
TERMINAL RECHARGEMENT MONETICARD
LOCALISATION DES BORNES DE PUISAGE MONETIQUE
BORNE N 1 AVE DU SUD A CERGY PONTOISE
BORNE N 2 BLD DES EXPLORATEURS A CERGY PONTOISE
BORNE N 3 RD-PT DU HAUT DE GENCY A CERGY PONTOISE
BORNE N 4 AVE FERNAND CHATELAIN A ERAGNY
BORNE N 5 RUE DENIS PEPIN A JOUY LE MOUTIER
BORNE N 6 RUE BERNARD ASTRUC A MENUCCOURT
BORNE N 7 CHE DES DAGNAUDES A NEUVILLE SUR OISE
BORNE N 8 AVE REDOUANE BOUGARA A PONTOISE
BORNE N 9 RUE AMPERE A PONTOISE
BORNE N 10 BLD DUCHER A ST OUEN L'AUMONE
BORNE N 11 AVE DU FIEF A ST OUEN L'AUMONE
BORNE N 12 RUE AUGUSTE BLANQUI A VAUREAL
REGARDS
REGARDS
70 REGARDS MAURECOURT
90 REGARDS NEUVILLE SUR OISE
SECTORISATION CYO
COURDIMANCHE RESERVOIR 250M3
DEBITMETRE SORTIE RESERVOIR
MENUCCOURT COTE 170
MANCHETTE DEBITMETRE
DEBITMETRE ELECTRONIQUE
TELEGESTION
ARMOIRE ELECTRIQUE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
REGARD
TAMPON
ECHELLE DE DESCENTE
BOISEMONT 2X2000M3
DEBITMETRE
ECHANGE 2X2000 2X4000
DEBITMETRE

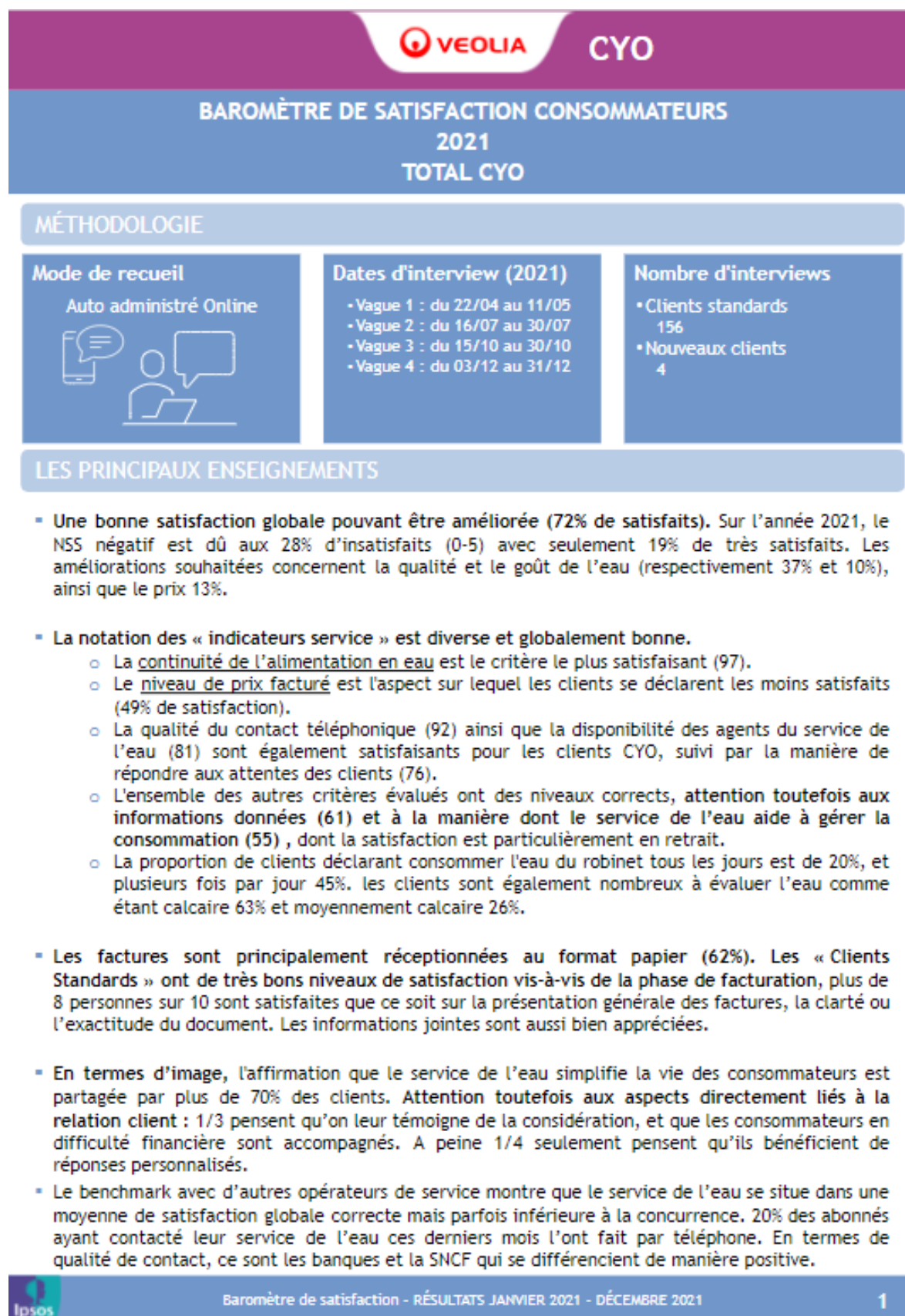
BOISEMONT 2X4000DN400
DEBITMETRE SORTIE RESERVOIR
BOISEMONT 2X4000DN500
DEBITMETRE SORTIE DE RESERVOIR
LIAISON VAUREAL JLM (Vallanchard)
DEBITMETRE RUE DES VALLANCHARDS
MANCHETTE DEBITMETRE
TELEGESTION
ARMOIRE ELECTRIQUE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
REGARD
TAMPON
ECHELLE DE DESCENTE
LIAISON JLM VN VILLAGE (r eglise)
DEBITMETRE DN 100 RUE EGLISE
TELEGESTION
ARMOIRE COMPTAGE
COTE 150 ESSARTS BD DE L'OISE
GENIE CIVILE
TRANSMETTEUR TELEGESTION
ELECTRONIQUE DEPORTE DEBITMETRE
ARMOIRE TELEGESTION
DEBITMETRE RUE DES ESSARTS
COURDIMANCHE 2500 M3 Rue Bois Aton
DEBITMETRE RUE BOIS D ATON
BOUCLES NORD OSNY (petit Albi)
CHAMBRE DEBITMETRE
TRANSMETTEUR TELEGESTION
TRANSMETTEUR DEPORTE DEBITMETRE
ECHELLE DE DESCENTE
MANCHETTE DEBITMETRE
ECHANGE ENNERY PONTOISE (hermitage)
DEBITMETRE RUE HERMITAGE
OSNY RESERVOIR PIGEONNIER
DEBITMETRE
ACCESSOIRES DEBITMETRE
COTE 112 CITE F COMBES PONTOISE
DEBITMETRE BD DES MERITES
TELEGESTION TELBOX
ECHANGE ERAGNY NEUVILLE BD Condorcet
DEBITMETRE BD CONDORCET
TELEGESTION
ELECTRONIQUE DEPORTE DEBITMETRE
ECHELLE DE DESCENTE
MANCHETTE DEBITMETRE DN400 PN16
CERGY RESERVOIR LES CLOS BILLES
DEBITMETRE
ELECTRONIQUE DEPORTE DEBITMETRE
MANCHETTE DEBITMETRE
PONTOISE RESERVOIR 1500 M3 (Debussy)
DEBITMETRE RUE DEBUSSY

ECHANGE OSNY PONTOISE DB HAYETTES
ARMOIRE ELECTRIQUE
TELEGESTION
ELECTRONIQUE DEPORTE DEBITMETRE
MANCHETTE DEBITMETRE DN400 PN16
HYDRAULIQUE
TRAPPE
ECHELLE DE DESCENTE
REGARD
SOA DEBITMETRE QUAI DU HALAGE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
STABILISATEUR PILOTE
DEBITMETRE ABB DN 600
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
TELEGESTION
FOURREAU DIAM 100 ALIMENTATION ELEC
CHAMBRE STABILISATEUR
SOA DEBITMETRE RUE DE LIESSE
GENIE CIVIL
SERRURERIE
EQUIPEMENT ELECTRIQUE
TELEGESTION
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE
DEBITMETRE ABB DN 400
MISE EN SECURITE - ARMOIRE DE COMMANDE
CHAMBRE DEBITMETRE BD JEAN JAURES PONTOISE
GENIE CIVIL
HYDRAULIQUE
TAMPON PLAQUES FONTE
TAMPON ACCES CHAMBRE
ECHELLE ACCES CHAMBRE
VANNE AMONT DN 400
VANNE AVAL DN 400
DEBITMETRE
TELEGESTION
ECHANGE VAUX SUR SEINE BOISEMONT
CLAPET DN300
ECHANGE OSNY BOISEMONT
COMPTEUR DN150
ETUDES DIVERSE
ETUDES CA CERGY PONTOISE
CARTOGRAPHIE
BOISEMONT COURDIMANCHE MENU COURT CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
SAN DE CERGY CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE

OSNY CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
PUISEUX-PONTOISE CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
ERAGNY CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
PONTOISE CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
ST OUEN L'AUMONE CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
CERGY-JOUY-VAUREAL CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE
CARTOGRAPHIE

6.8 Les engagements spécifiques au service

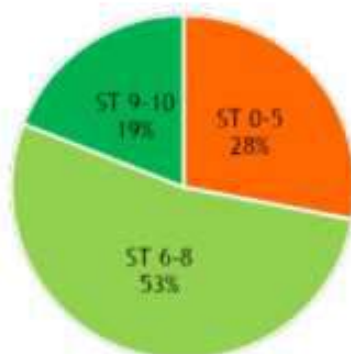
6.8.1 Enquête IPSOS 2021



LA SATISFACTION GLOBALE

Total 2021

Total satisfait (n=11)	72%
NSS (3,1 9-10 - 4,1 0-5)	-9



ST 0-5 ST 6-8 ST 9-10

Améliorations souhaitées - Verbatims



En toute logique, des différences apparaissent entre l'importance calculée et le besoin déclaré. Par exemple, si le prix est très souvent cité dans les verbatim, son importance calculée apparaît souvent bien plus faible. Ceci permet de moduler les déclarations des interviewés.

LA SATISFACTION DÉTAILLÉE - CYO

Total satisfait (%)

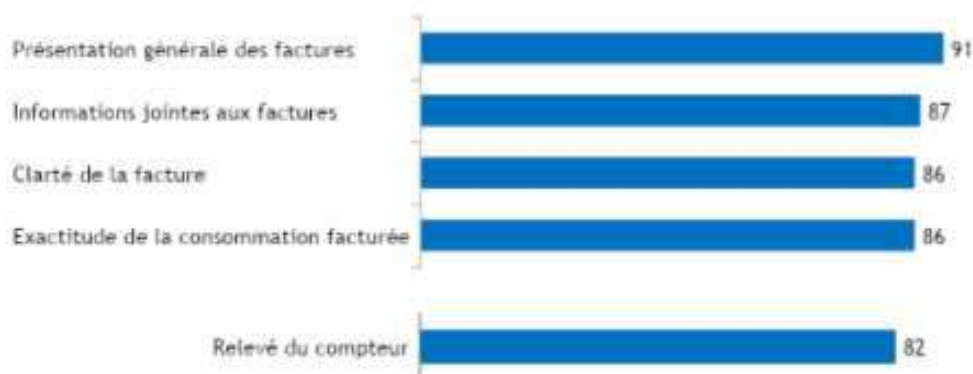
Nouveaux clients et clients standards



Nouveaux clients uniquement

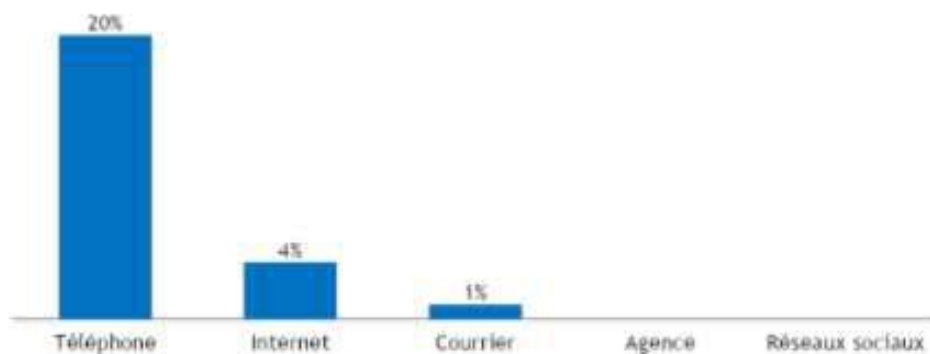
Base nouveaux clients très faible <10 répondants

Clients standards uniquement



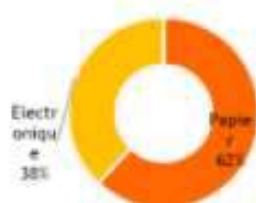
MODES DE CONTACT

25 % des interviewés ont contacté le service de l'eau au cours des 12 derniers mois

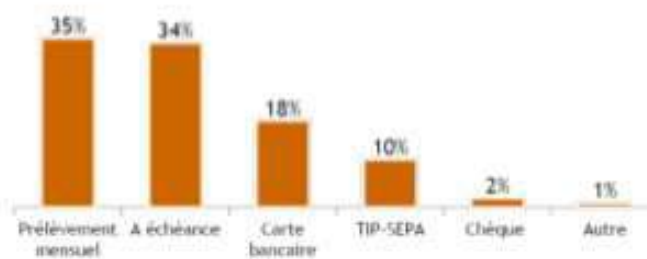


LA FACTURE

Format de réception



Mode de paiement

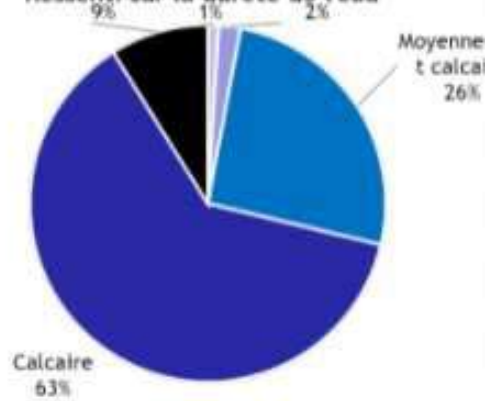


CONSUMMATION DE L'EAU DU ROBINET

Fréquence de consommation de l'eau du robinet



Ressenti sur la dureté de l'eau



Rappel : 63 % des clients sont satisfaits du goût de l'eau (% de notes entre 6 et 10)

L'EXPÉRIENCE AVEC LE SERVICE DE L'EAU

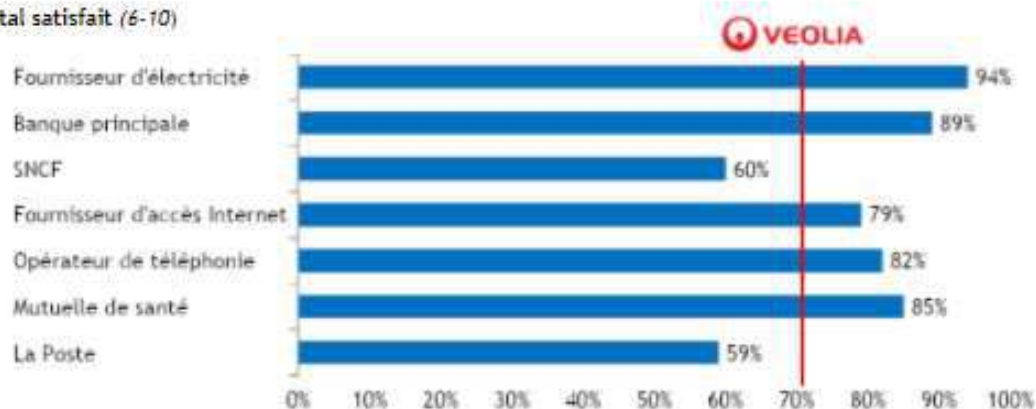
Total d'accord (%)

Mon service de l'eau ...

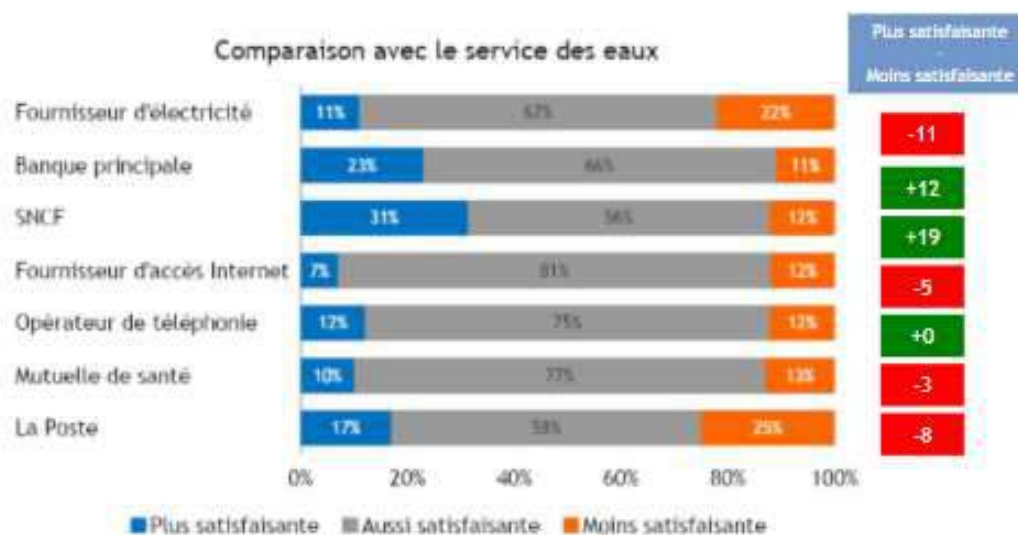


BENCHMARK AVEC D'AUTRES OPÉRATEURS DE SERVICES
Satisfaction globale

Total satisfait (6-10)


Qualité du contact

Comparaison avec le service des eaux

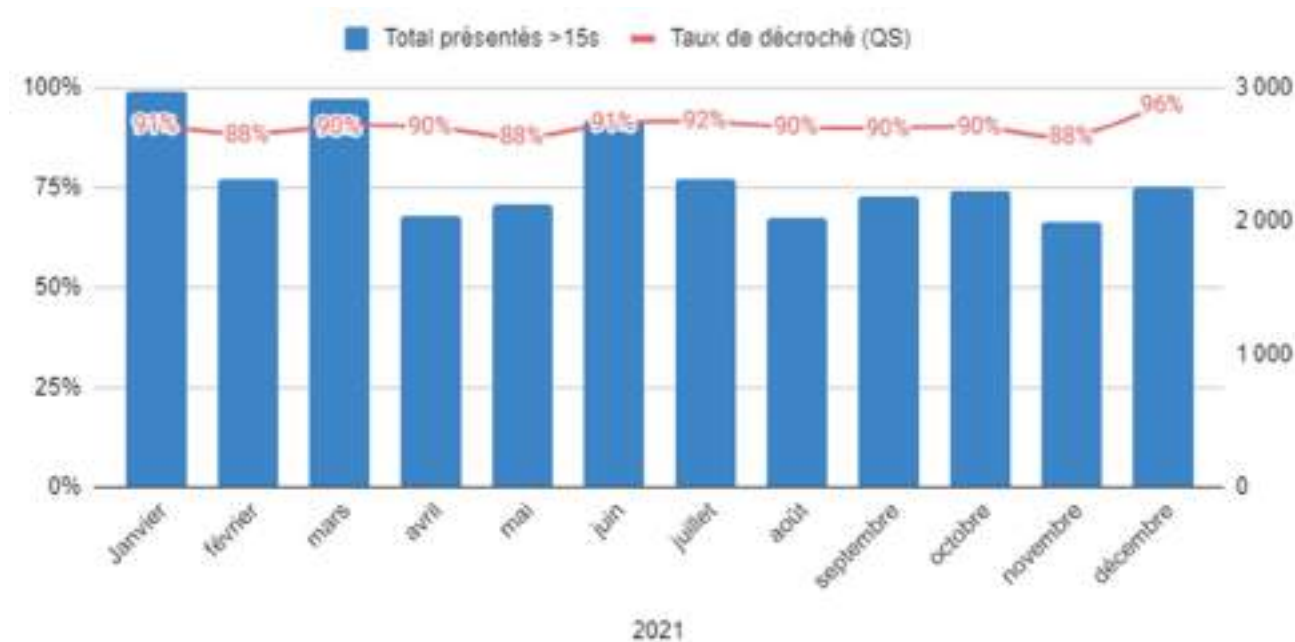


6.8.2 Permanence téléphonique

Les différents indicateurs relatifs à la permanence téléphonique sont définis comme suit :

- Total présentés : nombre d'appel reçus
- Total présentés >15s : nombre d'appel reçus de plus de 15 secondes ⁽¹⁾
- Total traités : nombre d'appel traités
- Taux de décroché : nombre d'appels traités / nombre d'appels reçus de plus de 15 secondes ⁽¹⁾
- Nb appels traités / Total présentés : Nombre d'appels traités / nombre d'appels reçus
- Délai moyen de réponse

(1) La première sonnerie intervient au bout de 15 secondes, c'est donc le temps minimum à partir duquel la plateforme d'appel est capable de répondre.

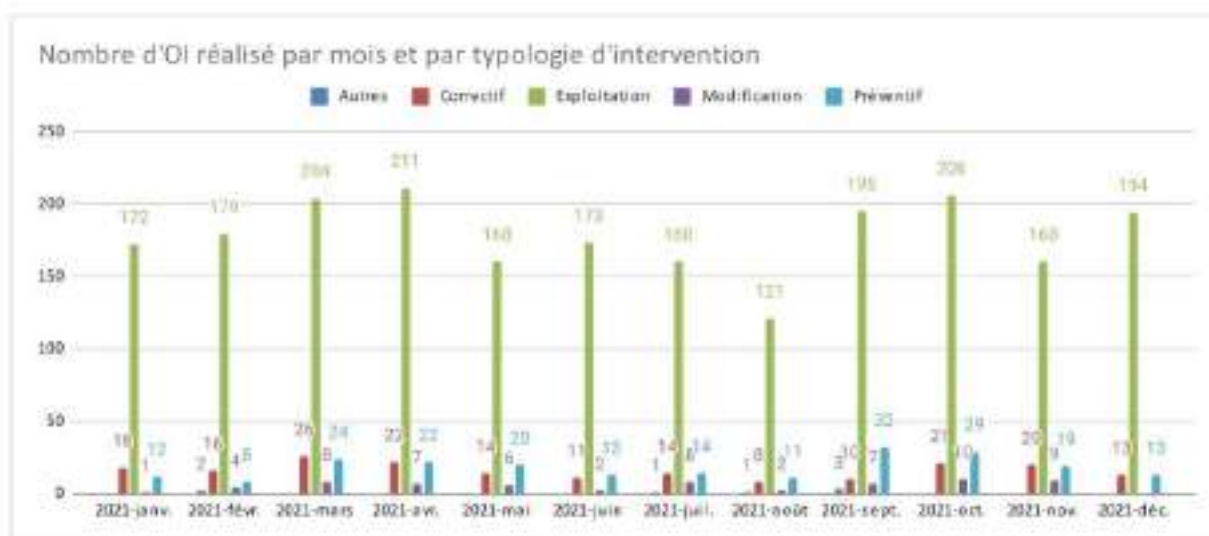
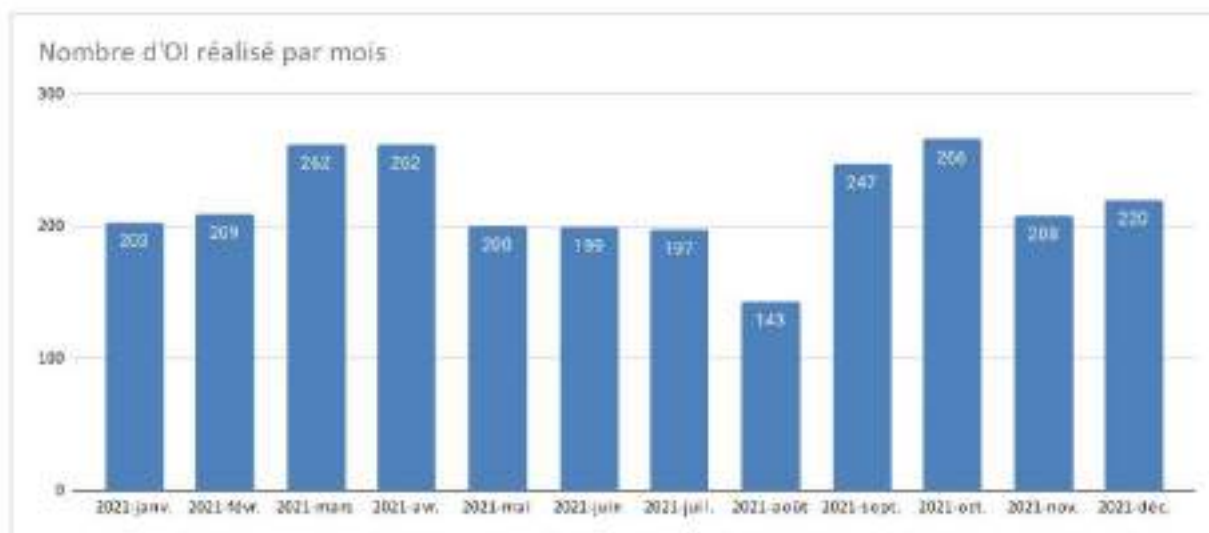


Mois	Total présentés	Total présentés >15s	Total traités	Taux de décroché (QS)	Nb appels traités / Total présentés	Délai Moyen de Réponse
Janvier	3 154	2 973	2 695	91%	85%	03:09
Février	2 448	2 314	2 047	88%	84%	03:34
Mars	3 060	2 917	2 636	90%	86%	02:47
Avril	2 116	2 036	1 837	90%	87%	02:59
Mai	2 241	2 133	1 867	88%	83%	03:28
Juin	2 847	2 752	2 505	91%	88%	02:37
Juillet	2 414	2 322	2 125	92%	88%	02:46
Août	2 104	2 025	1 824	90%	87%	03:11
Septembre	2 263	2 184	1 964	90%	87%	03:03
octobre	2 325	2 222	2 002	90%	86%	03:31
novembre	2 103	2 001	1 757	88%	84%	03:42
décembre	2 318	2 254	2 158	96%	93%	01:28
Total 2021	29 393	28 133	25 417	90%	86%	

RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA MAINTENANCE & DE L'EXPLOITATION

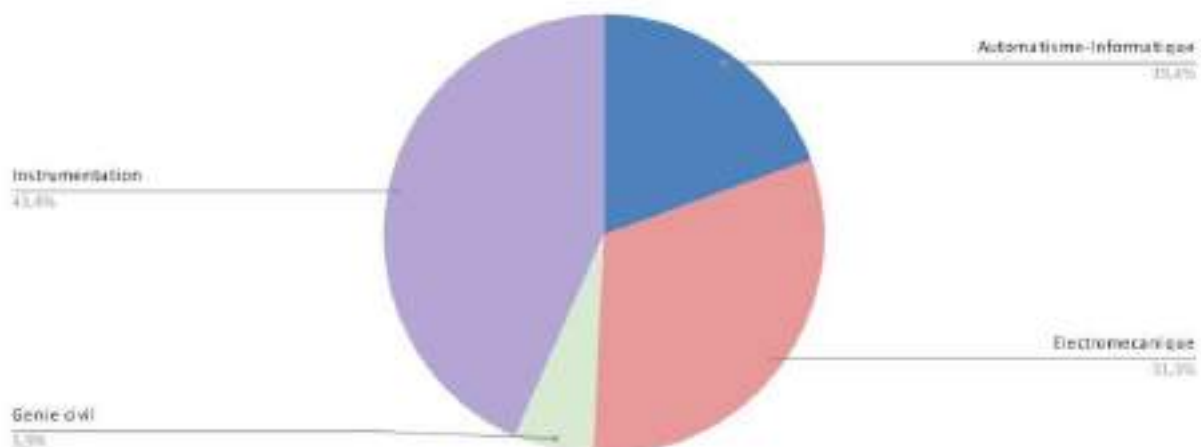


Synthèse Annuelle CYO



NB : OI désigne un « Ordre d'Intervention » qui correspond à la planification d'une tâche d'entretien et de maintenance préventive et / ou curative d'un équipement donné sur le périmètre du CYO par l'intermédiaire d'un logiciel de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)

Répartition des OI clôturé de l'année par type d'équipement



Activités Annuelles 2021

CYO

Les 10 premiers sites de CYO par rapport au temps passé (toutes natures d'intervention confondues) sur l'année 2021



Temps passé par rapport aux différentes natures d'OI par mois



6.9 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)





N° 2015/9238.9

Certificat

Certificate

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse

Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS

N° SIREN

572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-11

Jusqu'au
until

2024-11-10

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Parcelez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

11 rue Pierre et Marie Curie - 92011 La Plaine Saint-Denis Cedex - France T +33 (0)1 41 54 96 40 F +33 (0)1 41 54 96 41
SAS au capital de 10 100 000 F - 474 075 823 RCS Nanterre - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION



Certificat

Certificate

N° 2015/69287.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is deployed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOÉTIE - FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valide à compter du (valid from):
This certificate is valid from (valid from):

2018.11.10

expiration
date

2021.11.09

(Signature officielle requise - Signature officielle requise)
(Official signature required - Official signature required)

Francis LEBEUVE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Scannez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

AFNOR Certification est membre de l'Association Française de Normalisation (AFNOR). AFNOR Certification est une entreprise à but non lucratif. AFNOR Certification est une entreprise à but non lucratif. AFNOR Certification est une entreprise à but non lucratif.



Certificat

Certificate

N° 2015/69287.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au
Until

2024-11-09



Le Directeur Général d'AFNOR Certification

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Marquez ce QR
Code pour vérifier la
validité du résultat

11 rue Pierre-de-France - 92011 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T: +33 (0)1 41 12 80 10 - F: +33 (0)1 49 17 86 02
SAS au capital de 10 000 000 € - RCS 552 055 515 - APE 8429Z - SIRET 552 055 515 0001 - N° de TVA intracommunautaire: FR 552 055 515

afnor
CERTIFICATION



Certificat

Certificate

N° 2015/69286.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS,
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES,
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION,
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT,
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is deployed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE - FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

Le certificat est valide à compter du date d'expiration
The certificate is valid from the expiry date

2018-11-10

Année
Year

2021-11-09

Tout est conforme aux exigences de la norme ISO 14001:2015
Everything is in accordance with the requirements of the ISO 14001:2015 standard

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Placette QR
QR code of AFNOR
à coller au certificat
to be pasted on the certificate

Une copie imprimée en couleur de ce certificat est disponible en annexe. Toute autre réimpression est interdite.
A color printed copy of this certificate is available on appendix. Any other reprinting is prohibited.

11 rue Francis de Pressensac - 92011 La Neuille-sur-Seine Cedex - France - T: +33 (0)1 47 00 10 00 - F: +33 (0)1 47 00 10 00
Bât au capital de 10 147 000 € - 470 000 000 \$ - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION



Certificat

Certificate

N° 2015/69286.B

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au
Until

2024-11-09



Le Président du conseil d'administration / Chairman of the Board of Directors

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Presurez un QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

11 rue Pierre de l'Assommoir - 93007 La Plaine Saint-Denis Cedex - France T : +33 (0)1 57 52 56 50 - F : +33 (0)1 57 52 56 51
SAS au capital de 10 000 000 € - 499 070 203 RCS Nanterre - immo-afnor.org

afnor
CERTIFICATION

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

6.10 Actualité réglementaire 2021

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Commande Publique

La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) comporte un ensemble de mesures en faveur de la prise en compte du développement durable au stade de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique. Essentiellement programmatique, compte tenu des délais d'entrée en vigueur différée, elle invite les personnes publiques à s'engager dès à présent dans ce mouvement.

A l'exception des mesures relatives aux Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable (entrée en vigueur au 1er janvier 2023) les dispositions de l'article 35 de la loi entreront en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le **22 août 2026**.

La prise en compte des objectifs de développement durable ("ODD") et des caractéristiques environnementales

L'article 35 de cette loi comprend différentes mesures visant à améliorer la prise en compte du développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. Ces mesures concernent notamment :

- la prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques: l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit désormais l'obligation pour l'acheteur d'intégrer des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale au sein des spécifications techniques ;
- la prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés formalisés : le nouvel article L.2112-2-1 du Code de la commande publique comporte l'obligation de prévoir pour les marchés supérieurs aux seuils européens des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, sauf dérogations ;
- la prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution: l'article L.2152-7 du Code de la commande publique modifié comporte désormais l'obligation de prévoir au moins un critère en matière environnementale. En pratique, cette modification interdit donc le recours au critère unique du prix ;
- la prise en compte obligatoire de l'environnement dans les conditions d'exécution : au-delà des spécifications techniques, l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit que les conditions d'exécution doivent désormais prendre en compte des considérations relatives à l'environnement. Elles peuvent également prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.

Le renforcement des Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Cette même loi renforce le contenu et surtout la visibilité des SPASER que sont tenues d'adopter les plus grandes collectivités. Deux évolutions principales :

- Renforcement des obligations de publicité des SPASER en prévoyant qu'ils doivent être rendus publics notamment via une mise en ligne sur le site internet (s'il existe) des acheteurs concernés ;
- Mention des indicateurs précis et des objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories.

Ces dispositions entreront en vigueur le **1er janvier 2023**.

La neutralité dans les contrats de la commande publique à l'aune de la loi confortant le respect des principes de la République

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a pour but de conduire les acteurs de la commande publique à introduire de nouvelles stipulations dans leurs contrats afin d'aménager le respect des principes de laïcité, de neutralité.

La loi évoque trois principes : l'égalité des usagers devant le service public, veiller au respect du principe de laïcité et au principe de neutralité du service public. Ces clauses doivent être intégrées dans tous les contrats concernés pour lesquels une consultation ou un avis de publicité est envoyé depuis le **25 août 2021**. Pour les contrats en cours ou pour lesquels une consultation a été lancée avant le 25 août dernier, il faut distinguer deux situations :

- Pour les contrats qui se terminent avant le 25 février 2023, ces clauses n'ont pas à être insérées ;
- Pour les contrats qui se terminent après le 25 février 2023, les acheteurs et autorités concédantes ont un an, jusqu'au 25 août 2022, pour intégrer ces clauses dans les contrats en cours.

Nouveaux seuils de procédure formalisée pour les années 2022-2023

À compter du **1er janvier 2022**, les seuils de procédure formalisée passent de :

- 139 000 € HT à 140 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autorités publiques centrales ;
- 214 000 € HT à 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense ;
- 428 000 € HT à 431 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 350 000 € HT à 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concession.

Promotion et développement de l'innovation

Dans l'« objectif de promotion et développement de l'innovation » précédemment mobilisé pour l'expérimentation posée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 avait prévu un dispositif expérimental pour les achats dits « innovants » offrant la possibilité de passer un marché public, y compris un marché public de défense ou de sécurité, négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, à la condition que la valeur estimée du besoin soit inférieure à 100 000 € hors taxes. Ce régime dérogatoire initialement prévu pour une durée de 3 ans a été pérennisé par le décret n° 2021-1634 du 13 décembre 2021.

Interdiction des accords-cadres sans maximum

En application d'une jurisprudence européenne du 17 juin 2021, un décret du 23 août n° 2021-1111 modifie le code de la commande publique pour supprimer la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum. Une mesure qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2022.

Marchés globaux

Le Décret n° 2021-357 du 30 mars 2021 portant diverses dispositions en matière de commande publique, pris pour l'application des articles 131 et 140 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 (Loi 'ASAP'), comporte diverses dispositions en matière de commande publique. Ce décret fixe à 10 % du montant prévisionnel du

marché la part minimale que le titulaire d'un marché global, qui n'est pas lui-même une petite ou moyenne entreprise (PME) ou un artisan, s'engage à confier, directement ou indirectement, à une PME ou à un artisan.

Ce décret a également pour objet de mettre en cohérence les hypothèses de dispense de jury pour l'attribution des marchés globaux avec les hypothèses de dispense de concours pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre. Il précise enfin le point de départ du délai de paiement du solde des marchés publics de maîtrise d'œuvre pour tenir compte du mécanisme de décompte général et définitif prévu par le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables à ces marchés.

Six (6) nouveaux CCAG et leur fascicule (6) de 2021

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, six arrêtés en date du 30 mars 2021 (JO du 1er avril 2021) ont approuvé les nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) des marchés publics. Ces arrêtés portent sur les CCAG des marchés de fournitures courantes et services, les marchés industriels, les techniques de l'information et de la communication, les prestations intellectuelles, les travaux et la maîtrise d'œuvre. Pour ce dernier secteur d'activité, il s'agit d'une création.

Ces arrêtés s'appliquent aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à compter du 1er avril 2021. Toutefois, ils prévoient une période transitoire jusqu'au 30 septembre 2021.

L'arrêté du 30 septembre 2021 (JO du 7 octobre 2021) apporte des modifications à ces CCAG et vient donc compléter la série des arrêtés du 30 mars 2021.

L'arrêté du 7 octobre 2021 (JO du 15 octobre 2021) vient approuver sept Cahier des Clauses Techniques Générales (fascicules), dont six concernent directement les secteurs de l'eau et de l'assainissement, à savoir :

- le fascicule 70 titre I relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre ;
- le fascicule 70 titre II relatif aux ouvrages de recueil, de stockage et de restitution des eaux pluviales ;
- le fascicule 71 relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression ;
- le fascicule 73 relatif à l'équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles ;
- le fascicule 74 relatif à la construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie ;
- le fascicule 81 titre I relatif à l'équipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement.

Suites de la crise sanitaire

Crise relative à l'approvisionnement et hausse des cours des matières premières

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz, électricité etc. Leurs cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, actualisée au 29

juillet 2021, en précise les contours. Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

Factures d'eau, de gaz et d'électricité

Le décret n°2021-474 du 20 avril 2021 (JO du 21 avril 2021) est relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie de covid-19. Ce décret actualise le dispositif mis en œuvre à la fin de l'année 2020 en précisant les critères que doivent satisfaire les personnes physiques ou morales de droit privé pour prétendre aux mesures d'étalement de leur facture d'eau. Ce décret précise aussi la date de fin de ces mesures de report fixées deux mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Services publics locaux

Résilience des territoires et sécurité civile

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 (JO du 26 novembre 2021) vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Cette loi comprend des dispositions complémentaires à la loi "climat et résilience" pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus en matière d'information sur les risques et les mesures de sauvegarde, sur les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Notamment, le plan communal de sauvegarde est rendu obligatoire pour les communes soumises à un risque naturel identifié et sa mise en œuvre doit être éprouvée au moins tous les cinq ans par un exercice de crise.

Ces précédentes dispositions complètent celles portées par l'article 249 de La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) qui vise à identifier les vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations, d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal. Ces objectifs ont pour objectifs de renforcer la résilience des territoires et se traduisent par des obligations graduées au regard de l'exposition à un ou plusieurs risques naturels.

Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 6 juillet 2021 (JO du 20 août 2021) fixe, pour l'année 2021, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Instruction budgétaire et comptable

L'arrêté du 9 décembre 2021 (JO du 31 décembre 2021) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie cette instruction qui se décline en plusieurs versions, dont l'instruction M49 pour les services d'eau potable et d'assainissement.

Gestion de la qualité des eaux de piscines

L'arrêté du 25 février 2021 (JO du 27 février 2021) modifie l'arrêté du 7 avril 1981 qui détaille les dispositions techniques applicables aux eaux de piscine publiques et privées à usage collectif (article D. 1332-1 du code de la santé publique). Cet arrêté décrit les modalités d'autorisation des produits ou procédés utilisés pour traiter l'eau des piscines.

Le décret 2021-656 du 26 mai 2021 (JO du 27 mai 2021) relatif à la sécurité sanitaire des eaux de piscine modifie en profondeur les normes et règles applicables à gestion de la qualité des eaux de piscines publiques et privées à usage collectif. Ses dispositions rentrent en vigueur à compter du 1er avril 2022. Ce décret est accompagné de quatre arrêtés, publiés également au JO du 27 mai 2021, à savoir :

- Un arrêté modifiant de nouveau l'arrêté du 7 avril 1981 (cf supra) relatif aux dispositions techniques applicables aux piscines
- Un arrêté relatif au contrôle sanitaire et à la surveillance des eaux de piscine
- Un arrêté relatif aux limites et références de qualité des eaux de piscine
- Un arrêté du 26 mai 2021 relatif à l'utilisation d'une eau ne provenant pas d'un réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine pour l'alimentation d'un bassin de piscine.

Le décret 2021-1238 du 27 septembre 2021 (JO du 28 septembre 2021) modifie le décret du 26 mai en précisant la notion de fréquentation maximale instantanée.

Enfin, une instruction de la Direction Générale de la Santé à destination des Agences Régionales de Santé en date du 20 octobre 2021 (mise en ligne le 31 décembre 2021) est venue préciser les conditions d'application des dispositions des précédents textes cités plus haut.

Facturation électronique

L'ordonnance du 15 septembre 2021 (Journal officiel du 16 septembre 2021) définit le cadre juridique nécessaire à la généralisation de la facturation électronique pour les transactions effectuées entre entreprises assujetties à la TVA, établies en France. Les entreprises concernées devront ainsi émettre, transmettre et recevoir des factures sous forme électronique dans leurs transactions avec d'autres assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et transmettre les données de facturation, ainsi que les données de transaction (e-reporting des opérations transactions avec une personne non assujettie « business to customer » (B2C) et des transactions entre assujettis non domestiques et données de paiement des prestations de service) à l'administration fiscale.

L'ordonnance prévoit que, pour remplir leurs obligations, les entreprises pourront librement choisir de recourir soit à une plateforme de dématérialisation partenaire de l'administration, soit directement au portail public de facturation qui s'appuiera sur la plateforme Chorus Pro qui assure déjà l'échange dématérialisé des factures du secteur public.

L'obligation d'émettre les factures sous forme électronique s'applique à compter du 1er juillet 2024 pour les grandes entités, à compter du 1er janvier 2025 pour les entités de taille intermédiaire, et du 1er janvier 2026 pour les PME.

Recouvrement

Le décret n° 2021-1322 du 11 octobre 2021 vient alléger la procédure d'injonction de payer (apposition de la formule exécutoire avant signification) et clarifier les modalités de recours à l'opposition. Les principaux changements apportés à la procédure d'injonction de payer sont les suivants :

- La requête en injonction de payer ne doit plus seulement contenir l'indication de son fondement et être accompagnée des documents justificatifs mais inclure en outre le bordereau des documents justificatifs produits à l'appui de la requête ;
- L'apposition de la formule exécutoire sur l'ordonnance d'injonction de payer dès qu'elle est rendue. Il est ainsi inutile de revenir devant le greffe. En cas de non-recours, l'ordonnance devient titre exécutoire.
- la signification doit également désormais indiquer « de manière très apparente » le délai d'opposition et les « modalités » de recours ;

- l'opposition est, quant à elle, revisitée. Elle doit indiquer, à peine de nullité, l'adresse du débiteur. L'opposition formée comme le délai pour ce faire sont, dans tous les cas (c.-à-d. indépendamment du mode de signification), suspensifs d'exécution ;
- enfin, lorsque finalement le débiteur décide de se désister de son opposition, le nouvel article 1419-1 du Code de Procédure Civile énonce que ce désistement suit les règles prévues aux articles 400 à 405, renvoyant de ce fait au droit commun de cette renonciation.

Ces dispositions sont applicables à une date fixée par arrêté du garde des Sceaux et au plus tard le 1er mars 2022.

Décret tertiaire

Décret n° 2021-1271 du 29 septembre 2021 modifiant les articles R. 174-27 et R. 174-28 du code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Décret tertiaire : précisions sur la transmission des consommations d'énergie de l'année 2020 et en cas de cessation d'activité

Dans le cadre du dispositif réglementaire de rénovation énergétique du secteur tertiaire, les articles R. 174-27 et R. 174-28 du CCH prévoient une communication à la plateforme OPERAT gérée par l'ADEME, chaque année par le propriétaire ou le preneur à bail, des données de consommation permettant d'assurer le suivi de l'obligation de réduction des dépenses énergétiques. Le gouvernement confirme les modalités particulières de transmission des données de l'année 2020. Compte tenu de la crise sanitaire qui perdure, l'envoi de ces informations peut être fait jusqu'au 30 septembre 2022 et non pas le 30 septembre 2021 tel que prévu initialement par les textes.

Service public de l'eau potable

Les ressources stratégiques en eau

La loi 2021-1104 du 22 août 2021 (JO du 24 août 2021) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi "climat et résilience") comporte différentes dispositions en matière d'alimentation en eau potable.

Dans son article 45, cette loi pose le principe que les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes marins constituent des éléments essentiels du patrimoine de la Nation du fait de leur contribution à la lutte contre la pollution. En quelques articles, elle vient renforcer l'intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.

L'article 61 modifiant l'article L 212-1 du code de l'environnement consacre ainsi l'importance stratégique de l'eau potable dans le code de l'environnement, répondant ainsi aux préoccupations du déficit des nappes stratégiques.

Renforcement des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Les SDAGE (Schéma directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) devront, au plus tard avant le 31 décembre 2027, identifier les masses d'eau souterraines et les aquifères qui comprennent des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable. Cette échéance permettra la prise en compte au sein des SDAGE de la période 2028-2033.

Les SDAGE devront également identifier les “zones de sauvegarde” des masses d’eau souterraines, si l’information est disponible, et délimiter au sein de celles-ci un périmètre où des mesures de protection sont instituées afin de garantir la disponibilité et la qualité des ressources à long terme afin de “satisfaire en priorité les besoins de la consommation humaine”.

Dérogations au Schéma Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement (loi ASAP)

La loi ASAP a englobé dans la procédure d'Autorisation Environnementale les dérogations motivées au respect des objectifs des SDAGE (C. envir., art. L. 181-2, 14°). L’AE tient lieu de dérogation et la consultation du public dispense, pour le projet concerné, de la mise à la disposition du public de la liste des dérogations (C. envir., art. L. 212-1, VII).

Le décret modifie l'article R. 214-44 pour le faire concorder avec cette nouvelle disposition : sont désormais visés "les travaux destinés à prévenir un danger grave et immédiat, présentant un caractère d'urgence".

Le décret supprime également l'enquête publique pour la remplacer par une participation du public par voie électronique (CGPPP, art. R. 2111-8 et R. 2111-9).

Renforcement du Schéma de distribution d'eau potable

Les communes et EPCI compétents en eau potable doivent déterminer les zones desservies par le réseau public de distribution et dans lesquelles une obligation de desserte s’applique au sein des Schémas de distribution d’eau potable, créés par la loi du 30 décembre 2006 sur l’eau et les milieux aquatiques.

Au plus tard le **31 décembre 2024**, les Schémas de distribution d’eau potable devront comprendre, outre un descriptif détaillé :

- un diagnostic des ouvrages et équipements nécessaires à la distribution d’eau potable,
- un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l’état et le fonctionnement des ouvrages et équipements.

Ce schéma devra également tenir compte de l’évolution de la population ainsi que des ressources en eau disponibles.

Ces dispositions s’inscrivent dans la poursuite des objectifs d’amélioration de la connaissance des réseaux et de leur efficacité en termes de rendement de réseau, issus de la loi dite “Grenelle 2” (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010).

Pour les communautés de communes, ces nouvelles obligations doivent être mises en œuvre au plus tard dans les deux ans suivant la prise de compétence obligatoire, lorsqu’elle intervient après le 1er janvier 2023. Ainsi, les communautés de communes qui ont reporté au 1er janvier 2026 la prise de compétence “eau potable” (en mettant en œuvre les dispositions dérogatoires prévues par la loi Fesneau), devront adapter leur Schémas de distribution d’eau potable au plus tard le 31 décembre 2027.

Encadrement de la déclaration de forage

L’article 64 de loi “climat et résilience” stipule que les entreprises doivent tenir un registre des forages d'eau qu'elles réalisent, quel qu'en soit l'usage, et doivent les déclarer pour le compte de leur client au maire de la commune concernée dans les trois mois suivant leur réalisation.

Gestion des risques sanitaires associés aux pesticides ou leurs métabolites

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 (mise en ligne le 29 janvier 2021) est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de cette instruction, les Agences Régionales de Santé (ARS) renforcent progressivement le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement conduit à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires. Il s'agit d'une situation nouvelle, susceptible de perdurer au cours des mois et années à venir en raison de la persistance des métabolites de pesticides dans les ressources en eau.

La distribution d'eaux concernées par la présence de pesticides et métabolites est encadrée par l'instruction du 18 décembre 2020 qui décrit, au cas par cas, des modalités de gestion dépendant du caractère de pertinence / non pertinence attribué par l'ANSES aux métabolites observés, des concentrations analysées, et de la durée des éventuelles situations de non-conformité.

Transposition de la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La loi 2021-1308 du 8 octobre 2021 (JO du 9 octobre 2021) comporte un ensemble de dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, de l'environnement, de l'économie et des finances. Notamment, cette loi prévoit que les dispositions législatives de la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pourront être transposées en droit français par voie d'ordonnance au plus tard le 8 janvier 2023. Cette disposition inclut les actes délégués et les actes d'exécution prévus par la directive 2020/2184.

Gestion de la rareté de l'eau

Dans le contexte du changement climatique, une série de textes réglementaires publiés en 2021 sont venus renforcer les modalités de gestion des épisodes de sécheresse et de rareté de la ressource en eau.

Le décret 2021-588 du 14 mai 2021 (JO du 15 mai 2021) crée un comité d'anticipation et de suivi hydrologique auprès du Comité national de l'eau. Ce nouveau comité est composé de 43 membres dont 14 représentants de l'État et de ses établissements publics et 29 autres membres représentant les collectivités territoriales et les différents usagers de l'eau.

Le décret 2021-795 du 23 juin 2021 (JO du 24 juin 2021) porte plus spécifiquement sur la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse. Ce texte vise à anticiper et prévenir les conflits d'usages susceptibles de survenir en situation de crise. Ce faisant, il renforce les prérogatives du préfet coordonnateur de bassin pour la mise en place d'une stratégie d'évaluation des volumes prélevables, qui permet de développer des activités humaines dans le respect des écosystèmes aquatiques. Il simplifie aussi le classement de bassins en zone de répartition des eaux où des exigences renforcées dans la gestion des prélèvements sont applicables, en unifiant la compétence au seul niveau du préfet coordonnateur de bassin.

La circulaire du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation aux préfets de département du 22 juin 2021 (mise en ligne le 1er juillet 2021) est relative à la mise en place d'un protocole de gestion décentralisée concernant la ressource en eau dans le secteur agricole. Cette instruction octroie aux préfets de départements davantage d'autonomie et de responsabilité dans la gestion des situations de sécheresse. Selon les constats

effectués durant la période estivale, cette circulaire précise les mesures d'adaptation des pratiques agricoles susceptibles de s'appliquer et les outils d'atténuation de l'impact économique des épisodes de sécheresse.

L'instruction du 27 juillet 2021 (mise en ligne le 4 août 2021) est relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique. Cette instruction précise les principes à respecter dans la gestion des situations de pénurie d'eau. Elle rappelle que les mesures prises dans ces situations doivent être graduelles, temporaires et limitées à une zone géographique déterminée. Ces mesures doivent assurer l'exercice des usages prioritaires : la santé, la sécurité civile et l'approvisionnement en eau potable. Pour le reste, elles doivent concilier les autres usages dans les territoires et veiller à la solidarité amont-aval des bassins versants, dans le respect des équilibres naturels.

Utilisation des ressources non-conventionnelles dans les ICPE et IOTA

Le décret 2021-807 du 24 juin 2021 (JO du 26 juin 2021) est pris en application de la loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et vise à développer la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA). En effet, ce décret demande aux industriels de justifier auprès des services de l'État, dans le cadre de leur dossier de demande d'autorisation, la conduite d'une réflexion sur la pertinence de la réutilisation des eaux usées épurées ou de l'eau de pluie dans le cadre de leurs activités et, le cas échéant, de justifier leur choix de ne pas y recourir.

Réseaux intérieurs

L'arrêté du 10 septembre 2021 (JO du 18 septembre 2021) relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau encadre désormais les pratiques concernant les réseaux d'adduction et de distribution à l'intérieur des bâtiments. L'arrêté précise les règles de distinction et de repérage des réseaux intérieurs d'eau potable de ceux transportant d'autres fluides, comme par exemple des eaux non-conventionnelles. Il fixe les modalités de vérification et d'entretien des dispositifs de protection contre les retours d'eau afin de s'assurer de leur bon état de fonctionnement. L'ensemble des dispositions de cet arrêté entrent en vigueur à compter du 1 janvier 2023 pour les immeubles neufs ou rénovés. Cet arrêté renvoie à un avis technique sur les équipements de protection des réseaux intérieurs publié au JO du 18 décembre 2021.

Contrôle sanitaire des Eaux Destinées à la Consommation Humaine

Le décret 2021-205 du 24 février 2021 (JO du 25 février 2021) précise les modalités de transfert à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) d'une grande partie des décisions individuelles en matière d'eau qui relevaient jusqu'à présent du ministre de la santé. Ce même décret modifie en conséquence le code de la santé publique.

L'arrêté du 25 février 2021 (JO du 27 février 2021) s'inscrit dans la continuité du décret 2021 - 205. En effet, cet arrêté précise les conditions d'agrément des laboratoires par l'ANSES pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation, des eaux minérales naturelles, des eaux de piscines et des eaux de baignade.

Gestion des proliférations de cyanobactéries

Une instruction de la Direction Générale de la Santé à destination des Agences Régionales de Santé en date du 6 avril 2021 (mise en ligne le 30 avril 2021) précise les modalités de gestion à mettre en œuvre et les recommandations sanitaires en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et

de pêche récréative. Cette instruction se fonde sur la base des travaux de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) publiés en 2020.

Gestion des sous-produits / déchets

- *Déchets non dangereux*

Décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux

Arrêté du 16 septembre 2021 pris en application des articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement

De nouvelles conditions d'élimination des déchets non dangereux pour pouvoir éliminer des déchets non dangereux dans des installations de stockage ou d'incinération, les producteurs ou détenteurs de déchets doivent justifier que ceux-ci ont fait l'objet d'un tri à la source ou d'une collecte séparée. L'élimination dans des installations de stockage de déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite ; elle est d'abord réduite de 30 % en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

Afin de s'assurer du respect des seuils établis, une procédure de contrôle des déchets entrants est mise en place par l'exploitant de l'installation de stockage de déchets non dangereux. Les interdictions de stockage de déchets valorisables entrent progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030. Les obligations de justification du tri des déchets avant élimination entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

- *Déchets - Bordereaux de suivis des déchets*

Arrêté du 21 décembre 2021 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement, pour les déchets contenant de l'amiante

Cet arrêté donne la définition du contenu du bordereau de suivi des déchets électroniques (téléservice, Trackdéchets)

Les informations ne sont pas les mêmes en fonction de s'il s'agit de déchets dangereux ou déchets POP classiques, ou de tels déchets contenant de l'amiante.

Dispositions applicables aux déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante

Les informations à déclarer, pour chaque BSD, au système de gestion électronique des BSD de déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante sont listées à l'article 3 de l'arrêté du 21 décembre 2021.

- *Déchets - Registre de déchets*

Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement

Dès janvier 2022, la transmission des données de traçabilité des déchets se fera au moyen d'un outil numérique centralisé. Un registre électronique sera aussi mis en place pour les terres excavées et les sédiments. Les nouvelles informations constitutives de ces registres déchets, terres excavées et sédiments pour chaque acteur viennent d'être publiées. Les producteurs ont l'obligation de tenir un registre chronologique afin d'identifier précisément la destination ou le lieu de valorisation des terres excavées et

sédiments dès lors qu'ils sont extraits de leur emplacement d'origine et ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation, qu'ils aient ou non le statut de déchet.

Le site d'excavation correspond alors pour les terres excavées, à l'emprise des travaux dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de trente kilomètres entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux.

Sont toutefois exonérés, les personnes :

- Produisant des terres excavées lors d'une opération d'aménagement ou de construction < à 500 m³
- Produisant de sédiments issus d'une opération de dragage < à 500 m³
- Effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments < à 500 m³

• **Déchet – Traçabilité**

Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments
Dès 2022, les données relatives aux déchets dangereux seront transmises à un registre électronique national et les bordereaux de suivi de déchets seront dématérialisés (plateforme centralisée [Trackdéchets](#)).
L'identification des sociétés se fait par la base SIREN.

Cette base enregistre les données transmises par :

- les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets dangereux ou des déchets POP ainsi que les collecteurs, les transporteurs, les négociants, les courtiers et les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de déchets dangereux ou de déchets POP ;
- les exploitants des installations d'incinération ou de stockage de déchets non dangereux non inertes ;
- les exploitants des installations dans lesquelles les déchets perdent leur statut de déchet.

La gestion des déchets et des terres excavées et des sédiments qui ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation sera également traçée pour garantir l'absence d'impact environnemental et sanitaire des opérations de remblayage par ces terres.

Le site de l'excavation correspond :

- pour les terres excavées, à l'emprise des travaux, ou le cas échéant, à l'emprise foncière placée sous la responsabilité de l'exploitant de l'ICPE, dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de 30 km entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux ou de l'installation classée,
- pour les sédiments, à l'emprise de l'opération de dragage et des berges du cours d'eau.

La transmission au plus tard, 7 jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets et chaque fois que cela est nécessaire pour mettre à jour ou corriger une donnée.

• **Déchet - Sortie de statut de déchet**

Décret n° 2021-380 du 1er avril 2021 relatif à la sortie du statut de déchet

Arrêté du 1er avril 2021 modifiant l'arrêté du 19 juin 2015 relatif au système de gestion de la qualité mentionné à l'article D. 541-12-14 du code de l'environnement

La procédure de sortie de statut de déchet désormais possible hors ICPE et IOTA. Les conditions sont :

Respect des cinq critères de sortie du statut de déchet

- les déchets autorisés utilisés en tant qu'intrants pour l'opération de valorisation ;
- les procédés et techniques de traitement autorisés ;

- les critères de qualité applicables aux matières issues de l'opération de valorisation qui cessent d'être des déchets, conformément aux normes applicables aux produits, y compris, si nécessaire, les valeurs limites pour les polluants ;
- les exigences pour les systèmes de gestion ;
- l'exigence d'une attestation de conformité.

Attestation de conformité

Tout producteur ou détenteur de déchets qui met en œuvre la procédure de sortie du statut de déchet devra établir pour chaque lot de substances ou objets qui ont cessé d'être des déchets, une attestation de conformité comme le faisaient les exploitants d'ICPE ou de IOTA. Ils devront conserver une copie de l'attestation de conformité pendant au moins 5 ans et renouvellement pour la durée prévue par l'arrêté fixant les critères de sortie de statut de déchet. Cette attestation est tenue à la disposition des autorités compétentes

Mise en place d'un système de gestion de la qualité permettant de prouver le respect des critères de fin du statut de déchet, notamment en termes de contrôle et d'autocontrôle de la qualité et, le cas échéant, d'accréditation.

L'arrêté du 1er avril 2021 détaille les critères de contrôle par un tiers, le cas échéant accrédité, pour la sortie du statut de déchet, qui précise la fréquence du contrôle, les procédures, les procédés et les déchets ou produits qui font l'objet du contrôle, ainsi que les modalités d'échantillonnage ainsi que les modalités de conservation d'échantillons pouvant être soumis à une analyse par un tiers.

- Le contrôle est déclenché par le producteur ou le détenteur du déchet qui réalise une sortie du statut de déchet et est réalisé à ses frais.
- premier contrôle lors de la première année de mise en œuvre de la procédure de sortie du statut de déchet
- vérification triennale du système de gestion de la qualité par un organisme accrédité pour la certification et des éléments du manuel qualité la première année
- contrôle par un tiers tous les 3 (ou 10 ans si le producteur est engagé dans une démarche de management de l'environnement) de l'opération de valorisation pour la production des déchets dangereux, terres excavées ou sédiments

Infractions pénales liées aux atteintes à l'environnement

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (art. 279 à 297)

Ont été créés 4 nouveaux délits : un délit général de pollution (L. 231-1 CE), un délit de mise en danger de l'environnement (L. 231-3 CE) et d'un délit d'Écocide (L. 231-3 CE). Le délit d'écocide est une circonstance aggravante des 2 délits précités. Ces délits sont soumis à des conditions drastiques de mise en œuvre, notamment pour caractériser la durée des atteintes (7 ans) et l'intentionnalité du délit d'écocide. Ils ne concernent que des activités encadrées administrativement et susceptibles de donner lieu à des mises en demeure.

Devraient être exclus de leur champ les délits classiques de pollution des eaux (L 216.6 CE) et des eaux marines (C. envir. , art. L. 218-73) ainsi le délit de pollution des eaux avec mortalité piscicole (art. L. 432-2 CE).

Un délit de mise en danger en cas de non-respect d'une mise en demeure en matière de déchets a été également créé.

A noter que la spécialisation des juridictions en matière environnementale, la synergie entre les acteurs institutionnels et de la société civile devraient favoriser une réponse pénale plus efficace et systématique

orientée vers plus de poursuites judiciaires, d'injonction à la restauration et remise en état du milieu naturel et des transactions pénales (CIIP) ce qui devrait aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts de l'environnement.

Circulaire visant à consolider le rôle de la justice en matière environnementale Circulaire CRIM 2021-02/G3 du 11 mai 2021 - annexes à la circulaire

La circulaire détaille les apports de la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 qui a créé des pôles régionaux spécialisés en matière d'environnement ainsi que la convention judiciaire d'intérêt public environnementale ; elle actualise également les orientations de politique pénale. Le renforcement de la spécialisation des juridictions est donc expliqué et il est présenté comment une réponse pénale effective et lisible sera mise en œuvre avec la recherche systématique de la remise en état et l'exercice des poursuites contre les personnes morales. Un point est fait sur la spécialisation des juridictions civiles. Les annexes de la circulaire reprennent la liste des juridictions spécialisées en matière environnementale, présentent un focus sur le référé pénal environnemental et la remise en état des lieux.

ICPE

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement (loi ASAP)

(art. 2, 6° et 14° à 20°) : Modification du contrôle périodique des installations classées DC : L'organisme de contrôle périodique remet son rapport de visite à l'exploitant en un exemplaire (et non plus deux), il doit désormais préciser (et donc distinguer) les points de non-conformité et de non-conformité majeure. L'organisme agréé informe le préfet ET l'inspection des installations classées compétente de l'existence de non-conformités majeures sous un délai de 1 mois à compter de la constatation des cas suivants :

- s'il n'a pas reçu l'échéancier de mise en conformité de l'exploitant dans le délai de trois mois ;
- s'il n'a pas reçu de demande écrite de contrôle complémentaire de l'exploitant dans le délai d'un an ;
- si le contrôle complémentaire a fait apparaître que des non-conformités majeures persistent. Dans ce cas, le délai d'un mois court à compter de l'envoi du rapport complémentaire à l'exploitant.

-
L'organisme de contrôle périodique transmet chaque trimestre au préfet, au ministre chargé des installations classées et, dès lors, à l'inspection des installations classées, la liste des contrôles effectués "pendant le trimestre écoulé". Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art 6, 7°, 9° et 10°) : Suppression des cas de consultations obligatoires du CODERST : Le décret d'application du titre III de la loi ASAP rend les consultations concernées facultatives et une obligation d'information de l'instance est prévue lorsque cette dernière n'est pas consultée. Modifications entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art 2 et 25°) : Autorisation environnementale : délai de délivrance de la décision permettant l'exécution anticipée des travaux fixée à 4 jours.

Transition énergétique

Energie - Neutralité carbone - Allégation environnementale

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

L'article 12 de la loi Climat interdit d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou un service est neutre en carbone ou d'employer toute formulation de signification ou de portée équivalente, à moins que l'annonceur rende aisément disponible au public les éléments suivants (C. envir., art. L. 229-68) :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre intégrant les émissions directes et indirectes du produit ou du service ;
- la démarche grâce à laquelle les émissions de gaz à effet de serre du produit ou du service sont prioritairement évitées, puis réduites et enfin compensées. La trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre est décrite à l'aide d'objectifs de progrès annuels quantifiés ;
- les modalités de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelles respectant des standards minimaux définis par décret ;
- L'autorité administrative peut sanctionner le non-respect de cette interdiction et le manquement à ces obligations par une amende de 100 000 € pour une personne morale ...

6.11 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Abonnés domestiques ou assimilés :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m³/jour).

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un

consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m³/client/an).

Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m³/consommateur/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- ✓ 0 % : aucune action ;
- ✓ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ✓ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✓ 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- ✓ 60 % : arrêté préfectoral ;
- ✓ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- ✓ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

$$\text{Objectif Rdt Grenelle 2} = \text{Min} (A + 0,2 \text{ ILC} ; 85)$$

Avec :

- ✓ Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ✓ ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;

- ✓ A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm³/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- ✓ Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- ✓ et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

6.12 Listes d'interventions

6.12.1 Liste des fuites sur canalisations

Commune	Date	Adresse	Secteur	Diamètre	Matériau
ERAGNY	09/01/2021	RUE DES ECOLES	ERAGNY SUD	80	Fonte grise
MAURECOURT	11/01/2021	RUE DU PRESSEIR	MAURECOURT	63	PVC
SAINT-OUEN-L'AUMONE	13/01/2021	RUE DU GENERAL LECLERC < RUE GUY SOURCIS	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	100	Fonte grise
SAINT-OUEN-L'AUMONE	15/01/2021	RUE DU GENERAL LECLERC < RUE GUY SOURCIS	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	100	Fonte grise
ERAGNY	20/01/2021	RUE DES PINCEVENTS	ERAGNY SUD	100	Fonte ductile
PONTOISE	21/01/2021	ROUTE D'AUVERS	PONTOISE BAS	150	Fonte grise
OSNY	21/01/2021	RUE DES BOIS	OSNY PIGEONNIER	125	PVC
PONTOISE	22/01/2021	AVENUE DE MAISON ROUGE > AVENUE DU GENERAL GABRIEL DELARUE	PONTOISE BAS	60	Fonte grise
PONTOISE	28/01/2021	AVENUE DE L'ILE DE FRANCE	PONTOISE HAUT	100	Fonte grise
JOUY-LE-MOUTIER	28/01/2021	RUE DES ORMEAUX	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	150	Fonte ductile
SAINT-OUEN-L'AUMONE	29/01/2021	RUE DE PARIS	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	100	Fonte grise
JOUY-LE-MOUTIER	02/02/2021	ALLEE DU PARC	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	75	PE NOIR
ERAGNY	09/02/2021	RUE DE LA MARNE	ERAGNY SUD	150	Fonte grise
PONTOISE	10/02/2021	AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	OSNY PONTOISE	200	Fonte ductile
PONTOISE	11/02/2021	CHEMIN DU BOIS PAYEN	PONTOISE HAUT	100	Fonte grise
SAINT-OUEN-L'AUMONE	15/02/2021	RESIDENCE PARC LE NOTRE	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	150	Fonte grise
PONTOISE	15/02/2021	AVENUE DU GENERAL GABRIEL DELARUE (D14)	PONTOISE BAS	150	Fonte ductile
JOUY-LE-MOUTIER	18/02/2021	AVENUE DU TEMPS PERDU	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER	19/02/2021	RUE DE LA VALLEE	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	60	Fonte grise
PONTOISE	21/02/2021	ROUTE D'AUVERS	PONTOISE BAS	50	PVC

Commune	Date	Adresse	Secteur	Diamètre	Matériau
OSNY	22/02/2021	RUE DES PATIS < RUE DU GENERAL DE GAULLE	OSNY LA GROUE	300	FONTE DUCTILE
CERGY	22/02/2021	BOULEVARD DU PORT < AVENUE DU PARC	CERGY PREFECTURE	200	FONTE DUCTILE
JOUY-LE-MOUTIER	24/02/2021	RUE DE LA VALLEE	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	60	FONTE GRISE
OSNY	25/02/2021	RUE CAMILLE PISSARRO	OSNY LA GROUE	50	PVC
CERGY	11/03/2021	RESIDENCE DES CELETTES (PLACE DES CELETTES)	CERGY PREFECTURE	63	PE NOIR
PONTOISE	25/03/2021	RUE DU CLOS DE MARCOUVILLE	OSNY PONTOISE	60	FONTE GRISE
JOUY-LE-MOUTIER	07/04/2021	ALLEE DES AILES	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER	12/04/2021	ALLEE DES AILES	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER	12/04/2021	ALLEE DES AILES	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	63	PE NOIR
ERAGNY	16/04/2021	RUE DE L'AMBASSADEUR	ERAGNY SUD	150	FONTE GRISE
SAINT-OUEN-L'AUMONE	19/04/2021	RUE DE LA PATELLE	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	250	FONTE DUCTILE
ERAGNY	20/04/2021	CHEMIN DES BEAUX VENTS	ERAGNY SUD	63	PE NOIR
ERAGNY	23/04/2021	CHEMIN DE LA BUTTE	ERAGNY SUD	63	PE NOIR
SAINT-OUEN-L'AUMONE	28/04/2021	RUE DE LA PATELLE	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	300	FONTE GRISE
JOUY-LE-MOUTIER	28/04/2021	RUE DES MARLEINES	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	63	PE NOIR
ERAGNY	28/04/2021	CHEMIN DES BEAUX VENTS	ERAGNY SUD	63	PE NOIR
PONTOISE	30/04/2021	AVENUE DE L'EST	CERGY PREFECTURE	500	FONTE GRISE
CERGY	10/05/2021	BOULEVARD DE L'OISE	CERGY PREFECTURE	200	FONTE DUCTILE
CERGY	12/05/2021	AVENUE DU NORD < AVENUE DU PONCEAU	CERGY PREFECTURE	200	FONTE DUCTILE
PONTOISE	02/06/2021	RUE DU CLOS DE MARCOUVILLE	OSNY PONTOISE	100	FONTE GRISE
PONTOISE	09/06/2021	CHEMIN DES PRAIRIES	PONTOISE BAS	100	FONTE GRISE
ERAGNY	11/06/2021	CHEMIN DES BEAUX VENTS	ERAGNY SUD	63	PE NOIR

Commune	Date	Adresse	Secteur	Diamètre	Matériau
CERGY	16/06/2021	BOULEVARD DE LA PAIX	CERGY VILLE NOUVELLE	150	FONTE DUCTILE
MAURECOURT	25/06/2021	RUE ALEXANDRE DENEUFCHATEL < RUE LUCIEN HAMEL	MAURECOURT	160	PE BANDE BLEUE
PONTOISE	02/07/2021	RUE SAINT-JEAN	PONTOISE HAUT	100	FONTE DUCTILE
PONTOISE	06/07/2021	CHEMIN DE LA PELOUSE	PONTOISE BAS	150	FONTE DUCTILE
OSNY	09/07/2021	RUE DE MONTGEROULT	OSNY LA GROUE	150	AMIANTE CIMENT
ERAGNY	27/07/2021	CHEMIN DES BEAUX VENTS	ERAGNY SUD	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER	06/08/2021	IMPASSE DES LAPEREAX	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	63	PE NOIR
CERGY	17/08/2021	RUE DES 3 CEDRES	CERGY PREFECTURE	63	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER	20/08/2021	IMPASSE DES LAPEREAX	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	63	PE NOIR
CERGY	25/08/2021	BOULEVARD DE L'EVASION	COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	300	FONTE DUCTILE
ERAGNY	07/09/2021	CHEMIN DES BEAUX VENTS	ERAGNY SUD	63	PE NOIR
VAUREAL	15/09/2021	RUE DE L'ESCARPOLETTE	VAUREAL VILLE NOUVELLE	63	PE NOIR
PONTOISE	15/09/2021	RUE DU CLOS DE MARCOUVILLE < RUE DU 19 MARS 1962	OSNY PONTOISE	50	PE NOIR
VAUREAL	20/09/2021	RUE DE LA BELLE SAISON	VAUREAL VILLE NOUVELLE	25	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER	24/09/2021	PLACE BELLEVUE	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	63	PE NOIR
PONTOISE	31/10/2021	CHEMIN DES FORTES TERRES	PONTOISE HAUT	60	FONTE GRISE
CERGY	05/11/2021	CLOS DE LA ROSERAIE	CERGY VILLE NOUVELLE	60	PE NOIR
SAINT-OUEN-L'AUMONE	05/11/2021	QUAI DE HALAGE < RUE D'ORAISON	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	60	FONTE GRISE
JOUY-LE-MOUTIER	08/11/2021	RUE DE L'ARBRE DU CERF / RUE DU PRE AUX RENARDS	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	60	PE NOIR
JOUY-LE-MOUTIER	08/11/2021	RUE DU BAC	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	60	PE NOIR
PONTOISE	09/11/2021	RUE RODIN	PONTOISE HAUT	60	FONTE GRISE
ERAGNY	09/11/2021	CHEMIN DE LA BUTTE	ERAGNY SUD	60	PE NOIR

Commune	Date	Adresse	Secteur	Diamètre	Matériau
SAINT-OUEN-L'AUMONE	10/11/2021	AVENUE DE VERDUN	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	63	PE NOIR
PONTOISE	20/11/2021	RUE CHARLES DAUBIGNY	PONTOISE HAUT	60	FONTE GRISE
ERAGNY	23/11/2021	AVENUE DU GROS CHENE (RENAULT)	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	100	FONTE GRISE
PONTOISE	24/11/2021	AVENUE KENNEDY	PONTOISE HAUT	150	FONTE GRISE
JOUY-LE-MOUTIER	25/11/2021	ALLEE DES AILES	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	63	PE NOIR
PONTOISE	29/11/2021	PLACE DE GASPERI	PONTOISE HAUT	150	FONTE GRISE
CERGY	02/12/2021	RUE DE LA PRAIRIE	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	60	FONTE GRISE
ERAGNY	07/12/2021	RUE DES BELLES HATES	ERAGNY SUD	100	FONTE GRISE
CERGY	09/12/2021	RUE SAINT-MARTIN	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	60	FONTE GRISE
SAINT-OUEN-L'AUMONE	10/12/2021	SENTIER DU PETIT BOIS	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	200	FONTE DUCTILE
VAUREAL	15/12/2021	RUE DU TONNELIER	VAUREAL VILLE NOUVELLE	63	PE NOIR
SAINT-OUEN-L'AUMONE	17/12/2021	LA HAUTE BORNE < AVENUE DU FIEF	SAINT-OUEN-L'AUMONE - ZI DU VERT	400	FONTE GRISE
SAINT-OUEN-L'AUMONE	17/12/2021	CHAUSSÉE DE MAUBUISSON < RUE GUY SOURCIS	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	100	PE NOIR
CERGY	21/12/2021	RUE DES 3 CEDRES	CERGY PREFECTURE	75	PE NOIR
ERAGNY	24/12/2021	AVENUE ROGER GUICHARD < BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	ERAGNY SUD		
SAINT-OUEN-L'AUMONE	25/12/2021	RUE DU PARC	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	250	FONTE DUCTILE
ERAGNY	28/12/2021	RUE DU BAS NOYER	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	500	FONTE GRISE
JOUY-LE-MOUTIER	28/12/2021	RUE DES PILASTRES	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	63	PE NOIR
CERGY	28/12/2021	RUE DE NEUVILLE	CERGY PREFECTURE	80	FONTE DUCTILE
JOUY-LE-MOUTIER	29/12/2021	RUE DES PILASTRES	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	63	PE NOIR

83 fuites sur canalisations ont été réparées en 2021.

6.12.2 Liste des fuites sur équipements

Commune	Date	Adresse	Secteur	Equipement	Matériau
PONTOISE	26/01/2021	BOULEVARD CHARLES BOUTICOURT < AVENUE REDOUANE BOUGARA	PONTOISE HAUT	VANNE	FONTE GRISE
JOUY-LE-MOUTIER	01/03/2021	RUE DE LA VALLEE	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	VANNE	FONTE GRISE
OSNY	25/05/2021	RUE ARISTIDE BRIAND	OSNY PIGEONNIER	VANNE	PE BANDE BLEUE
PONTOISE	12/08/2021	AVENUE DE L'ILE DE FRANCE	PONTOISE HAUT	VANNE	FONTE GRISE
OSNY	08/10/2021	RUE DE MONTGEROULT	OSNY LA GROUE	VANNE	FONTE GRISE
CERGY	10/11/2021	AVENUE BERNARD HIRSCH	CERGY PREFECTURE	VANNE	FONTE GRISE
PONTOISE	29/11/2021	AVENUE KENNEDY < RUE DE BRETAGNE	PONTOISE HAUT	VANNE	FONTE DUCTILE
PONTOISE	30/11/2021	AVENUE KENNEDY < RUE DE BRETAGNE	PONTOISE HAUT	VANNE	FONTE DUCTILE
PONTOISE	03/12/2021	AVENUE KENNEDY < RUE DE BRETAGNE	PONTOISE HAUT	VANNE	FONTE DUCTILE
PONTOISE	06/12/2021	AVENUE KENNEDY < RUE DE PROVENCE	PONTOISE HAUT	VANNE	FONTE DUCTILE
PONTOISE	09/12/2021	AVENUE DE LA PALETTE	CERGY PREFECTURE	VANNE	FONTE DUCTILE
ERAGNY	24/12/2021	AVENUE ROGER GUICHARD < BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	ERAGNY SUD	STABILISATEUR	

12 fuites sur équipements ont été réparées en 2021.

6.12.3 Liste des fuites branchements

Commune	Date	Adresse	Secteur	Diamètre
CERGY	04/01/2021	LES TOULEUSES BRUNES	CERGY PREFECTURE	50
PONTOISE	05/01/2021	RUE DE LA ROCHE	PONTOISE BAS	32
ERAGNY	06/01/2021	RUE DE LA SOURCE (SQUARE DE LA SOURCE SAINTE MARIE)	ERAGNY SUD	25
SAINT-OUEN-L'AUMONE	11/01/2021	RUE DE PARIS	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	32
MAURECOURT	12/01/2021	RUE DES ERABLES	MAURECOURT	25
SAINT-OUEN-L'AUMONE	15/01/2021	RUE VERONESE	SAINT-OUEN-L'AUMONE - ZI DU VERT	25
NEUVILLE	18/01/2021	RUE DE CERGY	NEUVILLE	25
MAURECOURT	19/01/2021	RUE DU FAY	MAURECOURT	25
CERGY	08/02/2021	RUE DE L'AMIRAL	CERGY PREFECTURE	50
OSNY	11/02/2021	RUE ARISTIDE BRIAND	OSNY PIGEONNIER	25
OSNY	11/02/2021	RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	OSNY PIGEONNIER	25
OSNY	16/02/2021	ROUTE D'ENNERY	OSNY LA GROUE	20
MAURECOURT	17/02/2021	RUE DE L'OISE	MAURECOURT	20
JOUY-LE-MOUTIER	19/02/2021	RUE DE LA VALLEE	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	25
OSNY	19/02/2021	RESIDENCE DE LA COTE DES PATIS	OSNY LA GROUE	25
OSNY	24/02/2021	RUE DES PALETUVIERS	OSNY LA GROUE	20
SAINT-OUEN-L'AUMONE	24/02/2021	RUE DE LA PATELLE	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	60
CERGY	25/02/2021	AVENUE DU MARTELET (PLACE DE LA SERPETTE)	CERGY VILLE NOUVELLE	50
ERAGNY	01/03/2021	RUE DE LA FONTAINE	ERAGNY SUD	25
SAINT-OUEN-L'AUMONE	01/03/2021	CHAUSSÉE DE MAUBUISSON	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	60
OSNY	02/03/2021	RUE SAINT JEAN	OSNY LA GROUE	25
MENUCOURT	03/03/2021	ALLÉE DE LA PLAINE	MENUCOURT	50
NEUVILLE	05/03/2021	RUE D'ERAGNY	NEUVILLE	25
OSNY	08/03/2021	RUE SAINT JEAN	OSNY LA GROUE	25
OSNY	10/03/2021	RUE ARISTIDE BRIAND	OSNY PIGEONNIER	25
CERGY	16/03/2021	RUE DE L'ABBAYE	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	25
CERGY	16/03/2021	CLOS DE LA ROSERAIE	CERGY VILLE NOUVELLE	25
ERAGNY	22/03/2021	ALLÉE DES LILAS	ERAGNY SUD	32
MAURECOURT	25/03/2021	RUE DU MARECHAL LECLERC	MAURECOURT	40
SAINT-OUEN-L'AUMONE	25/03/2021	RUE D'EPLUCHES	SAINT-OUEN-L'AUMONE - EPLUCHES	50

Commune	Date	Adresse	Secteur	Diamètre
OSNY	29/03/2021	CHEMIN DES REAL ET DES COTES BIZIERES	OSNY LA GROUE	20
ERAGNY	29/03/2021	BD DE LA COMMUNE DE PARIS < RUE DE FLORE	ERAGNY SUD	50
PONTOISE	30/03/2021	RUE DE L'HERMITAGE (D927) < CHEMIN DES BOTTES	PONTOISE HAUT	25
PONTOISE	30/03/2021	RUE SAINT-MARTIN	PONTOISE BAS	25
ERAGNY	31/03/2021	RUE DE FLORE < RUE DES CAPUCINES	ERAGNY SUD	32
NEUVILLE	01/04/2021	MAIL GAY LUSSAC (GARE RER)	NEUVILLE	40
ERAGNY	01/04/2021	RUE CLAUDE BENARD	ERAGNY SUD	25
CERGY	08/04/2021	RUE DU STADE JEAN ROGER GAULT	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	25
PONTOISE	09/04/2021	RUE DU BASTION	PONTOISE HAUT	25
MAURECOURT	15/04/2021	CLOS DES VIEUX MURS	MAURECOURT	25
PONTOISE	16/04/2021	RUE DU PREMIER DRAGON	OSNY PONTOISE	25
ERAGNY	22/04/2021	ROUTE DE PIERRELAIE	ERAGNY SUD	25
MAURECOURT	23/04/2021	RUE DU GENERAL DE GAULLE	MAURECOURT	25
ERAGNY	26/04/2021	LA BUTTE OLIVE	ERAGNY SUD	25
CERGY	26/04/2021	RUE DES CERISIERS	CERGY PREFECTURE	25
MENUCOURT	29/04/2021	ALLEE DU BOIS DE LA TAILLETTE	MENUCOURT	25
ERAGNY	30/04/2021	CHEMIN DE LA CHASSE	ERAGNY SUD	50
OSNY	05/05/2021	RUE VERSANTS DE LA RAVINIERE	OSNY PONTOISE	25
PONTOISE	05/05/2021	CLOS DE MARCOUVILLE	OSNY PONTOISE	60
PONTOISE	06/05/2021	RUE SAINT-JEAN	PONTOISE HAUT	20
ERAGNY	10/05/2021	RUE BERNARDIN DE SAINT-PIERRE	ERAGNY SUD	20
PONTOISE	10/05/2021	RUE DU CLOS DE MARCOUVILLE	OSNY PONTOISE	60
ERAGNY	14/05/2021	RUE DES CHALANDS	ERAGNY SUD	20
MAURECOURT	26/05/2021	RUE DE CHOISY	MAURECOURT	25
MAURECOURT	31/05/2021	RUE DE CHOISY	MAURECOURT	25
PONTOISE	01/06/2021	RUE DU CLOS DE MARCOUVILLE	OSNY PONTOISE	100
SAINT-OUEN-L'AUMONE	01/06/2021	RUE GUY SOURCIS	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	25
OSNY	06/06/2021	AVENUE DE LA MUETTE	OSNY PIGEONNIER	20
ERAGNY	10/06/2021	RUE DES MESANGES	ERAGNY SUD	25
MAURECOURT	14/06/2021	RUE DE PONTOISE	MAURECOURT	20

Commune	Date	Adresse	Secteur	Diamètre
JOUY-LE-MOUTIER	16/06/2021	RUE DES PILASTRES	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	20
PONTOISE	17/06/2021	CHEMIN DES PRAIRIES	PONTOISE BAS	20
MAURECOURT	18/06/2021	RUE DE PONTOISE	MAURECOURT	20
MAURECOURT	21/06/2021	RUE DE CHOISY	MAURECOURT	20
ERAGNY	22/06/2021	ALLEE DES BERGERONNETTES	ERAGNY SUD	20
MAURECOURT	24/06/2021	LE CLOS DES POMMIERS	MAURECOURT	20
MENUCOURT	23/06/2021	ALLEE DE LA PLAINE	MENUCOURT	50
MAURECOURT	24/06/2021	RUE DE CHOISY	MAURECOURT	20
MAURECOURT	25/06/2021	RUE DE CHOISY	MAURECOURT	25
OSNY	25/06/2021	AVENUE DE LA MUETTE	OSNY PIGEONNIER	20
JOUY-LE-MOUTIER	28/06/2021	RUE D'ECANCOURT	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	20
ERAGNY	29/06/2021	RUE CLAUDE BENARD	ERAGNY SUD	20
MAURECOURT	30/06/2021	RUE DU MARECHAL LECLERC	MAURECOURT	20
MAURECOURT	01/07/2021	RUE DU GENERAL DE GAULLE	MAURECOURT	20
OSNY	10/07/2021	RUE DES VOLTIGEURS	OSNY LA GROUE	125
PONTOISE	12/07/2021	CHEMIN DES PRAIRIES	PONTOISE BAS	25
OSNY	13/07/2021	ROUTE D'ENNERY	OSNY LA GROUE	25
JOUY-LE-MOUTIER	15/07/2021	RUE DU COLOMBIER	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	25
PONTOISE	15/07/2021	CLOS DE MARCOUVILLE	OSNY PONTOISE	25
MAURECOURT	19/07/2021	RUE DU GENERAL DE GAULLE	MAURECOURT	25
MENUCOURT	20/07/2021	RUE DU BAS RUCOURT	MENUCOURT	25
JOUY-LE-MOUTIER	20/07/2021	RUE DU PRIE	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	50
PONTOISE	26/07/2021	RUE DES ARQUEBUSIERS	PONTOISE BAS	40
PONTOISE	28/07/2021	RUE CLAUDE DEBUSSY (RESERVOIR)	PONTOISE BAS	40
MAURECOURT	30/07/2021	RUE DE CHOISY	MAURECOURT	25
PONTOISE	30/07/2021	PASSAGE DU LYCEE	CERGY PREFECTURE	50
OSNY	02/08/2021	SENTIER DE LA BEQUETTE	OSNY LA GROUE	20
MAURECOURT	09/08/2021	LES JARDINS DE LA NOUE	MAURECOURT	25
MENUCOURT	10/08/2021	ALLEE DU MUGUET	MENUCOURT	20
MENUCOURT	11/08/2021	ALLEE DE LA PLAINE	MENUCOURT	50
OSNY	16/08/2021	RUE DES BEAUX SOLEILS	OSNY PONTOISE	50
ERAGNY	17/08/2021	RUE DE L'ALIZE	ERAGNY SUD	20
PONTOISE	19/08/2021	ROUTE D'AUVERS	PONTOISE BAS	20
PONTOISE	27/08/2021	ROUTE D'AUVERS	PONTOISE BAS	20
OSNY	30/08/2021	RUE ROBINET	OSNY PIGEONNIER	25

Commune	Date	Adresse	Secteur	Diamètre
PONTOISE	02/09/2021	RUE DES COTEAUX	PONTOISE BAS	50
CERGY	03/09/2021	BOULEVARD DE LA PAIX	CERGY VILLE NOUVELLE	50
MAURECOURT	06/09/2021	RUE DE CHOISY	MAURECOURT	25
PONTOISE	08/09/2021	RUE DES COTEAUX	PONTOISE BAS	25
PONTOISE	09/09/2021	RUE DES COTEAUX	PONTOISE BAS	25
PONTOISE	09/09/2021	RUE DU PETIT DE COUPRAY	PONTOISE BAS	25
COURDIMANCHE	14/09/2021	RUE DU MARECHAL LECLERC	BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	25
VAUREAL	17/09/2021	RUE DE LA BELLE SAISON	VAUREAL VILLE NOUVELLE	25
PONTOISE	20/09/2021	RUE DES COTEAUX	PONTOISE BAS	25
MAURECOURT	21/09/2021	RUE DE LA POINTE DES CARREAUX	MAURECOURT	25
ERAGNY	28/09/2021	BOULEVARD DES AVIATEURS ALLIES (D984)	ERAGNY SUD	50
NEUVILLE	30/09/2021	ALLEE DE LA FORGE	NEUVILLE	25
SAINT-OUEN-L'AUMONE	07/10/2021	RUE EDOUARD BRANLY	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	25
CERGY	08/10/2021	LES CLAIRIERES ROUGES	CERGY PREFECTURE	25
SAINT-OUEN-L'AUMONE	11/10/2021	RUE DES FRERES CAPUCINS	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	50
CERGY	11/10/2021	RUE NATIONALE	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	25
SAINT-OUEN-L'AUMONE	15/10/2021	RUE ROBERT DEBRE	SAINT-OUEN-L'AUMONE - EPLUCHES	63
SAINT-OUEN-L'AUMONE	22/10/2021	RUE DU HAMEAU	SAINT-OUEN-L'AUMONE - ZI DU VERT	25
JOUY-LE-MOUTIER	25/10/2021	COUR DU HERON	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	20
MAURECOURT	25/10/2021	RUE DU GENERAL DE GAULLE	MAURECOURT	25
NEUVILLE	26/10/2021	RUE DE CERGY	NEUVILLE	20
NEUVILLE	29/10/2021	RUE D'ERAGNY	NEUVILLE	25
MAURECOURT	04/11/2021	RUE DU GENERAL DE GAULLE	MAURECOURT	25
OSNY	08/11/2021	RUE DE GENICOURT	OSNY LA GROUE	20
PONTOISE	09/11/2021	RUE DU NOUVEAU SAINT- MARTIN	OSNY PONTOISE	20
NEUVILLE	15/11/2021	ALLEE DE LA FORGE	NEUVILLE	25
SAINT-OUEN-L'AUMONE	22/11/2021	RUE LE NOTRE	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	60
SAINT-OUEN-L'AUMONE	24/11/2021	RUE DU HAMEAU	SAINT-OUEN-L'AUMONE - ZI DU VERT	25
JOUY-LE-MOUTIER	08/12/2021	RUE DES AULNES	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	30
PONTOISE	09/12/2021	RUE SAINT-JEAN	PONTOISE HAUT	25
MAURECOURT	14/12/2021	RUE DE CHOISY	MAURECOURT	25

Commune	Date	Adresse	Secteur	Diamètre
MAURECOURT	16/12/2021	RUE DE CHOISY	MAURECOURT	25
MAURECOURT	16/12/2021	SENTIER DES BASSES VIGNES	MAURECOURT	50
VAUREAL	20/12/2021	RUE LOUIS DELGRES	VAUREAL VILLE NOUVELLE	32
SAINT-OUEN-L'AUMONE	27/12/2021	RUE DU PARC	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	50

130 fuites sur branchements ont été réparées en 2021.

6.12.4 Liste des arrêts d'eau non programmés

Commune	Date	Secteur	Type	Diamètre	Linéaire coupé (m)	Durée (min)	Logements impactés
PONTOISE	05/01/2021	PONTOISE BAS	BRANCHEMENT	32	240	180	70
ERAGNY	06/01/2021	ERAGNY SUD	BRANCHEMENT	25	35	60	7
ERAGNY	09/01/2021	ERAGNY SUD	CANALISATION	80	100	120	12
SAINT-OUEN-L'AUMONE	11/01/2021	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	BRANCHEMENT	32	850	3	12
MAURECOURT	11/01/2021	MAURECOURT	CANALISATION	63	190	60	20
SAINT-OUEN-L'AUMONE	13/01/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	CANALISATION	100	480	180	50
SAINT-OUEN-L'AUMONE	15/01/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - ZI DU VERT	BRANCHEMENT	25	55	60	10
SAINT-OUEN-L'AUMONE	15/01/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	CANALISATION	100	480	180	50
ERAGNY	20/01/2021	ERAGNY SUD	CANALISATION	100	80	420	80
PONTOISE	21/01/2021	PONTOISE BAS	CANALISATION	150	360	180	30
OSNY	21/01/2021	OSNY PIGEONNIER	CANALISATION	125	290	240	30
PONTOISE	22/01/2021	PONTOISE BAS	CANALISATION	60	100	120	15
PONTOISE	28/01/2021	PONTOISE HAUT	CANALISATION	100	300	1200	20
JOUY-LE-MOUTIER	28/01/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	150	180	180	30
SAINT-OUEN-L'AUMONE	29/01/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	CANALISATION	100	50	180	5
JOUY-LE-MOUTIER	02/02/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	75	140	180	10
CERGY	08/02/2021	CERGY PREFECTURE	BRANCHEMENT	50	90	180	50
PONTOISE	10/02/2021	OSNY PONTOISE	CANALISATION	200	200	360	1000

Commune	Date	Secteur	Type	Diamètre	Linéaire coupé (m)	Durée (min)	Logements impactés
PONTOISE	11/02/2021	PONTOISE HAUT	CANALISATION	100	150	240	50
SAINT-OUEN-L'AUMONE	15/02/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	CANALISATION	150	210	120	11
PONTOISE	15/02/2021	PONTOISE BAS	CANALISATION	150	185	120	5
JOUY-LE-MOUTIER	18/02/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	63	135	120	15
JOUY-LE-MOUTIER	19/02/2021	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	CANALISATION	60	50	240	4
OSNY	19/02/2021	OSNY LA GROUE	BRANCHEMENT	25	100	240	30
PONTOISE	21/02/2021	PONTOISE BAS	CANALISATION	50	170	60	20
OSNY	22/02/2021	OSNY LA GROUE	CANALISATION	300	2420	300	100
JOUY-LE-MOUTIER	24/02/2021	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	CANALISATION	60	50	480	10
OSNY	24/02/2021	OSNY LA GROUE	BRANCHEMENT	20	230	60	30
OSNY	25/02/2021	OSNY LA GROUE	CANALISATION	50	170	240	10
ERAGNY	01/03/2021	ERAGNY SUD	BRANCHEMENT	25	320	60	30
CERGY	11/03/2021	CERGY PREFECTURE	CANALISATION	63	60	900	15
CERGY	16/03/2021	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	BRANCHEMENT	25	450	60	20
CERGY	16/03/2021	CERGY VILLE NOUVELLE	BRANCHEMENT	25	110	120	20
ERAGNY	22/03/2021	ERAGNY SUD	BRANCHEMENT	32	116	60	30
PONTOISE	25/03/2021	OSNY PONTOISE	CANALISATION	60	40	60	30
SAINT-OUEN-L'AUMONE	25/03/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - EPLUCHES	BRANCHEMENT	50	1500	180	60
OSNY	29/03/2021	OSNY LA GROUE	BRANCHEMENT	20	1000	60	50
ERAGNY	29/03/2021	ERAGNY SUD	BRANCHEMENT	50	361	60	20
PONTOISE	30/03/2021	PONTOISE HAUT	BRANCHEMENT	25	160	60	20
ERAGNY	31/03/2021	ERAGNY SUD	BRANCHEMENT	32	344	60	50
NEUVILLE	01/04/2021	NEUVILLE	BRANCHEMENT	40	250	60	3
JOUY-LE-MOUTIER	07/04/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	63	50	360	10
JOUY-LE-MOUTIER	12/04/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	63	50	240	10
JOUY-LE-MOUTIER	12/04/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	63	50	240	10

Commune	Date	Secteur	Type	Diamètre	Linéaire coupé (m)	Durée (min)	Logements impactés
PONTOISE	16/04/2021	OSNY PONTOISE	BRANCHEMENT	25	60	60	2
SAINT-OUEN-L'AUMONE	19/04/2021	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	CANALISATION	250	350	360	1
ERAGNY	20/04/2021	ERAGNY SUD	CANALISATION	63	3	2400	10
MAURECOURT	23/04/2021	MAURECOURT	BRANCHEMENT	25	1850	120	50
ERAGNY	23/04/2021	ERAGNY SUD	CANALISATION	63	70	60	6
CERGY	26/04/2021	CERGY PREFECTURE	BRANCHEMENT	25	350	120	40
JOUY-LE-MOUTIER	28/04/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	63	40	300	8
ERAGNY	28/04/2021	ERAGNY SUD	CANALISATION	63	63	2400	3
PONTOISE	05/05/2021	OSNY PONTOISE	BRANCHEMENT	60	100	240	30
ERAGNY	10/05/2021	ERAGNY SUD	BRANCHEMENT	20	520	60	80
CERGY	10/05/2021	CERGY PREFECTURE	CANALISATION	200	1220	240	150
PONTOISE	10/05/2021	OSNY PONTOISE	BRANCHEMENT	60	100	240	30
CERGY	12/05/2021	CERGY PREFECTURE	CANALISATION	200	200	60	100
OSNY	25/05/2021	OSNY PIGEONNIER	VANNE	60	60	600	1
SAINT-OUEN-L'AUMONE	01/06/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	BRANCHEMENT	25	389	120	50
PONTOISE	02/06/2021	OSNY PONTOISE	CANALISATION	100	220	120	30
OSNY	06/06/2021	OSNY PIGEONNIER	BRANCHEMENT	20	500	180	100
PONTOISE	09/06/2021	PONTOISE BAS	CANALISATION	100	350	120	20
ERAGNY	11/06/2021	ERAGNY SUD	CANALISATION	63	75	300	6
PONTOISE	17/06/2021	PONTOISE BAS	BRANCHEMENT	20	350	60	20
ERAGNY	22/06/2021	ERAGNY SUD	BRANCHEMENT	20	290	60	30
MAURECOURT	30/06/2021	MAURECOURT	BRANCHEMENT	20	240	60	50
PONTOISE	06/07/2021	PONTOISE BAS	CANALISATION	150	80	300	0
OSNY	09/07/2021	OSNY LA GROUE	CANALISATION	150	90	180	6
OSNY	10/07/2021	OSNY LA GROUE	BRANCHEMENT	125	620	240	60
PONTOISE	12/07/2021	PONTOISE BAS	BRANCHEMENT	25	120	240	6
OSNY	13/07/2021	OSNY LA GROUE	BRANCHEMENT	25	50	120	4
MENUCOURT	20/07/2021	MENUCOURT	BRANCHEMENT	25	950	300	80
JOUY-LE-MOUTIER	20/07/2021	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	BRANCHEMENT	50	30	240	3
PONTOISE	26/07/2021	PONTOISE BAS	BRANCHEMENT	40	110	240	30
ERAGNY	27/07/2021	ERAGNY SUD	CANALISATION	63	80	420	3
PONTOISE	28/07/2021	PONTOISE BAS	BRANCHEMENT	40	400	240	0

Commune	Date	Secteur	Type	Diamètre	Linéaire coupé (m)	Durée (min)	Logements impactés
PONTOISE	30/07/2021	CERGY PREFECTURE	BRANCHEMENT	50	260	60	0
JOUY-LE-MOUTIER	06/08/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	63	320	180	25
MENUCOURT	11/08/2021	MENUCOURT	BRANCHEMENT	50	35	60	5
CERGY	17/08/2021	CERGY PREFECTURE	CANALISATION	63	55	180	8
JOUY-LE-MOUTIER	20/08/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	63	230	180	30
CERGY	25/08/2021	COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	CANALISATION	300	320	120	10
PONTOISE	02/09/2021	PONTOISE BAS	BRANCHEMENT	50	460	240	50
CERGY	03/09/2021	CERGY VILLE NOUVELLE	BRANCHEMENT	50	204	360	1
ERAGNY	07/09/2021	ERAGNY SUD	CANALISATION	63	50	120	5
VAUREAL	15/09/2021	VAUREAL VILLE NOUVELLE	CANALISATION	63	85	120	
PONTOISE	15/09/2021	OSNY PONTOISE	CANALISATION	50	530	60	100
VAUREAL	17/09/2021	VAUREAL VILLE NOUVELLE	BRANCHEMENT	25	60	120	60
VAUREAL	20/09/2021	VAUREAL VILLE NOUVELLE	CANALISATION	25	100	60	15
JOUY-LE-MOUTIER	24/09/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	63	110	240	8
SAINT-OUEN-L'AUMONE	07/10/2021	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	BRANCHEMENT	25	154	60	50
PONTOISE	31/10/2021	PONTOISE HAUT	CANALISATION	60	200	240	20
CERGY	05/11/2021	CERGY VILLE NOUVELLE	CANALISATION	60	120	120	20
SAINT-OUEN-L'AUMONE	05/11/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	CANALISATION	60	250	300	20
JOUY-LE-MOUTIER	08/11/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	60	120	120	30
JOUY-LE-MOUTIER	08/11/2021	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	CANALISATION	60	400	120	60
PONTOISE	09/11/2021	PONTOISE HAUT	CANALISATION	60	190	180	15
ERAGNY	09/11/2021	ERAGNY SUD	CANALISATION	60	72	180	10

Commune	Date	Secteur	Type	Diamètre	Linéaire coupé (m)	Durée (min)	Logements impactés
SAINT-OUEN-L'AUMONE	10/11/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	CANALISATION	63	50	180	2
PONTOISE	20/11/2021	PONTOISE HAUT	CANALISATION	60	70	600	4
SAINT-OUEN-L'AUMONE	22/11/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	BRANCHEMENT	60	200	120	10
ERAGNY	23/11/2021	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	CANALISATION	100	65	240	1
PONTOISE	24/11/2021	PONTOISE HAUT	CANALISATION	150	250	420	100
JOUY-LE-MOUTIER	25/11/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	63	50	180	10
PONTOISE	29/11/2021	PONTOISE HAUT	CANALISATION	150	70	540	200
CERGY	02/12/2021	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	CANALISATION	60	240	240	50
ERAGNY	07/12/2021	ERAGNY SUD	CANALISATION	100	600	120	50
JOUY-LE-MOUTIER	08/12/2021	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	BRANCHEMENT	30	100	240	30
PONTOISE	09/12/2021	CERGY PREFECTURE	VANNE	300	1360	360	200
CERGY	09/12/2021	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	CANALISATION	60	1050	420	200
SAINT-OUEN-L'AUMONE	10/12/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	CANALISATION	200	300	300	50
VAUREAL	15/12/2021	VAUREAL VILLE NOUVELLE	CANALISATION	63	160	180	10
SAINT-OUEN-L'AUMONE	17/12/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - ZI DU VERT	CANALISATION	400	140	420	0
SAINT-OUEN-L'AUMONE	17/12/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	CANALISATION	100	40	4320	0
VAUREAL	20/12/2021	VAUREAL VILLE NOUVELLE	BRANCHEMENT	32	170	60	50
CERGY	21/12/2021	CERGY PREFECTURE	CANALISATION	75	70	120	8
SAINT-OUEN-L'AUMONE	25/12/2021	SAINT-OUEN-L'AUMONE - LE PARC	CANALISATION	250	150	420	6
ERAGNY	28/12/2021	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	CANALISATION	500	180	1560	0

Commune	Date	Secteur	Type	Diamètre	Linéaire coupé (m)	Durée (min)	Logements impactés
JOUY-LE-MOUTIER	28/12/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	63	80	180	20
CERGY	28/12/2021	CERGY PREFECTURE	CANALISATION	80	900	420	80
JOUY-LE-MOUTIER	29/12/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	CANALISATION	63	80	180	20

121 arrêts d'eau non programmés ont été réalisés en 2021.

6.12.5 Liste des arrêts d'eau programmés

Commune	Date	Secteur	Diamètre	Linéaire coupé (m)	Durée (min)	Logements impactés
OSNY	07/01/2021	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	25	245	1800	20
CERGY	13/01/2021	CERGY PREFECTURE	200	80	300	0
SAINT-OUEN- L'AUMÔNE	14/01/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE - LE PARC	100	480	180	50
PONTOISE	15/01/2021	PONTOISE BAS	100	55	240	30
PONTOISE	15/01/2021	PONTOISE BAS	100	71	180	30
PONTOISE	20/01/2021	PONTOISE BAS	100	360	180	20
OSNY	20/01/2021	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	63	140	60	3
ERAGNY	21/01/2021	ERAGNY SUD	100	1400	420	100
PONTOISE	22/01/2021	PONTOISE BAS	150	142	420	30
PONTOISE	25/01/2021	PONTOISE BAS	100	93	420	30
MENUCOURT	16/02/2021	MENUCOURT	60	130	60	30
SAINT-OUEN- L'AUMÔNE	18/02/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE - LE PARC	150	430	240	20
ERAGNY	26/02/2021	ERAGNY SUD	150	20	240	2
ERAGNY	09/04/2021	ERAGNY SUD	150	1500	420	100
CERGY	13/04/2021	CERGY VILLE NOUVELLE	200	250	180	0
PONTOISE	14/04/2021	PONTOISE BAS	63	60	120	3
PONTOISE	14/04/2021	PONTOISE HAUT	150	300	300	10
PONTOISE	16/04/2021	OSNY PONTOISE	150	5	300	0
PONTOISE	21/04/2021	PONTOISE HAUT	200	300	180	80
ERAGNY	22/04/2021	ERAGNY SUD	200	300	60	50
CERGY	26/04/2021	CERGY VILLE NOUVELLE	300	70	60	6

Commune	Date	Secteur	Diamètre	Linéaire coupé (m)	Durée (min)	Logements impactés
VAUREAL	06/05/2021	VAUREAL VILLE NOUVELLE	100	15	120	0
CERGY	07/05/2021	CERGY PREFECTURE	200	100	180	60
PONTOISE	19/05/2021	PONTOISE BAS	100	4720	300	350
BOISEMONT	26/05/2021	BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	63	110	60	5
PONTOISE	08/06/2021	PONTOISE BAS	60	530	240	2
CERGY	09/06/2021	CERGY PREFECTURE	400	100	1440	1
JOUY-LE-MOUTIER	30/06/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	100	590	60	120
PONTOISE	30/06/2021	OSNY PONTOISE	150	160	60	20
JOUY-LE-MOUTIER	07/07/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	75	1685	60	200
JOUY-LE-MOUTIER	08/07/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	75	150	240	10
CERGY	08/07/2021	CERGY PREFECTURE	50	160	180	20
OSNY	12/07/2021	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	60	200	120	15
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	16/07/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE - LE PARC	150	320	60	100
JOUY-LE-MOUTIER	29/07/2021	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	75	270	180	40
PONTOISE	05/08/2021	CERGY PREFECTURE	150	720	180	600
PONTOISE	06/08/2021	PONTOISE BAS	100	70	120	50
MENUCOURT	10/08/2021	MENUCOURT	150	270	60	50
MENUCOURT	10/08/2021	MENUCOURT	60	70	60	10
PONTOISE	11/08/2021	OSNY PONTOISE	100	550	300	150
PONTOISE	12/08/2021	PONTOISE BAS	100	300	300	50
CERGY	18/08/2021	CERGY PREFECTURE	200	520	240	250
CERGY	31/08/2021	CERGY PREFECTURE	150	320	240	280
PONTOISE	15/09/2021	OSNY PONTOISE	60	520	120	3
ERAGNY	24/09/2021	ERAGNY SUD	60	420	60	50
OSNY	27/09/2021	OSNY PIGEONNIER	100	450	120	30
PONTOISE	06/10/2021	OSNY PONTOISE	100	500	180	40
OSNY	13/10/2021	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	100	180	180	6
PONTOISE	22/10/2021	PONTOISE BAS	180	340	360	80
PONTOISE	19/11/2021	PONTOISE HAUT	60	710	120	120
PONTOISE	19/11/2021	PONTOISE BAS	300	330	300	3
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	30/11/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE - LE PARC	150	435	420	40
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	08/12/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE - LE PARC	100	220	360	60
OSNY	08/12/2021	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	100	1950	420	100

54 arrêts d'eau programmés ont été réalisés en 2021.

6.13 Branchements neufs

Date	Commune	Adresse	Secteur	Nombre de branchements	Diamètre (mm)
06/11/2020	CERGY	RUE DE LA BOISSELLERIE	CERGY VILLE NOUVELLE	1	25
10/11/2020	PUISEUX-PONTOISE	RUE DU BOIS ANGOT - LES FORTIERES	CERGY VILLE NOUVELLE	1	50
13/11/2020	JOUY-LE-MOUTIER	GRANDE RUE	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	1	32
02/12/2020	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	AVENUE DE LA MARE	SAINT-OUEN-L'AUMONE - ZI DU VERT	1	32
04/12/2020	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	RUE D'ERAGNY	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	1	25
07/12/2020	PONTOISE	MAIL DE LA CAVALERIE	OSNY PONTOISE	1	63
08/12/2020	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	CHEMIN DES BETHUNES	SAINT-OUEN-L'AUMONE - ZI DU VERT	1	25
08/12/2020	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	RUE D'AQUITAINE	SAINT-OUEN-L'AUMONE – LE PARC	1	25
09/12/2020	NEUVILLE-SUR-OISE	RUE D'ERAGNY	NEUVILLE	1	25
11/12/2020	ERAGNY	SENTIER DES LAVEUSES	ERAGNY SUD	1	25
11/12/2020	JOUY-LE-MOUTIER	RUE CLAUDE DEBUSSY	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	1	32
16/12/2020	JOUY-LE-MOUTIER	RUE DE LA VALLEE	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	2	25
23/12/2020	OSNY	RUE DES BOIS	OSNY PIGEONNIER	1	25
24/12/2020	OSNY	ROUTE D'ENNERY	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	1	25
28/12/2020	CERGY	BOULEVARD DE LA PAIX	CERGY VILLE NOUVELLE	1	32
04/01/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	RUE GUSTAVE LECLERC	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	1	50
04/01/2021	COURDIMANCHE	RUE FLEURY	BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	1	25
04/01/2021	NEUVILLE-SUR-OISE	MAIL GAY LUSSAC	NEUVILLE	1	50
04/01/2021	OSNY	RUE SAINT-JEAN	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	1	25
04/01/2021	NEUVILLE-SUR-OISE	BLD CONDORCET - ZAC NEUVILLE UNIVERSITÉ	NEUVILLE	1	50
06/01/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	CHAUSSÉE DE MAUBUISSON	SAINT-OUEN-L'AUMONE – LE PARC	1	25
07/01/2021	COURDIMANCHE	CHEMIN DE RONDE	BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	1	25
08/01/2021	ERAGNY	RUE CLAUDE BÉNARD	ERAGNY SUD	1	25

Date	Commune	Adresse	Secteur	Nombre de branchements	Diamètre (mm)
12/01/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	RUE DU POITOU	ERAGNY NORD - ZI DE BELLEVUE	1	50
15/01/2021	OSNY	AVENUE DE LA VIOSNE	OSNY PIGEONNIER	1	25
18/01/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	RUE DES SABLONS	SAINT-OUEN-L'AUMONE - EPLUCHES	1	25
20/01/2021	OSNY	CHEMIN DE BUSAGNY	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	1	25
27/01/2021	ERAGNY	RUE DES BELLES HÂTES	ERAGNY SUD	1	25
28/01/2021	PONTOISE	RUE VICTOR HUGO	PONTOISE HAUT	1	25
05/02/2021	PONTOISE	RUE DES COTEAUX	PONTOISE BAS	1	25
12/02/2021	VAUREAL	RUE NEUVE	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	1	25
18/02/2021	JOUY-LE-MOUTIER	AVENUE DU TEMPS PERDU	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	1	75
18/02/2021	JOUY-LE-MOUTIER	AVENUE DU TEMPS PERDU	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	1	50
18/02/2021	ERAGNY	RUE DE LA MARNE	ERAGNY SUD	1	25
22/02/2021	MENUCOURT	RUE DE LA GARE	MENUCOURT	1	25
24/02/2021	CERGY	AVENUE DE LA PLAINE DES SPORTS	CERGY VILLE NOUVELLE	1	25
25/02/2021	CERGY	BOULEVARD DE L'ÉVASION	COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	1	63
26/02/2021	CERGY	RUE DU BRULOIR	CERGY PREFECTURE	9	25
26/02/2021	ERAGNY	RUE JACQUES BREL	ERAGNY SUD	4	32
04/03/2021	NEUVILLE-SUR-OISE	CHEMIN DE LA PRINCESSE	NEUVILLE	1	25
26/03/2021	OSNY	RUE DE BELLEVUE	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	1	25
30/03/2021	MAURECOURT	SENTE DES BASSES VIGNES	MAURECOURT	1	25
09/04/2021	NEUVILLE-SUR-OISE	RUE BAILLET	NEUVILLE	1	25
14/04/2021	PONTOISE	RUE DU 1ER DRAGON	OSNY PONTOISE	3	32
14/04/2021	PONTOISE	RUE DES NOYERS	OSNY PONTOISE	1	25
14/04/2021	JOUY-LE-MOUTIER	RUE DU PUISATIER	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	1	25
16/04/2021	PONTOISE	RUE DES ÉCURIES - LOT 8A	OSNY PONTOISE	1	25
16/04/2021	PONTOISE	RUE DES ÉCURIES	OSNY PONTOISE	1	25

Date	Commune	Adresse	Secteur	Nombre de branchements	Diamètre (mm)
19/04/2021	MAURECOURT	RUE DU FAY	MAURECOURT	1	25
20/04/2021	VAUREAL	AVENUE GANDHI	VAUREAL VILLE NOUVELLE	1	63
20/04/2021	ERAGNY	RUE DU BUISSON MOINEAU	ERAGNY SUD	1	25
20/04/2021	ERAGNY	RUE DES BELLES HÂTES	ERAGNY SUD	1	25
22/04/2021	PONTOISE	CHEMIN DES BOTTES	PONTOISE HAUT	1	25
24/04/2021	CERGY	RUE DES GÉMEAUX	CERGY VILLE NOUVELLE	1	25
28/04/2021	OSNY	RUE D'EPIAIS	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	1	25
28/04/2021	OSNY	RUE HENRI DUNANT	OSNY PIGEONNIER	1	25
30/04/2021	BOISEMONT	AVENUE DES COTEAUX	BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	1	25
03/05/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	RUE D'EPLUCHES	SAINT-OUEN-L'AUMONE - EPLUCHES	1	90
03/05/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	RUE D'EPLUCHES	SAINT-OUEN-L'AUMONE - EPLUCHES	3	32
07/05/2021	VAUREAL	BOULEVARD DE L'OISE	VAUREAL VILLE NOUVELLE	1	50
07/05/2021	CERGY	RUE DU CLOS BRULOIR	CERGY PREFECTURE	1	63
07/05/2021	VAUREAL	BOULEVARD DE L'OISE	VAUREAL VILLE NOUVELLE	1	25
10/05/2021	ERAGNY	BOULEVARD CHARLES DE GAULLE / BOULEVARD JACQUES DUCLOS	ERAGNY SUD	1	50
10/05/2021	PONTOISE	RUE SAINT-JEAN	PONTOISE HAUT	1	25
21/05/2021	OSNY	IMPASSE DES HAYETTES	PONTOISE HAUT	1	25
25/05/2021	COURDIMANCHE	RUE DES GRANDS BOULEAUX	COURDIMANCHE VILLE NOUVELLE	1	32
26/05/2021	BOISEMONT	AVENUE DES COTEAUX	BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	3	25
26/05/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	RUE DE LA CHAPELLE	SAINT-OUEN-L'AUMONE - EPLUCHES	2	25
28/05/2021	CERGY	AVENUE DE LA PLAINE DES SPORTS	CERGY VILLE NOUVELLE	2	40
28/05/2021	CERGY	AVENUE DE LA PLAINE DES SPORTS	CERGY VILLE NOUVELLE	2	32

Date	Commune	Adresse	Secteur	Nombre de branchements	Diamètre (mm)
28/05/2021	CERGY	AVENUE DE LA PLAINE DES SPORTS	CERGY VILLE NOUVELLE	1	25
31/05/2021	PONTOISE	BOULEVARD DE L'EUROPE	PONTOISE HAUT	1	50
02/06/2021	PONTOISE	SENTIER DE LA GARENNE	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	1	25
04/06/2021	JOUY-LE-MOUTIER	RUE DES PENDANTS	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	1	25
08/06/2021	OSNY	CHAUSSÉE JULES CÉSAR	OSNY PIGEONNIER	1	25
08/06/2021	CERGY	BOULEVARD DE LA PAIX	CERGY VILLE NOUVELLE	1	250
08/06/2021	CERGY	BOULEVARD DE LA PAIX	CERGY VILLE NOUVELLE	1	50
10/06/2021	OSNY	CHAUSSÉE JULES CÉSAR	OSNY PIGEONNIER	1	25
11/06/2021	PONTOISE	CHEMIN DE LA PELOUSE	PONTOISE BAS	1	63
11/06/2021	OSNY	RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	1	25
11/06/2021	OSNY	AVENUE DES BRUYÈRES	OSNY PIGEONNIER	1	25
14/06/2021	ERAGNY	RUE DE L'AMBASSADEUR	ERAGNY SUD	1	25
18/06/2021	OSNY	ROUTE D ABLEIGES	OSNY PIGEONNIER	1	32
18/06/2021	OSNY	RUE PAUL ROTH	OSNY PIGEONNIER	1	25
25/06/2021	OSNY	RUE DES BOIS	OSNY PIGEONNIER	1	25
30/06/2021	PONTOISE	RUE DES PATIS	PONTOISE BAS	1	25
02/07/2021	OSNY	CHEMIN VERT	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	1	50
07/07/2021	JOUY-LE-MOUTIER	GRANDE RUE	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	2	25
09/07/2021	JOUY-LE-MOUTIER	RUE DES PENDANTS	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	1	25
09/07/2021	OSNY	CHAUSSÉE JULES CÉSAR	OSNY PIGEONNIER	1	25
12/07/2021	OSNY	RUE D'ÉPIAIS	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	1	25
13/07/2021	PUISEUX-PONTOISE	CHEMIN DE COURCELLES	CERGY VILLE NOUVELLE	1	50
13/07/2021	BOISEMONT	RUE DE MEULAN	BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	1	25

Date	Commune	Adresse	Secteur	Nombre de branchements	Diamètre (mm)
03/08/2021	MENUCOURT	AVENUE DU PRÉSIDENT CHARLES DE GAULLE	MENUCOURT	1	25
19/08/2021	OSNY	RUE CHRISTIAN BARNARD	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	1	50
24/08/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	ALLÉE DE COLBERT	SAINT-OUEN-L'AUMONE – LE PARC	1	25
24/08/2021	CERGY	RUE VIEILLE DE GENCY	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	1	25
24/08/2021	JOUY-LE-MOUTIER	RUE DU VAL DE GLATIGNY	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	1	25
25/08/2021	VAUREAL	BOULEVARD DE L OISE	VAUREAL VILLE NOUVELLE	1	63
30/08/2021	OSNY	AVENUE DES BRUYÈRES	OSNY PIGEONNIER	1	25
30/08/2021	PONTOISE	MAIL DE LA CAVALERIE	OSNY PONTOISE	1	90
31/08/2021	CERGY	BOULEVARD DE L'OISE	CERGY PREFECTURE	1	63
01/09/2021	PONTOISE	CHAUSSÉE JULES CÉSAR	OSNY PONTOISE	2	90
01/09/2021	JOUY-LE-MOUTIER	RUE DE LA BONNE ENTENTE	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	1	25
02/09/2021	JOUY-LE-MOUTIER	RUE DU VAL DE GLATIGNY	JOUY LE MOUTIER VILLAGE	1	25
03/09/2021	OSNY	IMPASSE DES HAYETTES	PONTOISE HAUT	1	25
08/09/2021	ERAGNY	RUE DES ÉCOLES	ERAGNY SUD	1	25
09/09/2021	PONTOISE	BOULEVARD JACQUES TÊTE	PONTOISE HAUT	1	25
13/09/2021	ERAGNY	RUE DE PIERRELAIE	ERAGNY SUD	1	25
14/09/2021	NEUVILLE-SUR-OISE	MAIL GAY LUSSAC	NEUVILLE	1	125
14/09/2021	OSNY	RUE DE BELLEVUE	OSNY LA GROUE / L'OSERAIE	1	25
20/09/2021	PONTOISE	RUE SAINT-JEAN	PONTOISE HAUT	1	25
22/09/2021	JOUY-LE-MOUTIER	RUE DE L'AMITIÉ	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	1	63
23/09/2021	BOISEMONT	RUE MAURICE FOUQUET	BOISEMONT ET COURDIMANCHE VILLAGE	1	25
29/09/2021	JOUY-LE-MOUTIER	RUE D'ÉCANCOURT	JOUY LE MOUTIER VILLE NOUVELLE	3	25
01/10/2021	JOUY-LE-MOUTIER	RUE DE VAURÉAL	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	1	25
01/10/2021	OSNY	RUE ROBINET	OSNY PIGEONNIER	2	25

Date	Commune	Adresse	Secteur	Nombre de branchements	Diamètre (mm)
04/10/2021	CERGY	RUE NATIONALE	VAUREAL ET CERGY VILLAGES	1	25
05/10/2021	OSNY	RUE DU PLATEAU DES BRUYÈRES	OSNY PIGEONNIER	1	25
08/10/2021	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	AVENUE DE L'ÎLE DE FRANCE	SAINT-OUEN-L'AUMONE - ZI DU VERT	1	25
TOTAL 2021				146	

6.14 Annexes financières

→ Les modalités d'établissement du CARE

Introduction générale

Le décret 2005-236, codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Déléataire prévu à l'article L1411-3 du même CGCT, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2021 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Pour la réalisation de son activité, à savoir l'exécution du contrat de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, la Société CYO dispose de moyens propres; elle bénéficie par ailleurs de l'assistance de Veolia Eau au travers du GIE national au sein duquel Veolia Eau a mutualisé un certain nombre de compétences.

Cette assistance s'exerce en particulier dans les domaines suivants : administration et gestion du personnel, gestion administrative comptable et financière, informatique, gestion clientèle, assistance juridique, locaux et assurance, assistance technique et opérationnelle.....

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

A l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité, d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité. Tout au long de l'année 2017, un projet d'entreprise baptisé « Osons 20/20 ! » a ainsi été construit collectivement, selon une logique « gLocale » pour répondre à ces nouveaux enjeux.

Une nouvelle organisation a ainsi été mise en place au 1^{er} janvier 2018. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global »); mais aussi en s'appuyant sur 65 « Territoires » nouvellement créés, avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés dans les territoires et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elle assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Pour mémoire, l'organisation antérieure s'articulait autour de 20 Centres Régionaux regroupés au sein de 4 Zones et en charge d'environ 330 services. Dans un souci de simplification, de proximité plus grande avec les réalités locales et donc de réactivité accrue, le niveau de la zone a ainsi été supprimé.

Les moyens du Groupe ont été alloués aux différents niveaux en fonction des missions qui leur sont confiées : coordination et mutualisation pour les Régions, proximité, opérations et développement pour les Territoires, exécution opérationnelle pour les Services Locaux.

La Société CYO, tout en respectant les engagements contractuels qu'elle a pris concernant son organisation locale, bénéficie de sa proximité avec le Territoire Cergy-Vexin de la Région Ile de France et du concours que ceux-ci peuvent lui apporter.

1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement [de gaz], ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent l'ensemble des charges imputables au contrat.

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 2.2).

2.1 Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local (ancienne UO) dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges); à noter qu'il s'agit d'une simplification par rapport à l'approche retenue jusqu'au 31 12 2017 où l'écart sur les charges autres que de personnel et de véhicules était reparti sur autant de rubriques que de natures de charges concernées.

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1^{er} janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis cette année prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

2.2 Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique... il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir ci-dessous).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements

nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;
- pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée ;

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

- pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;
- pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

2.3 Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur

constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.4 Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2021 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant moins de 250 M€ de CA (26,5%), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

2.5 Charges d'encadrement, de structure, d'assistance, de support, d'assistance des services centraux

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, la Société bénéficie du support de Veolia Eau au travers de services rendus par son GIE national.

Ainsi, dans le cadre d'une convention spécifique, le GIE national réalise les prestations suivantes au profit de la Société:

- administration et gestion du personnel
- gestion administrative, comptable et financière
- informatique
- gestion clientèle
- assistance juridique
- locaux et assurances
- assistance technique

Toujours dans le cadre de cette convention spécifique, le GIE national en facture à la Société les coûts correspondants ; ces coûts font partie des charges de la Société et figurent dans les rubriques suivantes du CARE :

- sous-traitance, matières et fournitures,
- assurances,
- informatique,
- contribution des services centraux et recherche.

2.6 Autres charges

2.6.1 Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée

par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.6.2 Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2021 au titre de l'exercice 2020.

2.7 Autres informations

Au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Notes :

1. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*
2. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*
3. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
 - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
 - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*
4. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

→ Avis des commissaires aux comptes

La Société a demandé à un Co-Commissaire aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

Capacité d'autofinancement

31/12/2021		
Libellé	Exercice N	Exercice N-1
Méthode additive		
Résultat de l'exercice	1,123,424	1,036,344
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3,400,998	3,468,816
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2,496,276	1,869,642
+ Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	206,547	83,802
- Produits des cessions des éléments d'actif	0	0
- Subventions d'investissements virées au compte de résultat	0	0
Capacité d'autofinancement	2,234,693	2,719,320

Libellé	Exercice N	Exercice N-1
Méthode soustractive		
Excédent (ou insuffisance) brut d'exploitation	2,525,589	2,863,974
+ Transferts de charges (d'exploitation)	0	0
+ Autres produits (d'exploitation)	586	6,480
- Autres charges (d'exploitation)	291,523	151,134
+/- Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0	0
+ Produits financiers (a)	40	0
- Charges financières (b)	0	0
+ Produits exceptionnels (c)	0	0
- Charges exceptionnelles (d)	0	0
- Participation des salariés aux résultats	0	0
- Impôts sur les bénéfices	0	0
Capacité d'autofinancement	2,234,693	2,719,320

(a) Sauf reprises sur dépréciations et provisions.

(b) Sauf dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financiers.

(c) Sauf produits des cessions d'immobilisations, quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat et reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles.

(d) Sauf valeur comptable des immobilisations cédées et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles.

Tableau de financement

Calcul de la variation du fond de roulement net global	31/12/2021	31/12/2020
+ Capacité d'autofinancement	2 234 693	2 719 320
+ Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
+ Cessions d'immobilisations corporelles	0	0
+ Cessions ou réductions d'immobilisations financières	0	0
+ Augmentation de capital ou apports (sf augmentation par incorporation de réserves)	0	0
+ Augmentation des autres capitaux propres	0	0
+ Augmentation des dettes financières	0	0
+ TOTAL des Ressources	2 234 693	2 719 320
- Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	0	0
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0	0
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	-363 226	-271 738
- Acquisitions d'immobilisations financières	0	0
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
- Réduction des capitaux propres	0	0
- Remboursement des dettes financières	0	0
- TOTAL des Emplois	-363 226	-271 738
Variation du fonds de roulement net global : Ressource Nette ou Emploi Net	1 871 467	2 447 582

Utilisation de la variation du fond de roulement net global	31/12/2021	31/12/2020
Variation des actifs d'exploitation (a):		
Stock et en cours	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	0	0
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation, variations des autres débiteurs (b) (e)	-1 355 884	2 628 286
Variation des dettes d'exploitation (c):		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	258 944	19 996
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation, Variation des autres créditeurs(d)	-1 863 679	-7 808 998
Besoin en (ou dégagement de) fonds de roulement "Exploitation"	-2 960 619	-5 160 716
Variation des dettes hors exploitation (c)		
Variation des autres débiteurs (a) (b) (e)	1 691 803	3 402 787
Variation des autres créditeurs (c) (d)	0	0
Besoin en (ou dégagement de) fonds de roulement "Hors exploit."	1 691 803	3 402 787
Variation des disponibilités (a)	-22 660	174 394
Variation des concours bancaires courants et des soldes créditeurs de banque (c)	-31 705	31 313
Variation de trésorerie nette	-54 365	205 707
Utilisation de la variation du fonds de roulement net global : Ressource Nette ou Emploi Net	-1 323 181	-1 552 222

(a) les augmentations des éléments d'actif concernés engendrent des besoins en fonds de roulement (signe -).

(b) y compris les charges constatées d'avance.

(c) les augmentations des éléments de passif concernés engendrent des ressources en fonds de roulement (signe +)

(d) y compris les produits constatés d'avance .

(e) y compris valeurs mobilières de placement

COMPTES DE RESULTAT 2021

A013 - CYO

	N (2021)	N-1 (2020)	Ecart N / N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION (HT)			
Produits Propres (Hors Travaux)			
Eau	15,800,172	15,872,434	-0.5%
Assainissement			-
Divers	769,230	1,020,629	-24.6%
CA PROPRE (Hors Travaux)	16,569,402	16,893,063	-1.9%
Redevances Perçues pour le compte de Tiers	5,552,600	5,482,630	1.3%
Produits des Travaux			
Produits des Prestations Industrielles			-
Produits des T.T.E.	983,254	749,789	31.1%
Produits des T.E.P.,-T.E.F.R.T. et divers			-
Produits des T.S.E. et T.C.E.			-
TOTAL DU CA TRAVAUX	983,254	749,789	31.1%
Produits des activités hors D.S.P.			-
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	23,105,256	23,125,482	-0.1%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES PROPRE (Hors Redevance)	17,552,656	17,642,852	-0.5%
Production stockée (variation)		-	-
Production Immobilisée	363,226	271,738	33.7%
Subventions d'exploitation	-	-	-
Reprises sur provisions pour :			
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-
Risques et charges d'exploitation	6,763	50,387	-86.6%
Renouvellement	1,985,894	1,815,166	9.4%
Dépréciation des stocks et en-cours	-	-	-
Créances	488,061	-	-
TOTAL DES REPRISES SUR PROVISIONS	2,480,718	1,865,553	33.0%
Transferts de charges	-	-	-
Autres produits de gestion courante	586	6,480	-91.0%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	25,949,786	25,269,253	2.7%
CHARGES D'EXPLOITATION (H.T.)			
Consommations de l'Exercice			
Achats stockés d'approvisionnement	-	-	-
Variation des stocks	-	-	-
Autres Achats et Charges Externes			

Sous-traitance générale industrielle a	3,482,201	3,352,326	3.9%
Achats non-stockés de matières et fournitures b	7,724,851	7,266,998	6.3%
Personnel extérieur	23,520	25,653	-8.3%
Services extérieurs c	3,847,455	3,966,586	-3.0%
	15,078,026	14,611,563	3.2%

Impôts, taxes et Versements Assimilés

Impôts et Taxes assis/rémunérations		-	-
Taxes professionnelles foncières et taxes annexes	217,792	279,319	-22.0%
Organic	3,146	28,117	-88.8%
Redevances Perçues pour le compte de Tiers	5,643,753	5,614,029	0.5%
Charges financières locales	-	-	-
	5,864,691	5,921,466	-1.0%

Charges de Personnel

Rémunération du personnel	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Autres charges sociales	175	217	-19.3%
	175	217	-19.3%

Dotations d'exploitation

Dotations aux amortissements	1,454,364	1,420,352	2.4%
Dotations aux provisions	1,924,157	2,025,995	-5.0%
	3,378,521	3,446,347	-2.0%

Autres charges d'exploitation	291,523	151,134	92.9%

Prestations entre exploitations	-	-	-

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIONS (II)	24,612,937	24,130,727	2.0%

RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1,336,849	1,138,526	17.4%

PRODUITS FINANCIERS

Reprise de provisions pour dépréciation des titres	-	-	-

Produits financiers de participations (dont Quote-part SNC et GIE)	-	-	-

Produits des autres immobilisations financières	-	-	-

Revenus des autres créances	-	-	-

Revenus des valeurs mobilières de placement	-	-	-

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-

Autres produits financiers	40	-	-

Transferts de charges financières	-	-	-

TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	40	-	-

CHARGES FINANCIERES

Dotation à la provision pour dépréciation des titres	-	-	-

Intérêts payés	-	-	-

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Quote-part de pertes SNC et GIE	-	-	-
Autres charges financières	-	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	-	-	-
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	40	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+II-IV)	1,336,890	1,138,526	17.4%
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	-	-	-
Sur opération en capital			-
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-	-
Subventions d'investissements	-	-	-
Autres produits exceptionnels sur opération en capital	-	-	-
	-	-	-
Reprises sur provisions	15,559	4,089	280.5%
Transferts de charges exceptionnelles	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	15,559	4,089	280.5%
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	-	-	-
Sur opérations en capital : valeur comptable des cessions d'actif	206,547	83,802	146.5%
Charges exceptionnelles diverses	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	22,477	22,469	0.0%
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	229,024	106,271	115.5%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 213,466	- 102,182	-108.9%
RESULTAT AVANT IMPÔTS ET PARTICIPATION	1,123,424	1,036,345	8.4%
PARTICIPATION DES SALAIRES (VII)	-	-	-
IMPOT SUR LES BENEFICES (VIII)			-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	25,965,385	25,273,342	2.7%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	24,841,961	24,236,997	2.5%
BENEFICE NET / PERTE NETTE	1,123,424	1,036,345	8.4%

COMPTE DE RESULTAT 2021
(Format annexe 4 du contrat)

**Cpte
Resultat
Annexe 4
2021**

Chiffre d'affaires	16 595 354
Main d'œuvre	2 157 097
Véhicules /S Traitance	583 600
Achats d'eau	6 902 521
Divers	961 159
Clienteles	718 061
Renouvellement	2 073 876
Autres charges	1 094 006
Total charges d'exploitation	14 490 319
Amortissements financiers	1 808 445
Frais financiers estimés	
Résultat d'exploitation avant IS	296 590
Dt Prod TTE	983 255
Dt Charges TTE	962 861
RESULTAT AVANT IMPOT	316 984

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CYO				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0028 BD DE PESARO 92000 NANTERRE				Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 5 0 4 8 3 8 3 8 4 0 0 0 2 3				Néant ☐ *				
				Exercice N clos le, 31/12/2021				
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	412 900	AG	412 900	0	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	20 516 726	AS	97 183	20 419 543	
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)			BJ	20 929 626	BK	510 083	20 419 543
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens			BN		BO			
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT		BU			
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	13 329 350	BY	2 159 877	11 169 472	
		Autres créances (3)	BZ	7 270 045	CA	132 742	7 137 303	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités			CF	22 660	CG		22 660	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI			
	TOTAL (III)		CJ	20 622 055	CK	2 292 619	18 329 435	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	41 551 681	1A	2 802 702	38 748 979	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CYO</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000.....)		DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG	
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 123 424
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	1 133 424
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	111 864
	Provisions pour charges		DQ	16 517 615
	TOTAL (III)		DR	16 629 479
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV	0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	1 177 466
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	6 585 886
	Dettes fiscales et sociales		DY	103 909
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	12 877 789
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	241 025
TOTAL (IV)		EC	20 986 076	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	38 748 979	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
			1D	
			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	19 808 610
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CYO						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	0	FE		FF	0	
		FG	23 105 256	FH		FI	23 105 256	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	23 105 256	FK		FL	23 105 256	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	363 226	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 480 718	
	Autres produits (1) (11)					FQ	586	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	25 949 786	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	0	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	0	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	20 721 780	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	220 938	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ	175	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*					GA	1 454 364
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	0
	Autres charges (12)					GD	1 924 157	
						GE	291 523	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	24 612 937	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 336 849		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	40	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	40	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	40		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 336 889		

(RENOVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **CYO**

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	15 559
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 559
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	206 547
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	22 477
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	229 024
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-213 466
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	25 965 385
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	24 841 961
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 123 424
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VNC des immobilisations cédées		206 547	
Pdots exceptionnels de gestion			15 559
Charges exceptionnelles de gestion		22 477	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CYO													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCO	CORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	412 900	KE		KF	0		
CORP.	CORP.	Terrains					KG		KH		KI			
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	20 370 847	KT		KU	304 502	
			Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
			Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	58 724		
		Avances et acomptes					LK		LL		LM			
		TOTAL III					LN	20 370 847	LO		LP	363 226		
		FIN.	FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V					
TOTAL IV					LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	20 783 747	ØH		ØJ	363 226			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCO	CORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV		LW	412 900	IX			
CORP.	CORP.	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
			Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
			Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
		Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	-58 724	MJ	217 347	MK	20 516 726	ML			
			Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
			Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU				
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX				
		Immobilisations corporelles en cours			MY	58 724	MZ		NA		NB			
		Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
		TOTAL III			IY	0	NG	217 347	NH	20 516 726	NI			
		FIN.	FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ				
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G				
TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	0	ØK	217 347	ØL	20 929 626	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>CYO</u>													Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement			CY				EL				EM				
Fonds commercial			RE				RF				RI				
Autres immobilisations incorporelles			PE	337 556			PF	75 344			PG	412 900			
TOTAL I			RK	337 556			RM	75 344			RN	412 900			
Terrains			PI				PJ				PK				
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO				
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	90 567			QA	17 415			QB	10 800			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD				QE				QF				
	Matériel de transport		QH				QI				QJ				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL				QM				QN				
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				
TOTAL II			QU	90 567			QV	17 415			QW	10 800			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	428 124			ØP	92 759			ØQ	10 800			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise CYONéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles		UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5^e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

CYO

[illegible]

Désignation

CYO

N° 2056
1 / 1

[illegible]

Dénomination CARE		Dénomination CEP												
PRODUITS		PRODUITS		2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2018 corrigé (1)	2019 corrigé (2)	2 020	2 021
Exploitation du service		Produits part fixe		2 743 677	2 793 301	2 754 172	2 857 704	2 639 500	2 489 478	2 892 796	2 489 478	2 892 796	2 822 918	2 847 829
Recettes liées à la facturation du service		Produits part proportionnelle		11 472 426	11 760 907	12 097 276	11 764 988	12 254 859	12 625 102	12 842 588	12 571 328	12 938 934	12 995 463	12 924 760
Ventes d'eau à d'autres services publics		Facturation assainissement		335 476	321 805	343 093	333 074	294 390	615 210	999 122	615 210	999 122	807 358	756 915
Autres recettes liées à l'exploitation du service		Frais accès au service		103 686	103 573	103 784	100 075	0	0	0	0	0	0	0
Ristournes		Vente d'eau en gros		353 858	-68 320	148 889	85 835	0	322 488	32 779	376 262	-63 567	46 912	65 849
Produits accessoires		Recettes services personnalisé radio relevé									0	0		
Produits des travaux attribués à titre exclusif				842 067	950 713	904 402	909 971	787 493	944 144	970 744	944 144	970 744	749 789	983 255
				15 851 190	15 861 979	16 351 616,00	16 051 647	15 976 242	16 996 421	17 738 029	16 996 421	17 738 029	17 422 441	17 578 608
											0	0		
											0	0		
											2 232 711	2 058 054	2 324 705	2 336 943
Personnel		Main d'œuvre		2 399 820	2 367 248	2 389 000	2 427 500	2 505 324	2 232 711	2 058 054	2 232 711	2 058 054	2 324 705	2 336 943
Energie électrique		Electricité		367 376	369 077	319 448	321 653	323 209	302 861	304 444	302 861	304 444	220 079	335 750
Achats d'eau		Achats d'eau		5 591 906	5 609 002	5 402 154	5 775 929	5 844 371	6 067 256	7 114 829	6 067 256	7 114 829	6 929 812	6 902 521
		ventes d'eau									0	0		
Produits de traitement		Produit de traitement		26 165	51 855	32 788	33 644	35 433	49 689	26 815	49 689	26 815	40 293	30 775
Analyses		Analyses réglementaires (DDASS)		66 185	64 726	72 271	32 301	65 460	86 320	85 795	86 320	85 795	72 021	101 303
		Analyses complémentaires									0	0		
		Fournitures pour réparations									0	0		
		Sous-traitance div (espaces verts, peintures, lavage baches)									0	0		
Sous-traitance, matières et fournitures		Contrôles réglementaires		1 896 512	1 669 646	1 571 018	1 542 620	1 602 604	1 829 621	1 760 988	1 829 621	1 760 988	1 660 056	1 857 359
		Engins pour réparation fuites...									0	0		
		Outillage									0	0		
											0	0		
Impôts locaux et taxes		Impôts Taxes		145 574	135 883	111 064	162 367	69 142	60 697	285 792	60 697	285 792	307 183	220 958
Autres dépenses d'exploitation											0	0		
<i>Télécommunication, postes et télégestion</i>		Télécommunications (télésurveillance)		88 353	73 973	60 821	111 160	169 675	175 725	46 223	175 725	46 223	50 635	42 309
<i>Engins et véhicules</i>		Véhicules agents d'exploitation		322 388	369 538	407 289	377 934	442 812	245 337	213 074	245 337	213 074	298 648	218 837
<i>Informatique</i>		Informatique		181 120	177 486	172 375	188 586	177 180	182 861	173 941	182 861	173 941	179 571	185 673
<i>Locaux, assurances</i>		Locaux et assurances		385 155	382 158	400 544	375 637	356 438	470 051	408 000	470 051	408 000	416 326	366 653
<i>Autres</i>				-465 720	-42 958	-107 736	-196 153	71 743	26 389	-187 296	26 389	-187 296	-93 777	-10 906
Frais de contrôle											0	0		
Redevances contractuelles		Redevances versées à la Collectivité		305 292	308 824	308 710	303 345	306 772	325 677	127 912	325 677	127 912	147 275	-3 603
Contribution des services centraux et recherche		Frais généraux (région, siège)		453 179	439 739	405 333	396 970	426 172	440 372	433 092	440 372	433 092	415 506	436 442
Charges relatives au renouvellement		Renouvellement		1 864 449	1 871 040	1 889 707	1 863 411	1 923 819	1 954 102	2 007 803	1 954 102	2 007 803	2 027 621	2 073 876
Charges relatives aux investissements		Amortissement immobilisations neuves		1 356 719	1 474 800	1 512 164	1 600 142	1 654 095	1 688 416	1 724 860	1 688 416	1 724 860	1 766 545	1 808 445
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement		Impayés		22 920	58 910	24 414	36 110	22 983	31 397	75 729	31 397	75 729	103 819	358 291
				15 007 393	15 380 947	14 971 364	15 353 157	15 997 230	16 169 483	16 660 055	16 169 483	16 660 055	16 866 319	17 261 625
RESULTAT CARE				843 797	481 032	1 380 252	698 490	-20 988	826 938	1 077 974	826 938	1 077 974	556 122	316 984

(1) : Correction erreur imputation VEG dans la ligne "Recettes liées à la facturation du service"

(2) : Correction erreur imputation VEG dans la ligne "Recettes liées à la facturation du service" + correction redevance d'occupation du domaine privée en ligne impôts et taxes contre auparavant redevances contractuelles

La redevance d'occupation du domaine privée figure depuis 2019 en ligne impôts et taxes contre auparavant redevances contractuelles

Cadre du tableau emplois - ressources

2021

EMPLOIS	Exercice N	RESSOURCES	Exercice N
Dividendes mis en paiement		C.A.F.	2,234,693
Acquisitions d'immobilisations	363,226	Cessions d'immobilisations	
Réduction du capital		Augmentation du capital / autres capitaux propres	
Remboursement des dettes financières		Augmentation dettes financières	
Total des emplois	363,226	Total des ressources	2,234,693
Variation du FRNG	1,871,467	Variation du FRNG	
ressource nette		Emploi net	

Variation du FRNG	Besoins (1)	Dégagements (2)	Solde (2-1)
Variations des actifs d'exploitation	0	335,920	335,920
Stocks et en-cours - - - - -			
Créances clients - - - - -		-1,355,883	-1,355,883
Autres créances - - - - -		1,691,803	1,691,803
Variations des dettes d'exploitation	1,604,736	0	-1,604,736
Dettes fournisseurs - - - - -	-1,162,141		1,162,141
Autres dettes - - - - -	2,766,877		-2,766,877
Totaux	1,604,736	335,920	-1,268,816
Variation nette exploitation			-1,268,816
Variation créances diverses - - - - -			0
Variations dettes diverses - - - - -			
Totaux			0
Variation nette hors exploitation			0
Variation du BFR			-1,268,816
Variations des disponibilités - - - - -		-54,365	-54,365
Variations des soldes créditeurs de banques - - -			
Totaux	0	-54,365	-54,365
Variation nette trésorerie			-54,365
Variation du FRNG			-1,323,181

Cadre du Bilan

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Années		Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 10	Année 11	Année 12
ACTIF								
INVESTISSEMENTS PROPRES								
Valeur brute	2050 AT	1,223	1,223	1,223				
Amortissements cumulés	2050 AU	1,223	1,223	1,223				
Valeur nette		-	-	-				
INVESTISSEMENTS BIENS DE REPRISE								
Valeur brute								
Amortissements cumulés								
Valeur nette								
INVESTISSEMENTS BIENS DE RETOUR								
Valeur brute	2050 AR	19,171,244	19,729,995	19,840,260	19,959,293	20,194,539	20,370,847	20,516,726
Amortissements cumulés	2050 AS	175,275	65,353	66,506	75,251	83,550	90,567	97,183
Valeur nette		18,995,969	19,664,642	19,773,754	19,884,042	20,110,989	20,280,280	20,419,543
AUTRES INVESTISSEMENTS								
Valeur brute	2050 TOTAL IMMO INCORP BRUT	12,609	412,900	412,400	412,900	412,900	412,900	412,900
Amortissements cumulés	TOTAL IMMO INCORP AMT		7,220	89,804	172,388	254,972	337,556	412,900
Valeur nette	TOTAL IMMO INCORP NET	12,609	405,680	322,596	240,512	157,928	75,344	-
TOTAL ACTIF NET		19,008,578	20,070,322	20,096,350	20,124,554	20,268,917	20,355,623	20,419,543
CREANCES CLIENTS	2050 CLIENTS ET CPTES RATT NET	8,896,660	13,694,801	13,096,329	13,498,444	12,690,042	9,813,589	11,169,472
AUTRES CREANCES	2050 AUTRES CREANES NET	5,759,533	1,162,905	1,753,811	7,520,955	12,231,894	8,829,106	7,137,303
Immobilisations financières (du montant du stock de provisions)								
TRESORERIE		-		1,178	2,237	174,394	-	22,660
TOTAL ACTIF		33,664,771	34,928,029	34,947,668	41,146,190	45,365,247	38,998,319	38,748,979
PASSIF								
Capital Social	2051 DA	10,000.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00	10,000.00
Réserve légale								
Autres réserves & report à nouveau								
Résultat de l'exercice	2051 DI	1,584,654.00	1,114,314.00	-1,620,777.00	-574,012.00	895,360.00	1,036,344.00	1,123,423.61
FONDS PROPRES		1,594,654.00	1,124,314.00	-1,610,777.00	-564,012.00	905,360.00	1,046,344.00	1,133,423.61
Stock de Provisions pour renouvellement des immobilisations	2056 5K	194,978.00	43,644.00	1,041,519.00	2,169,808.00	2,180,139.00	2,140,773.00	2,048,035.85
Provision des amortissements financiers	balance PCO 157300 amt caducité	6,156,726.00	7,488,869.00	8,770,085.00	10,064,040.00	11,432,114.00	12,751,237.00	14,112,841.54
Provision pour risques	balance PCO 151100/151800/158200		165,317.00	466,424.00	522,666.00	467,425.00	437,446.00	468,602.07
TOTAL PROVISIONS		6,351,704.00	7,697,830.00	10,278,028.00	12,756,514.00	14,079,678.00	15,329,456.00	16,629,479.46
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT								
EMPRUNTS ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2051 DU	20,433.00	191,734.00	141,911.00	1,027,732.00	393.00	31,706.00	0.00
GROUPES ET ASSOCIES	2051 DV		1,599,814			0.00	0.00	0.00
DETTES FOURNISSEURS	2051 DX	10,559,495.00	9,403,513	10,132,529.00	8,250,690.00	10,017,491.00	5,423,745.00	6,585,886.05
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2051 DY	263,939.00	215,247	238,720.00	286,586.00	242,434.00	157,180.00	103,909.01
AUTRES DETTES	2051 DW+EA	14,872,268.00	14,476,863	15,702,160.00	19,195,392.00	19,883,302.00	16,778,936.00	14,055,255.15
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2051 EB	2,278.00	218,714	65,097.00	193,288.00	236,589.00	230,952.00	241,025.47
TOTAL PASSIF		33,664,771.00	34,928,029.00	34,947,668.00	41,146,190.00	45,365,247.00	38,998,319.00	38,748,978.75

Ressourcer le monde

Veolia

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

www.veolia.com